

NOTE D'INFORMATION
BANQUE CENTRALE POPULAIRE



**AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DU
CREDIT POPULAIRE DU MAROC ET DES ENTITES CONCERNEES**

NOMBRE MAXIMUM D' ACTIONS A EMETTRE	10 000 000
PRIX DE SOUSCRIPTION PAR ACTION	221 DH
VALEUR NOMINALE	10 DH
MONTANT NOMINAL DE L' AUGMENTATION DE CAPITAL	100 000 000 DH
PERIODE DE SOUSCRIPTION	du 10 juin au 14 juin 2019 inclus

MONTANT MAXIMUM GLOBAL DE L' OPERATION : 2 210 000 000 DH

Conseiller Financier et Coordinateur Global

Upline Corporate Finance



Organismes chargés du placement

Organismes chargés du placement		Organisme chargé de l'enregistrement de l'opération
Banque Centrale Populaire	Banques Populaires Régionales	Upline Securities
		

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visée par l'AMMC le 27 mai 2019 sous la référence n° VI/EM/009/2019

ABREVIATIONS

ABI	Atlantic Bank International
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AMMC	Autorité marocaine des Marchés de capitaux
AWB	Attijariwafa bank
B2P	Banque des Professionnels et des Particuliers
BAM	Bank Al Maghrib
BCDM	Banque Chaabi Du Maroc
BCP	Banque Centrale Populaire
BDT	Bons Du Trésor
BEN	Banque de l'Entreprise
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
BMCI	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie
BMDM	Banque des Marocains du Monde
BPA	Bénéfice Par Action
BPMC	Banque Populaire Maroc-Centrafricaine
BPMG	Banque Populaire Maroc-Guinéenne
BPR	Banque Populaire Régionale
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit Du Maroc
CIB	Chaabi International Bank Offshore
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CPM	Crédit Populaire du Maroc
DGA	Directeur Général Adjoint
DH	Dirham Marocain
EC	Etablissement de Crédit
EGAC	Etablissement Gestionnaire Al Istitmar Chaabi
FCFA	Francs CFA
FP	Fonds Propres
GBP	Groupe Banque Populaire
GNF	Franc Guinéen
GPBM	Groupement Professionnel des Banques Marocaines
IFRS	International Financial Reporting Standards
KDH	Milliers de Dirhams
LAN	Land Area Network
LLD	Location Longue Durée
MAC	Mutuelle Attamine Chaabi
MAD	Dirham Marocain
MAI	Maroc Assistance Internationale
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MDH	Millions de Dirhams
MDM	Marocains Du Monde
Mds	Milliards
MMDH	Milliards de Dirhams
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNB	Produit Net Bancaire
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RN	Résultat Net
SA	Société Anonyme
SFI	Société Financière Internationale
SMDC	Société Marocaine de Dépôt et Crédit
UCF	Upline Corporate Finance
USD	Dollar Américain
WAN	Wide Area Network

DEFINITIONS

Banque Offshore : La loi, n°58-90 relative aux places financières offshore, promulguée par le dahir n°1-91-131 du 21 Chaabane 1412 (26 février 1992) et publiée au B.O. n° 4142 du 18 mars 1992, a institué dans la municipalité de Tanger une place financière offshore ouverte aux activités de banques et des sociétés de gestion de portefeuille et de prise de participations. On entend par banque offshore :

- Toute personne morale, quelle que soit la nationalité de ses dirigeants et des détenteurs de son capital, ayant un siège dans une place financière offshore et qui :
- Exerce comme profession habituelle et principale la réception de dépôts en monnaies étrangères convertibles ;
- Effectue, en ces mêmes monnaies, pour son propre compte ou pour le compte de ses clients toutes opérations financières, de crédit, de bourse ou de change.
- Toute succursale créée, pour l'exercice d'une ou de plusieurs des missions visées ci-dessus, dans une place financière offshore par une banque ayant son siège hors de ladite place.

Cross-Selling : Concept qui consiste à croiser les métiers de l'entreprise pour proposer au même client une gamme complète de produits et services et répondre au mieux à l'ensemble de ses besoins.

Comité Directeur : Le Comité Directeur est chargé d'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion du CPM et en particulier de veiller au respect par la société des dispositions législatives et réglementaires la régissant, ainsi que des décisions, règles, normes, procédures et généralement toutes prescriptions édictées par le Comité Directeur dans le cadre de ses attributions.

Business Unit : Segment d'une entreprise (comme la comptabilité, production, marketing), représentant une fonction de gestion spécifique, et une place bien définie dans l'organigramme. Aussi appelée département, division ou un secteur fonctionnel.

Middle Market : Il s'agit du segment des entreprises à fort potentiel de développement ayant une taille intermédiaire entre la PME et la grande entreprise.

Sommaire

ABREVIATIONS	2
DEFINITIONS.....	3
AVERTISSEMENT	6
PARTIE I ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....	8
I. Le Président du Conseil d'Administration.....	9
II. Les commissaires aux comptes de La Banque Centrale populaire	10
III. Le conseil financier.....	21
IV. Le conseil juridique	22
V. Le responsable de l'information et de la communication financières	23
VI. Agences de notation.....	23
PARTIE II PRESENTATION DE L'OPERATION	24
I. Cadre légal de l'opération.....	25
II. Objectifs de l'opération	27
III. Intention des actionnaires de la BCP	27
IV. Intention des dirigeants de la BCP.....	28
V. Impacts de l'opération	28
VI. Montant global de l'opération.....	29
VII. Structure de l'offre.....	29
VIII. Renseignements relatifs aux titres à émettre.....	30
IX. Eléments d'appréciation des termes de l'offre.....	30
X. Cotation en bourse	34
XI. Conseiller et intermédiaires financiers.....	34
XII. Calendrier de l'opération	34
XIII. Modalités de souscription des titres.....	36
XIV. Modalités de traitement des ordres	42
XV. Procédure de contrôle et d'enregistrement par la Bourse de Casablanca	42
XVI. Versement des souscriptions et inscriptions en compte.....	43
XVII. Modalités de publication des résultats de l'opération.....	43
XVIII. Frais d'intermédiation et de gestion.....	43
XIX. Fiscalité.....	43
XX. Charges relatives à l'opération	45
PARTIE III PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE	46
I. Renseignements à caractère général	47
I. Renseignements sur le capital de la BCP.....	51
II. Nantissements d'actifs	56
III. Nantissements d'actions BCP.....	56
IV. Marché des titres de la BCP.....	57
V. Notation de la BCP	59
VI. Assemblées Générales	61
VII. Organes d'administration et de contrôle de la BCP.....	63
VIII. Organes de direction	75
IX. Gouvernement d'entreprise.....	79
PARTIE IV ACTIVITE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE	84
I. Historique et faits marquants de la BCP.....	85
II. Appartenance de la BCP au Crédit Populaire du Maroc.....	88
III. Filiales, fonds d'investissement et fondations de la BCP	98
IV. Activité de la BCP	153
V. Ressources humaines	165
VI. Moyens Informatiques et Organisation de La BCP	169

VII.	Stratégie de développement de la BCP sur la période 2015-2018.....	175
PARTIE V	SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE.....	182
I.	Analyse du compte de résultat consolidé IFRS	192
II.	Tableau des flux de trésorerie.....	227
PARTIE VI	PERSPECTIVES.....	232
I.	Orientations stratégiques du Groupe BCP : Le plan élan 2020	234
II.	Données financières prévisionnelles.....	237
PARTIE VII	FACTEURS DE RISQUES DE L'EMETTEUR	240
I.	Risques de crédit.....	241
II.	Risques de marche	246
III.	Risques ALM.....	251
IV.	Risques opérationnels	254
V.	Risque pays.....	256
PARTIE VIII	FAITS EXCEPTIONNELS DE L'EMETTEUR	257
PARTIE IX	LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	259
PARTIE X	ANNEXES.....	261
I.	Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés IFRS	262
II.	Etats de synthèse des comptes consolidés en normes IFRS de la BCP	282
III.	Etats de synthèse des comptes sociaux de la BCP	288

AVERTISSEMENT

Le visa de l'AMMC n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en titres de capital comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à la BCP.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats et de la politique de distribution des dividendes de la BCP.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition des titres de capital, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

La BCP/BPR ne propose les titres de capital, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où ils feront une telle offre.

Ni l'Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux (AMMC), ni Upline Corporate Finance, n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par la BCP/BPR.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par Upline Corporate Finance, agissant en qualité de conseiller financier et coordinateur global.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires, analyses et les statistiques fournies par les différents pôles de la BCP et recueillies lors des diligences effectuées auprès de celle-ci ;
- Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales de la BCP ayant eu lieu au cours des exercices 2016, 2017, 2018 et 2019 jusqu'à la date du visa ;
- Les rapports annuels et rapports de gestion de la BCP relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018 ;
- Les rapports et statistiques du GPBM relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes consolidés de la BCP en IFRS relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2016, 2017 et 2018;
- Les rapports des commissaires aux comptes de la BCP relatifs aux comptes sociaux clos les 31 décembre 2016, 2017 et 2018 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes de la BCP relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2016, 2017 et 2018 ;
- Le rapport de Moody's sur la notation de la Banque Centrale Populaire en date du 29 novembre 2018 ;
- La notation mise à jour par Standard & Poor's de la Banque Centrale Populaire en date du 23 novembre 2018.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande ;
 - Tenue à la disposition du public selon les modalités suivantes :
 - Elle est disponible à tout moment dans les lieux suivants :
 - ✓ BCP, au 101, Bd Zerktouni – Casablanca, Tél : (0522) 20 25 33.
 - ✓ Upline Corporate Finance, au 162 Bd d'Anfa et Rue Molière– Casablanca, Tél : (0522) 99 71 71
 - Elle est disponible sur le site de l'AMMC (www.ammc.ma).
 - Elle est aussi disponible au siège de la Bourse de Casablanca et de son site (www.casablanca-bourse.com)

PARTIE I

ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Mohamed Karim MOUNIR
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	101, Bd Zerktouni 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 20 25 33
Numéro de télécopieur	05 22 22 26 99
Adresse électronique	mkmounir@cpm.co.ma

Attestation

Le Président du Conseil d'Administration atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Banque Centrale Populaire ainsi que les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Mohamed Karim Mounir
Président du Conseil d'Administration
Banque Centrale Populaire

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Prénoms et noms :	Abdou Souleye DIOP	Fawzi BRITEL	Faïçal MEKOUAR	Fouad LAHGAZI
Dénomination ou raison sociale	Mazars Audit et Conseil	Deloitte Audit	GRANT THORNTON	KPMG
Adresse	101 Bd Abdelmoumen 20360, Casablanca	288, Bd Zerktouni Casablanca	47, Rue Allal Ben Abdellah, 5ème étage, 20 000, Casablanca	11, Avenue Bir KACEM Souissi, 10170 Rabat
Numéro de téléphone	05 22 42 34 23	05 22 22 47 34	05 22 54 48 00	05 37 63 37 02
Numéro de télécopieur	05 22 42 34 02	05 22 22 47 59	05 22 29 66 70	05 37 63 37 11
Adresse électronique	Abdou.diop@mazar s.ma	Fbritel@deloitte.co m	Faical.mekouar@m a.gt.com	Flahgazi@kpmg.c om
Premier exercice soumis au contrôle	2004	2007	2019	2019
Date d'expiration du mandat	AGO statuant sur l'exercice 2018	AGO statuant sur l'exercice 2018	AGO statuant sur l'exercice 2021	AGO statuant sur l'exercice 2021

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états de synthèse consolidés des exercices 2016, 2017 et 2018.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente note d'information de la Banque Centrale Populaire, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers annuels consolidés audités de la Banque Centrale Populaire.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la note d'information, avec les états financiers consolidés audités de la Banque Centrale Populaire tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes Mazars Audit & Conseil et Deloitte Audit au titre des exercices 2016, 2017 et 2018.

Les commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

KPMG
Karim EL AJARROUMI
Associé

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états de synthèse sociaux de la Banque Centrale Populaire pour les exercices 2016, 2017 et 2018

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales contenues dans la présente note d'information de la Banque Centrale Populaire, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse annuels sociaux audités de la Banque Centrale Populaire.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières sociales, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse sociaux audités de la Banque Centrale Populaire tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes Mazars Audit & Conseil et Deloitte Audit au titre des exercices 2016, 2017 et 2018.

Les commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

KPMG
Karim EL AJARROUMI
Associé

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 41.418.326 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 3.542.661 KMAD.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information

Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2018, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note exposant les effets dus à la première application de la norme IFRS « Instruments Financiers ».

Casablanca, le 18/04/2019

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Fawzi BRITEL
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé gérant

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 43 483 573 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 3 411 910 KMAD.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 02/03/2018

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Fawzi BRITEL
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé gérant

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 41 370 924 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 3 038 218 KMAD.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 16/03/2017

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Mazars Audit et Conseil

Fawzi BRITEL
Associé

Abdou Souleye DIOP
Associé Gérant

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de 35.049.289 KMAD dont un bénéfice net de 2.456.192 KMAD.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au 31 décembre 2018 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 78-12, nous portons à votre connaissance les principales prises de participation effectuées par la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au cours de l'exercice 2018 :

- SOCINVEST : Acquisition de 100% de son capital social ;
- Création de la société BCP INTERNATIONAL détenue à 100% ;
- BCP BANK (MAURITIUS) ex-BANQUE DES MASCAREIGNES LTEE : Acquisition de 100% de son capital social ;

- Vivalis Salaf : Participation complémentaire représentant 20,88% de son capital social portant ainsi le taux de participation à 87,28% ;
- Maroc Traitement de Transactions (M2T) : Participation complémentaire représentant 20% de son capital social portant ainsi le taux de participation à 83,74% ;
- SOCIETE NORD POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (SNAD) : Prise de participation représentant 13,64% de son capital social.

Casablanca, le 18/04/2019

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Fawzi BRITEL
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé gérant

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de 32 275 993 KMAD dont un bénéfice net de 2 230 875 KMAD.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 78-12, nous portons à votre connaissance les principales prises de participation effectuées par la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au cours de l'exercice 2017 :

- MAMDA Ré : Prise de participation représentant 16,67% de son capital social.
- CHAABI LLD : Participation complémentaire représentant 10% de son capital social portant ainsi le taux de participation à 83,62%.
- ATLANTIC BANK INTERNATIONAL (ABI): Participation complémentaire représentant 7,15% de son capital social à travers une augmentation de capital en numéraire portant ainsi le taux de participation à 68,46%.
- BANQUE POPULAIRE MAROCO-CENTRAFRICAINE (BPMC): Participation complémentaire représentant 33,33% de son capital social à travers une augmentation de capital portant ainsi le taux de participation à 75%.
- AL AKARIA VI : Prise de participation représentant 40% de son capital social suite une opération de restructuration interne.

Par ailleurs, suite aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi, nous portons à votre connaissance que notre rapport fait état des conventions réglementées préalablement et non préalablement autorisées par le conseil d'administration dont nous avons reçu communication.

Casablanca, le 02/03/2018

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Fawzi BRITEL
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé Gérant

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de 26 731 037 KMAD dont un bénéfice net de 2 025 322 KMAD.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au 31 décembre 2016 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 78-12, nous portons à votre connaissance les principales prises de participation effectuées par la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au cours de l'exercice 2016 :

- Bank Al Amal : Participation complémentaire représentant 18,93% de son capital social portant ainsi le taux de participation à 38,58%.
- Chaabi Capital Investissement : Participation complémentaire représentant 37,25% de son capital social portant ainsi le taux de participation à 54,10%

Casablanca, le 16/03/2017

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Fawzi BRITEL
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé Gérant

III. LE CONSEIL FINANCIER

Organisme conseil	UPLINE CORPORATE FINANCE
Représentant légal	Nabil AHABCHANE
Fonction	Directeur Général Délégué
Adresse	162, Boulevard d'Anfa, Angle Rue Molière - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 99 71 71
Numéro de télécopieur	05 22 95 49 62
Adresse électronique	nabil.ahabchane@uplinegroup.ma

Attestation

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de la Banque Centrale Populaire à travers :

- Les commentaires, analyses et statistiques fournies par les différents pôles de la BCP et recueillies lors des diligences effectuées auprès de celle-ci ;
- Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales de la BCP ayant eu lieu au cours des exercices 2016, 2017, 2018 et 2019 jusqu'à la date du visa ;
- Les rapports annuels et rapports de gestion de la BCP relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018 ;
- Les rapports et statistiques du GPBM relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes consolidés de la BCP en IFRS relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2016, 2017 et 2018 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes de la BCP relatifs aux comptes sociaux clos les 31 décembre 2016, 2017 et 2018 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes de la BCP relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2016, 2017 et 2018.

Nous attestons avoir pris toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que notre appartenance à la Banque Centrale Populaire Populaire (Upline Corporate Finance étant filiale à 100% de Upline Group, filiale à 100% du Groupe constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales) n'affecte pas l'objectivité de notre analyse et la qualité de la présente mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Nabil AHABCHANE
Directeur Général Délégué
Upline Corporate Finance

IV. LE CONSEIL JURIDIQUE

Dénomination ou raison sociale	Me Abdelaziz AMRAOUI
Représentant légal	Abdelaziz AMRAOUI
Fonction	Avocat au Barreau de Casablanca
Adresse	40, Bd. d'Anfa, Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	05 22 26 10 61 / 63
Numéro de télécopieur	05 22 26 10 45
Adresse électronique	amr@cae.ma

Attestation

L'augmentation de capital, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires de la Banque Centrale Populaire, à la législation marocaine en matière de droit des sociétés et aux dispositions législatives qui régissent le Crédit Populaire du Maroc.

M^e Abdelaziz AMRAOUI

V. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERES

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Ghizlane BOUZOUBAA
Fonction	Directeur Pôle Finances, Stratégie et Performances
Adresse	101, Bd. ZERKTOUNI 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 46 91 72
Numéro de télécopieur	05 22 22 25 69
Adresse électronique	gbouzoubaa@cpm.co.ma

VI. AGENCES DE NOTATION

Dénomination ou raison sociale	Standard & Poor's
Adresse	23, rue Balzac 75 406 Paris cedex - France
Numéro de téléphone	00 33 1 44 20 66 50
Numéro de télécopieur	00 33 1 44 20 66 51
Adresse électronique	FIG_Europe@standardandpoors.com
Dénomination ou raison sociale	Moody's Investors Service
Adresse	Kanika Business Centre, 319, 28th October Avenue, PO Box 53205 - UAE
Numéro de téléphone	00 971 4 237 95 05
Numéro de télécopieur	-
Adresse électronique	badis.shubailat@moodys.com

PARTIE II

PRESENTATION DE L'OPERATION

I. CADRE LEGAL DE L'OPERATION

Le Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire tenu en date du 18 mars 2019 a décidé de proposer à l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2019 de se prononcer sur une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit du personnel du CPM et des entités concernées au Maroc d'un montant maximum de 2.210.000.000 dirhams prime d'émission incluse.

Cette augmentation de capital réservée au personnel du CPM et des entités concernées sera précédée par une augmentation de capital réservée aux BPRs en vue de se conformer aux exigences légales et réglementaires de seuil minimal de détention de la BCP par les BPRs de 51% tel que stipulé par l'article 17 de la loi 12-96, portant réforme du Crédit Populaire du Maroc. Ainsi et afin de se conformer, le Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire tenu en date du 18 mars 2019 a, également, décidé de proposer à l'AGE du 21 mai 2019 de se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux BPRs d'un montant de 100.000.000 dirhams de nominal pour respecter le seuil de participation réglementaire minimum.

En nominal, le montant de l'augmentation du capital social réservée au personnel du CPM et des entités concernées sera de 100.000.000 dirhams par la création de 10 millions nouvelles actions.

Il est à noter que le capital social de la BCP sera porté de 1.822.546.560 dirhams à 2.022.546.560 dirhams, suite aux deux opérations d'augmentation de capital (Personnel du CPM et ses entités concernées, BPRs), pour un pourcentage de détention post-augmentation dans la BCP par le personnel de 7,3% et par les BPRs de 51,5%.

A cet effet, le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration pour présenter le rapport du Conseil d'Administration relatif à cette augmentation à l'Assemblée Générale Extraordinaire et accomplir tout acte et effectuer toute démarche auprès de tout organisme ou administration en vue de concrétiser cette augmentation de capital, dès lors qu'elle aura été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Le comité directeur a validé, en date du 20 décembre 2018, l'opération d'augmentation de capital de la BCP réservée au personnel du CPM et des entités concernées.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la BCP, tenue le 21 mai 2019 a pris les décisions suivantes :

- 1) L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant conformément aux dispositions légales et statutaires de quorum et de majorité, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital social et celui des Commissaires aux Comptes relatif au prix d'émission et à la suppression du droit préférentiel de souscription, approuve leur contenu et décide d'augmenter le capital social de la Banque Centrale Populaire selon les modalités ci-après :
 - Nature : augmentation de capital en numéraire
 - Prix de l'émission : 221 dirhams, ce prix est fixé sur la base d'un cours moyen pondéré sur la période du 18 septembre 2018 au 15 mars 2019 de 276 dirhams avec une décote de 20%
 - Montant maximum de l'augmentation de capital social de 100.000.000 dirhams par création de 10.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dirhams cette augmentation du capital est assortie d'une prime d'émission 2.110.000.000 dirhams
 - Libération des actions : les actions sont à libérer intégralement, valeur nominale et prime d'émission, à la souscription
 - Droit préférentiel de souscription des actionnaires : suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des membres du personnel du CPM et des entités concernées
 - Modalités de souscription : Chaque membre du personnel du CPM et des entités concernées peut souscrire à un nombre d'actions qui lui est réservé. Chaque

membre du personnel du CPM et des entités concernées peut formuler, au-delà des actions auxquelles il avait le droit de souscrire, le souhait de participer à l'allocation du reliquat, dans le cas où la totalité des actions réservées n'est pas totalement souscrite par les autres membres du CPM ou des entités concernées. Le mode d'attribution se fera au prorata des actions restantes par rapport aux actions attribuées. Le montant de l'augmentation peut être limité au montant des souscriptions effectuées.

- Période d'inaliénabilité : Les actions attribuées sont inaliénables pendant une période de 3 ans, à compter de la date de règlement-livraison, avec possibilité de cession de 20% des actions allouées par année et ce, à partir de la fin de la 3ème année, de 20% supplémentaires au titre de la 4ème, 5ème, 6ème et 7ème année
 - Financement de l'opération : possibilité de financer l'intégralité de l'opération par un crédit remboursable in fine sur 7 ans
- 2) L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant conformément aux dispositions légales et statutaires de quorum et de majorité, décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Banque, pour la totalité de l'augmentation du capital social réservée au personnel du CPM et des entités concernées d'un montant maximum de 10 millions d'actions.
- 3) L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant conformément aux dispositions légales et statutaires de quorum et de majorité, donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration et au Président Directeur Général, avec faculté de subdélégation, aux fins :
- de fixer les modalités pratiques et les périodes de souscription ;
 - de constater la réalisation de ces augmentations du capital social ;
 - de procéder aux modifications corrélatives des statuts de la société ;
 - de manière générale, prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités ou démarches nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation de capital social.

Par membres du CPM, il convient d'entendre le personnel de la BCP, des Banques Populaires Régionales et les détachés de la BCP auprès de ses filiales.

Par entités concernées du CPM au Maroc, il s'agit des filiales présentées au niveau de la liste suivante :

- BANK AL YOURS
- Chaabi LLD
- Group M2T
- MEDIAFINANCE
- BP SHORE GROUP
- BP SHORE BACK OFFICE
- BP SHORE RH
- BP SHORE CONSULTING
- CHAABI DOCNET
- PCA
- MAROC LEASING
- UPLINE GROUP
- UPLINE SECURITIES
- UPLINE CAPITAL MANAGEMENT
- UPLINE CORPORATE FINANCE
- ALHIF MANAGEMENT
- IFC AL WASSIT
- UPLINE COURTAGE

- UPLINE INVESTMENT
- UPLINE MULTI INVESTMENTS
- VIVALIS
- MAI
- CIB OFFSHORE
- AMIFA HOLDING

Ainsi que les participations détenues par la BCP ci-dessous :

- Bank AL AMAL
- ATTAWFIQ MICRO FINANCE
- FONDATION BANQUE POPULAIRE
- ASSCPBP

Les membres du personnel concernés par l'opération sont ceux qui sont titulaires au 31 décembre 2018 et actifs à l'issue de la période de souscription.

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été délégués par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BCP du 21 mai 2019, le Président Directeur Général a fixé le 27 mai 2019 les modalités de souscriptions et d'allocation tels que détaillés au niveau de la présente note d'information.

II. OBJECTIFS DE L'OPERATION

La Banque Centrale Populaire poursuit la mise en place de sa stratégie de développement, s'inscrivant dans une dynamique de croissance soutenue et visant à conforter son positionnement dans le paysage bancaire.

L'offre de participation des salariés du CPM et des entités concernées dans le capital de la BCP s'inscrit principalement dans le cadre de la motivation du personnel et de l'amélioration de la compétitivité par l'adhésion des salariés au projet de développement de la Banque et par leur intéressement aux résultats de la Banque.

Elle participe également à la promotion de l'image sociale de la banque auprès de son personnel par la possibilité offerte d'accéder au statut d'actionnaire et par l'octroi d'un financement à des conditions avantageuses pour l'acquisition des actions.

Ainsi, les objectifs de cette opération d'augmentation du capital consistent principalement en :

- ✓ la motivation du personnel en l'associant à la croissance et aux résultats de la BCP ;
- ✓ le renforcement de l'esprit d'appartenance des membres du personnel du CPM et de ses filiales au Maroc et leur mobilisation autour des projets stratégiques du Groupe ;
- ✓ la promotion de l'image sociale de la BCP auprès du personnel du CPM et de ses filiales au Maroc, par la possibilité offerte à ce dernier d'accéder au statut d'actionnaire et par l'accès à des modalités de financement à des conditions préférentielles pour l'acquisition des actions de la BCP ;
- ✓ la valorisation de la fidélité des membres du personnel du CPM ;
- ✓ l'encouragement de l'actionnariat du personnel ;
- ✓ et le renforcement des capitaux propres de la BCP et du CPM.

III. INTENTION DES ACTIONNAIRES DE LA BCP

Etant donné que la présente augmentation de capital est réservée au Personnel du CPM et des entités concernées, les autres actionnaires de la BCP ne sont pas concernés par la souscription à l'opération.

IV. INTENTION DES DIRIGEANTS DE LA BCP

A travers la présente augmentation de capital de la BCP réservée au Personnel du CPM et des entités concernées, certains dirigeants envisagent de participer à la présente opération.

V. IMPACTS DE L'OPERATION

V.1. IMPACT SUR LES FONDS PROPRES DE LA BCP

Les opérations d'augmentation de capital réservée au personnel du CPM et des entités concernées ainsi que celle réservée aux BPRs permettront le renforcement des fonds propres de la BCP tel que présenté ci-dessous sur la base des comptes sociaux clos au 31 décembre 2018 :

MDH	Avant l'augmentation de capital	Après les augmentations de capital réservées au personnel et aux BPRs
Capital social	1 823	2 023
Réserves et primes liées au capital	19 962	24 732
Report à nouveau et résultat net de l'exercice	3 001	3 001
Fonds propres	24 786	29 756

Source : BCP

Les primes d'émission relatives aux deux opérations d'augmentation de capital totalisent 4.770.000.000 dirhams pour une augmentation de capital social de 200.000.000 dirhams.

V.2. ACTIONNARIAT POST-OPERATIONS D'AUGMENTATIONS DU CAPITAL SOCIAL

Suite à la présente augmentation de capital réservée au Personnel du CPM et des entités concernées, ainsi que l'augmentation de capital réservées aux BPRs, l'actionnariat de la BCP se présenterait comme suit :

Actionnaires	Avant l'augmentation de capital		Après les augmentations de capital – BPRs et personnel du CPM et des entités concernées	
	Nombre de titres détenus	% Capital et droits de vote	Nombre de titres détenus	% Capital et droits de vote
BPR	94 226 380	51,7%	104 226 380	51,5%
Salariés CPM	4 860 619	2,7%	14 860 619	7,3%
BPCE Maroc	8 224 241	4,5%	8 224 241	4,1%
MCMA	9 198 589	5,0%	9 198 589	4,5%
CIMR	10 904 158	6,0%	10 904 158	5,4%
RCAR	11 092 510	6,1%	11 092 510	5,5%
Autres institutionnels	21 831 929	12,0%	21 831 929	10,8%
Divers (dont flottant en bourse)	21 916 230	12,0%	21 916 230	10,9%
TOTAL	182 254 656	100,0%	202 254 656	100,0%

Actionnariat au 30 Avril 2019

Source : BCP

V.3. IMPACT SUR LA GOUVERNANCE DE LA BCP

L'opération d'augmentation de capital réservée au personnel du CPM et des entités concernées n'a pas d'impact sur la gouvernance de la BCP.

VI. MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION

La BCP procèdera à une augmentation de capital réservée aux membres du personnel du CPM (Cf. titre XIII.3.1 : Conditions d'éligibilité). Cette opération portera sur 10.000.000 actions BCP réservées au Personnel du CPM et des entités concernées d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune.

Le montant global maximum de l'opération d'augmentation de capital est de 2.210.000.000 dirhams dont 100.000.000 dirhams au titre du nominal et 2.110.000.000 dirhams au titre de la prime d'émission.

Les actions BCP, objet de la présente augmentation, seront offertes à un prix de 221 dirhams par action pour les employés du CPM (décote de 20% par rapport au cours de référence, soit 276 dirhams représentant le cours moyen pondéré sur une période de 6 mois, du 18 septembre 2018 au 15 mars 2019).

VII. STRUCTURE DE L'OFFRE

La BCP offre l'opportunité aux membres du personnel du CPM et des entités concernées au Maroc de participer à son capital.

Il n'est pas instauré un minimum de souscription pour participer à la présente opération.

Les membres du personnel du CPM et des entités concernées au Maroc seront informés individuellement, par la BCP, du nombre d'actions qui leur a été réservé et ce, à travers la mise à disposition du bulletin de souscription nominatif incluant le nombre d'actions qui leur est réservé.

La formule proposée dans le cadre de la présente augmentation de capital pour le personnel du CPM et des entités concernées se décline comme suit :

« Formule des actions réservées » : Les agents de la BCP, BPR et agents détachés auprès des filiales ainsi que les agents des entités concernées du CPM peuvent souscrire un nombre maximum d'actions qui leur sont réservées.

Ce nombre d'actions maximum réservées est déterminé comme suit :

- Agents CPM et détachés au Maroc : 10 à 16 mois (selon l'ancienneté CPM détaillée ci-dessous) de la rémunération brute (y compris indemnités et prime annuelle)
- Agents détachés hors Maroc : Rémunération fixe brute annuelle Maroc, telle que calculée chaque année par la BCP, en plus des indemnités de fonction et de 50% de la prime annuelle

Les tranches d'ancienneté CPM se présentent comme suit :

Tranche d'ancienneté CPM	Nombre de mois
Ancienneté supérieur à 25 ans	16
Ancienneté de 20 à 25 ans [20 ans – 25 ans[15
Ancienneté de 15 à 20 ans [15 ans – 20 ans[14
Ancienneté de 10 à 15 ans [10 ans – 15 ans[13
Ancienneté de 5 à 10 ans [5 ans – 10 ans[12
Ancienneté de 2 à 5 ans [2 ans – 5 ans[11
Ancienneté inférieur à 2 ans	10

- Agents des autres entités concernées du CPM : 06 mois de la rémunération brute (y compris indemnités et prime annuelle)

Souscription du reliquat pour le personnel du CPM et des entités concernées :

Chaque membre du personnel du CPM et des entités concernées peut formuler le souhait de participer à la souscription du reliquat et ce, dans le cas où la totalité des actions réservées aux membres du personnel du CPM et des entités concernées, à travers la « Formule des actions réservées », n'est pas totalement souscrite. Le mode d'attribution se fera au prorata des actions restantes par rapport aux actions attribuées, et ce dans la limite du plafond demandé.

Aucune affectation directe pour le reliquat n'a été réalisée pour le compte d'une ou de plusieurs sociétés du groupe.

VIII. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE

Nature des titres	Actions BCP.
Nombre maximum de titres	10.000.000 actions.
Valeur nominale	10 DH par action.
Forme des titres	Au Porteur entièrement dématérialisées et inscrites en compte chez le dépositaire central Maroclear.
Prix d'émission	Le prix d'émission des actions BCP nouvelles pour le Personnel du CPM est fixé à 221 DH par action.
Prime d'émission	La prime d'émission des nouvelles actions BCP émises est de 211 DH par action.
Montant maximum de l'émission	Le montant maximum de l'émission est de 2.210.000.000 dirhams.
Libération des titres	Les actions émises seront entièrement libérées à leur souscription et libres de tout engagement.
Date de jouissance	01/01/2019 (*)
Droit préférentiel de souscription	L'AGE tenue le 21 mai 2019, statuant sur l'augmentation de capital a décidé de la suppression du droit préférentiel de souscription pour réserver la totalité de l'augmentation de capital au personnel du CPM et des entités concernées
Droits attachés	Toutes les actions bénéficient du même droit : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Droit de vote aux Assemblées Générales d'Actionnaires : Le Personnel du CPM et des entités concernées disposera du droit de vote aux Assemblées Générales d'Actionnaires sans aucune restriction, il n'existe pas d'actions à droit de vote double. ▪ Droits à la répartition des bénéfices : les souscripteurs à l'Augmentation de Capital Réservee auront droit aux dividendes dont la décision de distribution relève de la compétence souveraine de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ; étant spécifié qu'une délégation de paiement sera consentie par chaque salarié à l'organisme prêteur (BCP ou BPRs) en vue de prélever sur le montant des dividendes perçus, toutes sommes nécessaires au règlement des échéances impayées au titre du prêt qui aurait été consenti le cas échéant, par ledit organisme prêteur au salarié concerné en vue d'acquiescer tout ou partie des titres objet de l'Augmentation de Capital Réservee. ; ▪ Droit à la répartition du boni de liquidation : Toutes les actions bénéficieront des mêmes droits dans la répartition du boni de liquidation.
Nécessité des actions	Les actions allouées dans le cadre de la présente opération sont inaliénables pendant une période de 3 ans, à compter de la date de livraison, avec possibilité de cession de 20% par année des actions allouées à partir de la fin de la 3ème année, de 20% supplémentaires à partir de la fin de la 4ème, 5ème, 6ème et 7ème année. Cette règle d'inaliénabilité s'applique pour la « formule des actions réservées » et pour le reliquat tels que définis dans la partie (Cf titre VII : Structure de l'offre). Dans le cas d'un financement par recours au prêt, la cession des titres devra respecter les conditions mentionnées dans le chapitre XIII.4.
Ligne de cotation	Les actions issues de la présente augmentation de capital seront admises en 2 ^{ème} ligne avec les anciennes actions cotées à la Bourse de Casablanca.

(*) Les actions nouvelles auront droit aux dividendes de l'exercice 2019 distribuables en 2020.

IX. ELEMENTS D'APPRECIATION DES TERMES DE L'OFFRE

IX.1. ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE L'OFFRE

Détermination du prix de souscription

Les actions seront offertes au prix de 221 DH par action correspondant à une décote de 20% par rapport au cours de référence, soit 276 dirhams représentant le cours moyen pondéré sur une période de 6 mois, du 18 septembre 2018 au 15 mars 2019. Ce prix d'émission est fixé, sur proposition du Conseil d'Administration de la BCP en date du 18 mars 2019, par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BCP tenue en date du 21 mai 2019.

Prix de référence	276
Décote	20%
Prix offert	221

A titre indicatif, le prix de souscription présente une décote de 18% par rapport au cours de clôture du 21 mai 2019, soit la date de tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BCP.

Multiples induits

Les multiples de valorisation boursiers de la BCP, calculés sur la base des données financières et comptables des comptes consolidés certifiés relatifs à l'exercice 2018 ainsi que l'estimatif 2019 et sur la base d'un cours de 221 dirhams par action, s'établissent comme suit :

	2018	2019e
Résultat net part du groupe (MDH)	2 943	2 875
Fonds propres part du groupe (MDH)	28 393	32 745 (*)
Nombre d'actions	182 254 656	202 254 656 (*)
Bénéfice net par action (DH)	16,1	14,2
Fonds propres par action (DH)	155,8	161,9

(*) Post-augmentations de capital réservées au personnel du CPM et des entités concernées ainsi qu'aux BPRs
Source : BCP et UCF

Sur la base d'un prix par action de 221 DH, le titre BCP est valorisé à 15,5 fois les résultats consolidés 2019 estimés et à 1,4 fois les fonds propres consolidés 2019 estimés.

	2018	2019e
Price Earning - P/E (Cours de référence/bénéfice par action)	13,7	15,5
Price to Book - P/B (Cours de référence /fonds propres par action)	1,4	1,4

Source : UCF

IX.2. METHODES INDICATIVES D'EVALUATION

Les deux méthodes suivantes illustrent l'évaluation de la BCP :

1. Méthode de la moyenne des cours moyens pondérés

- Cette méthode consiste à retenir comme valeur des fonds propres, la capitalisation boursière moyenne de la société prise sur une période significative.
- Nous avons calculé la moyenne des cours boursiers moyens pondérés de la BCP en vigueur à la Bourse de Casablanca sur une période allant de 1 à 12 mois.
- La date de référence retenue pour la détermination des périodes d'observation est le 15 mars 2019.

2. Méthode des comparables boursiers

- Cette méthode d'évaluation est fondée sur la base des multiples moyens des sociétés cotées.
- Elle consiste à appliquer aux agrégats financiers consolidés de la BCP les multiples de valorisations observés sur un échantillon de banques cotées dans la Bourse de Casablanca.
- L'échantillon établit comporte les banques suivantes : Attijari Wafabank, BMCI, Crédit Du Maroc, CIH et BMCE Bank.

IX.2.1. Moyenne des cours boursiers moyens pondérés

Le tableau ci-dessous traduit le niveau de décote de l'opération sur la base du dernier cours de bourse de la BCP au 15 mars 2019 et des moyennes des cours moyens pondérés à cette date.

Période	Cours en DH	Décote (+) /surcote (-) de 221 DH par rapport au cours
Cours au 15/03/19	265	17%
CMP 1 mois	272	19%
CMP 3 mois	277	20%
CMP 6 mois	276	20%
CMP 12 mois	280	21%
Moyenne des cours	274	19%

Source : UCF

La moyenne des cours moyens pondérés boursiers aboutit à une décote moyenne de 19% du prix proposé au Personnel du CPM et des entités concernées (221 DH).

IX.2.2. Comparables boursiers

Cette méthode consiste à comparer le multiple implicite du résultat net (P/E) et le multiple des fonds propres (P/B) de la BCP issus du prix de l'augmentation de capital, aux multiples moyens d'un échantillon de sociétés comparables cotées à la Bourse de Casablanca, en considérant leurs comptes consolidés au 31/12/2018.

MDH	Cours de Clôture (en MAD)	Nombre de titres	Capitalisation	Résultat net 2018	Fonds propres 2018
AWB	431	209 859 679	90 491	5 706	44 519
BMCI	745	13 279 286	9 893	558	7 236
CDM	584	10 881 214	6 355	589	5 128
CIH	287	26 608 085	7 637	455	4 700
BMCE	178	179 463 390	31 927	1 830	18 400
Moyenne			29 260	1 828	15 997

Données au 15/03/2019

Source : UCF

Les ratios de valorisation ressortent comme suit :

Echantillon	P/E 2018	P/B 2018
AWB	15,9	2,0
BMCI	17,7	1,4
CDM	10,8	1,2
CIH	16,8	1,6
BMCE	17,4	1,7
Moyenne	15,7	1,6

Source : UCF

	P/E 2018	P/B 2018	Moyenne
Valorisation totale (MDH)	46 250	45 424	45 837
Valorisation/ action	254	249	252
Décote/Surcote(-)/221 DH	13%	11%	12%

Source : UCF

La valorisation de la BCP est comprise dans une fourchette de 45 424 MDH à 46 250 MDH, avec une moyenne de 45 837 MDH, induisant une décote moyenne de 12% par rapport au prix offert de l'opération.

IX.2.3. Evolution du cours de la BCP

Opérations de bloc

Au titre de l'exercice 2018, il y'a eu 9 transactions de bloc sur la valeur BCP pour une quantité totale de 6.734.558 titres totalisant un montant de 1 881 447 427,40 MAD.

De janvier 2019 à avril 2019, il y'a eu 7 transactions de bloc sur la valeur BCP pour une quantité totale de 2.941.783 titres totalisant un montant de 767 760 645,55 MAD.

Suspension du titre

La valeur BCP n'a connu aucune suspension sur l'année 2018 jusqu'à avril 2019.

Présentation du cours de la BCP

Les cours de clôture enregistrés ainsi que le volume des transactions sur le marché central des titres BCP se résument comme suit :

Période d'observation annuelle :

	2016	2017	2018	15-mars-19
Cours plus haut (DH)	289	332	304	275
Cours plus bas (DH)	214	257	259	265
Nombre de titres traités	17 486 133	11 414 047	9 641 066	137 213
Volume des transactions (KDH)	1 373 063	3 331 499	2 725 279	36 588

Source : UCF

Période d'observation trimestrielle :

	Avr-Juin 18	Juil-Sept 18	Oct-Déc 18	Janv-Mars 19
Cours plus haut (DH)	297	286	285	282
Cours plus bas (DH)	277	259	266	265
Nombre de titres traités	1 711 592	2 004 555	3 658 203	2 003 427
Volume des transactions (KDH)	494 332	544 192	1 015 022	549 391

Source : UCF

Période d'observation mensuelle :

	nov-18	déc-18	janv-19	févr-19	mars-19
Cours plus haut (DH)	285	285	282	277	275
Cours plus bas (DH)	266	273	271	267	265

Nombre de titres traités	378 368	2 653 617	814 944	829 488	358 995
Volume des transactions (KDH)	104 335	741 174	225 760	228 033	95 599

Source : UCF

X. COTATION EN BOURSE

Secteur d'activité	: Banques
Libellé	: 2L BCP J01JAN2019
Ticker	: 2BCPA
Compartiment	: Premier
Cycle de négociation	: Fixing
Date de cotation	: 25 juin 2019
Ligne de cotation	: 2 ^{ème} ligne
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération	: Upline Securities

XI. CONSEILLER ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Type d'intermédiaires financiers	Nom	Adresse
Conseiller financier et Coordinateur global	Upline Corporate Finance	162, Angle Bd d'Anfa et rue Molière – Casablanca
Organisme chargé de l'enregistrement auprès de la Bourse de Casablanca	Upline Securities (Coté vendeur et acheteur)	101, Bd Zerktouni - Casablanca
Organismes placeurs :	BCP	101, Bd Zerktouni - Casablanca
	BP Centre-sud	Av. Hassan II – B.P. 246 -80000 Agadir
	BP Nador - Al Hoceima	113, Bd. El Massira – B.P. 86 – 62000 Nador
	BP Fès – Meknès	Rue Allal Loudiyi – B.P. 276 – Ville Nouvelle – 30000 Fès
	BP Laâyoune	9, Bd. Mohamed V – B.P. 82 – 70000 Laâyoune
	BP Marrakech – Béni Mellal	Av. Abdekerim Khattabi – Route de Casablanca – B.P. 968 – 40001 Marrakech
	BP Oujda	34, Bd. Derfoufi – B.P. 440 – 60000 Oujda
	BP Rabat – Kenitra	3, Av. Trables – B.P. 6 – 11100 Rabat
	BP Tanger – Tétouan	76, BD. Med V – B.P. 313 – 90000 Tanger

XII. CALENDRIER DE L'OPERATION

Ordres	Étapes	Date
1	Réception du dossier complet de l'opération par la Bourse de Casablanca	24 Mai 2019
2	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation relatif à l'augmentation de capital et du calendrier de l'opération	27 Mai 2019
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la Note d'Information visée par l'AMMC	27 Mai 2019
4	Publication au Bulletin de la Cote de l'avis relatif à l'opération	28 Mai 2019
5	Publication de l'extrait de la Note d'Information par la BCP	29 Mai 2019
6	Ouverture de la période de souscription	10 Juin 2019
7	Clôture de la période de souscription	14 Juin 2019
8	Réception des souscriptions par la Bourse avant 12h :00	17 Juin 2019
9	Allocation des titres et remise des résultats de l'allocation par la Bourse de Casablanca à la BCP	19 Juin 2019
10	Ratification de l'opération par l'instance concernée	20 Juin 2019
11	Réception par la Bourse de Casablanca du PV de l'instance ayant ratifié l'augmentation de capital en numéraire Remise à la Bourse de Casablanca des résultats Globaux de l'opération	21 Juin 2019
12	Livraison des nouveaux titres	24 Juin 2019
13	- Admission des actions nouvelles - Enregistrement de l'opération en Bourse	25 Juin 2019

-
- Annonce par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération au bulletin de la cote
 - Publication des résultats de l'opération par la BCP
-

XIII. MODALITES DE SOUSCRIPTION DES TITRES

XIII.1. PERIODE DE SOUSCRIPTION

Les actions, objet de la présente augmentation de capital, pourront être souscrites du 10 juin 2019 au 14 juin 2019 à 15 heures inclus. Les ordres de souscription seront irrévocables après la clôture de la période de souscription.

Aucune souscription ne sera acceptée après la clôture de la période de souscription.

XIII.2. BENEFICIAIRES

L'augmentation de capital, objet de la présente note d'information, est réservée aux salariés du Crédit Populaire du Maroc (CPM) et des entités concernées.

XIII.3. CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

XIII.3.1. Conditions d'éligibilité

Les membres du personnel éligibles à la présente augmentation de capital doivent être salariés du CPM (appartenant à la BCP, aux BPRs ou détachés de la BCP auprès de ses filiales au Maroc ou à l'étranger et ayant un contrat de travail et de détachement avec la BCP) et des entités concernées titulaires au 31 décembre 2018 et actifs à l'issue de la période de souscription.

La liste des entités concernées par l'augmentation de capital objet de cette note d'information se présente comme suit :

-	ATTAWFIQ MICRO FINANCE
-	BANK AL YOUSR
-	Chaabi LLD
-	Group M2T
-	MEDIAFINANCE
-	BP SHORE GROUP
-	BP SHORE BACK OFFICE
-	BP SHORE RH
-	BP SHORE CONSULTING
-	CHAABI DOCNET
-	PCA
-	FONDATION BANQUE POPULAIRE
-	Bank AL AMAL
-	BP REM
-	MAROC LEASING
-	UPLINE GROUP
-	UPLINE SECURITIES
-	UPLINE CAPITAL MANAGEMENT
-	UPLINE CORPORATE FINANCE
-	ALHIF MANAGEMENT
-	ICF AL WASSIT
-	UPLINE COURTAGE
-	UPLINE INVESTMENT
-	UPLINE MULTI INVESTMENTS
-	VIVALIS
-	MAI
-	ASSCPBP

-	CIB OFFSHORE
-	AMIFA HOLDING

La participation des membres du personnel du CPM et des entités concernées à l'opération d'augmentation de capital de la BCP ne revêt pas un caractère obligatoire.

XIII.3.2. Formules proposées aux Membres du Personnel

La BCP offre l'opportunité aux membres du personnel du CPM et des entités concernées au Maroc de participer à son capital.

Il n'est pas instauré un minimum de souscription pour participer à la présente opération.

Les membres du personnel du CPM et des entités concernées au Maroc seront informés individuellement, par la BCP, du nombre d'actions qui leur a été réservé et ce, à travers la mise à disposition du bulletin de souscription nominatif incluant le nombre d'actions qui leur est réservé.

La formule proposée dans le cadre de la présente augmentation de capital pour le personnel du CPM et des entités concernées se décline comme suit :

« Formule des actions réservées » : Les agents de la BCP, BPR et agents détachés auprès des filiales ainsi que les agents des entités concernées du CPM peuvent souscrire un nombre maximum d'actions qui leur sont réservées.

Ce nombre d'actions maximum réservées est déterminé comme suit :

- Agents CPM et détachés au Maroc : 10 à 16 mois (selon l'ancienneté CPM détaillée ci-dessous) de la rémunération brute (y compris indemnités et prime annuelle)
- Agents détachés hors Maroc : Rémunération fixe brute annuelle Maroc, telle que calculée chaque année par la BCP, en plus des indemnités de fonction et de 50% de la prime annuelle

Les tranches d'ancienneté CPM se présentent comme suit :

Tranche d'ancienneté CPM	Nombre de mois
Ancienneté supérieur à 25 ans	16
Ancienneté de 20 à 25 ans [20 ans – 25 ans[15
Ancienneté de 15 à 20 ans [15 ans – 20 ans[14
Ancienneté de 10 à 15 ans [10 ans – 15 ans[13
Ancienneté de 5 à 10 ans [5 ans – 10 ans[12
Ancienneté de 2 à 5 ans [2 ans – 5 ans[11
Ancienneté inférieur à 2 ans	10

- Agents des autres entités concernées du CPM : 06 mois de la rémunération brute (y compris indemnités et prime annuelle)

Souscription du reliquat pour le personnel du CPM et des entités concernées :

Chaque membre du personnel du CPM et des entités concernées peut formuler le souhait de participer à la souscription du reliquat et ce, dans le cas où la totalité des actions réservées aux membres du personnel du CPM et des entités concernées, à travers la « Formule des actions réservées », n'est pas totalement souscrite. Le mode d'attribution se fera au prorata des actions restantes par rapport aux actions attribuées, et ce dans la limite du plafond demandé.

Aucune affectation directe pour le reliquat n'a été réalisée pour le compte d'une ou de plusieurs sociétés du groupe.

XIII.3.3. Période d'inaliénabilité des titres pour les Membres du Personnel

Les actions allouées sont inaliénables pendant une période de 3 ans, à compter de la date de livraison, avec possibilité de cession de :

- ✓ 20% par année des actions allouées à partir de la fin de la 3^{ème} année (24 juin 2022) ;
- ✓ 20% supplémentaire à partir de la fin de la 4^{ème} année (26 juin 2023) ;
- ✓ 20% supplémentaire à partir de la fin de la 5^{ème} année (24 juin 2024) ;
- ✓ 20% supplémentaire à partir de la fin de la 6^{ème} année (24 juin 2025) ;
- ✓ 20% supplémentaire à partir de la fin de la 7^{ème} année (24 juin 2026).

Cette règle d'inaliénabilité s'applique pour la « formule des actions réservées » et pour le reliquat.

Les souscripteurs s'engagent à conserver sans pouvoir les transférer, les actions allouées suivant le calendrier décrit ci-dessus, afin de bénéficier des avantages de la présente augmentation de capital. Les actions allouées seront indisponibles à compter de la date de la livraison, et ne pourront être ni transférées, ni nanties¹ que dans le respect des règles visées à la présente note d'information.

Toutefois, les souscripteurs ou leurs ayants-droit ont la possibilité de céder leurs actions par anticipation tout en bénéficiant de la décote dans les cas ci-après :

- Accession à la propriété principale ;
- Mariage ;
- Divorce avec garde d'enfants ;
- Invalidité du souscripteur (par invalidité, il est signifié les malades de longue durée dont l'incapacité leur a été reconnue conformément aux dispositions du statut du personnel des Banques Populaires) ;
- Décès du souscripteur.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'administration, a précisé au niveau de la lettre de décision du 27 mai 2019, qu'il accordera les dérogations qu'il jugera nécessaires aux salariés ayant exprimés leurs souhaits de céder leurs titres avant la fin de la période d'indisponibilité.

XIII.3.4. Départ en retraite pour les Membres du Personnel

Les actions acquises dans le cadre de cette augmentation de capital réservée au Personnel du CPM et des entités concernées au Maroc, demeureront régies par l'ensemble des conditions de l'opération, sans déchéance du terme, en cas de départ en retraite du souscripteur entre la date de livraison des titres et la date d'expiration de la période d'inaliénabilité.

Toutefois, l'agent peut vendre ses actions sans perte de décote après un délai de 18 mois à compter de la date de départ à la retraite (normale ou anticipée).

XIII.3.5. Rupture du contrat de travail pour les Membres du Personnel

Les membres du personnel du CPM et des entités concernées au Maroc, dont le contrat de travail avec leur employeur est rompu sans être repris par une autre entité du CPM ou des entités concernées (en cas de démission ou de licenciement pour faute grave du salarié) et, ce avant l'expiration de la période d'inaliénabilité temporaire visée au XIII.3.3 ci-dessus, doivent rembourser la différence entre le prix d'achat (221 DH) et le cours de clôture du jour de livraison des titres.

¹ Tout nantissement en faveur d'institutions autres que la BCP ou BPRs

XIII.4. FINANCEMENT DE L'OPERATION DE SOUSCRIPTION

Un financement intégral du montant attribué est proposé aux membres du personnel éligibles, auquel ces derniers peuvent avoir recours, à leur convenance, afin de financer tout ou une partie des actions à acquérir dans le cadre de cette opération. Ce financement couvre à la fois le nombre d'actions réservées et le reliquat qui sera attribué au prorata des actions demandées.

Il s'agira d'un crédit sur une durée de sept (7) ans à remboursement in fine octroyé par la BCP ou BPRs, ne faisant pas appel à la capacité d'endettement des membres du personnel. Le montant du principal sera payé in fine.

Recours au prêt

Le recours au prêt est une faculté offerte aux membres du personnel et non une obligation.

Ainsi, ces derniers pourront librement décider :

- de ne pas avoir recours au prêt proposé ; ou
- d'avoir partiellement recours au prêt proposé dans le cadre de cette augmentation de capital ;
ou
- de recourir totalement au prêt.

Montant du prêt

Le montant du prêt qui sera accordé à chaque souscripteur correspondra, au maximum, au montant qui lui sera allouée (selon la demande du collaborateur).

Au montant du prêt qui sera accordé dans le cadre de la « Formule des actions réservées » et du reliquat s'ajoutera le montant de l'Impôt sur le revenu.

Le montant du prêt comprend également la commission due à la Bourse de Casablanca (0,1% du montant alloué HT) (côté acheteurs).

Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt est fixé à :

- 2,5% TTC l'an, toutes taxes comprises pour un montant inférieur ou égal à 700 000 Dh;
- 3,5% TTC l'an, toutes taxes comprises pour la partie du montant supérieur à 700 000 Dh.

Remboursement anticipé

Les membres du personnel participant à la présente opération auront la faculté de rembourser à tout moment par anticipation, et sans pénalités, tout ou partie du montant du principal du prêt et des intérêts.

En cas de rupture du contrat de travail d'un membre du personnel, le montant du principal du prêt et des intérêts sera exigible de manière anticipée et immédiate. Le remboursement de la différence entre le prix d'achat (221 DH) et le cours de clôture du jour de livraison des titres sera également exigible selon les modalités prévues au chapitre XIII.3.5.

Paiement des intérêts

Le paiement des intérêts du crédit sera effectué le mois de juillet chaque année et pourrait être couvert, partiellement ou totalement, par les dividendes versés par la BCP.

Nantissement des actions

Les actions acquises dans le cadre de la présente opération, par le biais d'un prêt, seront nanties au profit de l'organisme prêteur, en l'occurrence la BCP ou les BPR, jusqu'à remboursement du principal et des intérêts afférents au prêt.

Dividendes

En tant qu'actionnaire de la BCP, les salariés participent à la présente opération bénéficieront des mêmes droits que les autres actionnaires du groupe, notamment en matière de distribution des dividendes. Les dividendes seront crédités sur le compte de l'ensemble des actionnaires, déduction faite de la retenue à la source en vigueur à la date de paiement, qui est aujourd'hui de 15% (selon la Loi de Finance en vigueur).

Les actions issues de la présente augmentation de capital seront assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance du dividende relatif à l'exercice 2019 qui seront distribués en 2020. La décision de distribution des dividendes est réservée à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice et décide du montant du dividende par action à verser aux actionnaires.

Remboursement normal du prêt

Le remboursement normal du prêt se fera dans un délai maximum de 7 ans et pourra se faire à travers la cession des titres. La plus-value ou la moins-value correspondant à la différence entre le prix de vente et le prix d'achat reviendra à l'employé. Par conséquent, dans le cas d'une moins-value, l'employé prendra à sa charge le reliquat du prêt.

Dans le cas d'une cession échelonnée avant échéance du prêt, le remboursement du prêt se fera au prorata des cessions. Ainsi, le produit de la cession encaissé, suite à la cession d'une partie des actions détenues, fera objet d'une rétention de quote-part de l'encours du prêt correspondant au nombre d'actions cédées par rapport aux actions détenues.

Modalités d'ouverture d'un compte titre auprès de la BCP

Tout salarié éligible désirant souscrire devra obligatoirement disposer ou ouvrir un compte titre / compte espèces (BCP ou BPRs), en charge de recueillir les souscriptions.

Les pièces suivantes sont nécessaires pour l'ouverture de compte :

- Copie du document d'identification du personnel du CPM et des entités concernées au Maroc (carte d'identité nationale, carte de séjour, passeport)
- Contrat d'ouverture de compte dûment signé par le souscripteur.

Les ouvertures de comptes ne peuvent être réalisées que par le détenteur même du compte. Il est strictement interdit d'ouvrir un compte par procuration.

L'opération de souscription est enregistrée dans ce compte titres et espèces au nom du souscripteur ouvert auprès de la BCP ou des BPRs en charge de recueillir les souscriptions.

Nombre total d'actions réservées

Le nombre total d'actions réservées au personnel du CPM, sur la base de la formule proposée au niveau du chapitre XIII.3.2 pour l'ensemble du personnel éligible, se chiffre à 8.587.524 actions, soit 85,9% du nombre d'actions proposées dans le cadre de l'opération objet de la présente note d'information.

Nombre total d'actions réservées (1)	8 587 524
Nombre d'actions proposées dans le cadre de l'opération (2)	10 000 000
Rapport (1) / (2)	85,9%

Source : BCP

Les documents à fournir pour la souscription à l'augmentation de capital de la BCP réservée au personnel du CPM et des entités concernées au Maroc sont cités ci-dessous :

Souscription avec Prêt	Souscription sans Prêt
Contrat de prêt	Justificatif de règlement de la totalité de la souscription (virement, remise chèque ou espèce) / Attestation de blocage

Contrat de Nantissement des actions allouées	NA
Copie de l'identification des souscripteurs (cf. XII.7)	Copie de l'identification des souscripteurs (cf. XII.7)
Bulletin de souscription signé par le souscripteur	Bulletin de souscription signé par le souscripteur

XIII.5. MODALITES DE SOUSCRIPTION A L'OFFRE

Pour le Personnel du CPM et des entités concernées au Maroc, la souscription des actions BCP se fera par la remise, par chaque membre du personnel bénéficiaire du bulletin de souscription, qui lui a été nominativement adressé incluant :

- Le nombre et le montant correspondant d'actions à souscrire (ce nombre doit être inférieur ou égal au nombre d'actions réservées) ;
- Le souhait de participer à l'allocation du reliquat, dans le cas où le nombre total d'actions acquises par les membres du personnel serait inférieur au nombre total d'actions réservées dans le cadre de l'augmentation de capital de la BCP. Dans ce cas, le membre du Personnel devra spécifier le plafond d'actions qui pourrait lui être attribué.

Tout bulletin de souscription doit être dûment signé par le souscripteur lui-même ou par toute personne mandatée par lui à cette effet et ce, au cours de la période de souscription. Les souscriptions multiples à la même formule sont interdites et frappées de nullité dans leur intégralité et leur globalité.

Une copie de ce bulletin de souscription sera remise au souscripteur.

En cas de souscription au comptant, l'organisme de placement doit s'assurer, préalablement à l'acceptation d'une souscription, que le souscripteur a la capacité financière d'honorer ses engagements.

Les souscriptions seront recueillies par les agences bancaires du réseau des Banques Populaires Régionales et du réseau de la BCP. Les membres du personnel détachés à l'étranger pourront envoyer leur bulletin de souscription par fax à leur agence bancaire de la Banque Populaire.

Les titres souscrits doivent être crédités et conservés dans un compte titres au nom de la personne concernée, lequel ne peut être mouvementé que par cette dernière, sauf existence d'une procuration. Tous les ordres de souscription ne respectant pas les conditions ci-dessus seront frappés de nullité.

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que tous les ordres de souscription peuvent être satisfaits totalement ou partiellement sauf pour la « Formule des actions réservées » fixée pour le personnel du CPM et des entités concernées.

XIII.6. IDENTIFICATION DES SOUSCRIPTEURS

Les organismes placeurs, en l'occurrence les agences des Banques Populaires Régionales et la BCP, doivent s'assurer de l'appartenance du souscripteur à la liste des membres du personnel fournie par la par le Pôle des Traitements RH.

Ils doivent également obtenir une copie du document qui atteste de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories ci-dessous, et la joindre au bulletin de souscription.

Catégorie de souscripteur	Document à joindre
Personnes physiques marocaines résidentes et ressortissants marocains à l'étranger	Photocopie de la carte d'identité nationale.
Personnes physiques résidentes non marocaines	Photocopie de la carte de résident.

Personnes physiques non résidentes et non Marocaines.

Photocopie du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document.

XIV. MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES

XIV.1. REGLES D'ATTRIBUTION

L'attribution des 10.000.000 de titres dans le cadre de l'augmentation de capital de la BCP réservée aux salariés du CPM et des entités concernées se fera en deux étapes :

- **L'Étape 1** consiste à attribuer aux souscripteurs les actions qui leur sont réservées au titre de la demande garantie (Cf au titre XIII.3.2. « Formules proposées aux membres du personnel »). Les souscripteurs peuvent demander un nombre d'actions inférieur ou égal au maximum garanti ;
- **L'Étape 2** consiste à attribuer le reliquat des actions restantes, dans le cas où la totalité des actions réservées aux membres du personnel du CPM et ceux des entités concernées ne serait pas entièrement souscrite à l'Étape 1. Le mode d'attribution retenu pour ledit reliquat se fera au prorata correspondant au rapport des actions attribuées à l'Étape 1, à chaque souscripteur ayant formulé le souhait de participer à l'allocation du reliquat, au total des actions attribuées à l'étape 1 auxdits souscripteurs, et ce, dans la limite du plafond demandé. Ledit plafond devra être explicité par le souscripteur au niveau du bulletin de souscription.

Le processus d'attribution dudit reliquat se répétera jusqu'à épuisement du reliquat et/ou du plafond et ce, selon le mode d'attribution précité.

Les rompus seront alloués, par pallier d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes telles que formulées à l'Étape 1 et ce, dès que l'allocation du prorata conduira à l'attribution de 0 action pour tous les souscripteurs.

XV. PROCEDURE DE CONTROLE ET D'ENREGISTREMENT PAR LA BOURSE DE CASABLANCA

XV.1. CENTRALISATION

L'ensemble des souscriptions effectuées auprès du réseau des BPR et de la BCP sera regroupé auprès de Médiapfinance. Cette dernière devra transférer les souscriptions réalisées, le 17 juin 2019 avant 12h00, à la Bourse de Casablanca, à travers l'outil de centralisation des souscriptions « OCS ».

La Bourse de Casablanca procédera au traitement des souscriptions reçues et l'allocation des actions objet de la présente note d'information.

Le 19 juin 2019 la Bourse de Casablanca remettra les résultats globaux de l'allocation à la BCP.

XV.2. ENREGISTREMENT PAR LA BOURSE DE CASABLANCA

Il sera procédé à l'enregistrement à la Bourse de Casablanca des transactions correspondantes à cette opération le 25 juin 2019. Le prix d'enregistrement correspondra au prix de souscription de l'action BCP fixé dans le cadre de cette opération, soit 221 Dirhams.

XV.3. SOCIETE DE BOURSE CHARGEE D'ENREGISTRER L'OPERATION

L'enregistrement de l'opération d'augmentation de capital s'effectuera à la Bourse de Casablanca par l'entremise de la société de bourse Upline Securities (côté acheteurs / côté vendeur).

XVI. VERSEMENT DES SOUSCRIPTIONS ET INSCRIPTIONS EN COMPTE

La libération des montants correspondants aux souscriptions à la présente augmentation de capital doit être réalisée en espèces (par débit du compte bancaire du souscripteur ouvert sur les livres de son dépositaire) et versée au centralisateur le jour de la remise des résultats de l'opération à la BCP par la Bourse de Casablanca.

La BCP et les BPRs, organismes placeurs, verseront ces montants dans un compte spécial réservé à l'opération, objet de la présente note d'information : « Augmentation de capital BCP ».

Médiafinance est chargée de l'inscription, auprès de Maroclear des actions nouvelles. La date d'inscription en compte des actions nouvelles correspondra au jour de livraison des titres.

Il est à rappeler que Médiafinance est seul teneur de comptes des titres émis dans le cadre de la présente opération.

XVI.1. MODALITES DE RESTITUTION DU RELIQUAT

La restitution des reliquats espèces aux souscripteurs interviendra trois jours ouvrés après la date de livraison des titres, soit le 27 juin 2019.

XVI.2. MODALITES DE LIVRAISON DES TITRES

La livraison des titres, objet de cette augmentation de capital, aux noms des personnes concernées s'effectuera sur leurs comptes titres le 24 juin 2019.

XVII. MODALITES DE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'OPERATION

Les résultats de l'opération seront publiés par la Bourse de Casablanca au Bulletin de la Cote du 25 juin 2019 et par la BCP dans un journal d'annonces légales du même jour.

XVIII. FRAIS D'INTERMEDIATION ET DE GESTION

Les frais d'intermédiation, fixés à 0,4% hors taxes, correspondent à la commission d'enregistrement de la société de bourse et aux frais de règlement / livraison Dépositaire, inhérents à la participation des membres du personnel à l'opération seront pris en charge par la BCP. La commission d'enregistrement due à la Bourse de Casablanca (0,1% HT du montant souscrit) (côté vendeur) sera supportée par la BCP.

Les frais de gestion et de tenue des comptes titres individuels des membres du personnel ayant souscrit à l'offre seront pris en charge par le salarié et sont déterminés sur base contractuelle.

XIX. FISCALITE

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les membres du personnel désireux de participer à la présente opération sont invités à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

XIX.1. ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES RESIDENTES

XIX.1.1. Imposition des plus-values de cession

Conformément aux dispositions de l'article 73 du code général des impôts (CGI), les plus-values de cession des actions sont soumises à l'IR au taux de 15%. Pour les actions cotées, l'impôt est retenu à la source et versé au Trésor par l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes titres.

Selon les dispositions de l'article 68 du CGI, sont exonérés de l'impôt :

- Les plus-values ou la fraction des plus-values sur cession d'actions correspondant au montant des cessions, réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 30 000 Dh ;
- La donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- La cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- L'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion ;
- L'apport en société.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- D'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ;
- et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.
- les moins-values subies au cours d'une année sont imputables sur les plus-values des années suivantes jusqu'à l'expiration de la 4ème année qui suit celle de la réalisation des moins-values.

XIX.1.2. Imposition des dividendes

Les dividendes distribués à des personnes physiques résidentes sont soumis à une retenue à la source de 15% libératoire de l'IR.

XIX.1.3. Imposition de la décote

Sous réserve de modification légales ou réglementaires, le régime fiscal de traitement de la décote accordée par l'employeur à ses membres du personnel est exonérée de l'IR à condition que :

- Le montant de la décote ne dépasse pas 10% de la valeur de l'action à la date d'attribution de l'option ;
- Les actions souscrites ne soient pas cédées pendant un délai d'indisponibilité de 3 ans à compter de la date de la levée de l'option.

Le montant de la décote qui dépasse la limite ci-dessus est considéré comme un avantage en numéraire qui est imposé à l'IR selon les taux progressifs du barème au titre du mois de levée de l'option.

En cas de cession anticipée avant le délai de 3 ans, la décote exonérée devient imposable avec application des amendes et majorations en vigueur.

En cas de décès ou d'invalidité du salarié, il n'est pas tenu compte du délai précité.

Les salariés des entités concernées ne sont pas concernés par l'exonération de l'IR dans la limite de 10%.

XIX.1.4. Imposition de la plus-value d'acquisition

Selon la réglementation en vigueur, la différence entre la valeur de l'action à la date de la levée de l'option et sa valeur à la date d'attribution de l'option sera considérée comme une plus-value d'acquisition imposable au titre des profits de capitaux mobiliers au moment de la cession des actions.

En cas de cession des actions après le délai d'inaliénabilité de 3 ans, la plus-value d'acquisition est imposable à 15%.

En cas de cession anticipée avant le délai de 3 ans, la plus-value d'acquisition est considérée comme un complément de salaire qui est imposé à l'IR selon les taux progressifs du barème au titre du mois de levée de l'option avec application des amendes et majorations en vigueur.

XIX.2. ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES NON RESIDENTES

XIX.2.1. Imposition des plus-values de cession

Les plus-values de cession d'actions réalisées par des personnes physiques non résidentes sont imposables à l'Impôt sur le Revenu dans les mêmes conditions que celles réalisées par les personnes physiques résidentes sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

XIX.2.2. Imposition des dividendes

Les dividendes d'actions sont soumis à une retenue à la source au taux de 15%, sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition. L'impôt est retenu à la source par la société distributrice au profit de l'administration fiscale.

XIX.2.3. Imposition de la décote

La décote dont bénéficient les personnes physiques non résidentes est imposable dans les mêmes conditions que celles réalisées par les personnes physiques résidentes sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

XIX.2.4. Imposition de la plus-value d'acquisition

Les plus-values d'acquisition réalisées par des personnes physiques non résidentes sont imposables dans les mêmes conditions que celles réalisées par les personnes physiques résidentes sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

XX. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION

Les frais de l'opération à la charge de l'émetteur sont estimés à environ 0,7% HT du montant de l'opération. Ils comprennent notamment les charges suivantes :

- Les frais légaux ;
- Les honoraires du conseil juridique ;
- Les honoraires du conseil financier ;
- Les frais de placement et de courtage ;
- Les frais de communication ;
- Le dépositaire central Maroclear ;
- L'enregistrement à la Bourse de Casablanca ;
- Commission sur avis d'approbation ;
- Commission de centralisation ;
- La commission relative au visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux.

PARTIE III

**PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE
CENTRALE POPULAIRE**

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

La Banque Centrale Populaire est un organisme du Crédit Populaire du Maroc - CPM. Ce dernier, créé en vertu du dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961, est régi par la Loi N°12-96 portant réforme du CPM telle que complétée et modifiée par la loi n°42-07 du 20 octobre 2008 et la loi n° 44-08 du 24 août 2010 et la loi 77-14.

Le CPM est défini comme un groupement de banques, constitué de la Banque Centrale Populaire, d'une part, et de huit Banques Populaires Régionales, d'autre part. Sa mission est de favoriser l'activité et le développement de toute entreprise moyenne ou petite, artisanale, industrielle ou de service par la distribution de crédits. Il contribue à la mobilisation de l'épargne, à son utilisation au niveau des régions où elle est collectée et à la promotion des activités bancaires au niveau régional.

Dénomination sociale	Banque Centrale Populaire – BCP
Siège social	101, Boulevard Zerkoutouni- B.P : 20100, Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 522 20 25 33 / 522 22 41 11 / 522 22 25 89
Numéro de fax	(212) 522 22 26 99 / 522 20 93 40
Site Web	www.gbp.ma
Forme juridique	La BCP est une Société Anonyme (SA) à Conseil d'Administration régie par les dispositions de la loi 17-95 tel que modifié et complété ¹ .
Date de création	La Banque Centrale Populaire a été créée en vertu du Dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961 sous forme de Société coopérative à Capital Variable.
Durée de vie	99 ans
Numéro du registre de commerce	R.C. Casablanca N° 28173
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	D'après l'article 5 des statuts de la Banque Centrale Populaire, il est mentionné ce qui suit : 1- Opérations de banque <ul style="list-style-type: none"> ▪ La société a pour objet d'effectuer, à titre de profession habituelle, toutes les opérations susceptibles d'être pratiquées par les banques en vertu des dispositions de la Loi n°103-12 régissant les établissements de crédit et organismes assimilés et par tout texte modifiant ou complétant cette loi. ▪ La société exerce ses activités bancaires, sous la tutelle et le contrôle administratif technique et financier du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc. 2- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales <ul style="list-style-type: none"> ▪ La société est l'organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales régie par la loi n°12/96 précitée. ▪ A ce titre, elle est chargée :

¹ La BCP a été transformée d'une société de forme coopérative à capital variable en SA en application de l'article 16 de la loi 12-96 telle que modifiée et complétée

- de la compensation des créances et des dettes réciproques des organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- du refinancement des Banques Populaires Régionales, dans les conditions fixées par le Comité Directeur ;
- de la centralisation des souscriptions des valeurs mobilières publiques ou privées recueillies par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- de la consolidation des comptes des organismes du crédit populaire du Maroc et leurs filiales. Pour l'établissement de ses comptes consolidés, l'entité consolidante est constituée des organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur :
 - des excédents de trésorerie des Banques Populaires Régionales ;
 - des services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc;
 - du fonds de soutien du Crédit Populaire du Maroc dont elle élabore le règlement intérieur et le soumet à l'approbation du comité directeur ;
 - de la centralisation des déclarations de toute nature vis à vis de Bank Al-Maghrib, de l'Administration et des Organismes Professionnels ;
- de toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur, en application des dispositions de l'article 11 de la Loi n°12-96.

En vertu des dispositions de l'article 55 de la Loi n°12- 96, la Banque Centrale Populaire met à la disposition des Banques Populaires Régionales, le personnel de direction nécessaire à leur bon fonctionnement.

3- Activités pour le compte du Comité Directeur

- La Banque Centrale Populaire assure le secrétariat du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc en vertu des dispositions de l'article 14 de la Loi n° 12- 96.
- Le Comité Directeur peut, conformément à l'article 11 de ladite loi, charger la Banque Centrale Populaire de la mise en œuvre des décisions qu'il prend en vertu des attributions qui lui sont reconnues par la loi.
- Les décisions dudit Comité obligent la Banque Centrale Populaire.

4- Opérations de fonctionnement, d'investissement, de prise de participation - Filiales

- Sous réserve du respect des normes, des procédures et des conditions de financement des budgets arrêtées par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc, la société peut effectuer les opérations suivantes :

4.1- Fonctionnement :

- La société peut effectuer toutes dépenses de fonctionnement nécessaires à son activité.

4.2- Investissement :

- La société peut effectuer tous investissements mobiliers ou immobiliers nécessaires à l'exercice de son activité, à la sauvegarde de ses intérêts et au logement de son personnel.

4.3- Prises de participations dans le capital des BPR

Le Comité Directeur détermine le niveau de participation de la Banque Centrale Populaire dans le capital de chacune des Banques Populaires Régionales et ce sans préjudice des dispositions de l'article 23 de la loi 12-96.

4.4- Autres prises de participations et filiales

- Les prises de participation par la Banque Centrale Populaire dans un ou plusieurs autres organismes du Crédit populaire du Maroc sont soumises à l'accord préalable du Comité Directeur qui en fixe le niveau et les modalités.
- La société peut, sous réserve du respect des dispositions de la Loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, de la réglementation en vigueur, et sous réserve de l'autorisation du Comité Directeur :
 - Prendre des participations dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou en création en donnant priorité à celles présentant un intérêt régional ou local.
 - Créer ou supprimer toute filiale, au Maroc ou à l'Etranger, chargée de gérer ou d'exploiter des activités communes au Groupe des Banques Populaires.
- Toutefois, elle ne peut intervenir directement dans les circonscriptions territoriales où les Banques Populaires Régionales exercent leurs activités, qu'en accord avec la Banque Populaire Régionale concernée. En cas de conflit, le Comité Directeur statue.
- Et plus généralement, la Société peut effectuer toutes opérations bancaires, financières, commerciales,

	industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.
Capital social actuel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au 31 mars 2019, 1 822 546 560 Dirhams divisé en 182 254 656 actions.
Documents juridiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les documents juridiques, notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées d'actionnaires, les rapports des commissaires aux comptes et les rapports de gestion peuvent être consultés au siège de la Banque Centrale Populaire.
Textes législatifs et réglementaires applicables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ De par sa forme juridique, la BCP est régie par le droit marocain et la loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ; ▪ La BCP fait partie de la liste des entreprises citées par la loi organique N° 02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures. ▪ De par son appartenance au Crédit Populaire du Maroc, la BCP est régie par la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, la loi 44-08 et la loi 77-14, relative au CPM ; ▪ De par son activité, la BCP est régie par la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ; ▪ De par sa cotation en bourse, la BCP est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 ; ▪ Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par les arrêtés du Ministre de l'Economie et des Finances n°1156-10 du 7 avril 2010, n° 30-14 du 06 janvier 2014 et n°1955-16 du 4 juillet 2016 ; ▪ Dahir portant loi n 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété par la loi 23-01, 36-05, 44-06 et 43-09 ; ▪ Dahir 1-96-246 du 9 janvier 2011 portant loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi N° 43-02 ; ▪ Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 complété et modifié par l'arrêté 1961-01 publié au BO 4966 du 3 janvier 2002 et l'arrêté 77-05 du 17 mars 2005; ▪ Dahir N° 1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la Loi N° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi 46-06 ; ▪ Règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux tel qu'approuvé par l'arrêté du

	Ministre de l'Economie et des Finances n° 2169/16 du 14 juillet 2016 ; <ul style="list-style-type: none"> ▪ De par son programme d'émission de certificat de dépôt la BCP est régit par le Dahir 1-95-03 portant promulgation loi 35-94 relatives aux TCN. ▪ Circulaire de l'AMMC.
Régime fiscal	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La BCP est soumise, en tant qu'établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (37%) et à la TVA (10%).
Tribunal compétent en cas de litige	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tribunal de commerce de Casablanca.

I. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE LA BCP

Au 30 mars 2019, le capital social de la BCP s'établit à 1 822 546 560 dhs entièrement libéré, et réparti en 182 254 656 actions d' une valeur nominale de 10 dirhams.

I.1. HISTORIQUE DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

Année	Nature de l'Opération	Nombre de titres émis	Valeur nominale (Dh)	Montant de l'opération (Dh)	Nombre total d'actions	Capital social post opération (Dh)
10/07/2002	Cession de 21% du capital par l'Etat aux BPR	-	100	543 874 500	5 755 288	575 528 800
31/12/2002	Fusion par voie d'absorption de la SMDC	132 763	100	53 105 200	5 888 051	588 805 100
08/07/2004	Introduction en Bourse par cession de 20% du capital par l'Etat	-	100	800 774 800	5 888 051	588 805 100
22/09/2008	Augmentation de capital réservée aux salariés du CPM de 4,6%	284 137	100	536 450 656	6 172 188	617 218 800
15/01/2009	Split du nominal par action de 100 DH à 10 DH	-	10	-	61 721 880	617 218 800
13/02/2009	Augmentation de capital réservée à l'OCP de 6,62%	4 376 368	10	1 000 000 000	66 098 248	660 982 480
29/10/2010	Augmentation de capital par fusion-absorption de la BPC par la BCP	312 500	10	100 000 000	66 410 748	664 107 480
20/05/2011	Cession de 20% du capital de l'Etat de la BCP aux BPR	-	10	5 339 424 300	66 410 748	664 107 480
13/09/2011	Augmentation de capital réservée aux Institutionnels Sélectionnés	7 813 030	10	3 140 838 060	78 130 293	781 302 930
	Et au personnel du CPM	3 906 515	10	1 336 028 130		
02/11/2011	Augmentation de capital par incorporation de réserves	78 130 293	10	781 302 930	156 260 586	1 562 605 860
30/05/2012	Augmentation de capital réservée à la BPCE Maroc	8 224 241	10	1 653 072 441	164 484 827	1 644 848 270
26/09/2012	Cession de 10% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR		10	3 306 145 023	164 484 827	1 644 848 270
22/10/2012	Augmentation de capital réservée à la SFI	8 657 096	10	1 740 076 296	173 141 923	1 731 419 230
17/04/2014	Cession de 6% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR		10	2 055 517 791	173 141 923	1 731 419 230
25/11/2015	Augmentation de capital réservée au personnel du CPM	9 112 733	10	1 676 742 872	182 254 656	1 822 546 560

30/06/2016	Fusion absorption de la BP d'El Jadida-Safi par la BCP	10	1 247 074 700*	182 254 656	1 822 546 560
------------	--	----	----------------	-------------	---------------

* nombre de titres cédés

** montant global de l'apport

Source : BCP

Le 10 Juillet 2002, l'Etat a procédé à la cession de 21% du capital social de la BCP en faveur des Banques populaires régionales. Cette cession a porté sur la cession de 1 208 610 actions vendues au prix unitaire de 450 DH par action (valeur nominale 100 DH) soit un montant total de l'opération de 543 874 500 dirhams.

Au 31 Décembre 2002, la BCP a procédé à l'absorption de la SMDC. Cette fusion s'est faite au moyen d'une augmentation de capital de la BCP portant sur un montant de 53 105 200 DH.

Au 08 Juillet 2004, la BCP a été introduite en bourse par cession par l'Etat de 20% de son capital. La cession a porté sur 1 177 610 actions cédées au prix unitaire de 680 DH, pour une valeur nominale unitaire de 100 DH. Le montant total de l'opération s'est élevé à 800 774 800 DH.

Le 22 Septembre 2008, la BCP a procédé à une augmentation de capital par la création de 284 137 actions en faveur des salariés du CPM. Cette augmentation de capital s'est faite au prix unitaire de 1 888 DH, soit une prime d'émission de 1 788 DH par action, pour un montant total de 536 450 656 DH. Les salariés détiennent suite à cette opération 4,6% du capital de la BCP.

Une réduction du nominal des actions de la BCP de 100 DH à 10 DH par action a été effectuée le 15 Janvier 2009.

Le capital social de la BCP, qui s'élevait à 617 218 800 DH est réparti en 61 721 880 actions suite au split.

En date du 13 février 2009, une augmentation de capital social de la BCP de 6,62% a été réalisée, exclusivement réservée à l'OCP, pour un montant global de 1 milliard de dirhams, répartis en augmentation de capital de 43 763 680 dirhams et en prime d'émission de 956 236 320 dirhams. Le capital social de la BCP, en date du 13 février 2009, est de 660 982 480 dirhams.

Le 29 octobre 2010, suite à l'opération de fusion-absorption de la BP Casa par la BCP, le capital de la BCP a augmenté de 100 MDH, réparti en augmentation de capital de 3 125 000 dirhams et en prime d'émission de 96 875 000 DH dirhams.

En mai 2011 et suite à une convention signée entre l'Etat et le Groupe Banque Populaire, 20% du capital de la BCP détenus par le Trésor a été cédé au profit des 10 banques populaires régionales pour un montant de 5,3 milliards de DH.

Cette opération intervient après celle réalisée en 2002 conformément aux dispositions de l'article 59 de la loi 12/96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc et vise un ensemble d'objectifs :

- Renforcer la cohésion du Crédit Populaire du Maroc et le rapprocher des standards et normes des grands groupes mutualistes internationaux où les banques régionales détiennent la majorité, voire la totalité du capital de leur banque centrale ;
- Consolider l'interdépendance fonctionnelle et organisationnelle entre les organismes du CPM qui apparait, comme une nécessité compte tenu de l'évolution de la réglementation bancaire, particulièrement, dans le cadre de Bâle II d'autant plus que la loi a habilité la BCP à consolider les comptes du Groupe.

Ainsi, et à l'issue de cette opération, les Banques Populaires Régionales deviendront l'actionnaire de référence de la Banque Centrale Populaire avec près de 39,1% de son capital au moment où l'Etat et les Banques Populaires Régionales continueront à détenir, ensemble, la majorité du capital de la BCP.

Suite à l'augmentation de capital réservée aux institutionnels sélectionnés ainsi qu'au personnel du CPM, le 13 septembre 2011, le capital social de la BCP a été augmenté de 117 195 450 DH pour s'établir à 781 302 930 DH, correspondant à 78 130 293 actions.

En date du 02 novembre 2011, la BCP a procédé à une augmentation de capital par incorporation de ces réserves d'un montant égal au capital. Le capital est ainsi passé de 781.302.930 Dirhams à 1.562.605.860 Dirhams par voie d'incorporation d'une partie des réserves.

Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 78.130.293 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune, émises au pair et attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une (1) action nouvelle pour une action ancienne.

A la date du 30 mai 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la BPCE Maroc. Le montant global de cette augmentation est de 1 653 072 441 DH. Le capital social de la BCP est augmenté de 82 242 410 DH pour s'établir à 1 644 848 270 DH, correspondant à 164 484 827 actions.

Le 26 septembre 2012, 10% du capital de la BCP détenus par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant de 3,3 milliards de DH.

Le 22 octobre 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la SFI. Le montant global de cette augmentation est de 1 740 076 296 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 86 570 960 DH pour s'établir à 1 731 419 230 DH, correspondant à 173 141 923 actions.

Le 17 avril 2014, 6% du capital de la BCP détenu par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant total de 2,055 milliards de DH.

Le 25 novembre 2015, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée aux membres du personnel du Crédit Populaire du Maroc. Le montant global de cette augmentation est de 1 676 742 872 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 91 127 330 DH pour s'établir à 1 822 546 560 DH, correspondant à 182 254 656 actions.

A la date du 30 juin 2016, la BCP a procédé à une opération de fusion-absorption de la BP d'El Jadida-Safi pour un actif net apporté d'un montant de 1 247 074 700 DH. Cette opération n'a pas eu d'incidence sur le capital de la BCP.

I.2. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Dispositions spéciales relatives au capital de la BCP

Selon l'article 17 de la loi 77-14 modifiant et complétant la loi 12-96, portant réforme du Crédit Populaire du Maroc, le capital social de la Banque Centrale Populaire est détenu à hauteur d'au moins 51% par les Banques populaires régionales. Toute autre personne morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 15% dans le capital de la Banque Centrale Populaire. Toute autre personne physique ne peut détenir une part supérieure à 5% dans le capital de la Banque Centrale Populaire.

Evolution historique de l'actionnariat

Actionnaire	31-déc-15		31-déc-16		31-déc-17		31-déc-18	
	nombre de titres détenus	%Capital et droits de vote	nombre de titres détenus	%Capital et droits de vote	nombre de titres détenus	%Capital et droits de vote	nombre de titres détenus	%Capital et droits de vote
BPR	93 083 115	51,10%	94 787 367	52,00%	95 528 367	52,40%	94 226 380	51,70%
Trésor	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Salariés CPM	10 897 674	6,00%	8 914 526	4,90%	6 751 545	3,70%	5 096 260	2,80%

OCP	2 408 548	1,30%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BPCE Maroc	8 224 241	4,50%	8 224 241	4,50%	8 224 241	4,50%	8 224 241	4,51%
Institutionnels sélectionnés dont*:	17 591 748	9,70%	50 025 683	27,40%	48 732 424	26,70%	52 266 061	28,68%
MCMA		0,00%	9 772 289	5,40%	9 822 289	5,40%	10 198 589	5,60%
CIMR		0,00%	10 904 158	6,00%	10 904 158	6,00%	10 904 158	5,98%
RCAR		0,00%	11 092 510	6,10%	11 092 510	6,10%	11 092 510	6,09%
Divers (dont flottant en bourse)	50 049 329	27,50%	20 269 110	11,10%	22 911 805	12,60%	22 315 476	12,24%
Actions auto-détenues	0	0,00%	33 728	0,00%	106 273	0,10%	126 237	0,07%
TOTAL	182 254 656	100,00%	182 254 656	100,00%	182 254 656	100,00%	182 254 656	100,00%

*Actionnaires détenant au minimum 5% du capital

Source : BCP et Bourse de Casablanca

L'actionariat de la BCP, au 30 avril 2019, se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	% de détention
BANQUES POPULAIRES REGIONALES	94 226 380	51,7%
BP AGADIR	11 503 641	6,3%
BP FES	20 964 575	11,5%
BP LAÏYOUNE	5 292 257	2,9%
BP TANGER	11 281 328	6,2%
BP MARRAKECH	11 103 915	6,1%
BP RABAT	11 491 711	6,3%
BP NADOR	11 357 553	6,2%
BP OUJDA	11 231 400	6,2%
Trésor	1	0,0%
PERSONNEL	4 860 619	2,7%
DIVERS	21 916 229	12,0%
CIMR	10 904 158	6,0%
MAMDA	7 804 802	4,3%
MCMA	9 198 589	5,0%
MAC (*)	4 917 985	2,7%
SAHAM-ASSURANCE	568 978	0,3%
CMR	4 853 273	2,7%
WAFA ASSURANCE	2 000 489	1,1%
BPCE	8 224 241	4,5%
ATLANTA	3 520	0,0%
RMA	1 682 882	0,9%
RCAR	11 092 510	6,1%
Total	182 254 656	100,0%

*Mutuelle Attamine Chaabi

Source : BCP

Selon l'article 17 de la loi 77-14 modifiant et complétant la loi 12-96, portant réforme du Crédit Populaire du Maroc, le capital social de la Banque Centrale Populaire est détenu à hauteur d'au moins 51% par les Banques populaires régionales. Toute autre personne morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 15% dans le capital de la Banque Centrale Populaire. Toute autre personne physique ne peut détenir une part supérieure à 5% dans le capital de la Banque Centrale Populaire.

I.3. PACTE D'ACTIONNAIRES

A la connaissance de l'émetteur, aucun pacte n'existe entre les actionnaires de la BCP.

I.4. FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Les porteurs d'actions BCP sont tenus de déclarer aux organismes concernés certains franchissements de seuil conformément aux dispositions des articles 68 ter et 68 quater du Dahir portant loi n°1-93-211 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié et complété.

L'article 68 ter prévoit que « toute personne physique ou morale qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote d'une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des valeurs, informe cette société ainsi que l'AMMC et la société gestionnaire, dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de franchissement de l'un des seuils de participation, du nombre total des actions de la société qu'elle possède, ainsi que du nombre de titres donnant à terme accès au capital et des droits de vote qui lui sont rattachés. Elle informe en outre dans les mêmes délais l'AMMC des objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des 12 mois qui suivent lesdits franchissements de seuil »

L'article 68 quater prévoit que « toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou de droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des valeurs, qui vient à céder tout ou une partie de ces actions ou de ces droits de vote, doit en informer cette société ainsi que l'AMMC et la société gestionnaire dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 68 ter, s'il franchit à la baisse, l'un de ces seuils de participation ».

I.5. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Dispositions Statutaires relatives à l'affectation et Répartition des bénéfices

Selon l'article 41 des statuts de la BCP, Les produits de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, ainsi que tous amortissements et provisions dont une provision spéciale pour risques courus du fait de la contribution d'assainissement à tout organisme du Crédit Populaire du Maroc et toute contribution légale au Fonds de Soutien du Crédit Populaire du Maroc en application des dispositions de la Loi n°12-96, constituent les bénéfices nets, ou les pertes de l'exercice.

Sur le bénéfice net de chaque exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord procédé au prélèvement de 5% pour constituer la réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale excède le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice net de l'exercice augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire des exercices précédents et diminué du report déficitaire de ces mêmes exercices, des réserves imposées par la loi, ou de réserves dont la constitution peut être décidée, avant toute distribution, par le Comité Directeur au titre de la contribution complémentaire au Fonds de Soutien du Crédit Populaire du Maroc, ou par l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation de ce bénéfice. A ce titre, elle peut, en totalité ou partiellement, l'affecter à la constitution de toutes réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou l'attribuer totalement ou partiellement aux actionnaires sous forme de dividendes.

L'Assemblée fixe un premier dividende, après détermination, le cas échéant, de la part attribuée aux actions jouissant de droits prioritaires ou d'avantages particuliers, attribué aux actions ordinaires, calculé

sur le montant libéré et non remboursé du capital social. Le solde peut constituer un superdividende, après déduction de toutes autres affectations de réserves.

Pour l'exercice 2018, une dotation de 81,7 millions de dirhams a été constituée revenant au fonds social.

Dispositions Statutaires relatives à la mise en paiement des dividendes

Conformément à l'article 43 des statuts, l'Assemblée Générale ou à défaut le Conseil d'Administration, fixe les modalités de mise en paiement des dividendes.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal compétent.

Elle peut être suspendue à titre de sanction si le propriétaire des actions ne les a pas libérées des versements exigibles.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans, à compter de leur mise en paiement sont prescrits au profit de la société. En cas de cession d'actions, l'acquéreur a droit aux dividendes non encore mis en paiement, sauf convention contraire des parties, notifiée à la société.

Dividendes payés au cours des 3 derniers exercices

Le tableau ci-dessous indique le montant des dividendes distribués par la société sur les 3 derniers exercices :

(MDH)	2016	2017	2018
Résultat social	2 025	2 231	2 456
Dividendes distribués (*)	1 094	1 185	1 367
Taux de distribution des dividendes	54,00%	53,10%	55,66%
Résultat net par action (DH)	11,1	12,2	13,4
Dividende par action (DH) (1)	6	6,5	7,5

(*) Les dividendes issus du résultat de l'année N ne seront distribués que lors de l'année N+1

Source : BCP-Comptes sociaux

Le montant des dividendes mis en distribution est déterminé en prenant en considération les besoins en capitaux de la BCP, le rendement des capitaux, et sa rentabilité actuelle et future.

Au cours de l'exercice 2017, la Banque Centrale Populaire a procédé à une distribution de dividendes d'un montant total de 1 094 MDH, soit 6 dirhams par action, correspondant à 54,00% du résultat de l'exercice 2016.

Au cours de l'exercice 2018, la Banque Centrale Populaire a procédé à une distribution de dividendes d'un montant total de 1 185 MDH, soit 6,5 dirhams par action, correspondant à 53,10% du résultat de l'exercice 2017.

Au cours de l'exercice 2019, la Banque Centrale Populaire a procédé à une distribution de dividendes d'un montant total de 1 367 MDH, soit 7,5 dirhams par action, correspondant à 55,66% du résultat de l'exercice 2018.

II. NANTISSEMENTS D'ACTIFS

Aucun actif de la BCP n'est nanti.

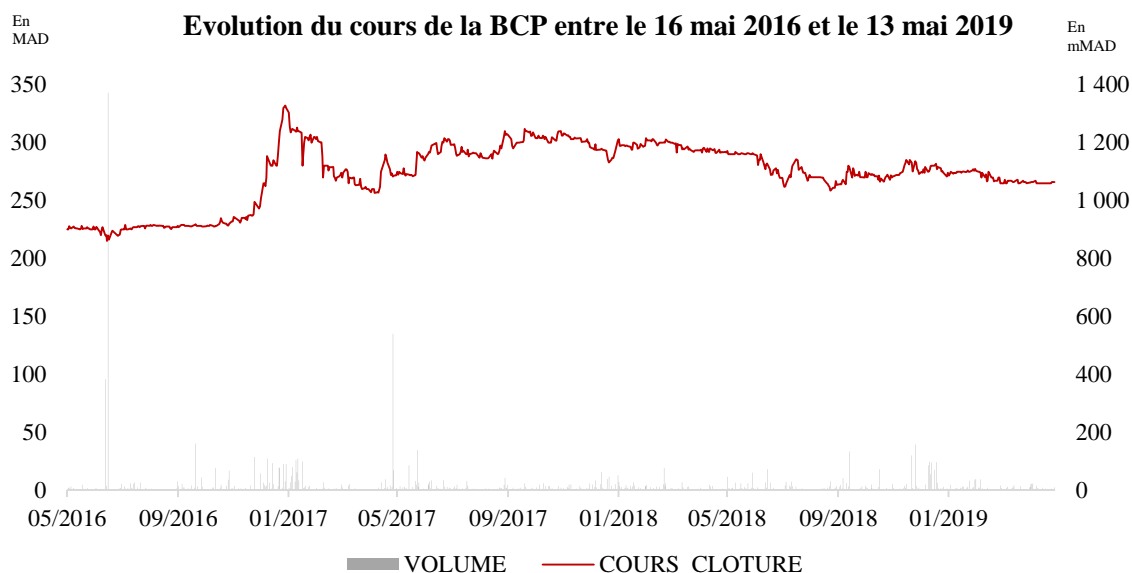
III. NANTISSEMENTS D'ACTIONS BCP

Aucun nantissement.

IV. MARCHE DES TITRES DE LA BCP

Titres de Capital :

Les actions de la Banque Centrale Populaire sont cotées à la Bourse de Casablanca sous le libellé BCP.



Source : Bourse de Casablanca

Titres de Créances:

Le tableau ci-dessous présente l'encours des certificats de dépôts et leurs caractéristiques :

Nature des titres	Date de jouissance	Date d'échéance	Montant (DH)	Maturité	Taux nominal	Remboursement
<i>Emissions échues</i>						
CD ordinaires	21/12/2010	20/12/2011	2 milliards	52 semaines	3,95%	In fine
CD ordinaires	19/05/2011	17/05/2012	3 milliards	52 semaines	3,82%	In fine
CD ordinaires	27/04/2012	26/10/2012	1 milliard	26 semaines	3,68%	In fine
CD ordinaires	27/04/2012	26/04/2013	1 milliard	52 semaines	3,83%	In fine
CD ordinaires	25/05/2012	23/11/2012	400 millions	26 semaines	3,70%	In fine
CD ordinaires	29/06/2012	28/12/2012	600 millions	26 semaines	3,70%	In fine
CD ordinaires	31/12/2012	02/04/2013	150 millions	13 semaines	3,70%	In fine
CD ordinaires	25/05/2012	24/05/2013	2 milliards	52 semaines	3,90%	In fine
CD ordinaires	15/04/2013	14/10/2013	2,65 milliards	26 semaines	4,40%	In fine
CD ordinaires	05/06/2013	04/12/2013	1,65 milliards	26 semaines	4,42%	In fine
CD ordinaires	04/11/2013	03/02/2014	10 millions	13 semaines	3,68%	In fine
CD ordinaires	28/11/2013	27/02/2014	300 millions	13 semaines	3,65%	In fine
CD ordinaires	15/04/2013	14/04/2014	700 millions	52 semaines	4,55%	In fine
CD ordinaires	05/06/2013	04/06/2014	1,9 milliards	52 semaines	4,57%	In fine
CD ordinaires	28/10/2013	28/04/2014	1,0 milliards	26 semaines	4,05%	In fine
CD ordinaires	16/12/2013	16/06/2014	500 millions	26 semaines	4,03%	In fine
CD ordinaires	28/10/2013	27/10/2014	1,55 milliards	52 semaines	4,45%	In fine
CD ordinaires	16/12/2013	15/12/2014	1,7 milliards	52 semaines	4,42%	In fine

Emissions en cours

CD indexés (*)	11/07/2018	13/07/2020	10 millions	2 ans	Indexé (**)	In fine
CD ordinaires	21/12/2018	21/06/2019	1,5 milliards	26 semaines	2,51%	In fine
CD ordinaires	21/12/2018	20/12/2019	1,5 milliards	52 semaines	2,64%	In fine
Total encours au 31/05/2019				3,01 milliards DH		
Dont CD ordinaires				3 milliards DH		
Dont CD indexés				10 millions DH		

(*) CD indexés sur la performance de l'or

(**) Taux première année : 0,01%

Source : BCP

Le tableau ci-dessous présente les dernières émissions obligataires et leurs caractéristiques :

Nature des titres	Date de jouissance	Date d'échéance	Montant (DH)	Maturité	Taux nominal	Remboursement
Obligations subordonnées	17/12/2014	17/12/2021	1 milliard DH	7 ans	Taux variable	In fine
Obligations subordonnées	29/06/2017	29/06/2024	933,8 Mdh	7 ans	Taux fixe	In fine
Obligations subordonnées	29/06/2017	29/06/2027	1 066,2 Mdh	10 ans	Taux fixe	In fine
Obligations de type Green Bond	29/06/2017	29/06/2027	135 M€	10 ans	Taux fixe	Amortissable semestriellement
Obligations subordonnées	28/12/2017	28/12/2024	2 milliards DH	7 ans	Taux variable	In fine
Obligations subordonnées	20/12/2018	20/12/2028	2 milliards DH	10 ans	Taux variable	In fine

En décembre 2014, la BCP a émis un emprunt obligataire subordonné non coté de 1,0 milliard de dirhams d'une maturité de 7 ans réservé aux investisseurs institutionnels avec le taux nominal suivant :

- Pour la première année, le taux nominal a été de 3,55%
- Pour la seconde année, le taux nominal a été de 3,35%
- Pour la troisième année, le taux nominal a été de 3,02%
- Pour la quatrième année, le taux nominal a été de 3,04%
- Pour la cinquième année, le taux nominal a été de 3,20%
- Pour les années suivantes, le taux facial des titres subordonnés sera calculé sur la base du dernier taux des Bons du Trésor 52 semaines monétaire constaté et calculé par interpolation linéaire sur la courbe des taux de référence du marché secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib, et ce, dans un délai de 5 jours de bourse précédent chaque date d'anniversaire. Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté de la prime de risque de 75 pbs.

En juin 2017, la BCP a émis un emprunt obligataire subordonné non coté de 2,0 milliards de dirhams réservé aux investisseurs institutionnels alloué sur deux tranches :

- Une tranche allouée à hauteur de 933,8 Mdh d'une maturité de 7 ans à taux fixe de 3,63% ;
- Une tranche allouée à hauteur de 1 066,2 Mdh d'une maturité de 10 ans à taux fixe de 4,00%

En juin 2017, la BCP a émis un emprunt obligataire de type Green Bond d'une maturité de 10 ans amortissable semestriellement au taux fixe de 2,182% réservé à la SFI, membre du Groupe de la Banque mondiale, et Proparco, filiale de l'Agence Française de Développement (AFD) dédiée au secteur privé, pour des montants respectifs de 100 et de 35 millions d'Euros.

En décembre 2017, la BCP a émis un emprunt obligataire subordonné non coté de 2,0 milliard de dirhams d'une maturité de 10 ans réservé aux investisseurs institutionnels avec le taux nominal suivant :

- Pour la première année, le taux nominal est de 2,79% ;
- Pour la deuxième année, le taux nominal est de 2,95% ;

- Pour les années suivantes, le taux facial des titres subordonnés sera calculé sur la base du dernier taux des Bons du Trésor 52 semaines monétaire constaté et calculé par interpolation linéaire sur la courbe des taux de référence du marché secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib, et ce, dans un délai de 5 jours de bourse précédent chaque date d'anniversaire. Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté de la prime de risque de 50 pbs.

En décembre 2018, la BCP a émis un emprunt obligataire subordonné non coté de 2,0 milliard de dirhams d'une maturité de 10 ans réservé aux investisseurs institutionnels avec le taux nominal suivant :

- Pour la première année, le taux nominal est de 2,94% ;
- Pour les années suivantes, le taux facial des titres subordonnés sera calculé sur la base du dernier taux des Bons du Trésor 52 semaines monétaire constaté et calculé par interpolation linéaire sur la courbe des taux de référence du marché secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib, et ce, dans un délai de 5 jours de bourse précédent chaque date d'anniversaire. Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté de la prime de risque de 50 pbs.

V. NOTATION DE LA BCP

Le 23 novembre 2018, l'agence de notation Standard & Poor's a attribué à la BCP la notation de BB/Stable/B.

Sur les 3 années précédentes la notation s'est présentée comme suit :

	2016	2017	2018
Notation de la BCP	BB+/Stable/B	BB+/Stable/B	BB/Stable/B

Le rating de la Banque Centrale Populaire au Maroc reflète le point de vue des services de Standard & Poor's sur la notation du Groupe Banque Populaire (GBP).

Le profil de crédit du Groupe (GBCP) reflète son ancrage 'BB' stable maintenu grâce à sa solide position de premier plan au Maroc, sa politique de couverture des risques conservatrice, et un profil de financement & de liquidité adéquats basé sur une forte base de dépôts de clients, ainsi que des niveaux importants d'actifs liquides.

Les perspectives stables de la Banque Centrale Populaire reflètent la prévision des services de rating de Standard & Poor's relatif au profil financier du Groupe (GBCP) qui devrait rester relativement inchangé au cours des 12 prochains mois, malgré son expansion en Afrique.

Néanmoins, le 23 Novembre 2018, la notation de la Banque Centrale Populaire a connu une revue à la baisse de 'BB+' à 'BB', et ce à cause de deux principaux facteurs :

- La dégradation de la qualité des actifs détenus par le Groupe (GBCP) traduite notamment par une augmentation des provisions en faveur de l'implémentation des normes internationales IFRS 9 d'un montant de 3,7 Milliards MAD, ce qui a réduit la capitalisation de la banque en 2018.
- Le lancement par le Groupe (GBCP) de négociations avancées pour l'acquisition des quatre filiales africaines du groupe français BPCE installées dans des pays à fort risque dont le Congo, le Cameroun, le Madagascar et la Tunisie.
La conclusion de ces opérations résulterait en une détérioration des indicateurs de qualité des actifs de la BCP, et une augmentation des actifs consolidés pondérés.

Malgré son expansion en Afrique, les perspectives stables de S&P affirment que le profil financier du groupe (GBCP) devrait rester inchangé. Les bénéfices de la banque devraient être suffisants pour

absorber la hausse attendue des créances en souffrance et du coût du risque suite aux acquisitions en Afrique.

Le 29 novembre 2018, l'agence de notation *Moody's* a attribué à la BCP la notation Ba3 avec une perspective Stable à la BCP :

	2017	2018
Perspective	Positive	Stable
Évaluation de base de crédit (Baseline Credit Assessment-BCA)	Ba3	Ba3
Dépôts bancaires – En Monnaie locale – Base globale	Ba1 / Not Prime	Ba1 / Not Prime
Dépôts bancaires – En Devise – Base globale	Ba2 / Not Prime	Ba2 / Not Prime
Évaluation du risque de contrepartie	Ba1 (cr) / Not Prime (cr)	Ba1 (cr) / Not Prime (cr)
Dépôts bancaires – En Devise – Base nationale	Aa3.ma/MA-1	Aa3.ma/MA-1
Dépôts bancaires – En Monnaie locale – Base nationale	Aa1.ma/MA-1	Aa3.ma/MA-1

Selon *Moody's*, l'évaluation globale des dépôts en monnaie locale du Groupe Banque Centrale Populaire (BCP) sur le long terme à Ba1 reflète son évaluation de base de crédit (BCA) à Ba3 et l'estimation de l'agence de notation d'une très forte probabilité de support du gouvernement en période de crise.

Par ailleurs, l'agence de notation a attribué à la BCP une note globale de dépôt en devises étrangères de Ba2 / Not Prime, des évaluations des risques de contrepartie de Ba1 (cr) / Not Prime (cr) et des notations de dépôts en monnaie locale ainsi qu'en devise étrangère de Aa1.ma/MA -1 et Aa3.ma/MA-1, respectivement.

Selon l'agence de notation, toutes les notations de dépôts à long terme affichent une perspective stable, conforme à celle du gouvernement du Maroc (Ba1, stable).

Le profil macroéconomique du Groupe (GBCP) intègre les risques systémiques liés à l'environnement opérationnel marocain et son marché domestique (85,6% du total d'actif), ainsi que la prise en compte des opérations de la banque en Afrique Subsaharienne (13,6% du total d'actif) et en Union Européenne (1,1% du total d'actif).

L'évaluation de base de crédit (BCA) de Ba3 relative à la BCP reflète le solide résultat d'exploitation de la banque, qui est soutenu par positionnement stratégique fort à l'échelle nationale soutenu par la croissance des bénéfices et le faible coût du financement. Le BCA de la BCP capture également une base de financement stable et diversifiée avec un niveau élevé d'actifs liquides. Malgré l'augmentation des provisions nécessaires, le ratio résultat net / actifs corporels de la banque est resté stable ces dernières années. Il est passé de 0,9% en 2017 à 1,0% en juin 2018, globalement aligné avec la médiane mondiale de 0,9% pour les banques avec un BCA de Ba3.

Ces atouts sont modérés par un capital buffer relativement limité, une forte concentration des actifs et un niveau relativement élevé de créances en souffrance particulièrement pour le portefeuille des filiales Africaines Subsahariennes en expansion.

La notation du dépôt Ba1 est soutenue par l'évaluation de *Moody's* d'une très forte probabilité de soutien de l'Etat qui reflète l'importance systémique de la banque, puisqu'elle représente environ 27% des dépôts au Maroc, reconnue par la loi organique 02-12 relative aux entreprises stratégiques au Maroc.

La notation d'Aa1.ma/MA-1 pour les dépôts en monnaie locale et d'Aa3.ma/MA-1 pour les dépôts en monnaie étrangère, qui sont calculés sur la base des notations globales des dépôts de la banque, démontrent la solidité des crédits du Groupe dans le pays, ce qui reflète la très forte probabilité d'un soutien gouvernemental, alignant ainsi les notations de la banque sur celles du pays.

VI. ASSEMBLEES GENERALES

Les actionnaires se réunissent en Assemblées Générales qui peuvent être ordinaires ou extraordinaires.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires ; ses décisions obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables, opposants ou privés de droit de vote.

VI.1. ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires est convoquée en vue de prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, sous réserve de prolongation de ce délai une seule fois et pour la même durée, par ordonnance du Président du tribunal compétent statuant en référé, à la demande du Conseil d'Administration.

Les articles 121 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes régissent les délais de tenue de l'assemblée générale annuelle.

Quorum

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Majorité

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

VI.2. ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions après accord du Comité Directeur.

Elle ne peut augmenter les engagements des actionnaires, ni changer la nationalité de la société.

Quorum

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié des actions et sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Majorité

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

VI.3. CONVOCATION - LIEU DES REUNIONS

Selon l'article 30 des statuts de la BCP, le Conseil d'Administration convoque les Assemblées d'actionnaires, fixe leur ordre du jour, arrête les termes des résolutions à leur soumettre et ceux du rapport à leur présenter sur l'activité de la société.

A défaut, les Assemblées Générales Ordinaires peuvent également être convoquées par :

- Le ou les commissaires aux comptes ;
- Le ou les liquidateurs, en cas de dissolution de la société et pendant la période de liquidation ;
- Un mandataire désigné en justice à la demande :
 - soit de tout intéressé en cas d'urgence,
 - soit d'un ou de plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social.

Le ou les commissaires aux comptes ne peuvent convoquer l'Assemblée des actionnaires qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'Administration et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception comportant un délai de 21 jours au moins.

Au cas où la convocation serait le fait d'un seul commissaire aux comptes par suite de mésentente entre eux, l'autorisation du Président du Tribunal est requise à ce faire.

Les Assemblées Générales se réunissent au siège social, ou en tout autre lieu où est situé le siège social figurant dans les avis de convocation.

Un avis de réunion est inséré dans un Journal d'annonces légales comportant les indications prévues à l'article 124 de la Loi n° 17-95.

Les convocations aux Assemblées sont faites par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu de siège social, trente jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée est convoquée huit jours au moins à l'avance, dans les mêmes formes que la première. L'avis et les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

Les Assemblées Générales peuvent être réunies verbalement et sans délai, si tous les actionnaires y sont présents ou représentés.

VI.4. ORDRE DU JOUR

Selon l'article 31 des statuts de la BCP, l'auteur de la convocation arrête l'ordre du jour de l'Assemblée qui figure sur les avis et les lettres de convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins (5%) cinq pour cent du capital social ont la faculté de requérir l'inscription d'un ou de plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour.

Lorsque le capital est supérieur à cinq Millions de Dirhams (5 Millions DHS), le montant du capital à représenter est réduit à (2%) deux pour cent pour le surplus.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour, doivent être adressées au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de la publication dudit avis de réunion.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour de l'Assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation, ou en cas de prorogation.

VI.5. REPRESENTATION AUX ASSEMBLEES

Selon l'article 32 des statuts de la BCP, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité, à condition, pour les propriétaires d'actions au porteur, de déposer, au lieu indiqué sur l'avis de convocation, ces actions ou un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions.

Ces formalités doivent être effectuées cinq (5) jours au moins avant l'Assemblée.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut participer à l'Assemblée Générale.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant ou par toute personne morale ayant pour objet la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières. Le mandat est donné pour une seule Assemblée. Il peut cependant être donné pour deux Assemblées, une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.

Le mandat donné pour une Assemblée est valable pour des Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

VI.6. QUORUM - DROIT DE VOTE

Selon l'article 35 des statuts de la BCP, dans toutes les Assemblées, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite éventuellement de celles qui sont privées du droit de vote, en vertu des dispositions légales ou statutaires.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés à mainlevée, par bulletin secret ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée. Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs d'autres actionnaires en vue d'être représenté à une Assemblée et ce, sans limitation du nombre de mandats ni, de voix dont peut disposer une même personne.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée émet un vote favorable aux résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'Administration.

VII. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE CONTROLE DE LA BCP

VII.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition

Un Conseil d'Administration, de sept membres au moins et de douze membres au plus, administre la société. Ce nombre est porté à quinze lorsque les actions de la société sont inscrites à la cote de la bourse des valeurs.

Toutefois, en cas de fusion, ces nombres de douze et quinze pourront être dépassés jusqu'à concurrence du nombre total des administrateurs en fonction depuis plus de six mois dans les sociétés fusionnées, sans pouvoir être supérieurs à vingt-quatre, vingt-sept dans le cas d'une fusion avec une autre société dont les actions sont inscrites à la cote de la bourse des valeurs.

Nomination et durée des fonctions

Conformément à l'article 17.3 des statuts, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 6 années au maximum.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. L'Assemblée Générale Ordinaire peut, à tout moment, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement en toutes circonstances même si la question n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Nombre requis d'actions pour l'exercice des fonctions d'administrateur

Conformément à l'article 18 des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins dix(10) actions.

Si au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire de plein droit s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

Pouvoirs du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 21 des statuts, le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances, au nom de la société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les Lois n° 17-95 et n°12-96 respectivement aux Assemblées d'Actionnaires et au Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans ses rapports avec les tiers, la société est engagée, même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que lesdits actes dépassaient cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- Il nomme, révoque et fixe la rémunération du Président, du Secrétaire du Conseil et du ou des Directeurs Généraux Délégués ;
- Il autorise les engagements qui, par leur montant, excèdent les limites de délégation conférées au Président Directeur Général. Il peut déléguer ce pouvoir à un Comité de crédit dont il fixe la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement ;

Sont soumis également à l'accord préalable du Comité Directeur les crédits de toutes sortes que la Société se propose de consentir aux membres de son Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut émettre tous emprunts avec ou sans hypothèques ou, autres garanties sur les biens sociaux ; toutefois les émissions d'emprunt à long terme doivent être approuvées par le Comité Directeur en application de l'article 7 de la Loi n°12-96.

Il peut acquérir et aliéner tout immeuble, décider tout investissement immobilier dans le respect des normes et procédures budgétaires arrêtées par le Comité Directeur.

La cession par la société d'immeubles par nature ainsi que la cession totale ou partielle des participations figurant à son actif immobilisé devront faire l'objet d'une autorisation du Conseil d'Administration selon les dispositions de l'article 70 de la Loi n°17-95.

En revanche, sous réserve des dispositions de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, toute prise de participation dans toute société ou entreprise existante ou en création, ainsi que la création ou la suppression de toute filiale chargée de gérer ou d'exploiter des activités communes au Groupe, devront être autorisées par le Comité Directeur.

- Il représente la société auprès de toutes administrations marocaines ou étrangères ;
- Il autorise et poursuit toutes actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant et représente, plus généralement, la société en justice ;
- Il dresse un inventaire des différents éléments de l'actif et du passif social existant à cette date, et établit les états de synthèse annuels, conformément à la législation en vigueur ;
- Il convoque toutes Assemblées Générales, en fixe les ordres du jour, arrête les termes des projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée, sous réserve des cas où l'Assemblée est convoquée par d'autres organes ;
- Il élabore et présente à l'Assemblée Générale des actionnaires un rapport sur la gestion de la société.

Rémunération des Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle qu'elle détermine librement et que le conseil répartit entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables. En dehors du remboursement des frais de voyage et de déplacement engagés dans l'intérêt de la société les administrateurs ne peuvent recevoir, en cette qualité, aucune autre rémunération de la société.

Le Conseil d'Administration peut rémunérer à titre exceptionnel des administrateurs pour la mission ou le mandat qu'il leur a confié à titre spécial et temporaire ; dans ce cas, ces rémunérations, portées en charges d'exploitation, sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire, suivant la procédure prévue à l'article 26 ci-après.

Délibérations du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président, aussi souvent que l'exige l'intérêt de la société ; la convocation précise le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toutefois, en cas d'urgence ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par les Commissaires aux Comptes.

En outre, le Conseil peut être convoqué par le Directeur Général ou des administrateurs représentant au moins le tiers de son effectif s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les administrateurs participant à la séance du conseil signent le registre de présence.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents et remplissant les conditions prévues par la loi. Le Conseil d'Administration ne peut se réunir par lesdits moyens de visioconférence ou moyens équivalents dans les cas où les administrateurs envisagent de nommer ou révoquer le Président du Conseil d'Administration, le Président Directeur Général, le Directeur Général ou le Directeur Général Délégué, de déterminer la rémunération du Président Directeur Général, du Directeur Général ou Directeur Général Délégué, d'arrêter les comptes annuels de la société ou de convoquer les Assemblées Générales d'Actionnaires.

Les procès-verbaux des réunions de ces organes font état de tout incident technique relatif à la visioconférence lorsqu'il a perturbé le déroulement de la réunion.

Quorum

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont effectivement présents.

Majorité

Le Conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents ou représentés, sauf ce qui est prévu à l'article 19 des présents statuts.

Le conseil d'administration nomme parmi ses membres un président dont il fixe la durée qu'il peut révoquer à tout moment à la majorité des deux tiers de ses membres.

Un administrateur peut donner, par lettre ou par télégramme ou par fax confirmé par lettre, mandat par écrit à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil d'Administration.

Toutefois, chaque administrateur ne peut réunir plus de deux voix, la sienne comprise.

La voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage égal des voix.

Au 21 mai 2019, la composition du Conseil d'Administration de la BCP se présente comme suit :

Nom	Fonction au sein du CA	Date de nomination ou de cooptation	Date du dernier renouvellement mandat	Date expiration mandat
M. Mohamed Karim MOUNIR	Président du Conseil d'Administration	Cooptation par le Conseil d'Administration du 01/11/2018	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Mme Zineb ABBAD EL ANDALOUSSI	Administrateur Indépendant	Assemblée Générale du 29 juin 2017	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
M. Mostafa TERRAB	Administrateur	Cooptation par le Conseil d'Administration du 27-07-2016	Assemblée Générale du 29 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
M. Alberto ROSSETTI	Administrateur Indépendant	Assemblée Générale du 29-juin-17	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Banque Populaire de Rabat-Kenitra Représentée par son Président du Directoire Mme Bouchra BERRADA	Administrateur	Assemblée Générale du 25/05/2005	Assemblée Générale du 29 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Banque Populaire de Marrakech-Béni Mellal Représentée par son Président du Directoire M. Nouredine BELMAHJOUBI	Administrateur	Assemblée Générale 25/05/2005	Assemblée Générale du 29 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Banque Populaire de Tanger-Tétouan Représentée par son Président du Directoire M. Samir KLAOUA	Administrateur	Assemblée Générale 27/02/2001	Assemblée Générale du 29 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite Représentée par son Président Directeur Général M. Khalid CHEDDADI	Administrateur	Cooptation par le Conseil d'Administration du 02/06/2016	Assemblée Générale du 29 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Banque Populaire Oujda Représentée par son Président de Directoire M. Ahmed MAHROUS	Administrateur	Cooptation par le Conseil d'Administration du 15/02/2018	Assemblée Générale du 16 mai 2018	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
BPCE MAROC Représentée par Mme Christine FABRESSE	Administrateur	Assemblée Générale du 24/05/2013	Assemblée Générale du 29 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
M. Adriano ARIETTI	Administrateur indépendant	Assemblée Générale du 24/05/2013	Assemblée Générale du 29 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022

**Mutuelle Centrale
Marocaine d'Assurances
(MCMA)
Représentée par M
Hicham BELMRAH
Président du Directoire
de la MCMA**

Administrateur

Assemblée Générale du
24/05/2013

Assemblée Générale du
29 juin 2017

Assemblée Générale
statuant sur les comptes
de l'exercice 2022

Source : BCP

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 6 années au maximum, ils sont rééligibles mais peuvent être révoqués ou remplacés, à tout moment, par simple décision de l'AGO et ce conformément aux dispositions de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par la loi 20-05.

Il n'existe aucun lien d'alliance ou de parenté des administrateurs avec des dirigeants de la Banque Centrale Populaire.

VII.2. LE COMITE DIRECTEUR DU CPM

Le Comité Directeur du CPM est un organe disposant d'un pouvoir de tutelle et de contrôle sur la Banque Centrale Populaire et sur les Banques Populaires Régionales.

Le Comité Directeur délibère valablement lorsque six au moins de ses membres sont présents. Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Conformément à l'article 12 de la loi 12-96, les représentants des BPR au sein du Comité Directeur sont élus par leurs pairs, il est composé :

- de cinq présidents des conseils de surveillance des banques populaires régionales élus par leurs pairs ;
- de cinq représentants du conseil d'administration de la Banque centrale populaire nommés par ledit conseil.

Le président du Conseil d'administration de la Banque centrale populaire est président de plein droit du Comité directeur.

Au 30 avril 2019, la composition du Comité Directeur se présente comme suit :

Nom	Fonction	Date de nomination / Date de renouvellement	Date expiration mandat
M. Mohamed Karim MOUNIR	Président du conseil d'administration de la Banque populaire	01-nov-18	2022
Mme. Bouchra Berrada	Président du Directoire de la Banque Populaire de Rabat-Kénitra	18-mars-19	2022
M. Samir KLAOUA	Président du Directoire de la Banque Populaire de Tanger-Tétouan	01-nov-18	2022
M. Ahmed MAHROUS	Président du Directoire de la Banque Populaire d'Oujda	01-nov-18	2022
M. Noureddine BELMAHJOUBI	Président du Directoire de la Banque Populaire de Marrakech-Béni Mellal	29-juin-17	2022
M. Abdelhadi BENALLAL	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Tanger Tétouan	26-juil-17	2022
M. Ahmed ZERKDI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire du Centre Sud	26-juil-17	2022
M. Larbi LARAICHI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Fès-Meknès	26-juil-17	2022
M. Abdelhadi BERRADA EL AZIZI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Marrakech Beni-Mellal	26-juil-17	2022

Source : BCP

En vertu de la loi 44-08, le Président du Conseil d'Administration de la BCP est de droit Président du Comité Directeur. Le Président actuel du Comité Directeur est Monsieur Mohamed Karim MOUNIR.

Le président du Comité Directeur peut appeler toute personne, dont la collaboration est jugée utile, à participer à titre consultatif aux réunions de ce comité.

Par ailleurs, le Comité Directeur dispose d'un corps d'inspection générale qui lui est directement rattaché pour effectuer ses missions de contrôle, d'un secrétariat assuré légalement par la BCP et de tout comité ou commissions chargées d'étudier les questions qu'il leur soumet.

D'après les articles 2, 3, 4 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 de la loi n°12-96 portant la réforme du CPM modifiée la loi 42-07 et par la loi 77-14, les principales attributions du comité directeur sont les suivantes :

Article 2 :

Le Comité directeur du Crédit populaire du Maroc, ci-après appelé Comité directeur est chargé de :

- Définir les orientations générales du Crédit Populaire du Maroc;
- D'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion de la Banque centrale populaire et de chaque banque populaire régionale et en particulier de veiller au respect par ces organismes des dispositions de la présente loi et de celles de la loi relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, et des textes pris pour leur application telles qu'elles leur sont applicables ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du Crédit Populaire du Maroc et à la sauvegarde de leur équilibre financier et au redressement éventuel des banques concernées ;
- Représenter collectivement les organismes du Crédit populaire du Maroc pour faire valoir leurs droits et intérêts communs ;
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au Crédit populaire du Maroc.

Article 3 :

Le Comité directeur a pour attributions de :

- Ratifier les règlements intérieurs des organismes du Crédit Populaire du Maroc, ainsi que les modifications susceptibles de leur être apportées ;
- Proposer à l'agrément du wali Banque Al-Maghrib dans les conditions prévues par la loi relative aux établissements de crédit et organismes assimilés :
 - La création de banques populaires régionales ;
 - La suppression des banques populaires régionales par voie de fusion ou d'absorption par une ou plusieurs banque(s) populaire(s) régionale(s) ou par la banque centrale populaire ;
- Décider après accord des banques populaires régionales concernées, le transfert partiel entre elles de leurs actifs et passifs. Le Comité directeur fixe, dans ce cas, les conditions du transfert ;
- Ratifier les décisions d'ouverture, de fermeture ou de transfert dans la même localité, tant au Maroc qu'à l'étranger, de filiales, de succursales, d'agences, de guichets ou de bureaux de représentation des organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- Etablir le statut applicable au personnel du Crédit Populaire du Maroc ;
- Administrer le fonds de soutien du Crédit populaire du Maroc prévu au chapitre V, dont la gestion est assurée par la Banque centrale populaire et en déterminer les modalités de financement, d'utilisation et en approuver le règlement intérieur ;
- Arrêter annuellement, la proportion des résultats de chacun des organismes du Crédit populaire du Maroc à affecter au fonds de soutien, nonobstant la contribution prévue à l'article 28 de la loi n°12-96 portant la réforme du CPM modifiée la loi 42-07 et par la loi 77-14;
- Déterminer les plafonds du capital des banques populaires régionales et les prix de souscription et de rachat des parts sociales ordinaires qui le composent ainsi que le taux de participation de la Banque centrale populaire dans le capital de chacune des banques populaires régionales et ce, sans préjudice des dispositions de l'article 23 de la loi n°12-96 portant la réforme du CPM modifiée la loi 42-07 et par la loi 77-14;
- Etablir le statut-type des Banques Populaires Régionales et donner son avis sur les statuts de la BCP. Le comité directeur donne son avis sur toute modification susceptible d'être apportée auxdits statuts et statut-type ;

Article 4 :

- Le Comité directeur ratifie la nomination des présidents et vice-présidents des conseils de surveillance des banques populaires régionales ainsi que celle des membres de leurs directoires.
- La non ratification doit être motivée. Dans ce cas, le conseil de surveillance de l'organisme concerné est tenu de réviser ses décisions et de s'en référer à la plus prochaine assemblée générale.

Article 5

- Les organismes du Crédit populaire du Maroc sont tenus de communiquer au Comité directeur les procès-verbaux des réunions de leurs assemblées, de leur conseil d'administration et de leurs conseils de surveillance.
- Le Comité directeur peut demander à ces organes de procéder à une seconde délibération de toute décision ou résolution préalablement à sa mise en exécution.

Article 6

Le comité Directeur détermine :

- La liste des services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc, ainsi que les modalités du financement et de gestion desdits services ;

- Le programme annuel des actions visant à promouvoir et à consolider le sociétariat au niveau des Banques Populaires Régionales, ainsi que les modalités de leur financement ;
- Les modalités d'alimentation et de gestion du budget destiné à financer les frais d'administration et de fonctionnement le concernant ;
- Les normes, les procédures et les conditions de financement des budgets de fonctionnement et d'investissement que doivent respecter les Banques Populaires Régionales et la Banque Centrale Populaire ;

Article 7

Le comité directeur fixe :

- Les niveaux au-delà desquels les Banques Populaires Régionales doivent verser leurs excédents de trésorerie à la Banque Centrale Populaire, les modalités de gestion de ces excédents, ainsi que les conditions de leur rémunération en rapport avec celles du marché ;
- Le niveau et les modalités de refinancement des Banques Populaires Régionales, dans des conditions de rémunération en rapport avec celles du marché sur proposition de chacun des organismes du Crédit populaire du Maroc, les niveaux au-delà desquels les ouvertures de crédit doivent lui être soumises ;
- Le Comité directeur approuve les émissions d'emprunts à long terme par les organismes du Crédit populaire du Maroc.

Article 8

- Le Comité directeur statue sur les crédits de toutes sortes que les organismes du Crédit populaire du Maroc consentent aux membres de leur conseil d'administration, de leurs conseils de surveillance et de leurs directoires.

Article 9

- Sans préjudice des dispositions de la loi relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, le Comité directeur fixe, pour la Banque centrale populaire et pour chaque banque populaire régionale, des rapports déterminés entre des éléments de l'actif et l'ensemble ou certains éléments du passif et des engagements par signature.

Article 10

- Sous réserve du respect des dispositions de la loi relative aux établissements de crédit et aux organismes assimilés, le comité directeur est habilité :
 - à autoriser les prises de participation des organismes du Crédit populaire du Maroc dans des entreprises existantes ou en création en donnant priorité à celles présentant un intérêt régional ou local ;
 - à agréer la création ou la suppression, par la Banque centrale populaire, de filiales, de succursales ou de bureaux de représentation.

Article 11

- Le Comité directeur peut charger la Banque centrale populaire de la mise en œuvre des décisions qu'il prend en vertu de ses attributions.
- Il peut également créer tous comités ou commissions dont il définit l'étendue des attributions qu'il tient lui-même de la présente loi, leur composition et les modalités de leur fonctionnement.
- Les décisions du Comité directeur obligent les organismes du crédit populaire du Maroc.

D'après les articles 12, 13, 14, 15 de la loi n°12-96 portant la réforme du CPM modifiée la loi 42-07 et par la loi 77-14, la composition et le fonctionnement du comité directeur sont comme suit :

Article 12

Le comité directeur est composé :

- De cinq présidents des conseils de surveillance des banques populaires régionales élus par leurs pairs ;
- De cinq représentants du conseil d'administration de la Banque centrale populaire nommés par ledit conseil.
- Le président du Comité directeur peut appeler toute personne, dont la présence est jugée utile, à participer, à titre consultatif, aux réunions de ce comité.

Tel que modifié et complété par la loi 44-08, le président de la BCP est de plein droit le président du comité directeur.

Article 13

- La durée du mandat des membres du comité directeur ainsi que les modalités de leur élection sont fixées par le règlement intérieur de ce comité.

Article 14

- Le Comité directeur délibère valablement lorsque six au moins de ses membres sont présents.
- Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.
- Le secrétariat du Comité directeur est assuré par la Banque centrale populaire.

Article 15

- Le comité directeur élabore et approuve son règlement intérieur

VII.3. COMITE ISSU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Comité d'Audit

Le Comité d'audit est chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne approprié et adapté à la taille au profil de risque, à l'importance systémique, à la taille et à la complexité de la Banque Centrale Populaire ainsi qu'à la nature et au volume de ses activités. Le Comité d'Audit tient au moins 4 réunions par an à l'occasion des arrêtés des comptes.

Ce comité est composé de :

- M. Hicham BELMRAH : président
- Mme Zineb ABBAD EL ANDALOUSSI : membre
- M. Jalil SEBTI : membre
- M. Samir KLAOUA : membre

Assistent également, l'Inspecteur général du CPM, le Directeur d'Audit de la BCP, ainsi que les commissaires aux comptes.

Ce comité a pour attributions :

- l'évaluation du contrôle interne : appréciation de la cohérence et de l'adéquation des dispositifs de contrôle mis en place, ainsi que de la pertinence des mesures correctives prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- le suivi de l'activité de l'audit interne : approbation de la charte d'audit, et appréciation du plan annuel et des moyens humains et matériels alloués à la fonction, et proposition le cas échéant des mesures permettant d'assurer une qualité de ses services ;
- le suivi de l'activité des commissaires aux comptes : émission d'un avis sur les propositions de nomination/révocation et les conditions d'engagements des commissaires aux comptes, vérification, sur la base des rapports des commissaires aux comptes, de la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées au Conseil d'Administration et aux tiers, et appréciation

de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes individuels et consolidés.

2. Comité des Risques de la BCP

Le Comité des risques est chargé notamment d'assister le Conseil d'Administration dans son rôle de surveillance des risques auxquels la Banque Centrale Populaire est exposée, du respect de la stratégie et des politiques générales de gestion des risques et de la conformité à la réglementation relative aux risques.

Le Comité des Risques tient au moins 4 réunions par an à l'occasion des arrêtés des comptes.

Ce Comité est composé de :

- M. Alberto ROSSETTI : président ;
- M. Khalid CHEDDADI : membre ;
- M. Nouredine BELMAHJOUBI : membre ;
- M. Ahmed MAHROUS : membre.

3. Comité des Nominations et de Rémunération

Le Comité des Nominations et de Rémunération est chargé d'accompagner le Conseil d'Administration dans :

- La conception et le suivi du bon système de rémunération ;
- Le processus de nomination et de renouvellement des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction Générale de la Banque (Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Adjointes).

Le Comité des Nominations et de Rémunération tient ses réunions au siège de la BCP ou tout autre lieu figurant sur la convocation, aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Banque et au moins une fois par an. Ce Comité est composé de :

- M. Adriano ARIETTI : président du comité
- M. Mohamed Karim MOUNIR : membre
- Mme Zineb ABBAD EL ANDALOUSSI : membre

4. Comité des Grands Risques Groupe

Le Comité Grands Risques Groupe, est chargé de décider sur les demandes de crédit formulées par les clients de la BCP, des Banques Populaires Régionales et des filiales bancaires lorsque ces demandes :

- portent, hors renouvellement des lignes de crédit en place, sur plus de 1,5% des fonds propres consolidés de la Banque Centrale Populaire. Le montant correspondant à 1,5% des fonds propres consolidés de la BCP est fixé annuellement après l'arrêté des comptes de chaque exercice ;
- portent sur les transactions sur les créances en souffrance et celles en difficulté, contentieuses ou non, dont le montant de la créance dépasse le montant de cinq cent millions de dirhams (500.000.000 DH).

Le Comité Grands Risques Groupe sera composé d'au moins trois membres, dont un Administrateur indépendant. Ils sont nommés par le Conseil d'Administration qui en désigne le Président.

La composition de ce Comité sera comme suit :

- M. Mohamed Karim MOUNIR, Président,
- M. Adriano ARIETTI, membre,
- M. Hicham BELMRAH, membre,
- Mme Bouchra BERRADA, membre

5. Comité des Cessions et des Acquisitions de Biens Immobiliers Hors exploitation

Le Comité de Cessions et des Acquisitions de Biens Immobiliers Hors Exploitation est chargé de décider sur les opérations que la BCP et les Banques Populaires Régionales entendent réaliser pour la cession ou l'acquisition de biens immobiliers, dont la valeur dépasse un montant de deux cent millions de dirhams (200.000.000 DH), dans le cadre des transactions envisagées pour le dénouement d'un dossier de crédit en souffrance ou en difficulté à travers des datations en paiement ou des ventes à réméré.

La composition du Comité serait la suivante :

- M. Hicham BELMRAH, président du Comité ;
- M. Ahmed MAHROUS, membre ;
- M. Noureddine ELMAHJOUBI, membre.

6. Comité Ethique et Gouvernance

Le Comité Ethique et Gouvernance est appelé à évaluer, annuellement, la gouvernance de la BCP, proposer les pistes d'amélioration et donner son avis sur les changements significatifs des organigrammes des entités du Groupe.

Le Comité Ethique et Gouvernance se réunit au moins une fois par an.

La composition du Comité est la suivante :

- M. Khalid CHEDDADI, président ;
- Mme Zineb ABBAD EL ANDALOUSSI, membre ;
- M. Samir KLAOUA, membre

7. Comité de la Stratégie

Le Comité de la Stratégie est chargé d'accompagner le Conseil d'Administration dans :

- L'évaluation et l'approbation des stratégies du Groupe ainsi que le suivi de leur exécution ;
- L'évaluation et l'approbation des projets de croissance externe, de fusion-acquisition et de cession, ainsi que le suivi de leur mise en œuvre ;
- L'examen et à l'approbation des opportunités d'investissements, de désinvestissements, et de mutualisation des moyens à caractère stratégique.

Ce Comité est composé de :

- M. Mohamed Karim MOUNIR : président du comité
- M. Mostafa TERRAB : membre ;
- M. Adriano ARIETTI, administrateur indépendant, membre ;

- M. Larbi LARAICHI, président du conseil de surveillance BP Fès Meknès ; membre.

VII.4. AUTRES MANDATS D'ADMINISTRATEUR DU PRESIDENT MOHAMED KARIM MOUNIR

M. Mohamed Karim MOUNIR est également membre des conseils d'administration ou des conseils de surveillance de certaines filiales stratégiques de la BCP et d'autres institutions.

Entités du Groupe	Mandat
BANQUE CENTRALE POPULAIRE	Président Directeur Général
VIVALIS SALAF	Président du Conseil d'Administration
MAROC LEASING (MLE)	Président du Conseil d'Administration
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE (MAI)	Président du Conseil d'Administration
CHAABI BANK (BCDM)	Président du Conseil d'Administration
MUTUELLE ATTAMINE CHAABI	Président du Conseil de Surveillance
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA (AMIFA)	Administrateur
ATTAWFIQ MICRO-FINANCE	Président du Conseil d'Administration
BP SHORE GROUP	Président du Conseil d'Administration
ATLANTIC BUSINESS NTERNATIONAL (ABI)	Administrateur
UPLINE GROUP	Président du Conseil d'Administration
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT (CCI)	Président du Conseil d'Administration
BANK AL YOUSR	Président du Conseil d'Administration
BP REAL ESTATE MANAGEMENT	Président du Conseil d'Administration
FONCIERE EMERGENCE	Membre du Conseil de Surveillance
ALHIF	Membre du Conseil de Surveillance
INFRA MAROC CAPITAL	Administrateur
PAYMENT CENTER FOR AFRICA	Président du Conseil d'Administration
BANQUE des MASCAREIGNES	Administrateur
Entités Hors Groupe	Mandat
OCP SA	Administrateur
FONDS H PARTNERS (HP)	Vice-Président du Conseil de Surveillance
H PARTNERS GESTION (HPG)	Administrateur
UBAF	Administrateur
SOCIETE DE BOURSE DE CASABLANCA	Administrateur
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY (CFCA)	Administrateur
MAMDA RE	Administrateur
MAMDA MCMA	Administrateur
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Administrateur
Caisse Interprofessionnelles Marocaine de Retraite (C.I.M.R)	Administrateur
CENTRE MOHAMED VI DE SOUTIEN A LA MICROFINANCE SOLIDAIRE	Président du Conseil d'Administration
CENTRE DES TRES PETITES ENTREPRISES SOLIDAIRES	Administrateur
Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM)	Administrateur
FONDS MAROCAIN DE PLACEMENT (œuvres sociales FAR)	Administrateur

Source : BCP

VIII. ORGANES DE DIRECTION

VIII.1. DIRECTION GENERALE

L'article 20.2 des statuts de la BCP stipule que :

« Le Président du Conseil d'Administration assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société, avec le titre de Président Directeur Général.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet social, sous réserve, toutefois, des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales, ainsi qu'au Conseil d'Administration et au Comité Directeur.

La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toute limitation de ses pouvoirs par décision du Conseil d'Administration est inopposable aux tiers.

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le Président avec le titre de Directeur Général Délégué.

L'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués, sont déterminées par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Le Directeur Général est révocable à tout moment, par le Conseil d'Administration. Il en est de même, sur proposition du Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de décès, de démission ou de révocation du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Toutefois, lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

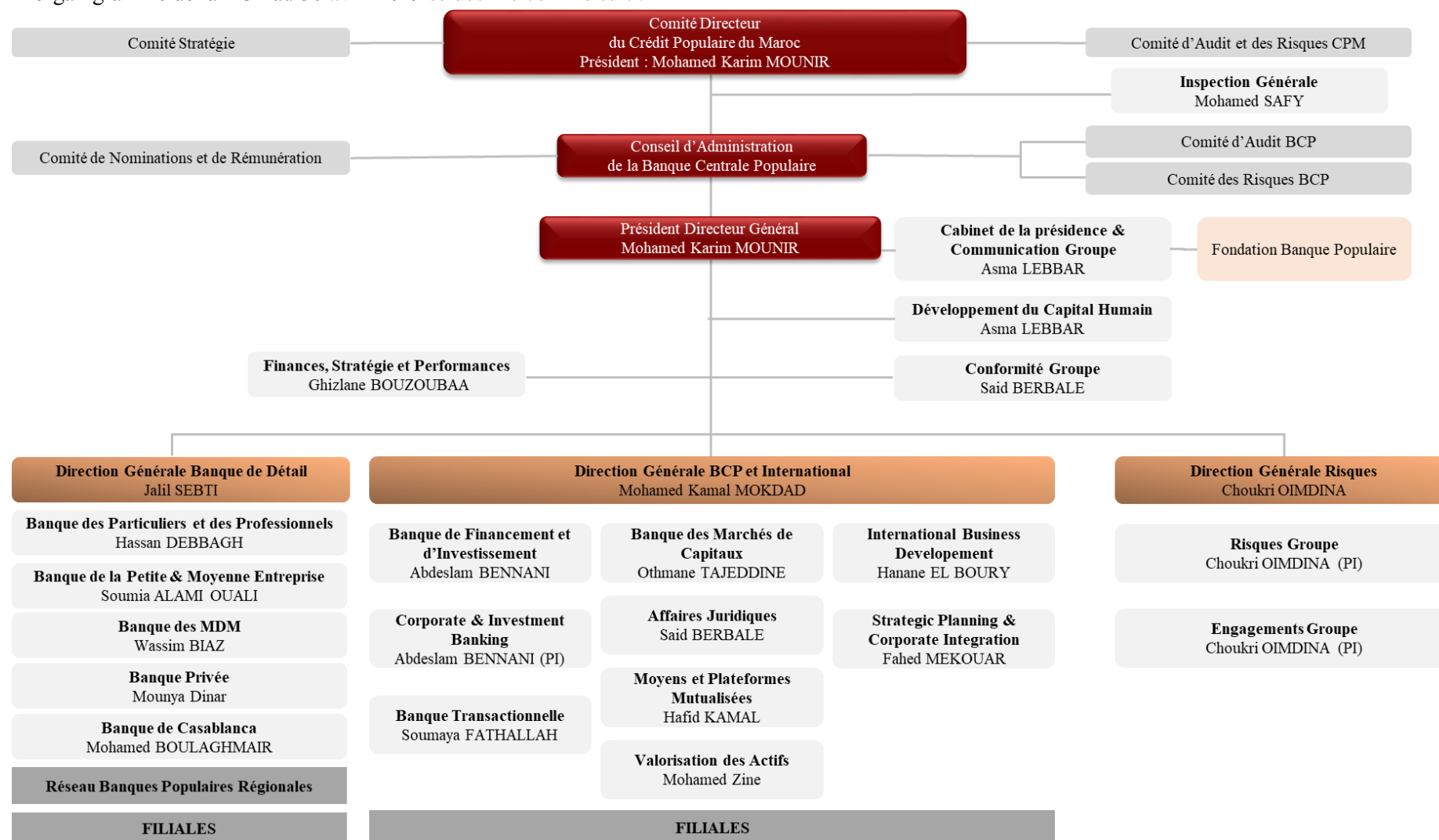
Les Administrateurs qui ne sont ni Président, ni Directeur Général, ni Directeur Général Délégué, ni salarié de la société exerçant des fonctions de direction doivent être plus nombreux que les administrateurs ayant l'une de ces qualités.

Bank Al-Maghrib a le droit de s'opposer, par décision dûment motivée, à la nomination d'une personne aux fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué.

Le Président Directeur Général, le Directeur Général, ainsi que toute personne ayant reçu délégation de pouvoir de direction du Président Directeur Général ou du Conseil d'Administration ne peut cumuler ses fonctions avec des fonctions similaires dans une autre entreprise, à l'exception des cas prévus par la Loi n°103-12 pour les établissements de crédit et des organismes assimilés.»

L'organisation des activités de la BCP est essentiellement motivée par la volonté du Groupe de mettre en phase son organisation par rapport aux attentes du marché, notamment en termes de réactivité, d'efficacité et de renforcement de la relation de proximité à la clientèle.

L'organigramme de la BCP au 30 avril 2019 se décline comme suit :



Source : BCP

VIII.2. PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants de la BCP sont :

- **M. MOHAMED KARIM MOUNIR, PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL**
Né en 1959 et diplômé de l'Ecole Mohammadia d'Ingénieurs (1982) et du Conservatoire National des Arts et Métiers (2000), M. MOUNIR a entamé sa carrière au sein du Groupe Office Chérifien des Phosphates où il a notamment occupé successivement plusieurs postes de responsabilité avant de prendre la Responsabilité de la Division des Systèmes d'Information en 1987. Il rejoint la Banque Centrale Populaire en février 1997 en qualité de Directeur des Etudes & Développements puis Directeur de la Relation Client avant d'être nommé Directeur des Systèmes d'Information en 2001. En août 2005, il est nommé Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Gestion Globale des Risques. M. MOUNIR a également occupé le poste de Directeur Général Adjoint chargé de CPM Services. Parallèlement, M. MOUNIR est membre de Conseils de l'Université Mohammed V et de L'Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et d'Analyse des Systèmes (ENSIAS). Il est également Administrateur de plusieurs sociétés intervenant dans les domaines des moyens de paiement, des technologies de l'information ou du capital investissement. En novembre 2018, M. MOUNIR a été nommé Président Directeur Général de la BCP.
- **M. JALIL SEBTI, DIRECTEUR GENERAL EN CHARGE DE LA BANQUE DE DETAIL**
Né en 1969 et diplômé de l'université Libre de Bruxelles et Michigan University et titulaire d'un Executive MBA de l'EDHEC, M SEBTI a entamé sa carrière dans la délégation générale MRE de la Banque Populaire à Paris en 1995, il a occupé successivement plusieurs postes de responsabilité au sein de la BCP avant d'être nommé Directeur Marketing des Entreprises et Institutionnels en 2002. En juin 2008, il est nommé Directeur de la division Marché, Produits et Communication Retail Banking et occupe le poste de DGA Pole Banque des Particuliers et Professionnels entre 2011 et 2014. M SEBTI occupe entre 2014 et 2019 le poste de président du directoire de la Banque Populaire de Rabat Kénitra.
Depuis mars 2019, M SEBTI occupe le poste de Directeur Général de la Banque de Détail de la BCP
- **M. KAMAL MOKDAD, DIRECTEUR GENERAL EN CHARGE DE LA BANQUE DE L'INTERNATIONAL**
Né en 1974, diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po Paris) et titulaire d'un Executive MBA, M. MOKDAD est également Expert-Comptable diplômé de l'Etat français. Après avoir entamé sa carrière professionnelle au sein du département Banque de Mazars à Paris en 1997, il a rejoint le bureau marocain en 2007 et y a développé notamment l'offre « Financial Services », dans laquelle Mazars est actuellement l'un des leaders du marché, avant de prendre en charge la gérance du cabinet « Mazars Audit et Conseil » en 2011. Depuis mars 2017, M. MOKDAD est Directeur Général de la Banque Centrale Populaire en charge de la Banque de l'International. Il est également Directeur Général de « BP Shore Consulting », filiale dédiée à la conduite de projets stratégiques et opérationnels des entités internationales du groupe BCP. Depuis février 2019, M.MOKDAD est Directeur Général de la Banque Centrale Populaire.
- **M. CHOUKRI OIMDINA, DIRECTEUR GENERAL DES RISQUES**
Né en 1975, titulaire d'un diplôme d'état en génie Industriel de l'Ecole Mohammadia d'Ingénieurs, d'un DESS en Finance et d'un MBA de l'Ecole National des Ponts et Chaussées

et d'un certificat d'Administrateur des Banques M OIMDINA a entamé sa carrière auprès de la Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie en 1998. Entre 2000 et 2006 il occupe le poste de directeur général de Crédit du Maroc Capital. En 2006, M OIMDINA rejoint la BCP e, tant que directeur de la Banque de Financement. En 2009 il est nommé Directeur Général des sociétés de gestion et des fonds d'investissement de la BCP.

Depuis 2015, M OIMDINA occupe le poste de Directeur du Pôle Risques Groupe de la BCP.

IX. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

L'organe de Direction de la BCP a mis en place un certain nombre de comités au sein du Groupe, à savoir :

- des comités dédiés au CPM, qui regroupent la Présidence, les Pôles et fonctions concernés, et sont ouverts à la participation des autres fonctions, BPR, Filiales ou fondations, selon le cas. Ces comités procèdent à toute étude ou à toute proposition entrant dans le cadre de l'activité courante, et assurent également le suivi de l'exécution des orientations et des décisions arrêtées par le Comité Directeur. Il s'agit notamment du :
 - Comité Exécutif (hebdomadaire) ;
 - Tarification Organisation & systèmes d'Information (hebdomadaire) ;
 - Comité d'Evaluation des Performances (mensuel) ;
 - Comité de Placement (mensuel) ;
 - Comité de Gestion des Risques et Conformité (bimestriel) ;
 - Comité Ressources (trimestriel ou à la demande) ;
 - Comité de Crédit Elargi et de Recouvrement (Chaque fois qu'il y a des dossiers à traiter).
- Un Comité Groupe, instance la plus large de concertation de toutes les composantes du Groupe (BCP, BPR, filiales et fondations), pour évoquer les questions générales de stratégie, performance et sécurité (semestriel).

Ci-après, le tableau reprenant les différents comités, leur composition, leur mission, et la périodicité de leurs réunions :

Comités d'Animation	Composition	Mission	Fréquence
Comité Exécutif	- Président - Secrétariat Général du CPM - Business Units - CPM-Services - Cabinet de la Présidence - Inspection Générale	- Veille à la bonne coordination des activités des différents marchés et à l'harmonisation des Plans d'action Commerciale du réseau ; - Fixe les objectifs consolidés, pilote les projets stratégiques, décide des priorités et met en œuvre les moyens nécessaires auprès des fonctions du Groupe ; - Décide de la politique de tarification des produits & services et définit les marges de négociation accordées aux Présidents de Directoires et aux responsables des Business Units.	Hebdomadaire

Comité Organisation & Systèmes d'Information	<ul style="list-style-type: none"> - Président - Secrétariat Général du CPM - Business Units de la BCP - 2 Présidents de Directoires de BPR - CPM-Services - Cabinet de la Présidence 	<ul style="list-style-type: none"> - Définit la politique d'investissement de CPM-Services en veillant à son recentrage sur la stratégie de développement du Groupe, sur sa qualité et son efficience ; - Arrête les critères d'évaluation des prestations de CPM-Services et définit les règles de facturation de ces prestations ; - Approuve les projets de budgets annuels d'investissements, à soumettre au Comité Directeur, et prononce les arbitrages nécessaires, notamment en termes de priorisation ; - Examine et approuve les projets de mutualisation et/ou d'externalisation des traitements et moyens. 	Hebdomadaire
Comité d'Evaluation des Performances	<ul style="list-style-type: none"> - Président - Secrétariat Général du CPM - Business Units - CPM-Services - Cabinet de la Présidence - Pôle Pilotage de la Performance, Comptabilité & Finances - Pôle Ressources - Pôle Gestion Globale des Risques - Pôle Vie Institutionnelle - Pôle Communication Institutionnelle & Interne - Inspection Générale 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse, à travers des benchmarks du positionnement du CPM - Evaluation des performances commerciales et financières du CPM et des filiales stratégiques - Suivi de l'exécution du PMT avec chacune des composantes du Groupe, pour identification et analyse des écarts et détermination des correctifs 	Mensuel
Comité de Placement	<ul style="list-style-type: none"> - Président - Secrétariat Général du CPM - BCP-Bank - Pôle Gestion Globale des Risques - Pôle Pilotage de la Performance, Comptabilité & Finances 	<ul style="list-style-type: none"> - Examine et soumet à l'approbation du Comité Directeur les adaptations rendues nécessaires par l'évolution de la conjoncture, des relations financières entre la BCP et les BPRs ; - Revoit annuellement ou au besoin la Politique de liquidité et de placement en termes de distribution de crédits et activités de marché et d'investissement. Recommande en conséquence des amendements aux différents Comités et instances du Groupe ; 	Mensuel

		<ul style="list-style-type: none"> - Supervise l'ensemble des activités de placement en accord avec les règles élaborées dans le cadre de la Politique correspondante et en accord avec les normes internes en matière de collecte, de transformation et de distribution ; - Apprécie les performances et les risques des placements effectués ; - Sur proposition des différentes entités, procède à l'analyse et à l'approbation des dérogations temporaires à la Politique (paramètres d'allocation d'actifs, dépassements temporaires des limites...); - Identifie les possibilités de développement des effets de synergie entre les filiales du Groupe et propose les plans d'action y afférents. 	
Comité des Risques et de la Conformité	Gestion - Président - Secrétariat Général du CPM - Pôle Gestion Globale des Risques - Conformité Groupe - Banque l'Entreprise - BCP-Bank - CPM-Services - Pôle Pilotage de Performance, Comptabilité Finances - Pôle Ressources - Cabinet de Présidence - Inspection Générale - Audit BCP	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des risques : de crédit, de marché, financiers du bilan, opérationnels et risques liés à la sécurité physique des personnes et des biens - Examen et plan d'action pour une meilleure approche des risques, conciliant développement et sécurité - Suivi des projets en matière de management des risques - Suivi de la mise en œuvre de la politique de la conformité définie par le comité directeur du CPM 	Bimestriel
Comité Ressources	- Président - Secrétariat Général du CPM - Pôle Ressources - Cabinet de la Présidence - Business Units - CPM Services.	<ul style="list-style-type: none"> - Définit la Politique salariale, de recrutement, d'intégration des nouvelles recrues, de formation et de gestion des carrières ; - Veille à la mise en œuvre de la politique définie ; - Décide sur les nominations, jusqu'au niveau Direction ; - Examine et décide sur les propositions de promotions (hiérarchiques et indiciaires) qui lui sont soumises par la DRH, au titre de l'ensemble des organismes de l'Institution - Approuve les orientations générales, les normes et les référentiels communs 	Trimestriel ou à la demande

		en matière de logistique et de moyens généraux ; - Examine et valide les actions visant à renforcer les aspects relatifs à la sécurité des Personnes et des Biens.	
Comité de Crédit Elargi & de Recouvrement	- Président - Secrétariat Général du CPM - Pôle Gestion Globale des risques - Entité Risques Engagements - BCP-Bank, B2P, BMDM (pour les dossiers les concernant) - Division Gestion des Crédits et Recouvrement contentieux (aspect contentieux)	- Examine les dossiers de crédit dépassant la compétence des Business Units ; - Statue sur les dossiers relevant de sa compétence ; - Examine et décide sur les demandes d'arrangements formulées dans le cadre des dossiers contentieux ne relevant pas de la compétence des BPR ; - Examine les honoraires des avocats chargés de la récupération des créances contentieuses.	Chaque fois qu'il y a des dossiers à traiter
Comité Groupe	- Président - Secrétaire Général du CPM - Cabinet de la Présidence - Responsables de Pôles - Responsables de divisions - Inspecteur Général - Responsable Audit Interne BCP - Présidents de directoire BPR - Présidents Conseils de surveillance BPR - Filiales et Fondations	- Information des composantes du Groupe sur les grandes questions concernant l'activité et le développement de l'institution - Fédération des composantes du Groupe sur les grandes orientations et formulation des recommandations en la matière - Mise au point sur l'évolution de la réglementation du secteur bancaire notamment les règles prudentielles et les aspects liés à la sécurité et aux risques	Semestriel

IX.1. CONVENTIONS ENTRE LA BCP, SES ADMINISTRATEURS ET SES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

A la veille de la présente opération, il n'existe pas de convention signée entre la BCP, ses administrateurs et ses principaux dirigeants.

IX.2. INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

Afin d'intéresser son personnel, la BCP a procédé en :

- ✓ Septembre 2011 à une augmentation de son capital réservé au personnel du CPM pour un montant de 1,33 MMDH soit 5% du capital post-augmentation de capital.

- ✓ Décembre 2015 à une augmentation de son capital réservé au personnel du CPM pour un montant de 1,68 MMDH soit 5% du capital post-augmentation de capital.

Au 31 décembre 2018, la part du personnel dans le capital de la BCP est de 2,80%.

IX.3. REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS DE LA BCP ET DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

L'AGM du 21 Mai 2019 a alloué des jetons de présence pour un montant de 2.400.000 DHS bruts.

Par ailleurs, la rémunération brute annuelle des membres de direction, au titre de l'exercice 2018, s'élève à 68 MDH pour un montant total de prêts qui leurs sont accordés de 61 MDH.

IX.4. REMUNERATION DES COMITES INSTITUES AU SEIN DE LA BCP

La participation aux différents comités institués au sein de la BCP ne donne lieu à aucune rémunération.

IX.5. PRETS ACCORDES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, OU AUX DIRIGEANTS

Le Conseil d'Administration est composé entre autre de membres représentants des BPR, de la BPCE, de la MCMA, de la CIMR ainsi que d'autres administrateurs.

A ce titre aucun crédit n'est accordé par la BCP aux représentants permanents des BPR ni aux représentants de la BPCE et MCMA ni à la CIMR et ni aux autres administrateurs.

Concernant, les dirigeants en leur qualité de salariés de la BCP, bénéficient de crédits habituels accordés aux personnels de la BCP.

PARTIE IV

ACTIVITE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

I. HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS DE LA BCP

1961	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création du CPM et de la BCP sous forme de coopérative à capital variable.
1969	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le CPM devient la plus grande implantation bancaire du Maroc
1972	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place du premier plan quinquennal de développement adopté par le CPM
1973	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adhésion à l'Union des Banques Arabes et ouverture de la Banque Chaabi Du Maroc à Paris
1977	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture de la BCDM à Bruxelles
1979	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Début de la nouvelle politique de redimensionnement des Banques Populaires Régionales et déménagement au nouveau siège de la BCP
1984	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de la Fondation Banque Populaire pour l'Education
1985	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nomination de M. Laraki en tant que Président du CPM
1988	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouvertures des représentations de la Banque Populaire à Abidjan, Montréal et Bruxelles
1990	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature de la convention d'établissement BCP/Guinée
1995	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration par la BCP de nouveaux métiers financiers : <ul style="list-style-type: none"> - Création de la société de bourse Al Wassit, ayant pour objet l'intermédiation en bourse, le conseil en placement et la gestion de portefeuilles ; - Agrément de la société de gestion « Al Istitmar Chaabi » appelé à être un vecteur de mobilisation de l'épargne ; - Désignation de la BCP en tant qu'Intermédiaire en Valeurs du Trésor par le Ministère des Finances ; - Renforcement du compartiment Bancassurance par la création de nouveaux produits
1997	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Regroupement des trois anciennes Banques Populaires Régionales de Casablanca Anfa, Casablanca Sud et Casablanca Est au sein de la BP Casablanca
1998	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nomination par Sa Majesté le Roi feu Hassan II de M. Abdallah El Maâroufi à la présidence de la BCP ; ▪ Elaboration d'une nouvelle structure de la BCP effective à partir du 3 août. Le nouvel organigramme obéit aux principes de développement segmenté par marché de limitation des niveaux hiérarchiques et vise la préparation de la BCP à ses rôles futurs assignés par la réforme du CPM ; ▪ Agrément de la BCP pour le financement d'opérations foncières et d'acquisition de logements et de promotion immobilière ; ▪ Signature de la convention de partenariat entre la BCP et la fondation Hassan II pour les Marocains Résidents à l'Etranger (MRE) ;
1999	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption par la chambre des représentants, le 23 décembre, du projet de réforme du CPM, qui prévoit l'ouverture du capital de la BCP et sa transformation en Société Anonyme et le renforcement de l'autonomie des Banques Populaires Régionales ; ▪ Regroupement des Banques Populaires Régionales de Tanger et de Tétouan puis des BPR d'Agadir, de Ouarzazate et de Tiznit donnant lieu à la naissance de la Banque Populaire du Centre Sud ; ▪ Création, dans le cadre de la stratégie de diversification des activités du groupe, de Chaabi Leasing, filiale spécialisée dans le Crédit Bail ;
2000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre du projet de réforme du CPM, entrée en vigueur le 19 octobre 2000, comportant des innovations majeures : <ul style="list-style-type: none"> - La transformation de la BCP en société Anonyme à Capital fixe en vue de l'ouverture de son capital aux BPR et au privé ; - L'extension de la mission du CPM qui, en parallèle avec le financement de la PME/PMI, de l'artisanat et des services, englobe désormais une dimension régionale par la contribution à la mobilisation de l'épargne et de son utilisation

	<p>au niveau local et régional au service du développement des activités bancaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élargissement des prérogatives du Comité Directeur, instance suprême du CPM ; - Affirmation de l'autonomie des Banques Populaires Régionales et modernisation de leurs organes de gestion ; - Transformation du fonds de garantie en Fonds de Soutien ;
2001	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nomination par Sa Majesté le roi Mohamed VI, de M. Noureddine OMARY, Président de la BCP ; ▪ Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BCP le 27 Février et transformation de la BCP en SA à Capital fixe, en application des dispositions de la Loi 12-96 portant réforme du CPM ; ▪ Adoption d'un plan de développement du groupe 2002-2005 axé sur les relations clientèle, la réorganisation des structures, la maîtrise des risques et l'amélioration de la rentabilité ; ▪ Recomposition du tour de table de la BCP suite à l'exercice, par les anciens sociétaires de leur option, de rester actionnaire de la BCP moyennant le paiement de la prime d'émission de 400 DH, ou de céder leur part à l'Etat à la valeur nominale ;
2002	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture du capital de la BCP à travers la cession par l'Etat de 21% du capital aux Banques Populaires Régionales ; ▪ Regroupement de la BP Rabat et de la BP Gharb ; ▪ Absorption par la BCP de la SMDC à travers une augmentation de capital de 53,1 MDH par la création de 132 763 actions d'une valeur nominale de 100 DH chacune. Le capital de la BCP a été ainsi porté de 575 528 800 DH à 588 805 100 DH ;
2003	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Regroupement des BPR de Fès-Taza, Marrakech-Beni Mellal, El Jadida-Safi et Al Hoceima-Nador ; ▪ Approbation par décret du 1^{er} Ministre du statut type des BPR ; ▪ Approbation du modèle type du Règlement Intérieur des BPR par le Comité Transitoire ; ▪ Adoption des nouveaux statuts et mise en place des organes de direction et de contrôle au sein des BPR (directive et conseil de surveillance) ; ▪ Approbation par le Ministre des Finances du Règlement Intérieur du comité Directeur ;
2004	Introduction en bourse par cession par l'Etat Marocain de 20% du capital de la Banque Centrale Populaire ;
2005	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Banque populaire a reçu la certification ISO 9001 pour l'activité monétaire ; ▪ L'agence de notation Standard & Poor's a relevé, le 10 août 2005, la note de la BCP de BB/Positive/B à BB+/Stable/B ; ▪ Achèvement de la réforme institutionnelle : Mise en place du Comité Directeur du CPM ;
2006	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature de la convention Moukawalati avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation ; ▪ Lancement du nouveau programme Business Project ; ▪ Signature d'une convention de partenariat avec la Trésorerie Générale du Royaume devant permettre aux contribuables de procéder au règlement de leurs impôts et taxes via les guichets du groupe ;
2008	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nomination par Sa Majesté le roi Mohamed VI, de M. Mohamed BENCHAABOUN, Président de la BCP ; ▪ Augmentation de capital de la BCP de 4,83%, réservée exclusivement aux membres du personnel du CPM ; ▪ Obtention de l'agrément pour la création d'une banque en Mauritanie ;

- Signature d'un protocole d'accord avec Upline Group ayant pour objectif de regrouper l'ensemble des métiers de la banque d'investissement au sein de Upline Group ;
 - Réforme sur la loi du CPM à travers la nouvelle Loi 42-07 (Dahir n° 1-08-86 du 20 octobre 2008), qui modifie et complète les articles suivants :
 - Article 7, relatif aux prérogatives du Comité Directeur ;
 - Article 17, relatif aux participations des personnes morales et physiques, dans le capital de la BCP ;
 - Article 55, portant sur le personnel de Direction.
- 2009** Signature d'un partenariat stratégique entre la BCP et l'OCP visant à détenir des participations croisées des deux entités :
- Apport de 5 MMDH sous forme d'augmentation de capital de l'OCP réservée à la BCP correspondant à un taux de 5,88% du capital
 - Apport de 1 MMDH sous forme d'augmentation de capital de la BCP réservée à l'OCP correspondant à un taux de 6,60 % du capital.
 - Augmentation de capital de la BCP de 6,62%, réservée à l'OCP, en date du 13 janvier 2009, portant le capital social de la BCP à 660 982 480 dirhams
 - Emission d'un emprunt obligataire subordonné pour un montant global de 1.5 milliards de dhs
- 2010**
- Fusion absorption de Chaabi leasing par Maroc Leasing
 - Acquisition par la BCP de participations dans les Banques Internationales : British Arab Commercial Bank (Royaume-Uni), Union des Banques Arabes et Françaises (France) et Arab Italian Bank (Italie)
 - Obtention de l'Investment Grade, attribué par Standard&Poor's au Groupe Banque Populaire, rating relevant de « BB+/B avec des perspectives stables » à « BBB-/Stable/A-3 avec des perspectives stables »
 - Participation au MFD (Moroccan Financial Board)
 - Opération de fusion-absorption de la BP Casa par la BCP
 - Implantation du groupe Banque Populaire en Allemagne
 - Changement de dénomination d'Assalaf Chaabi en Vivalis
 - Promulgation de la loi 44-08 modifiant et complétant la loi 12-96
 - Prise de participation conjointe avec Attijari WafaBank dans le capital de BNP Paribas Mauritanie.
- 2011**
- Prise de participation à hauteur de 23,6% dans le capital de l'Université Internationale de Rabat
 - Cession par l'Etat Marocain de 20% du capital de la BCP aux BPR
 - Augmentation de capital de 5% réservée au personnel du CPM en date du 12 Août.
 - Augmentation de capital de 10% réservée à des institutionnels sélectionnés en date du 15 Août.
- 2012**
- Augmentation de capital de 5% réservée à la BPCE Maroc en date du 30 Mai.
 - Prise de participation dans le capital d'Atlantic Bank International
 - Cession de 10% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR le 26 septembre
 - Augmentation de capital de 5% réservée à la SFI en date du 22 octobre.
- 2013**
- Augmentation des parts sociales des BPR réservée au personnel du CPM
- 2014**
- Cession par l'Etat Marocain de 6% du capital de la BCP aux BPR
- 2015**
- Promulgation de la loi n° 77-14 modifiant et complétant la loi n° 12-96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc telle que modifiée et complétée
 - Augmentation de capital réservée au personnel du CPM
- 2016**
- Fusion-absorption de la BP El Jadida-Safi par le BCP
 - Implantation d'Atlantic Bank International en Guinée Bissau
- 2017**
- Agrément de la banque participative
 - Prise de contrôle de la Banque Internationale pour l'Afrique au Niger (BIA – Niger)

2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transfert de l'activité de dépositaire de la BCP au niveau de la filiale Médiafinance. ▪ Signature d'un accord portant sur l'acquisition auprès du Groupe BPCE de la Banque des Mascareignes et de sa filiale à Madagascar (Banque des Mascareignes Madagascar) ▪ Le groupe BPCE retient l'offre ferme de la BCP pour l'acquisition de quatre banques sur le continent africain ▪ La création de la filiale AMIFA Sénégal (Atlantic Microfinance For Africa) ▪ Nomination par Sa Majesté le roi Mohamed VI, de M. Mohamed Karim MOUNIR, Président de la BCP
-------------	---

II. APPARTENANCE DE LA BCP AU CREDIT POPULAIRE DU MAROC

II.1. PRESENTATION DU CREDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit Populaire du Maroc a pour principales missions de contribuer au développement économique et social et de participer au développement régional et local.

Le Crédit Populaire du Maroc est un groupement de banques constitué de la Banque Centrale Populaire et des Banques Populaires Régionales et placé sous la tutelle du Comité Directeur. Il participe au financement des PME et de l'artisanat et assure les transferts MRE. Par ailleurs, il joue un rôle actif dans la collecte et la mobilisation de l'épargne et contribue à son utilisation au niveau des diverses régions du pays.

La BCP assure un rôle central au sein du CPM. Outre son activité d'établissement de crédit, c'est l'organisme central bancaire des BPR et à ce titre elle agit en tant que compensateur central du groupe, coordonne la politique financière des BPR, gère leurs liquidités, assure leur refinancement et assure les services d'intérêt commun pour le compte des organismes du groupe. Elle est également chargée des déclarations de toute nature vis-à-vis de BAM, de l'administration fiscale et des organismes professionnels ainsi que d'effectuer toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur (article 11 de la loi 12-96).

Depuis la promulgation de la loi n°12-96 le 17 octobre 2000, l'évolution du Crédit Populaire du Maroc a été accompagnée par d'importants changements concernant le renforcement de la cohésion du Groupe à travers, notamment, le désengagement de l'Etat du capital de la Banque Centrale Populaire au profit des Banques Populaires Régionales qui sont devenues les actionnaires de référence de la Banque Centrale Populaire.

Le dernier changement, découlant de la promulgation de la loi n°77-14 modifiant et complétant la loi n°12-96, s'articule autour des principaux axes suivants :

Principaux Axes	Principaux Apports de la loi n° 77-14
Prise en charge des conséquences de la sortie de l'Etat du capital de la BCP	<p>Transfert des prérogatives, précédemment attribuées à l'Etat par la loi 12-96, au Comité Directeur:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Approbation du statut-type des BPR par décret ; ▪ Accord de l'autorité en charge des finances pour toute dotation supplémentaire au Fonds de Soutien sur la base des résultats du CPM ; ▪ Présence d'un commissaire du Gouvernement qui dispose de prérogatives importantes, y compris un droit de veto sur les décisions prises par l'ensemble des organes de gouvernance du CPM ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recours à l'accord préalable, par décret, pour toute création de filiales ou prise de participation par la BCP.
<p>Suppression des dispositions transitoires</p>	<p>Suppression des dispositions ci-dessous, prévues par la loi 12-96:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place du Comité Transitoire du CPM qui a laissé sa place au Comité Directeur ; ▪ Dispositions relatives à la transformation de la Banque Centrale Populaire en société anonyme ; ▪ Dispositions relatives à la cession de 20% du capital de la BCP détenu par l'Etat aux banques Populaires Régionales ; ▪ Modalités d'introduction de la Banque Centrale Populaire à la Bourse des valeurs de Casablanca.
<p>Renforcement de la cohésion du Crédit Populaire du Maroc</p>	<p>Renforcement de la cohésion de l'ensemble des composantes du CPM à travers une nouvelle configuration du capital et en confortant le Comité Directeur en tant qu'instance suprême devant veiller à assurer cette cohésion. La loi prévoit, à cet effet, la création de parts sociales privilégiées réservées à la BCP et aux BPR, qui présentent les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elles seront souscrites sur la base de la valeur de marché de chaque Banque Populaire Régionale, le choix de la méthode d'évaluation et du Cabinet devant procéder à cette évaluation étant du ressort du Comité Directeur du CPM ; ▪ Ces parts sociales doivent représenter, à tout moment, plus de 51% du capital des BPR ; ▪ Elles donnent droit aux bénéficiaires, aux réserves et à des droits de vote proportionnels à la détention du capital.

Ces trois aménagements introduisent un renforcement du système de gouvernance du Groupe tout en assurant son ouverture sur l'avenir.

Afin de permettre la fusion absorption de la BPC par la BCP, la loi n° 12-96 a été amendée par la loi n° 44-08 publiée au bulletin officiel en date du 2 Septembre 2010.

En effet l'article 3 de la loi n° 12-96 prévoyait la compétence du Comité Directeur pour proposer à l'agrément du Ministre chargé des finances la suppression de banques populaires régionales par voie de fusion ou d'absorption par une ou plusieurs banques populaires régionales, sans prévoir que cette fusion ou absorption puisse être faite par la BCP.

A travers cet amendement, la BCP, en tant qu'organe central des organismes du CPM pour lesquels elle assure l'ensemble des services d'intérêt commun, la gestion de la trésorerie excédentaire ainsi que le refinancement, peut désormais, si le Comité Directeur l'estime nécessaire et sous réserve de l'approbation du Ministre chargé des finances, fusionner avec une banque populaire régionale ou l'absorber.

Aussi, la loi n°44-08 complète la loi 12-96 en termes de consolidation des comptes du CPM et de prise de participation de la Banque dans un organisme du CPM :

Article 21 Bis : « La Banque Centrale Populaire consolide les comptes des organismes du Crédit Populaire du Maroc et de leurs filiales. Pour l'établissement de ses comptes consolidés, l'entité consolidante est constituée des organismes du Crédit populaire du Maroc. »

Article 19 : « Les prises de participation par la Banque centrale populaire dans un ou plusieurs autres organismes du Crédit populaire du Maroc sont soumises à l'accord préalable du comité directeur qui en fixe le niveau et les modalités. »

II.2. LES BANQUES POPULAIRES REGIONALES

Etablissements de crédit, les Banques Populaires Régionales (BPR) sont régies par la loi bancaire (Article 20 de la loi n° 103-12), par la loi n°12-96 portant réforme du CPM telle que modifiée et complétée par la loi n°42-07 et par la loi n°77-14, par leurs statuts et par les dispositions relatives aux sociétés anonymes à capital variable édictées par le Dahir du 11 août 1922 relatif aux sociétés de capitaux. Elles sont formées de 8 banques régionales de forme coopérative à capital variable, et depuis mai 2003 à Directoire et à Conseil de Surveillance. Elles constituent le levier du CPM dans la collecte de l'épargne au niveau régional, sa mobilisation et son emploi dans la région.

Le capital des BPR est constitué de parts sociales ordinaires réservées aux sociétaires et de parts sociales privilégiées uniquement réservées à la BCP :

- Parts sociales ordinaires sont souscrites à la valeur nominale de la part sociale prévue par le statut-type des banques populaires régionales et ne donnent droit qu'à une rémunération dont la valeur annuelle et le mode de calcul sont fixés par le Comité directeur ;
- Parts sociales privilégiées sont souscrites sur la base de la valeur des actifs de chaque banque populaire régionale dont la méthode d'évaluation est fixée par le Comité directeur pour chaque BPR. Elles donnent droit aux bénéfices et aux réserves de chacune desdites BPR.

A tout moment, les parts sociales privilégiées doivent représenter au moins 51% du capital de chaque BPR. Lesdites parts sociales privilégiées donnent également droit au vote dans les assemblées générales proportionnellement au capital détenu dans chaque Banque Populaire.

A la différence des actionnaires d'une société anonyme, les sociétaires des Banques Régionales ont la possibilité de céder leur part sociale à tout moment et qui sera rachetée par la BPR à une valeur déterminée annuellement par le Comité Directeur. Dans le cas où la BPR ne réalise pas de bénéfices ou ses bénéfices sont en deçà d'un certain seuil, elle peut se faire octroyer une subvention du Fonds de Soutien lui permettant de rémunérer les sociétaires (distribution de dividendes).

De ce fait, le capital des BPR est variable et évolue à chaque souscription ou rétrocession. Les BPR peuvent effectuer toutes les opérations bancaires dans leurs circonscriptions territoriales respectives, sous réserves des prérogatives dévolues au Comité Directeur par la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07 et par la loi n°77-14, et peuvent également effectuer des opérations dans d'autres circonscriptions territoriales en accord avec la ou les BPR concernées.

Selon les termes de l'article 26 de la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07 et par la loi 77-14, les Banques Populaires Régionales ne peuvent se refinancer, notamment sous forme d'avances de toute nature, qu'après de la Banque centrale populaire, sauf dérogation accordée par le comité directeur.

II.2.1. Evolution de la structure des sociétaires détenant des parts sociales ordinaires dans les BPR

Catégories	2016	Structure	2017	Structure	2018	Structure	Var17/16	Var18/17
Particuliers Locaux	298 348	76,66%	292 272	75,85%	282 061	75,45%	-2,04%	-3,49%
Sociétaires MDM*	88 287	22,69%	90 611	23,52%	89 386	23,91%	2,63%	-1,35%

Entreprises	2 536	0,65%	2 429	0,63%	2 409	0,64%	-4,22%	-0,82%
Total	389 171	100,00%	385 312	100,00%	373 856	100,00%	-0,99%	-2,97%

MDM : Marocains Du Monde

Source : BCP

En 2016, le nombre de sociétaires détenant des parts sociales ordinaires a baissé de 7,74% pour s'établir à 389 171 sociétaires. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des particuliers locaux (-7,65%) et des sociétaires MDM (-8,24%).

En 2017, le nombre de sociétaires détenant des parts sociales ordinaires a baissé de 0,99% pour s'établir à 385 312 sociétaires. Cette baisse s'explique principalement par l'évolution des particuliers locaux (-2,04%) et des sociétaires MDM (+2,63%).

A fin 2018, le nombre de sociétaires détenant des parts sociales ordinaires a reculé de 2,97% en se chiffrant à 373 856 sociétaires. Cette évolution est due à la baisse des particuliers locaux de 3,49% pour s'enregistrer à 282 061 et celle des sociétaires MDM de 1,35% se chiffrant à 89 386.

II.2.2. Evolution des principaux indicateurs des BPR (base sociale)

En MDH	BPR	2016			2017			2018		
		D(1)	C(2)	RN(3)	D(1)	C(2)	RN(3)	D(1)	C(2)	RN(3)
	Centre Sud	17 644	9 251	324	18 430	8 700	234	18 748	9 336	259
	Fès-Taza	15 794	8 388	239	16 436	7 955	71	29 683	14 552	170
	Laâyoune	3 344	2453	95	3 476	2 653	92	3 260	2 917	97
	Marrakech - Beni Mellal	24 472	12 913	91	26 623	13 024	148	27 140	12 834	190
	Meknès	11 619	6 506	53	12 313	6 598	160	NA	NA	NA
	Nador - Al Hoceima	25 938	3472	198	27 473	3 662	123	28 059	3 625	71
	Oujda	16 357	6 802	105	17 515	6 817	160	17 888	6 808	145
	Tanger -Tétouan	19 335	7 478	213	20 915	7 655	81	21 663	7 840	92
	Rabat-Kénitra	31 196	18 379	371	34 350	20 664	313	34 370	22 263	364
	Total	165 699	75 642	1 689	177 532	77 728	1 382	180 811	80 176	1 388

(1) D : Dépôts clientèle

(2) C : Créances sur la clientèle

(3) RN : Résultat net

(NA*) Fusion absorption de la BPR Meknès par la BPR Fès

Source: BCP

Au titre de l'exercice 2018, les dépôts de la clientèle s'élèvent à 180 811 MDH dont les principaux dépôts ont été enregistrés au niveau des régions Rabat-Kénitra (34 370 MDH), Fès-Taza-Meknès (29 683 MDH) et Nador-Al Hoceima (28 059 MDH).

Les créances sur la clientèle ont atteint 80 176 MDH à fin 2018 suite aux créances comptabilisées principalement dans les régions Rabat-Kénitra et Fès-Taza-Meknès qui s'élèvent respectivement à 22 263 MDH et 14 552 MDH.

En 2018, le résultat net global des BPR s'établit à 1 388 MDH généré notamment à travers les régions Rabat-Kénitra (364 MDH) et Centre Sud (259 MDH).

A fin 2017, les dépôts de la clientèle s'élèvent à 177 532 MDH contre 165 699 MDH à fin 2016. Les principaux dépôts ont été enregistrés au niveau des régions Rabat-Kénitra (34 350 MDH), Nador-Al Hoceima (27 473 MDH) et Marrakech - Beni Mellal (26 623 MDH).

Les créances sur la clientèle ont atteint 77 728 MDH à fin 2017 suite aux créances comptabilisées principalement dans les régions Rabat-Kénitra et Marrakech - Beni Mellal qui s'élèvent respectivement à 20 664 MDH et 13 024 MDH.

Durant l'année 2017, le résultat net global des BPR s'établit à 1 382 MDH dû essentiellement aux performances réalisées dans les régions Rabat-Kénitra (313 MDH) et Centre Sud (234 MDH)

A fin 2016, les dépôts de la clientèle s'élèvent à 165 699 MDH contre 162 694 MDH à fin 2015. Les principaux dépôts ont été enregistrés au niveau des régions Rabat-Kénitra (31 196 MDH), Nador-Al Hoceima (25 938 MDH) et Marrakech - Beni Mellal (24 472 MDH).

Les créances sur la clientèle ont atteint 75 642 MDH à fin 2016 suite aux créances comptabilisées principalement dans les régions Rabat-Kénitra et Marrakech - Beni Mellal qui s'élèvent respectivement à 18 379 MDH et 12 913 MDH.

Durant l'exercice 2016, le résultat net global des BPR s'établit à 1 689 MDH dû essentiellement aux performances réalisées dans les régions Rabat-Kénitra (371 MDH), Centre Sud (324 MDH) et Fes- Taza (239 MDH).

II.2.3. Relations entre la BCP et les BPR

Les relations entre la BCP et les BPR couvrent trois principaux domaines d'activités :

- Les relations d'ordre financier et administratif ;
- Les relations dans le domaine de l'intermédiation bancaire ;
- Les relations relatives aux services d'intérêt commun.

Relations financières entre la BCP et les BPR

- **Gestion et placement des excédents de trésorerie des BPR :**

Selon la loi 12-96, les BPR doivent verser leurs excédents de trésorerie à la BCP qui en assume le rôle de gestionnaire. Le Comité Directeur fixe les niveaux au-delà desquels les BPR doivent verser leurs excédents de trésorerie à la BCP, les modalités de gestion de ces excédents, ainsi que les conditions de leur rémunération en rapport avec celles du marché.

De plus, l'excédent de trésorerie de chaque BPR est défini comme étant le solde disponible sur le compte ouvert par la BPR auprès de la succursale locale de BAM après satisfaction des besoins journaliers de ses agences (retraits de fonds, achats de devises, opérations de compensation...).

La BCP place à ce jour les excédents de trésorerie selon la politique suivante : la trésorerie excédentaire des BPR, après souscription des emplois réglementés, est placée principalement en titres d'investissement (bons du trésor et autres titres de créances) et en titres de placements sur le marché interbancaire marocain. Le portefeuille placements ne doit pas dépasser un maximum de 8 milliards de dirhams, et ce, dans un souci de limiter le risque du portefeuille de la banque contre les fluctuations des taux d'intérêt et d'adosser les ressources stables des BPR à des emplois stables.

La rémunération de la trésorerie des BPR est faite à ce jour sur la base d'un taux de rendement moyen égal au rapport des produits globaux engendrés par les placements de la trésorerie du Groupe et du solde moyen des comptes financiers abritant les excédents de trésorerie des BPR. La rémunération des BPR est le taux de rendement annuel moyen duquel est déduite une commission de gestion de 10,5%.

- **Refinancement des BPR et de la BCP**

Les BPR sont tenues de se refinancer exclusivement auprès de la BCP sauf dérogation de la part du Comité Directeur et ce conformément à l'article 26 de la loi 12-96.

De ce fait, le Comité Directeur fixe le niveau et les modalités de refinancement des Banques Populaires Régionales dans des conditions de rémunération en rapport avec celles du marché. Le taux applicable est le taux moyen pondéré des Bons du Trésor à 52 semaines émis par adjudication. Ce taux moyen pondéré est révisable trimestriellement.

Le recours des BPR à la BCP intervient lorsque la trésorerie de la BPR est insuffisante pour couvrir ses besoins quotidiens.

Les besoins de trésorerie de la BCP, quant à elles, résultent de la différence entre le montant de ses engagements sur sa clientèle, composés des emplois clients, titres de participation, position de change bilancielle spot, position de change bilancielle à terme et des ressources composés des dépôts de la clientèle, du fonds de soutien et de la trésorerie diffuse. La trésorerie diffuse correspond aux fonds avancés par la BCP pour les services d'intérêt communs qui sont répercutés par la suite aux BPR.

- **Gestion du Fonds de Soutien**

Le fonds de soutien est un fonds destiné à octroyer au profit des organismes du CPM :

- des avances exceptionnelles destinées à permettre aux Banques Populaires Régionales de faire face à des opérations ponctuelles, en cas d'insuffisance de leur capacité d'autofinancement ;
- des subventions d'exploitation assorties de la clause de « *retour à meilleure fortune* » destinées à contrebalancer des charges d'exploitation jugées trop importantes ou une insuffisance de produits. Elles sont octroyées aux Banques Populaires Régionales pour soutenir leur activité et leur permettre éventuellement, de distribuer les intérêts statutaires et de constituer la réserve légale dans la limite de 10% du capital au titre d'un exercice donné ;
- des subventions d'exploitation assorties de la clause de « *retour à meilleure fortune* » octroyées à la Banque Centrale Populaire, visant à contrebalancer un niveau important de dotations aux provisions au titre des risques encourus sur les emplois du Groupe ;
- et à consentir, dans le cadre d'un plan de restructuration agréé par le Comité Directeur, à l'organisme du CPM se trouvant en difficulté, des concours remboursables sous forme de prêts de restructuration. Ces prêts sont comptabilisés en tant que prêts subordonnés au niveau de la BCP dont les conditions sont déterminées par le Comité directeur en fonction notamment des ressources, des emplois et de la rentabilité desdits organismes.

Le Fonds de Soutien est alimenté par tous les organismes du CPM (BCP et BPR). Ces derniers sont tenus de participer au financement du fonds de soutien et ce, par le versement d'une contribution annuelle fixée par le Comité Directeur sans que cette dernière n'excède 2% du chiffre d'affaires de ces organismes. Par chiffre d'affaires, il est entendu les produits courants de l'exercice, considérés hors taxe et excluant pour la BCP les produits revenant aux BPR au titre de leurs placements ainsi que ceux correspondant aux prestations des services d'intérêt commun refacturés aux BPR. S'ajoutent à cette contribution, les remboursements des concours consentis (subventions d'exploitation et prêts de restructuration) par le Fonds de Garantie antérieurement et le Fonds de Soutien¹ ainsi que les intérêts y afférents, et une proportion des résultats de chacun des organismes du CPM arrêté par le Comité Directeur sous réserve d'approbation par le Ministre des Finances. Pour les exercices sous revue, la contribution au Fonds de Soutien a été maintenue à raison de 2% du chiffre d'affaires du CPM par tous ses organes y compris la BCP.

Il est à signaler que la Banque Centrale Populaire est chargée, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, de la gestion du Fonds de Soutien dont les disponibilités ne font pas l'objet de rémunération. De ce fait, le Fonds de Soutien constitue une **ressource gratuite** pour la BCP.

En cas de dissolution ou de liquidation d'une BPR, l'excédent d'actif après extinction du passif est versé au fonds de soutien.

- **Gestion du Fonds Social**

¹ Le fonds de soutien se substitue au fonds collectif de garantie institué par le dahir n°1-60-232 du 06 juillet 1993

Le Comité Directeur a pour attributions d'établir le statut applicable au personnel du CPM. Ainsi, un Fonds Social spécial est instauré, conformément à l'article 65 des statuts du Personnel des Banques Populaires. Le CPM contribue financièrement par le biais du Fonds Social à l'alimentation de toute association sportive et culturelle.

Les différents organismes du CPM versent annuellement au Fonds Social 5% de leurs résultats nets dégagés après la dotation de la réserve légale, la rémunération des parts sociales et la distribution des dividendes.

La Direction Générale et la Division des Ressources Humaines assurent la gestion du fonds selon un système de délégation bien défini qui régit les décisions de financement des opérations à caractère social et humanitaire. Le compte « fonds social » est ouvert à la BCP à l'instar d'un client déposant. Tous les mouvements de fonds transitent par ce compte.

- **Réglementation prudentielle et obligatoire**

Parmi les activités prudentielles et obligatoires prises en charge par la BCP, figure la centralisation des souscriptions qui consiste en :

- La souscription des emplois réglementés¹, exigée par la réglementation bancaire, et centralisée pour le compte du CPM au niveau de la BCP ;
- L'enregistrement à l'actif de la BCP (part BCP et part BPR) de l'intégralité des emplois réglementés, déterminés individuellement pour chaque organisme du CPM (BPR et BCP) et prélevés sur leurs ressources propres pour la partie leur revenant ;
- Les emplois réglementés sont inscrits dans des comptes ouverts chez Bank Al Maghrib au nom de la BCP.

Actuellement, la réserve monétaire est rémunérée à 0,75% l'an.

Relation de l'intermédiation bancaire en matière d'engagements

La gestion en commun des dossiers de crédit BCP/BPR vient de la volonté du partage des risques liés à l'importance du financement. Ce dernier peut être effectué sous forme de consortium ou de syndication.

1- Consortium

Il s'agit de financements conjoints réalisés à la demande de la BCP ou de la BPR au profit d'un client commun entretenant des relations commerciales avec les deux banques. La BCP participe aux financements en intervenant sur des crédits d'investissement et d'exploitation avec les BPR. Le chef de file désigné par le client (BCP ou BPR) se charge du suivi de la rémunération revenant à chaque banque participante

2- Syndication

Pour les crédits de fonctionnement des clients des BPR, la BCP apporte ses contre-garanties à la demande de la BPR pour des montants à l'intérieur des lignes de crédit accordées dès que la BPR aura atteint le seuil des autorisations notifiées. Ceci se fait sous forme de conventions signées entre la BCP et la BPR concernée définissant les modalités de partage et de gestion du risque ainsi que les conditions de rémunération revenant à la BCP. Les conventions signées entre la BCP et la BPR concernent chaque dossier.

Les contrats de prêt doivent mentionner une cession de créances de la BPR au profit de la BCP à hauteur de la participation de cette dernière dans les engagements accordés.

¹ Emplois réglementés: Selon l'article premier de l'Arrêté du ministre des finances n° 348-85 du 3 rejeb 1405 (25 mars 1985) modifiant l'arrêté du ministre des finances n°1450-80 du 16 Safar 1401 (24 décembre 1980) relatif aux emplois obligatoires des banques, les banques inscrites et les organismes du crédit populaire sont tenus de constituer, en dépôts indisponibles, auprès de la Banque du Maroc des réserves calculées sur les dépôts de leur clientèle à l'exclusion des comptes et bons à échéance fixe et des dépôts en dirhams convertibles.

La rémunération de la BCP s'effectuera au moyen de versements de commissions par la BPR au profit de la BCP au terme de chaque trimestre sur la base de la moitié du taux appliqué aux engagements par signatures.

Services d'intérêt commun

Le Comité Directeur détermine la liste des services d'intérêt commun aux organismes du CPM ainsi que les modalités de financement et de gestion desdits services. Mais, c'est la BCP qui est responsable de la gestion proprement dite des services d'intérêt commun.

Ils couvrent les activités mentionnées dans la charte illustrant les relations entre la BCP et les BPR. De ce fait, la BCP représente un centre de coûts pour les autres entités du CPM. En conséquence, les frais engagés par celle-ci sont répercutés sans marge aux BPR.

Le mode de refacturation des services d'intérêt commun permet la séparation entre les charges imputables à l'activité propre de la BCP et aux activités communes à répartir entre la BCP et les BPR. Les services de support sont soit traité au niveau de la BCP soit externaliser au niveau de certaines filiales (par exemple BP Shore).

Les services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc sont distingués selon les trois critères suivants :

- Les services induits par les attributions du Comité Directeur,
- les services prévus par le texte de loi n°12/96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07 et par la loi 77-14,
- les autres services répondant aux critères de mutualisation.

Services induits par les attributions du Comité Directeur

a. Activité de développement du Groupe

- La planification et l'évaluation des actions du Groupe ;
- La communication institutionnelle ;
- La veille concurrentielle et technologique ;
- La stratégie de développement informatique ;
- L'élaboration et l'animation du programme du sociétariat ;
- L'élaboration des normes et règles de distribution des produits et services ainsi que des conditions tarifaires.

b. Contrôle des organismes du Crédit Populaire du Maroc

c. Fonctionnement du Comité Directeur

d. Activités de normalisation du mode de fonctionnement des entités du Groupe

- Organisation des activités des Banques Populaires ;
- Organisation du système d'information des Banques Populaires ;
- Elaboration des politiques de gestion des ressources humaines :
 - Recrutement ;
 - Evaluation ;
 - Formation ;
 - Actions sociales.

e. Sécurité

- Normalisation de la gestion des risques.

Services prévus par la loi n°12/96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07 et par la loi 77-14

a. Activités de production bancaire

- La centralisation des souscriptions de valeurs mobilières publiques ou privées recueillies par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ;

b. Activités de comptabilité

- Etablissement des déclarations aux autorités de tutelle (Bank Al Maghrib, ...) ;
- Etablissement du bilan consolidé du groupe.

c. Activités financières

- La gestion des excédents de trésorerie des organismes du Crédit Populaire du Maroc.

d. Activités de gestion des ressources humaines

- Etablissement du statut applicable au personnel du Crédit Populaire du Maroc ;

Services répondant aux critères de mutualisation

a. Activités Marketing

- La conception et l'adaptation des produits et services distribués ou à distribuer par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- La communication autour des produits et services distribués ou à distribuer par les organismes du Crédit Populaire du Maroc.

b. Activités de production bancaire

- Le recouvrement des chèques inter-Banques Populaires Régionales ;
- Le recouvrement des valeurs déplacées ;
- La gestion des échanges de masse tant avec les clients qu'avec les partenaires :
 - Les rapatriements de masse de la clientèle MRE ;
 - Les domiciliations de masse notamment des salaires des fonctionnaires et des salariés de la clientèle des institutionnels ;
 - Les prélèvements de masse ordonnés par la clientèle notamment des factures de téléphone et des factures d'eau et d'électricité.
- L'administration de la plate-forme applicative commune pour la gestion des produits de bancassurance (gestion des échanges de données avec les compagnies d'assurance, suivi des renouvellements automatiques, maintenance réglementaire et évolutive des applications, ...) ;
- Les relations avec les compagnies d'assurances : règlement des primes dues et la gestion des protocoles d'accord.

c. Activités d'exploitation informatique

- L'exploitation de la plate-forme applicative bancaire commune aux organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- La gestion des équipements et infrastructures techniques ;
- La gestion et l'administration du réseau de télécommunication commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc.

d. Activité de gestion des canaux de distribution

- La coordination des canaux de distribution des Banques Populaires Régionales ;
- Les relations avec les réseaux de partenaires nationaux et internationaux ;
- La gestion opérationnelle des canaux de distribution mutualisés :
 - les délégations et représentations à l'étranger ;
 - le réseau monétique ;
 - les nouveaux canaux (e-Banking, internet, ...).

e. Activités de gestion des ressources humaines

- L'exploitation et l'administration de la plate-forme applicative commune pour la gestion des Ressources Humaines du Groupe ;
- La maintenance réglementaire et évolutive de la plate-forme applicative commune de gestion des Ressources Humaines du Groupe ;
- L'établissement des déclarations sociales (CNSS, CIMR, ...) ;
- La représentation des organismes du Crédit Populaire du Maroc auprès des organismes sociaux (CNSS, CIMR, ...) ;
- La gestion des actions sociales Groupe : centres de loisirs et de vacances.

f. Activités de logistique

- La centralisation :
 - des achats d'imprimés ;
 - des achats d'équipements informatiques et de télécommunication ;
 - des achats faisant l'objet d'un contrat cadre au niveau Groupe.
- La gestion des archives communes aux organismes du Crédit Populaire du Maroc.

g. Activités à l'international

- Les relations internationales et le correspondant banking ;
- La gestion des lignes de financement internationales.

La liste des services d'intérêt commun ainsi arrêtée, peut être modifiée à tout moment par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc, sur proposition de la Banque Centrale Populaire ou des Banques Populaires Régionales, et notamment à l'occasion de changements réglementaires ou d'évolutions des conditions du marché.

Principe de l'unicité fiscale

Du fait du statut juridique particulier du CPM et de son organisation complexe, le Ministre des Finances, à la demande de la Banque Centrale Populaire, a répondu favorablement pour l'application d'un certain nombre de mesures sollicitées, dont notamment l'application du principe de l'unicité fiscale. En vertu de ce principe, tous les organismes du CPM sont considérés fiscalement comme une seule entité en matière d'impôt sur les sociétés et de taxe sur la valeur ajoutée. La BCP prend en charge la préparation des déclarations fiscales pour l'ensemble des organismes du CPM.

III. FILIALES, FONDS D'INVESTISSEMENT ET FONDATIONS DE LA BCP

III.1. PRESENTATION DES FILIALES

La Banque Centrale Populaire contrôle plusieurs filiales. Au 31 Décembre 2018, les principales filiales de la BCP se présentent comme suit :

Principales filiales (*)	Domaine d'activité	% en capital	% en droits de vote	% d'intérêt (**)	% de contrôle
BP Centre Sud	Banque	56,01%	55,64%	55,64%	55,64%
BP Fes Taza Meknes	Banque	57,05%	56,97%	56,97%	56,97%
BP Laayoune	Banque	56,19%	56,09%	56,09%	56,09%
BP Marrakech B Mellal	Banque	54,84%	54,71%	54,71%	54,71%
BP Nador Al Hoceima	Banque	59,56%	59,05%	59,05%	59,05%
BP Oujda	Banque	60,97%	60,92%	60,92%	60,92%
BP Tanger Tetouan	Banque	57,25%	56,27%	56,27%	56,27%
BP Rabat Kenitra	Banque	56,92%	55,28%	55,28%	55,28%
Chaabi Bank	Banque	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
BPMC	Banque	75,00%	75,00%	75,00%	75,00%
MAI	Assistance	77,43%	77,43%	77,43%	77,43%
CCI	Fonds d'investissement	54,10%	100,00%	80,21%	100,00%
IMC	Fonds d'investissement	43,50%	50,03%	48,74%	50,03%
SOCINVEST	Services divers	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
VIVALIS	Crédit consommation	87,28%	87,28%	87,28%	87,28%
Mediafinance	Marché des capitaux	60,00%	100,00%	96,10%	100,00%
CHAABI LLD	Location Longue Durée	83,62%	83,62%	84,35%	83,62%
CIB Offshore	Banque Offshore	70,00%	100,00%	87,10%	100,00%
Bank Al Amal	Banque	38,59%	38,59%	44,07%	38,59%
Upline Group	Banque d'affaires	77,39%	100,00%	90,25%	100,00%
Maroc Leasing	Crédit-bail	53,11%	53,11%	53,11%	53,11%
BP Shore Group	Holding	56,80%	100,00%	81,37%	100,00%
ABI	Holding	70,03%	70,03%	70,03%	70,03%
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Etablissement de paiement	83,74%	83,74%	83,74%	83,74%
BP REM	Immobilier	43,13%	100,00%	80,31%	100,00%
Fonds Moussahama II	Fonds d'investissement généraliste	63,97%	64,00%	NC	64,00%
Atlantic Microfinance For Africa	Holding	100%	100,00%	NC	100,00%
Africa Transaction Processing & services Group (ATPS)	Etablissement de paiement	100%	100%	NC	100,00%
Al Akaria Invest	Fonds d'investissement	100,00%	100%	100%	100,00%
Banque Populaire Patrimoine	Banque	100,00%	99,87%	NC	99,87%
Banque des Mascareignes	Banque	100,00%	100,00%	100%	100,00%
Bank Al Yousr	Banque	80,00%	80,00%	80%	80,00%

(*) Les BPR ont été présentées au niveau de la section II.2

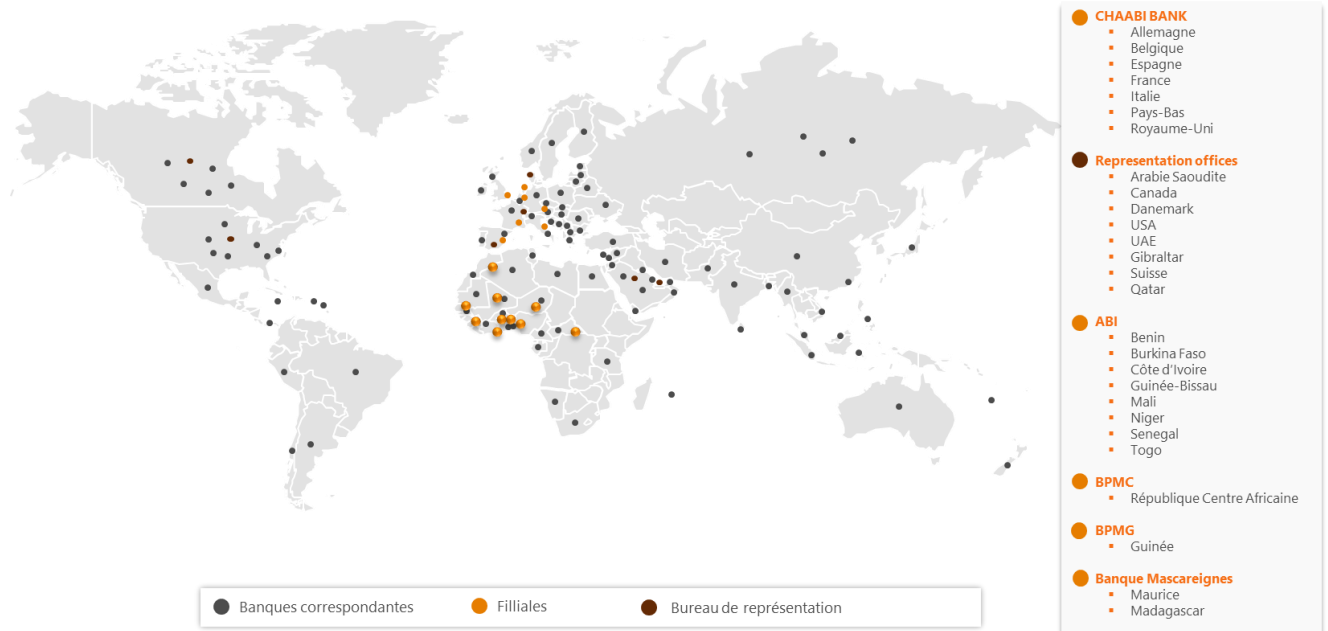
(**) Pourcentage de détention dans le capital directe et indirecte

Source : BCP

La BCP a augmenté son portefeuille de participations via la détention à hauteur de 100% de la société « SOCINVEST SARL », de la Holding « BCP International » et de l'ex Banque des Mascareignes LTTE BCP Bank (Mauritius). La BCP a aussi augmenté son portefeuille de participation grâce à une participation complémentaire dans Vivalis Salaf de 20,88% le portant ainsi à 87,22%, dans M2T de 20,00% le portant ainsi à 83,74%, dans ABI Holding de 1,75% le portant ainsi à 70,03%, et une prise de participation de la Société Nord pour l'aménagement et le développement (SNAD) représentant

13,64% de son capital social. BCP a également cédé sa participation dans BP Maroc-Guinéenne (BPMG) à ABI Holding.

Au 30 avril 2019, la BCP est présente dans plusieurs pays à travers un réseau développé. Son rayonnement se présente comme suit :



Les dividendes perçus par la BCP auprès de ses principales filiales (hors BPR) se présentent comme suit, à savoir que les dividendes au titre de l'exercice 2018 sont donnés à titre indicatif :

Dividendes perçus en MDH	2016(*)	2017(*)	2018(*)
Maroc Leasing	24	24	24
MAI	0	39	39
BPMC	0	7	18
BPMG	20	0	0
Vivalis Salaf	54	77	77
Chaabi International Bank off shore	110	175	108
BP REM	0	4	9
Upline Group	49	101	85
Mediafinance	0	27	19
BP Shore Group	9	34	17
Chaabi LLD	9	11	13
Fonds Moussahama II	0	52	0
IMC	12	14	25
ABI	139	167	176
Total	426	732	610

(*) Dividendes au titre de l'année N perçus en N+1

Source : BCP

Les dividendes perçus par la BCP auprès des BPRs se présentent comme suit, à savoir que les dividendes au titre de l'exercice 2018 sont donnés à titre indicatif :

En KDH	2016	2017	2018
BPR Agadir	117 423	128 937	110 972
BPR Fès	36 025	93 790	112 018
BPR Laayoune	25 724	34 658	43 841
BPR Marrakech	39 687	21 238	70 496
BPR Meknes	26 635	3 264	0
BPR Nador	73 901	75 410	60 930
BPR Oujda	47 887	27 153	75 565
BPR Tanger	31 824	77 074	38 844
BPR Rabat	112 147	157 393	154 240
TOTAL	511 263	618 915	666 906

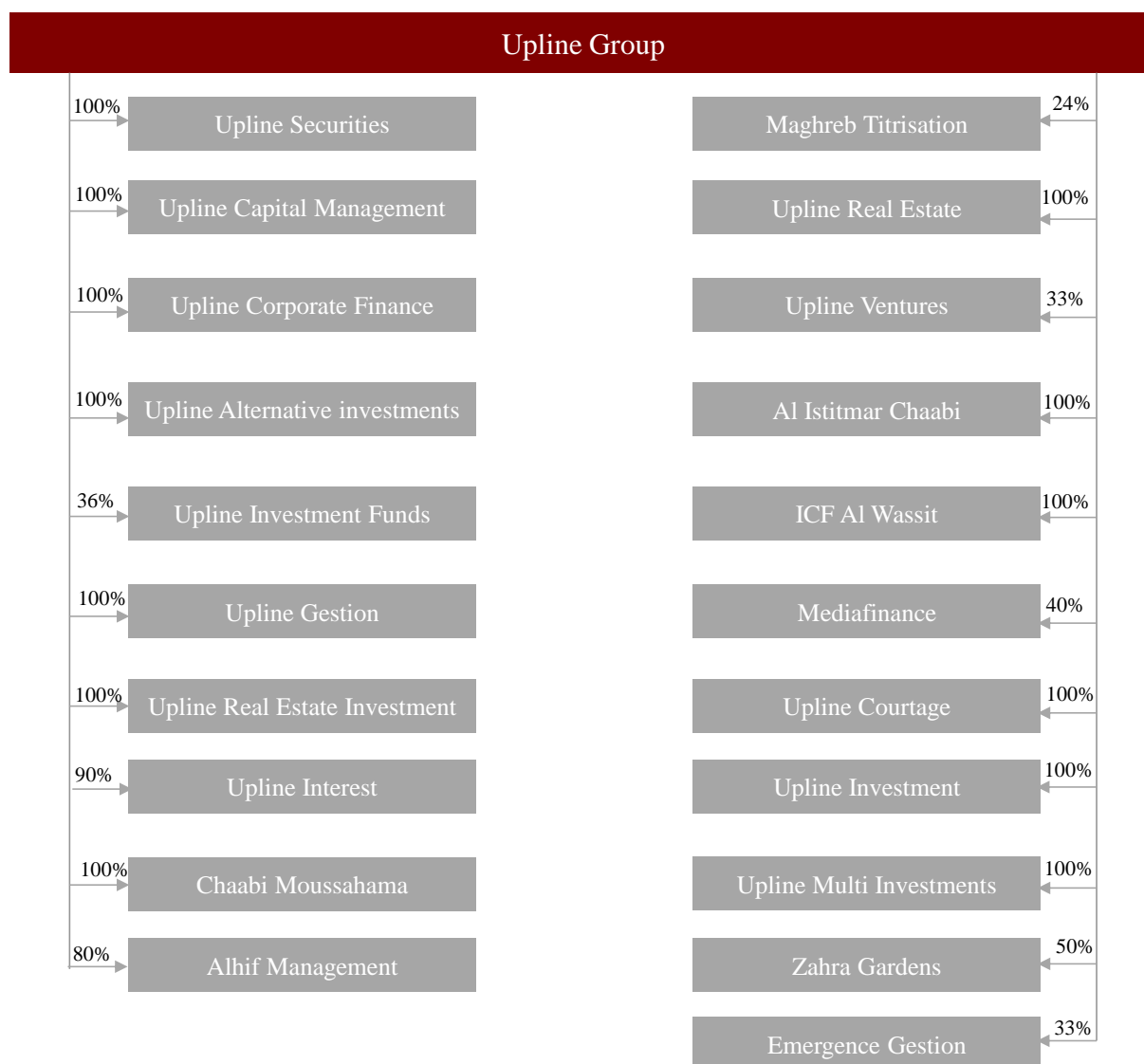
Source : BCP

III.1.1.1 UPLINE GROUP

Fondée en 1992, Upline Group opère dans les métiers de la banque d'affaires ; répondant aux besoins en services financiers d'un grand nombre d'investisseurs particuliers, de clients institutionnels et d'entreprises.

Depuis Juin 2009, Upline est devenue filiale à 100% du Groupe Banque Centrale Populaire. Ce rapprochement vise principalement le regroupement des activités de banque d'investissements de la BCP au sein d'Upline Group.

Organigramme Upline Group :



Source : BCP

Upline Group est structuré en un Holding et diverses filiales, chacune étant spécialisée dans son cœur de métier. Les principales filiales sont :

- Upline Corporate Finance : Est spécialisée dans les marchés de capitaux et dans l'ingénierie financière et le conseil stratégique. Via son expertise, elle assure des opérations de levées de fonds, des études stratégiques, des opérations sur les marchés de capitaux et de l'ingénierie financière.

- Upline Capital Management : Est spécialisée dans le métier de la gestion d'actifs. Elle propose aux investisseurs la gestion de leurs portefeuilles sous-mandats, des solutions d'investissements sur mesure et différents OPCVM.
- Upline Alternative Investment : Est une société de gestion de fonds généralistes, immobilier et tourisme, fonds de fonds et infrastructure.
- Upline Securities : Est une société de bourse classique spécialisée dans l'intermédiation classique en valeurs mobilières cotées à la bourse de Casablanca.
- ICF Al Wassit : Est une plateforme de transactions online sur les valeurs mobilières cotées à la bourse de Casablanca. Elle est aussi spécialisée dans la recherche et l'analyse ;
- Upline Courtage : est un courtier en assurance et en réassurance.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Regrouper les activités de banque d'investissement de la BCP au sein d'Upline Group.
- Consolider toutes les activités de placements et d'investissement de la Banque Populaire à Upline Group.
- Regrouper l'ensemble des métiers de conseil financiers et d'opérations de marché au sein d'Upline Group.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
 Objet social : Holding de participations
 Secteur d'activité : Banques d'affaires
 Adresse : 37, Bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :

Capital social : 46 783 600 DH

Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	362 039	77,39%	77,39%
BP MARRAKECH - BENI MELLAL	11 755	2,51%	2,51%
BP CENTRE SUD	11 755	2,51%	2,51%
BP TANGER - TETOUAN	11 755	2,51%	2,51%
BP FES - MEKNES	23 510	5,02%	5,02%
BP NADOR AL HOCEIMA	11 754	2,51%	2,51%
BP RABAT - KENITRA	11 754	2,51%	2,51%
BP OUJDA	11 754	2,51%	2,51%
BP LAAYOUNE	11 754	2,51%	2,51%
Petits porteurs physiques (GBP)	6	0,00%	0,00%
Total	467 836	100%	100%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité consolidés

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Fonds Propres	513 802	571 226	559 723	11,18%	-2,01%
Chiffre d'affaires consolidé	214 703	262 730	283 622	22,37%	7,94%
RNPG en normes IFRS	127 242	132 489	126 301	4,12%	-4,67%

Source : BCP

Au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires consolidé a connu une augmentation de 22,4% pour atteindre 263 MDH, principalement impacté par la hausse du chiffre d'affaires Conseil & Ingénierie Financière de 22 MDH d'une part, et d'autre part, par les chiffres d'affaires relatifs à la Gestion d'actifs, Capital investissement, intermédiation boursière et Courtage en assurance qui ont augmenté respectivement de 8 MDH, 7 MDH et 4 MDH entre 2016 et 2017.

A fin 2017, le résultat net consolidé s'est établi à 132 MDH.

Au 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires consolidé a connu une augmentation de 7,94% pour atteindre 284 MDH, principalement impacté par la hausse du chiffre d'affaires Gestion d'actifs de 21 MDH d'une part, et d'autre part, par les chiffres d'affaires relatifs au Conseil & ingénierie Financière et Courtage en assurance qui ont augmenté respectivement de 14 MDH et 5 MDH entre 2017 et 2018. Cela a permis de compenser une baisse du chiffre d'affaires Intermédiation Boursière résultant du cantonnement des principaux acteurs suite à l'absence d'opérations sur capital.

A fin 2018, le résultat net consolidé s'est établi à 126 MDH, en baisse de 4,7% liée à la baisse du résultat financier du Groupe et à la baisse de la contribution des sociétés mise en équivalence de 58%.

III.1.1.2 Maroc Leasing :

A – Historique et faits marquants de la filiale

L'année 1965 a marqué l'introduction du leasing au Maroc par la création de Maroc Leasing par la banque de Paris et des Pays Bas et la BNDE. En 1997, elle est introduite en bourse par augmentation de capital de 22,3 MDH à 106,33 MDH, prime d'émission incluse. En 2003, la Caisse de Dépôt et Gestion prend le contrôle de Maroc Leasing suite à l'acquisition des parts détenues jusque-là par la BNDE. Cela a engendré un développement de synergies entre Maroc Leasing et les différentes filiales de la CDG.

L'année 2009 a été marquée par la fusion-acquisition de Chaabi leasing par Maroc Leasing et la prise de contrôle de la société par la BCP.

B – Activité

Les différents produits que propose Maroc Leasing sont :

- Le leasing mobilier : Il s'agit d'un mode de financement à moyen terme de biens d'équipement mobiliers (matériels informatiques, véhicules, machines diverses). Le crédit bailleur acquiert l'équipement en lieu et place du client et lui remet en location sur une durée qui dépend de la nature du bien. Ce mode de financement a une durée qui s'échelonne entre 2 à 5 ans.
- Le leasing immobilier : C'est un mode de financement à moyen ou long terme de biens immobiliers (terrains, bâtiments existants ou à construire), destiné essentiellement aux entreprises. Le crédit bailleur acquiert le bien immobilier en lieu et place du client (le locataire), et le lui remet en location sur une durée qui dépend de la nature du bien. Avec ce produit, la société cible les PME/PMI, les Grandes Entreprises et professions libérales.
- Le lease-back : est la formule par laquelle une entreprise cède à la société de crédit-bail un bien mobilier ou immobilier dont elle est propriétaire pour conclure aussitôt avec elle un contrat de crédit-bail sur ce bien. Grâce au produit de cession, l'entreprise dispose de fonds nouveaux, et continue, selon le principe même du crédit-bail, à utiliser son bien comme si elle en était toujours propriétaire. En bénéficie toute entreprise, quel que soit son secteur d'activité ou sa taille.

C – Orientations et Objectifs Stratégiques

Maroc Leasing compte consolider et développer son positionnement à travers les principaux axes stratégiques ci-après :

- Devenir durablement un acteur de référence du secteur en termes de niveau d'activité et d'innovation en consolidant une position de leader sur le marché du CBM qui bénéficie d'un

gisement important de croissance dans les années à venir (plan de développement régional du Royaume) et en capitalisant sur l'expertise acquise sur le CBI ;

- Diversifier le portefeuille de clients ;
- Développer l'activité au-delà de l'axe Rabat-Casablanca ;
- Maintenir un avantage concurrentiel en termes de maîtrise des risques et de rentabilité.

D - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme
 Objet social : Financement par crédit-bail mobilier et immobilier
 Secteur d'activité : Crédit-bail
 Adresse : 57, Angle Rue Pinel, Bd Abdelmoumen- Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :

Capital social : 277 676 800 DH

Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	1 474 662	53,11%	53,11%
CIH	944 417	34,01%	34,01%
The Arab Investment Company S.A.A (TAIC)	159 495	5,74%	5,74%
Flottant en bourse	198 115	7,14%	9,80%
Total	2 776 689	100%	100%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En MDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Produits d'exploitation bancaire	3 337	3 344	3 489	0,20%	4,35%
PNB	305	297	301	-2,6%	1,36%
Résultat net	60	65	72	8,30%	10,98%

Source : BCP

Au 31 décembre 2017, une légère hausse par rapport à l'année dernière des produits d'exploitation pour atteindre 3 344 MDH.

Le PNB s'établit ainsi à 297 MDH à fin 2017, en baisse de 2,6%. Cette baisse s'explique principalement par l'augmentation des charges d'exploitation de 0,5%, contre 0,2% pour les produits d'exploitation. Le résultat net, quant à lui, s'affiche à 65 MDH enregistrant, ainsi, 8,3% de hausse par rapport à 2016 compte tenu de l'effet combiné de la baisse des dotations aux amortissements et du coût du risque (-23,8%) qui ont atténué la baisse du PNB.

Au 31 décembre 2018, les produits d'exploitation ont connu une hausse par rapport à 2017 pour atteindre 3 489 MDH, due à un effet combiné de l'évolution positive des loyers en crédit-bail (+4,1%) et +5 MDH des plus-value de cession sur les immobilisations en crédit-bail.

Le PNB s'établit ainsi à 301 MDH à fin 2018, en légère hausse de 1,3%.

Le résultat net s'affiche à 72 MDH enregistrant +10,4% de hausse par rapport à 2017, en lien avec des charges d'exploitation maîtrisées.

III.1.1.3 Vivalis Salaf (ex-Assalaf Chaabi):

A - Historique et activités de la société

Le Groupe Banques Populaires a créé en 1990 la Société Assalaf Chaâbi pour le Sud à Laâyoune avec une spécialisation dans le financement automobile. Compte tenu de l'accroissement de la demande, les autres sociétés ont vu le jour à partir de 1992 dans différentes régions du pays (Casablanca, Marrakech, Rabat, Fès et Oujda).

La société Assalaf Chaâbi fut spécialisée dans le financement automobile avec une diversification en 1996 avec le lancement du crédit personnel. Après l'opération de fusion des six sociétés effectuée en 1999, Assalaf Chaâbi s'est spécialisée dans le financement de crédits à la consommation affectés ou non affectés. Les principaux crédits distribués par la société sont:

- Crédit personnel ;
- Crédit véhicule classique ;
- Crédit LOA ;

En 2010, la société a vu sa dénomination commerciale changer pour « Vivalis salaf», avec une nouvelle identité visuelle et nouveau concept des agences.

L'année 2014 a particulièrement été marquée par a mise à niveau de la plateforme de production, le déploiement de la solution de gestion décisionnelle et opérationnelle du recouvrement, ainsi que le lancement du projet d'industrialisation de la plateforme de distribution.

Le réseau de distribution de Vivalis comprend :

- Le réseau direct ;
- Le réseau des Correspondants ;
- Les concessionnaires automobiles ;
- Le réseau des Banques Populaires Régionales.

En 2016, Vivalis Salaf a particulièrement œuvré pour augmenter l'efficacité commerciale, consolider la politique de recouvrement, optimiser la gestion des risques et renforcer les structures ainsi que les outils du contrôle interne.

B- Orientations et Objectifs Stratégiques :

VIVALIS SALAF ambitionne de devenir un opérateur référent sur l'expertise métier et le savoir-faire industriel, une entreprise qui contribue de façon significative au résultat du groupe.

Aujourd'hui, VIVALIS SALAF est une entreprise en mutation industrielle avec un positionnement distinctif, un risque maîtrisé et des résultats probants.

Grâce au développement d'un pôle d'expertise et de savoir-faire et s'appuyant sur une éthique forte, VIVALIS SALAF consolide sa position sur son marché et s'affirme comme un acteur référent.

C - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique :	Société Anonyme à Conseil d'Administration
Objet social :	Société de crédit à la consommation
Secteur d'activité :	Crédit à la consommation

Adresse : Angle Bd Zerktouni, Bd de Bourgogne et rue de Dijon.

▪ **Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :**

Capital social : 177 000 000 DH
Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en Capital	Droits de vote
BCP	1 544 738	87%	87%
RMA- ALWATANYA	60 187	3%	3%
MAGHREBAIL	45 540	3%	3%
HAKAM ABDELLATIF FINANCE SA	32 110	2%	2%
MATU	11 074	1%	1%
AUTRES	76 351	4%	4%
Total	1 770 000	100%	100%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2016	2017	2018	Var 16-17	Var 17-18
Produits d'exploitation bancaire	870 376	952 095	1 048 149	9,40%	10,09%
Encours clients (En MDH)	5 650	6 375	7 204	12,80%	13,01%
PNB	327 940	342 056	368 172	4,30%	7,64%
Résultat net	101 533	122 234	127 146	20,40%	4,02%

Source : BCP

Au titre de 2017, les principaux indicateurs d'activité et de résultat de Vivalis Salaf ont évolué comme suit :

- Des produits d'exploitation bancaires en augmentation de 9,4% pour atteindre 952 MDH. Cette augmentation s'explique par la croissance des produits sur immobilisations LOA de 43 MDH, des intérêts auprès de la clientèle de 21 MDH ainsi que des commissions de 20 MDH
- Le produit Net Bancaire s'établit à 342 MDH en 2017 contre 328 MDH en 2016 ;
- Le résultat net progresse de 20,4% à 122 MDH contre 102 MDH. Cette hausse s'explique principalement par la baisse des dotations au Provision Nettes de 27,4% par rapport à 2016

Au titre de 2018, les principaux indicateurs d'activité et de résultat de Vivalis Salaf ont évolué comme suit :

- Augmentation de 10,1% des produits d'exploitation bancaires pour atteindre 1 048 MDH, expliquer par la croissance des produits sur immobilisations LOA de 39 MDH, des intérêts auprès de la clientèle de 43 MDH ainsi que des commissions de 13 MDH
- Un effet d'une production nette qui augmente de 11% sur la période 2017-2018 sur l'ensemble des produits proposés par VIVALIS
- PNB de 368 MDH en 2018 contre 342 MDH en 2017, en ligne avec le développement de l'activité, notamment le segment automobile, impactée par la croissance des charges financières liées à l'évolution de l'encours ainsi que la charge des immobilisations LOA de 11%
- La progression des dotations aux provisions de 25,7%

- Le résultat net progresse de 4% à 127 MDH. Le résultat net est impacté par la hausse des dotations aux provisions de 25,7% et des charges relatives aux immobilisations en LOA de 11%.

III.1.1.4 Chaabi Location Longue Durée :

Créée en 2004 en partenariat avec deux filiales du Groupe, en l'occurrence Chaabi Leasing et le fonds d'investissement Moussahama I, Chaâbi LLD est spécialisée dans la location longue durée et le fleet management :

- Location de véhicules en longue durée : solution sur mesure et flexible associant un financement automobile et une gamme complète de prestations et de services, moyennant un loyer mensuel forfaitaire ;
- Gestion de flotte pour compte : couvre l'ensemble des prestations liées à l'automobile à l'exclusion de l'acquisition (l'entreprise cliente demeurant propriétaire de sa flotte).

Quel que soit le mode de financement choisi par le client pour l'acquisition de ses véhicules, Chaâbi LLD lui propose de confier la gestion de sa flotte automobile en « gestion pour compte » ou « fleet management ». La société propose une palette de services à savoir : Fleet scanner, revente du parc ancien, assistance 24/24 et 7/7, centre infodrive, assurance tous risques, assurance perte financière, gestion du carburant, remplacement des pneumatiques, entretien préventif et curatif, véhicules de remplacement, convoyage en cas de remplacement, revente du véhicule au conducteur.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Développement du portefeuille des grandes entreprises et des PME/PMI à travers des actions ciblées permettant le renforcement de la notoriété de la société ;
- Innovation commerciale par des packagings des produits et services et des partenariats avec les constructeurs ;
- Dynamisation du cross-selling.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme
 Objet social : Location longue durée et gestion de flottes automobiles
 Secteur d'activité : Location longue durée et gestion de flottes automobiles
 Adresse : Angle Bd. Zerktouni, et rue Chella (Ex Avignon) n° 2- Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :

Capital social : 31 450 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	262 975	83,62% (*)
Maroc Leasing	4 350	1,38%
Sous total groupe	267 325	85%
Akwa group	47 175	15,00%
Total	314 500	100,00%

(*) Sortie du Fonds Moussahama I du capital et cession de ses participations à la BCP

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2016	2017	2018	Var 16-17	Var 17-18
Chiffre d'affaires	165 762	197 445	230 724	19,11%	16,85%
Produits d'exploitation	177 554	210 341	245 765	18,47%	16,84%
Résultat net	13 611	15 041	23 074	10,51%	53,40%

Source : BCP

Au 31 décembre 2017, une croissance du chiffre d'affaires est constatée à hauteur de 19,2% atteignant 197 MDH à fin 2017 contre 166 MDH en 2016 trouvant son origine dans l'acquisition de 1 606 unités à fin 2017. Le résultat net suit une tendance haussière en se situant à 15 MDH à fin 2017 enregistrant, ainsi, une croissance de 10,5% par rapport à 2016.

Au titre de l'exercice 2018, une croissance du chiffre d'affaires de 16,8% atteignant 230 MDH à fin 2018 contre 197 MDH en 2017 trouvant son origine d'un effet de prix suite à une révision des loyers ainsi qu'une hausse des plus-values de cession de 117%.

Le résultat net suit une tendance haussière en se situant à 23 MDH à fin 2018 enregistrant, ainsi, une croissance de 53,4% par rapport à 2017.

III.1.1.5 MEDIAFINANCE

Opérationnelle depuis 1996, Mediafinance a joué un rôle important dans le démarrage et le développement du marché obligataire de la place, organisé autour du marché des Valeurs du Trésor et du marché des Titres de Créances Négociables.

Disposant du statut de banque agréée, l'activité de Mediafinance se focalise sur toute la gamme des produits de taux des marchés monétaire et obligataire.

Désigné, depuis début 1997, comme Intermédiaire en Valeurs du Trésor (IVT), Mediafinance est un intervenant majeur sur les marchés Primaire et Secondaire de la dette publique négociable. A ce titre, Mediafinance est partenaire et Conseiller du Trésor Public dans le cadre de ses opérations de financement par appel au marché.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Développer l'activité pour améliorer le positionnement de la filiale à travers le renforcement des synergies et la croissance externe;
- Diversifier l'activité afin de désensibiliser le PNB par rapport à la volatilité du marché de taux.

B - Indicateurs de la filiale

▪ **Identification :**

Forme juridique : Société Anonyme
 Objet social : Intermédiation en Valeurs du Trésor, Banque de marché
 Secteur d'activité : Marché des taux
 Adresse : 3, rue Bab Al Mansour / Espace Portes d'Anfa - 20050 Casablanca

▪ **Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :**

Capital social : 206 403 300 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	1 238 420	60,00%*

UPLINE GROUP	825 613	40,00%
Total	2 064 033	100,00%

* Droit de vote : 89,95%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2016	2017	2018	Var 16-17	Var 17-18
Produit d'exploitation bancaire	72 891	172 230	174 314	>100%	1,21%
PNB	21 082	97 091	84 107	>100%	-13,37%
Résultat net	6 381	47 710	34 340	>100%	-28,02%

Source : BCP

Le chiffre d'affaires est constitué principalement des revenus d'intérêts sur titres de créances, des commissions sur prestations de services et des plus-values sur cession de titres.

En 2017, l'analyse des principaux indicateurs de Médiafinance fait ressortir ce qui suit :

- Un chiffre d'affaires enregistrant une hausse significative à 172 MDH en 2017 contre 73 MDH en 2016 en raison de la constatation de commissions issues de la nouvelle activité « Titres » portée par Médiafinance en application de la convention d'externalisation de ladite activité de la BCP à partir du mois Avril 2017. Il est à noter que, cette dernière, détient les agréments de banque et de teneur de comptes, ainsi qu'un statut d'Intermédiaire en Valeurs du Trésor (IVT).
- Une remarquable hausse du PNB à fin 2017 à 97 MDH par rapport à 2016 ; (Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des Commissions Nettes de 80 MDH et des Gains Nets en Capital de 8 MDH qui ont largement couvert la baisse de 13 MDH des Revenus d'Intérêt)
- Le résultat net ressort à 47,67 MDH. Cette augmentation est due à une hausse de 65 MDH du Résultat d'Exploitation

En 2018, le PNB de MEDIAFINANCE est de 84 MDH tiré à la baisse par la tendance haussière de la courbe des taux en 2018 et la contre-performance du marché boursier.

Le résultat net ressort à 34 MDH. Cette baisse est due à la baisse du PNB jumelée à une hausse des charges générales d'exploitation de 21,4%.

III.1.1.6 Maroc Assistance Internationale :

Maroc Assistance Internationale est une filiale du Groupe. Elle a été créée en 1976. La BCP est entré dans son tour de table en 1988 et a pris le contrôle de la société en 2009. C'est une société d'assurances à vocation d'assistance qui intervient dans les quatre domaines suivants :

- L'assistance médicale aux personnes malades ou blessées ;
- L'assistance technique aux véhicules ;
- L'assistance en cas de décès ;
- L'assistance juridique à l'étranger.

A - Orientations & objectifs stratégiques

Dans une logique d'amélioration de la performance et de maîtrise des risques, MAI ambitionne de :

- Consolider son leadership sur le Marché des Marocains Du Monde ;
- Acquérir le statut de leader sur le Marché local et la mobilisation du réseau de distribution.

Pour la réalisation de cette ambition, les orientations stratégiques de la société sont déclinées comme suit:

- L'innovation et l'élargissement de l'offre produits, en synergie avec la BMDM et la B2P, afin de répondre aux attentes de la clientèle et de prospecter de nouvelles niches de croissance ;

- Le développement, l'animation et la motivation du réseau direct de distribution (assureurs, courtiers et agents d'assurance, banques et opérateurs de carte, ...), afin de renforcer l'activité de vente directe sur le marché local, et de réduire la dépendance de MAI, tant sur le plan commercial que financier, vis-à-vis du marché MDM ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement et de maîtrise des risques, pour assurer la viabilité à long terme de l'offre de la société sur le marché MDM.
- La mise à niveau technologique des différentes fonctions métier, à travers la refonte du système d'information et le réengineering des process, de manière à atteindre l'excellence opérationnelle et à améliorer la productivité, l'efficacité et la sécurité des opérations.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société anonyme
 Objet social : Assistance
 Secteur d'activité : Assurances
 Adresse : 25, Bd Rachidi. Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :

Capital social : 50 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	387 145	77%
Divers privés	112 855	23%
Total	500 000	100%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2016	2017	2018	Var 16-17	Var 17-18
Chiffre d'affaires (Primes acquises Brutes)	433 542	437 730	525 159	2,90%	20%
Produits d'exploitation	472 199	487 248	572 680	3,20%	19%
Résultat net	56 705	50 482	81 786	-11,00%	62%

Source : BCP

L'exercice 2017 est marqué par :

- Les primes acquises (y compris les acceptations en réassurance) s'établissent à 446 MDH à fin 2017, en hausse de 2,9% par rapport à 2016, principalement tirée par la progression du marché local ;
- Les produits des placements sont de 35 MDH contre 32 MDH à fin 2016.
- Le résultat net ressort à 50 MDH au 31 décembre 2017. Cette baisse s'explique principalement par une augmentation des charges d'exploitation de 6,8% en 2017 contre 3,2% des produits d'exploitation.

L'exercice 2018 est marqué par :

- Les primes acquises (y compris les acceptations en réassurance) s'établissent à 525 MDH à fin 2018, en hausse de 20% par rapport à 2017, principalement tirée par la progression du marché local et MDM
- Hausse des produits des placements et maîtrise de la croissance de la sinistralité

- Hausse du RN liée à la hausse de l'activité et une maîtrise des charges d'exploitation

III.1.1.7 Chaabi International Bank Off Shore

Créée en mars 2005, Chaabi International Bank Offshore exerce l'activité d'une banque Offshore.

A - Orientations & objectifs stratégiques

CIB Offshore vise à doubler ses réalisations à l'horizon 2020, moyennant le renforcement de son dispositif commercial, le développement d'une offre à forte valeur ajoutée et la maîtrise de ses coûts et risques en consolidant davantage sa position dans le cadre de sa mission, à travers les axes suivants :

- Devenir un Acteur financier de référence au sein des différentes zones franches du Maroc en proposant des services et des concours financiers diversifiés aux opérateurs économiques dans ces zones ;
- Contribuer efficacement à la promotion des produits de financement du Commerce International du Groupe en proposant des solutions de financements innovants et défiscalisées ;
- Consolider les synergies commerciales avec l'ensemble des entités du Groupe et principalement avec les filiales en Afrique.

L'objectif final étant de s'inscrire dans la posture volontariste du Groupe Banque Centrale Populaire qui est de se hisser au rang de Groupe Financier Mutualiste et Universel de Référence à l'échelle du Continent Africain.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
 Objet social : Toute opération de banque et de crédit en off shore
 Secteur d'activité : Banque off shore
 Adresse : Lot 45-d zone franche d'exportation, Route de Rabat- Tanger Maroc

▪ Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :

Capital social : 2 200 000 USD

Valeur nominale : 50 USD

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	30 800	70,00%
BP Tanger/Tétouan	4 400	10,00%
BP Centre sud	4 400	10,00%
BP Nador-Al Hoceima	4 400	10,00%
Total	44 000	100,00%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2016*	2017**	2018***	Var 16-17	Var 17-18
Produits d'exploitation bancaire	309 802	420 089	444 727	35,60%	5,86%
PNB	181 434	229 590	222 998	26,50%	-2,87%
Résultat net	167 967	170 192	184 754	1,30%	8,56%

Cours annuel moyen au 31-12-2016 USD/MAD : 9,8060

Cours annuel moyen au 31-12-2017 USD/MAD : 9,6426

Cours annuel moyen au 31-12-2018 USD/MAD : 9,3983

Source : BCP

L'année 2017 a été marquée par :

- Une croissance du PNB de 26,5% à fin 2017, reflétant un développement soutenu de l'activité et une gestion optimisée de la trésorerie, cette croissance s'explique par un accroissement de 18,3% des emplois productifs et un recule de 60,5% des ressources rémunérés ;
- Une hausse des charges de personnel de 10,1% à fin 2017, résultat de l'augmentation des effectifs par rapport à 2016 ;
- Le résultat net s'établit à 170 MDH à fin 2017, contre 167 MDH un an auparavant, soit une hausse de 1,3%.

L'année 2018 a été marquée par :

- Le PNB affiche une évolution de -2,9% à 223 MDH, expliquée par une contraction de la marge d'intérêts et une tendance haussière du taux change EUR-USD ;
- Hausse du résultat net de 8,6%, malgré la baisse du PNB et l'entrée en vigueur du nouveau régime fiscal, en lien avec une provision pour risque et charges de 5MUSD constatée en 2017 et non reconduite en 2018.

III.1.1.8 Chaabi Bank Europe (ex-BCDM):

Chaabi Bank, du nom commercial de la Banque Chaabi du Maroc "BCDM", a été créée en 1972. Elle avait pour mission essentielle, jusqu'au début de la décennie 1990, la promotion des opérations de collecte et de transfert de l'épargne des MRE vers le Maroc.

L'année 2007 a été caractérisée pour cette filiale par l'obtention du passeport européen lui permettant de s'implanter et d'exercer dans plusieurs autres pays européens dans le dessein d'assurer plus de proximité à la communauté résidente à l'étranger.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Implantation de nouvelles succursales dans les principaux pays européens d'accueil des Marocains du Monde (MDM) ;
- Conclusion d'accords avec des partenaires Européens ;
- Amélioration des structures d'accueil ;
- Augmentation des flux des transferts des MDM.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme de droit français
 Objet social : Toutes opérations de banque et de crédit
 Secteur d'activité : Bancaire
 Adresse : 49, avenue Kléber 75016 Paris / France

▪ Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :

Capital social : 37 478 000 €

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	428 884	99,87%

Petits porteurs physiques (Groupe) (*)	551	0,12%
Total	429 435	100,00%

(*)Petits porteurs physiques (Groupe) sont des administrateurs de la société propriétaires d'un nombre d'actions déterminé par les statuts pour leurs ouvrir le droit d'assister à l'assemblée générale ordinaire, le cas échéant.

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2016*	2017**	2018***	Var 16-17	Var 17-18
Produits d'exploitation bancaire	542 859	563 534	592 331	3,75%	5,17%
PNB	527 884	544 706	566 494	3,15%	4,03%
Résultat net	-4 336	-10 856	2 649	<-100%	>100%

Cours annuel moyen au 31-12-2016 EUR/MAD = 10,8498

Cours annuel moyen au 31-12-2017 EUR/MAD = 10,965625

Cours annuel moyen au 31-12-2018 EUR/MAD = 11,083825

Source : BCP

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat de Chaabi Bank, à fin 2017 ont évolué comme suit :

- Une progression du Produit d'exploitation de 3,75% composé principalement des prestations facturées à la BCP ;
- Une progression du Produit Net Bancaire de 3,15% ;
- Un Résultat Net déficitaire de -10 MDH malgré l'amélioration du PNB compte tenu de l'effet combiné de la hausse des charges du personnel et des charges de fonctionnement de, respectivement, 6,2% et 6,6% ainsi que la constatation de dotation nette de provisions pour risques et charges à hauteur de 155 K Euro et d'une charge exceptionnelle nette de 1 739 K Euro dont 1 048 K Euro liés à des départs de membres du personnel.

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat de Chaabi Bank, à fin 2018 ont évolué comme suit :

- Une progression du Produit d'exploitation de 5,25% composé principalement des prestations facturées à la BCP
- Progression du PNB de Chaabi Bank tirée par la commission sur recrutement MDM mais également le développement de l'activité Trade Finance.
- Forte amélioration du résultat net à 2,6 MDH après des exercices déficitaires antérieurs, en lien avec une baisse des charges exceptionnelles, au vu de ruptures conventionnelles et licenciements entre 2017 et 2018. En effet, Chaabi Bank a constaté en 2017 une dotation nette de provisions pour risques et charges à hauteur de 155 K Euro ainsi qu'une charge exceptionnelle nette de 1 739 K Euro dont 1 048 K Euro liés à des départs de membres du personnel. En 2018, Chaabi Bank a vu son résultat non courant augmenter de 8,5 MDH et son coût du risque baisser de près d'1 MDH.

III.1.1.9 Banque Populaire Maroc-Centrafricaine (BPMC):

La Banque Populaire Maroc-Centrafricaine est une société anonyme d'économie mixte à capital variable.

De droit Centrafricain, la Banque Populaire Maroc-Centrafricaine est née d'un Protocole d'Accord signé le 13 février 1989 entre le Royaume du Maroc et la République Centrafricaine en vue de renforcer les liens économiques et financiers entre les deux pays.

La BCP assure, en sa qualité d'actionnaire de référence, la gestion de la banque par le redéploiement de cadres qualifiés auprès de sa filiale.

Avec pour principale mission de bancariser la population et de participer au développement de la PME-PMI, la BPMC axe ses interventions essentiellement sur les secteurs de l'artisanat, de l'agriculture, du commerce extérieur...

A - Orientations & objectifs stratégiques

- S'implanter en dehors de Bangui ;
- Améliorer le positionnement de la banque;
- Veiller à la qualité des engagements;
- Développer de nouveaux produits axés sur la monétique et les nouvelles technologies de communication.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société anonyme d'économie mixte à capital variable
 Objet social : Toutes opérations de banque et de crédit
 Secteur d'activité : Bancaire
 Adresse : Rue Guérillot - BP 844 Bangui - République Centrafricaine

▪ Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :

Capital social : 15 000 000 000 FCFA

Valeur nominale : 10 000 FCFA

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	1 125 000	75%	75,00%
Etat Centrafricain	375 000	25,00%	25,00%
Total	1 500 000	100,00%	100,00%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En MDH	2016*	2017**	2018***	Var 16-17	Var 17-18
Chiffre d'affaires (produits d'exploitation bancaire)	55	73	85	32,70%	17,04%
PNB	41	56	69	36,60%	22,36%
Résultat net	-11	15	40	>100%	164,34%

(*)Cours annuel moyen au 31-12-2016 MAD/FCFA = 60,58

(**)Cours annuel moyen au 31-12-2017 MAD/FCFA = 59,80

(***)Cours annuel moyen au 31-12-2018 MAD/FCFA = 59,21

Source : BCP

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat de BPMC, à fin 2017 par rapport à la même période l'année dernière ont évolué comme suit :

- Le PNB est en hausse à 36,6% avec 56 MDH ;
- Des produits d'exploitation en hausse de 32,7% ;
- Le résultat net s'est établi à 15 MDH contre -11 MDH à la même période de l'année antérieure. Cette hausse s'explique par la hausse du CA et du PNB, respectivement de 32,7% et 36,6%. La hausse du RN s'explique par la hausse du CA entre 2016 et 2017 soit +32,7% due essentiellement à la hausse des produits d'exploitation (produits sur les opérations de trésorerie et interbancaire) :
 - Produits sur les placements des Bons de trésor (Etat du Gabon & RCA avec un total placement de 2,823 Milliards FCFA) ;

- Produits sur les Emprunts obligataires (Etats du Gabon & Congo pour un montant global de 9 Milliards FCFA).

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat de BPMC, à fin 2018 par rapport à la même période l'année dernière ont évolué comme suit :

- Le PNB est en hausse de 22,36% due essentiellement à la baisse des charges d'intérêt accompagnée d'une hausse des commissions nettes
 - Hausse des produits d'exploitation notamment la marge sur commissions en raison de la progression des revenus de change
 - Le résultat net s'est établi à 40 MDH contre 15 MDH à la même période de l'année antérieure. Un effet de la baisse importante du coût du risque provenant de la constatation d'un niveau plus important des reprises

III.1.1.10 Banque Populaire Maroc-Guineenne (BPMG) :

La Banque Populaire Maroc-Guinéenne est une société coopérative de banque et de crédit à capital variable.

De droit Guinéen, la BPMG a été créée en 1990 dans le cadre du développement des relations sud-sud, notamment, la participation à la promotion de l'économie de la République de Guinée, mais également pour soutenir les échanges commerciaux entre le Royaume du Maroc et la République de Guinée.

Conformément aux dispositions statutaires et autres conventions d'établissement et d'assistance technique conclues entre les deux gouvernements, la stratégie du Groupe Banque Populaire pour la banque est axée sur le transfert de son savoir-faire avéré dans les domaines de la bancarisation de la population, du financement de la PME / PMI, de l'artisanat et de la pêche.

En 2018, BPMG a fait l'objet d'un apport en nature à ABI.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Entreprendre des démarches commerciales en direction de toutes les catégories de clientèle à l'effet d'améliorer le positionnement de la banque;
- Négocier la mise en place de facilités auprès de ses correspondants et d'établir des relations avec des banques au niveau régional afin de répondre aux besoins de la clientèle actuelle et potentielle notamment à l'international.
- Etendre le réseau d'agences.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à capital variable
 Objet social : Toutes opérations de banque et de crédit
 Secteur d'activité : Bancaire
 Adresse : BPMG - BP 4400, Bd du Commerce, Conakry, République de Guinée

▪ Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :

Capital social: 100 000 000 000 GNF

Valeur nominale : 10 000 GNF

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
ABI	7 724 766	77,24%

Etat Guinéen	2 162 000	21,62%
M Keita (privé guinéen)	56 617	0,57%
M Toure (privé guinéen)	56 617	0,57%
Total	10 000 000	100,00%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En MDH	2016*	2017**	2018***	Var 16-17	Var 17-18
Produits d'exploitation bancaire	93	121	134	30,10%	10,87%
PNB	79	102	110	29,10%	7,98%
Résultat net	32	44	42	37,50%	-5,60%

(*) Cours annuel moyen au 31-12-2016 MAD/GNF = 810,10

(**) Cours annuel moyen au 31-12-2017 MAD/GNF = 940,81

(***) Cours annuel moyen au 31-12-2015 MAD/GNF = 965,02

Source : BCP

A fin 2017, les réalisations en termes d'activité et de résultat par rapport à la même période l'année dernière se présentent ainsi :

- Progression du PNB de 29,11% à 102 MDH ;
- Hausse de 37,5% du résultat net à 44 MDH

L'évolution du résultat net de 37,5% entre 2016 et 2017 s'est fondée sur une progression d'un PNB de 29,11% soutenue par un accroissement des produits d'intérêts clientèle de 24%, des produits de placement en Bons du Trésor de 52% et des commissions perçues de 87% en dépit d'une baisse du revenu net de change de 33%. Nous notons aussi une maîtrise de la progression des charges à 3% entre les deux périodes avec une réduction du coefficient d'exploitation de 19,5%.

Au titre de l'exercice 2018, les réalisations en termes d'activité et de résultat par rapport à la même période dernière se présentent ainsi :

- Progression du PNB de 7,98% à 134 MDH tirée par la hausse des commissions
- Baisse de 5,60% du résultat net à 42 MDH en raison de la forte hausse des charges d'exploitation, associée à une hausse du coût du risque.

III.1.1.11 BP shore group

Créée en janvier 2012, BP shore group a pour mission de gérer et de piloter les services et les activités support mutualisés des autres entités du Groupe. Les filiales traitant alors les seuls aspects opérationnels du métier en tant que Centre d'Exploitation et de Production.

Les activités supports concernent les traitements administratifs des ressources humaines, la tenue des comptabilités des filiales, la gestion fiscale, la gestion de la trésorerie, la gestion des dépenses et le contrôle.

A - Orientations & objectifs stratégiques

La vision stratégique s'articule autour de l'optimisation du fonctionnement des activités de la holding en termes de gestion comptable, financière et fiscale, ressources humaines, logistique, pilotage et contrôle, par l'automatisation et l'industrialisation des processus de gestion en vue de réaliser les objectifs suivants :

- Permettre aux filiales et aux BPR de se recentrer sur leur métier et de tendre vers l'excellence en termes de traitements, de qualité de service, de fiabilité, de productivité, de compétitivité et une meilleure maîtrise des risques (opérationnels, crédits, etc ...);

- Créer de la valeur et de la rentabilité pour le groupe, à travers le développement du périmètre et des activités, aussi bien en interne qu'en externe (Comptabilité, Traitements RH, Logistique etc...);

B - Indicateurs de la filiale

- **Identification :**

Forme juridique : Société Anonyme à conseil d'administration
 Objet social : Holding portant des Participations et des activités supports mutualisées de ses filiales
 Secteur d'activité : Holding
 Adresse : 9-9bis, Rue d'Oran - Rez de chaussée- Quartier Gauthier - Casablanca

A344+

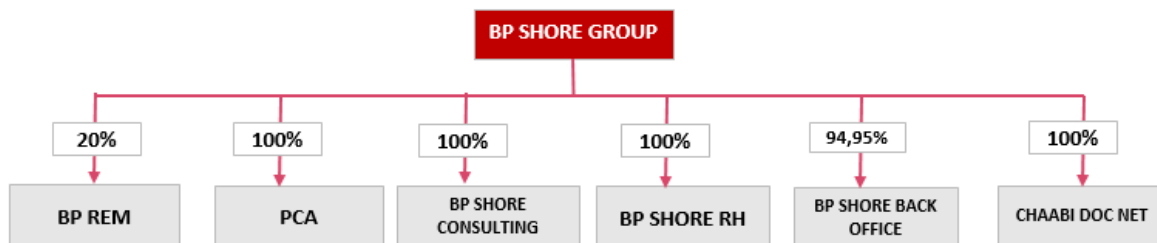
- **Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :**

Capital social : 5 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
B.C.P	28 400	57%	56,80%
BP CENTRE SUD	2 400	5%	4,80%
BP FES-MEKNES	4 800	10%	9,60%
BP RABAT-KENITRA	2 390	5%	4,78%
BP TANGER/TETOUAN	2 400	5%	4,80%
BP MARRAKECH-BENI MELLAL	2 400	5%	4,80%
BP NADOR - AL HOCEIMA	2 400	5%	4,80%
BP OUJDA	2 400	5%	4,80%
BP LAAYOUNE	2 400	5%	4,80%
DIVERS	10	0%	0,02%
Total	50 000	100,00%	100,00%

- **Organigramme juridique de BP Shore Group au 31 Décembre 2018 :**



Source : BCP

Il y a lieu de noter que BP Shore Group a détenu 100% de Chaabi Doc Net en 2018, suite à un reclassement de la participation du GBP au sein de BP Shore Group.

▪ **Indicateurs d'activité au 30 juin 2018 (*):**

En KDH	30/06/2016*	30/06/2017*	30/06/2018*	Var 16-17	Var 17-18
Chiffre d'affaires (Comptes Sociaux)	13 349	15 311	19 703	14,70%	28,68%
Résultat net (Comptes Sociaux)	35 773	54 001	60 127	51,00%	11,34%

(*): Les chiffres présentés correspondent aux réalisations des exercices sociaux (exercice à cheval) qui s'étale de « 1^{er} Juillet N » à « 30 Juin N+1 ».

Source : BCP

A fin Juin 2017, la holding a réalisé un chiffre d'affaires de 15,3 MDH et un résultat net de 54 MDH.

A fin Juin 2018, la holding a réalisé un chiffre d'affaires de 19,7 MDH et un résultat net de 60 MDH. Ce dernier est composé principalement de dividendes versés par les différentes entités du Groupe BP Shore.

▪ **Payment Center for Africa (PCA)**

Payment Center for Africa est une filiale détenue à 100% par BP Shore group qui se positionne comme opérateur de référence dans le domaine des services monétiques à l'échelle du continent africain.

Acteur Industriel Monétique de Premier Rang sur Le continent Africain, PCA accompagne les établissements de crédit (banques, sociétés de crédit, institutions de microfinance) ainsi que les opérateurs télécom dans 3 principaux domaines :

- Le processing de transactions;
- Le Back-Office;
- Le développement et l'intégration de solutions mobiles et internet.

PCA dispose d'une plateforme sécurisée à la pointe de la technologie, qui permet à ses clients de proposer, dans des délais très rapides, une offre riche, innovante, répondant aux meilleures pratiques internationales de l'industrie monétiques.

PCA accompagne à ce jour des banques de renom dans 11 pays d'Afrique, avec plus de 1 900 GAB raccordés, 2 millions de clients mobiles, 4 millions de cartes monétiques et plus de 160 000 000 de transactions monétiques traitées annuellement.

▪ **BP REM : Real Estate Management (ex-Essoukna)**

La société Essoukna a été créée en 1976 dont l'objet principal de la société consistait à vendre clés en main des logements économiques ou de standing moyen aux MRE.

Depuis le démarrage de ses activités en 1978, la société Essoukna a été surtout un instrument au service des projets immobiliers du Groupe, chargée de réaliser dans un premier temps tous ses programmes immobiliers (agences et sièges) et dans un second temps les programmes dont le budget est supérieur à 1,5 M DH, son activité se limitait à la vente du stock des projets réalisés.

En 2009, le Groupe Banques Populaires avait inscrit dans sa démarche stratégique, le recentrage des activités front-offices sur le client, l'optimisation de la gestion des back-offices à travers une rationalisation des traitements, l'amélioration de la productivité et le décongestionnement du Front-office des activités administratives.

A cet effet, la société Essoukna, devenue par la suite BP Shore Immo puis Real Estate Management, avait été retenue comme cadre juridique portant les services d'intérêt commun du Crédit Populaire du Maroc (CPM).

A - Orientations & objectifs stratégiques

Les actions de BP REM portent sur :

- Réalisation des projets d'investissements de la banque en matière de construction ou aménagement de sièges des filiales, des banques régionales et de leur réseau de succursales et d'agences);
- Maintien en bon état de fonctionnement des installations techniques des sites GBP ;
- Sécurisation des sites du Groupe que ce soit dans le cadre de la sécurité physique ou encore des installations techniques et continuité d'activité ;
- Suivi & la maîtrise du patrimoine immobilier (Cession du patrimoine hors exploitation, etc.)
- Prestations de services en faveur des établissements bancaires (back office, fonctions support, etc.).

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme
 Objet social : Promotion immobilière & réalisation des projets immobiliers du G.B.P
 Secteur d'activité : Immobilier
 Adresse : 9 -9bis, Rue d'Oran - Rez de chaussée- Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :

Capital social : 188 000 000 DH

Valeur nominale : 1 000 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	81 075	43%	43,13%
BP SHORE GROUP	38 000	20%	20,21%
BP CENTRE SUD	13 740	7%	7,31%
BP FES-MEKNES	16 065	9%	8,54%
BP RABAT-KENITRA	11 475	6%	6,10%
BP TANGER/TETOUAN	6 885	4%	3,66%
BP MARRAKECH-BENI MELLAL	6 885	4%	3,66%
BP NADOR - AL HOCEIMA	6 885	4%	3,66%
BP OUJDA	4 590	2%	2,44%
BP LAAYOUNE	2 400	1%	1,28%
Total	188 000	100,00%	100,00%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2016	2017	2018	Var 16-17	Var 17-18
Chiffre d'affaires	16 618	45 748	78 421	>100%	71,42%
Résultat net	9 885	9 295	22 624	-5,60%	>100%

Source : BCP

A fin 2017, BP REM a réalisé un CA en hausse de 175% à 45,7 MDH par rapport à la même période l'année précédente.

Le résultat net s'est établi à 9,2 MDH soit en baisse de -5,6%. La baisse est expliquée par les événements ci-après :

- Diminution du résultat non courant entre 2016 et 2017 (19 037 KDH à fin 2016) et (8 230 KDH à fin 2017) suite à la cession d'actifs

- Augmentation du résultat d'exploitation qui est passée de – 6 533 KDH à fin 2016 contre 1 203 KDH à fin 2017 suite à l'intégration de nouvelles activités

A fin 2018, BP REM a réalisé un CA en hausse de 71,42% à 78,4 MDH par rapport à la même période l'année précédente.

Le résultat net s'est établi à 22,6 MDH soit en hausse de 143,40%. La hausse est expliquée par les événements ci-après :

- Consolidation de nouvelles activités lancées en 2017 (l'activité Contractant général et de l'activité Supervision technique des projets de promotion immobilière)
- Plus-value de cession de certains actifs immobilier (vente de l'Immeuble dit « MADO » sis au boulevard d'Anfa)

▪ **BP Shore Back Office SA**

Créée en février 2012, BP Shore Back Office a pour mission la réalisation des prestations de services liées aux activités bancaires, pour compte propre ou pour tiers, de toutes prestations de services liées aux activités bancaires tels que :

- traitements des moyens de paiement, chèques, LCN, virements, mise à disposition,
- opérations de bancassurance, de commerce international,
- gestion administrative des comptes, de crédits ou de tous autres produits ou services,
- recouvrement des créances, gestion administrative des ressources humaines, de la monétique, des fonctions de logistique, comptabilité ou toutes autres fonctions de support.

A- Orientations & objectifs stratégiques

BO Shore Back Office a pour principal objectif d'améliorer l'efficacité opérationnelle et pérenniser la performance de l'ensemble des entités du groupe et cela à travers ;

- La stabilisation de la transformation (processus, RH, équilibres financiers...);
- La consolidation de la qualité de la prestation des CTN ;
- La contribution à la maîtrise du risque de l'activité gérée ;
- Le développement de l'activité confiée par le Groupe et des partenaires externes.

B - Indicateurs de la filiale

▪ **Identification :**

Forme juridique : Société Anonyme à conseil d'administration
 Objet social : Traitements Back Office (Traitement administratif bancaire)
 Secteur d'activité : Services
 Adresse : 72 Bd Hassan II Casablanca 20000

▪ **Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :**

Capital social : 3 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BP Shore Group	28 485	94,95%
BP FES-MEKNES	300	1,00%
BP RABAT-KENITRA	300	1,00%
BP TANGER/TETOUAN	300	1,00%

BP MARRAKECH-BENI MELLAL	300	1,00%
BP EL JADIDA-SAFI	300	1,00%
DIVERS	15	0,05%
Total	30 000	100%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2016	2017	2018	Var 16-17	Var 17-18
Chiffre d'affaires	149 622	155 173	151 548	3,71%	-2,34%
Résultat net	37 335	29 795	24 571	-20,10%	-17,53%

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2017, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 155,1 MDH, en hausse de 3,7% par rapport à l'année dernière, avec un résultat net en baisse de 20% à 29,7 MDH. La baisse de résultat est due principalement à la constatation d'une provision des taxes à régler non budgétées (Taxe sur Services Communaux d'un montant de 1 481 KDH & taxe professionnelle de 4 423 KDH).

A fin 2018, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 151,6 en baisse de 2,34% par rapport à l'année dernière, avec un résultat net en baisse de 17,53% à 24,8 MDH. La baisse de résultat est due principalement à la corrélation des volumes de l'activité Crédit, Epargne & comptes et Trade Finance du Groupe et à la hausse des charges d'exploitation.

▪ **BP Shore RH**

La société BP SHORE RH a pour missions essentielles de prendre en charge les processus de traitement liés à la fonction RH. Son expertise dans la gestion des services liés à la fonction RH externalisés couvrent plusieurs activités, à savoir :

- ✓ Gestion de la paie ;
- ✓ Gestion administrative du personnel ;
- ✓ Développement des ressources humaines ;
- ✓ Capital Humain, technologie et Conseil.

▪ **Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :**

Capital social : 1 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BP Shore Group S.A	9 994	100%
BP Rabat-Kénitra	1	0%
BP Marrakech-Béni Mellal	1	0%
BP Tanger-Tétouan	1	0%
BP Fès-Meknès	1	0%
Autres	2	0%
Total	10 000	100,00%

▪ **Chaabi Doc Net:**

La société CHAABI DOC NET filiale de BP SHORE GROUP, qui a pour principales missions :

- ✓ Archivage et conservation de tous documents, supports informatiques ou autres contenant d'information ;
- ✓ Numérisation, indexation et transfert physique, analogique ou numérique de tous documents ou support d'archivage ;
- ✓ Etude, conseil et gestion des documents et d'espaces d'archivage ;
- ✓ Exploitation de tous systèmes informatiques optimisant la gestion de la recherche des dossiers par les clients à distance.

▪ **Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :**

Capital social : 36 625 600 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BP Shore Group S.A	366 155	100%
Autres	101	0%
Total	366 256	100,00%

▪ **BP Shore Consulting**

BP Shore Consulting a pour activité la réalisation de toutes missions de conseil, d'études et d'assistance ainsi que toutes prestations de services liées.

▪ **Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :**

Capital social : 10 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BP Shore Group S.A	99 995	100%
Autres	5	0%
Total	100 000	100,00%

III.1.1.12 Atlantic Bank International

La Banque Centrale Populaire (BCP) et Atlantic Financial Group (AFG), Groupe banque atlantique, société de droit ivoirien, ont signé le jeudi 7 juin 2012 un accord de partenariat stratégique pour le développement des activités bancaires dans sept pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine - UEMOA.

A - Orientations & objectifs stratégiques

Ce partenariat consiste en la création d'une holding commune dénommée 'Atlantic Bank International' (ABI) à laquelle AFG apportera ses participations dans les sept banques suivantes :

- La Banque Atlantique de la Côte d'Ivoire - BACI- ;
- La Banque Atlantique du Sénégal - BASN - ;
- La Banque Atlantique du Bénin -BABN- ;
- La Banque Atlantique du Togo – BATG- ;
- La Banque Atlantique du Burkina Faso – BABF - ;
- La Banque Atlantique du Mali - BAML – ;

- et La Banque Atlantique du Niger – BANE – ;
- ainsi que ses participations dans les sociétés Atlantique finance et Atlantique technologies.

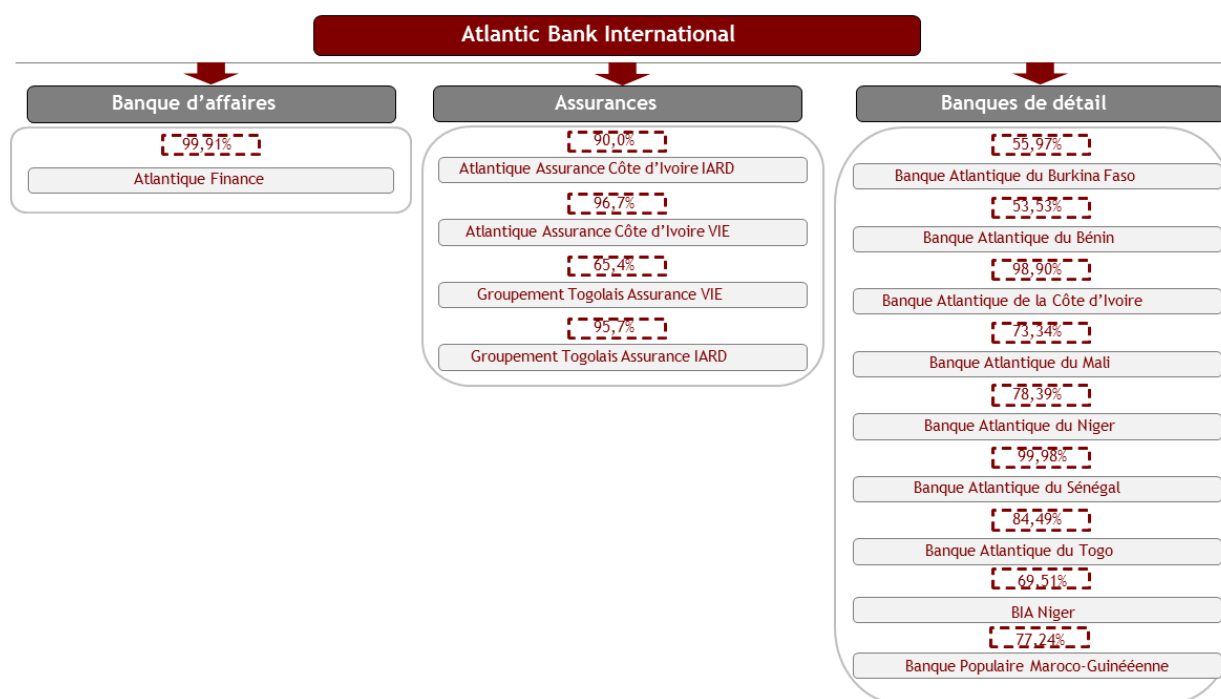
De son côté, la BCP apportera à ladite holding Atlantic Bank International (ABI) l'équivalent en numéraire de la valeur de ces participations, ce qui lui permettra de détenir, à parité avec AFG, le contrôle des sept banques suscitées ainsi que celui de la banque d'affaires Atlantique Finance et de la société d'ingénierie informatique Atlantique Technologie, sachant que la BCP assurera la gestion courante de toutes ces filiales sous la marque Banque Atlantique ainsi que leur gestion stratégique, opérationnelle et financière.

Le partenariat ainsi scellé permet à AFG de s'associer à un partenaire de premier ordre en mesure d'assurer le développement de l'activité bancaire de ses filiales, dans le cadre d'une vision et d'objectifs partagés avec le Groupe atlantique.

Pour la BCP, il conforte ses choix stratégiques de développement à l'International et vient enrichir sa présence en Afrique par sept banques de la zone UEMOA qui abrite plus de 80 Millions d'habitants installés sur un territoire de plus de 3,5 Millions de Km². La BCP accélère ainsi sa présence à l'international et compte dorénavant des filiales bancaires dans 14 pays Africains.

A noter que le réseau Banque Atlantique s'est constitué progressivement à partir de la fin des années 80 et s'est accéléré au milieu des années 2000 avec la création en 2005 d'Atlantique Financial Group (AFG), holding de contrôle du groupe Banque Atlantique, avec une large implantation géographique couvrant l'Afrique de l'Ouest.

Organigramme & Pourcentage de contrôle d'ABI au 31 Décembre 2018



Source : BCP

B - Indicateurs de la filiale

▪ **Identification :**

Forme juridique : Société Anonyme
 Objet social : Holding
 Adresse : Immeuble Atlantique, Avenue Noguès

Plateau - Abidjan (Côte d'Ivoire)

▪ **Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :**

Capital social : 172 039 570 000,00 Francs CFA

Valeur nominale : 10 000,00 Francs CFA

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	12 047 642	70,03%	70,03%
African Development Partners II	3 470 792	20,17%	20,17%
AFG	1 685 518	9,80%	9,80%
Autres	5	0,00%	0,00%
Total	17 203 957	100,00%	100,00%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité (base consolidée) :**

En KDH	2016 (*)	2017 (**)	2017 inc.BIAN et BPMG	2018 (***)	Var 16-17	Var 17/18
PNB (Banques) *	2 017 861	2 399 899	2 485 292	2 733 491	18,9%	10,0%
Coût du risque (Banques) *	-646713	-272 692	-558 115	-225 804	-0,58	-59,5%
Résultat net (Banques)*	352 575	641 282	455 360	761 630	81,9%	67,3%

(*) Cours annuel moyen au 31-12-2016 FCFA/MAD = 0,01651

(**) Cours annuel moyen au 31-12-2017 FCFA/MAD = 0,016863

(***) Cours annuel moyen au 31-12-2018 FCFA/MAD = 0,016887

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2017 les indicateurs d'activité et de résultat se déclinent ainsi :

- Hausse du total bilan des entités ABI de 17% à périmètre constant par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 57 537 millions de Dh au 31 décembre 2017. La BACI reste la filiale la plus contributive du Groupe (41%) et enregistre une progression de 2,4 millions de Dh (+11%). La BANE enregistre la plus forte progression entre les deux exercices en pourcentage (+15%) ;
- Progression de 16,7% du niveau des ressources à la clientèle dans un contexte de forte concurrence ;
- Hausse de l'encours des crédits à l'économie de 25,2% en lien avec le dynamisme des crédits à moyen et long terme ;
- Augmentation de 23% des créances en souffrance enregistrant un dépassement budgétaire de 132% et légère dégradation du taux de créances en souffrance sur l'année, passant de 14,99% à 15,67% ;
- Accroissement du PNB de 18,9% entre 2016 et 2017 en lien avec la hausse du niveau des actifs ;
- Amélioration du coefficient d'exploitation à 59,3% par rapport à 2016 ;
- Nette allègement du coût net du risque en lien avec la poursuite de l'assainissement du portefeuille de la BASN et de BAML ;
- Hausse du résultat net banques de 81,9% à 641 millions de Dh.

Au titre de l'exercice 2018, les indicateurs d'activité et de résultat se déclinent ainsi :

- Baisse de à 0,9% du niveau des ressources à la clientèle dans un contexte de forte concurrence ;

- Hausse des emplois à la clientèle de 0,5% en lien avec le dynamisme de BACI et BASN qui contrebalance les baisses de BANE et BATG ;
- Accroissement du PNB des banques de 10,0% entre 2017 et 2018 résultant d'une forte progression de la MNI par rapport à l'an dernier, en lien aussi bien avec la hausse de la marge clientèle que l'optimisation du coût du refinancement ; Forte reprise au niveau de BAML et assainissement au niveau de BACI ;
- Net allègement du coût net du risque des banques qui observe une baisse de 59,5% par rapport à 2017 ;
- Hausse du résultat net banques de 67,2% à 761,6 MDH (par rapport aux comptes pro-forma 2017 qui prennent en compte BIAN pour le 2^{ème} semestre et BPMG) grâce à une forte reprise au niveau de BAML

III.1.1.13 Bank Al-Amal

Etablissement créé en 1989, BAA a pour vocation première de contribuer au financement des projets d'investissements des entrepreneurs MDM, désireux de s'implanter au Maroc.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Poursuite de la collecte de ressources clientèle amorcée en 2014 ;
- Développement de l'offre produit MDM/Locaux,

B - Indicateurs de la filiale

- **Identification :**

Forme juridique : Société anonyme à Conseil d'Administration
 Objet social : Financement des projets d'investissement notamment ceux initiés par les MDM
 Secteur d'activité : Banque
 Adresse : 288, Bd ZERKTOUNI - Casablanca

- **Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :**

Capital social : 740 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital	Pourcentage des droits de vote
BCP	2 854 878	38,58%	51,56%
BPRs	703 797	9,51%	12,74%
Actionnaire Hors Groupe	3 841 325	51,91%	35,70%
Total	7 400 000	100%	100%

Source : BCP

- **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2016	2017	2018	Var 16-17	Var 17-18
Produits d'exploitation bancaire	44 152	53 369	37 812	16,46%	-29%
PNB	44 110	52 399	36 194	14,10%	-31%
Résultat net	15 105	-2 381	-144 781	-81,01%	>-100%

Source : BCP

En 2017, le produit net bancaire s'est élevé à 50,3 MDH à fin décembre 2017 en hausse de 14,1% par rapport à l'année précédente en raison de la croissance des intérêts sur la clientèle et la réalisation de plus-value sur opérations OPCVM.

Le résultat net a enregistré une baisse en passant de 15,1 MDH à fin 2016 à 2,8 MDH à fin 2017 sous l'effet de la hausse du coût du risque notamment les dotations aux provisions nettes de reprises (+19 MDH) et des charges exceptionnelles liées au départ du personnel.

En 2018, le produit net bancaire de Bank Al Amal est impacté par l'assainissement de leur portefeuille. Ce dernier s'est élevé à 37,8 MDH à fin décembre 2018 en baisse de 29%.

Le résultat net a enregistré une baisse importante passant de -2 MDH en 2017 à -145 MDH en 2018 qui s'explique par une progression conséquente du coût du risque.

III.1.1.14 Atlantic Microfinance For Africa

A – Historique et faits marquants de la filiale

Structures de Microfinance organisées en Holding, AMIFA est le fruit d'une convention conclue entre le GBP et les ministres des finances de la république du Mali, les ministres de la république de la Côte d'Ivoire, le ministre de l'économie de la prospective et du développement durable de la république du Gabon et le gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée.

▪ Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :

Capital social : 110 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	1 099 995	99,99%	99,99%
Autres	5	0,00%	0,00%
Total	1 100 000	100%	100%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité

En KDH	3 ^{ème} Exercice	4 ^{ème} Exercice	5 ^{ème} Exercice	6 ^{ème} Exercice	Var 17/16	Var 17/18
	01/07/15 Au 30/06/16	01/07/2016 au 30/06/2017	01/07/2017 au 31/12/2017	01/01/2018 au 31/12/2018		
Fonds Propres	36 944	108 615	108 796	109 277	194%	-50%
Produits d'exploitation	11 789	13 819	6 880	19 661	17%	-5%
Résultat d'exploitation	2 281	570	-1233	1831	-75%	-376%
Résultat net	3 048	1 671	115	2 693	-45%	51%

(* Exercice social s'étalant du 1^{er} juillet au 30 juin. La société a adopté en 2018 un exercice social s'étalant du 1^{er} janvier au 31 décembre

Source : BCP

En 2017, AMIFA a réalisé un résultat net de 1,7 MDH en baisse de 45% par rapport à la même période l'année précédente.

En 2018, AMIFA a réalisé un résultat net de 2,7 MDH en hausse de 51% par rapport à l'exercice s'étalant du 01/07/2016 au 30/06/2017.

III.1.1.15 M2T

M2T est la première entreprise marocaine à avoir mis en place au Maroc un concept unique et breveté de gestion déléguée de services.

C'est un établissement de paiement habilité par Bank Al Maghrib à effectuer tant pour elle-même que le compte des tiers des opérations de transfert de fonds ainsi que des opérations de change dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La date d'obtention de l'agrément est le 2 juin 2018. Cet agrément donne droit d'exercer seulement au Maroc et ne couvre pas les activités à l'international ; les filiales de M2T à l'international se doit de se doter d'un agrément local.

▪ Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :

Capital social : 15.000.000 Dhs

Valeur nominale : 100 Dhs

Actionnariat	Titres détenus	% en capital
BCP	82 103	54,74%
AM INVEST MOROCCO S.A	21 003	14,00%
MOURAD MEKOUAR	37 500	25 ,00 %
ADEL RBII	7 494	5 ,00 %
SAAD CHOUKRI HIMMICH	1 900	1,27 %
Total	150 000	100%

Source: BCP

▪ Indicateurs d'activité

En KDH	2016	2017	2018	Var 16-17	Var 17-18
Fonds Propres	48 182	52 582	54 064	9,10%	2,82%
PNB	117 805	122 091	114 901	3,60%	-5,89%
Résultat net	5 059	2 723	2 100	-46,20%	-22,89%

Source : BCP

A fin 2017, les principaux indicateurs d'activité et de résultat ont évolué comme suit :

- Le Chiffre d'affaires pour un montant de 122 091 milliers de DH en progression de 3,6% un an auparavant ;
- Baisse du résultat net de 46,2% pour atteindre 2 723 milliers de DH en raison de la constatation d'éléments exceptionnels à savoir la provision d'une des participations et la dépréciation des créances clients.

Au titre de l'exercice 2018, les principaux indicateurs d'activité et de résultat ont évolué comme suit :

- Le Chiffre d'affaires pour un montant de 114 901 milliers de DH en baisse de 5,89% un an auparavant ;
- Ralentissement de l'activité de paiement de facture
- Restructuration de nouvelles activités en lancement suite à l'obtention de l'agrément d'établissement de paiement
- Baisse du résultat net de 22,89% pour atteindre 2 100 milliers de DH en raison de la forte croissance des charges d'exploitation.

III.1.1.16 ATPS

Gestion de propriété intellectuelle pour le compte de M2T.

- **Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :**

Capital social : 300 000,00 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en Capital	Droits de vote
Banque Centrale Populaire	3 000	100	100
Total	3000	100%	100%

Source : BCP

- **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Fonds propres	2 264	2 036	1 886	-1%	-7%
Produits d'exploitation	0	0	0	-	-
Résultat net	-8	-227	-150	>100%	-34%

Source : BCP

III.1.1.17 Al Akaria Invest¹

Holding Immobilière Portant les Actifs hors exploitation du groupe. Il s'agit d'une, société anonyme au capital social de 300.000,00 dirhams, constituée en juin 2015 par Upline Infrastructure Fund (« UIF »), puis transférée à BCP qui détient son capital à hauteur de 99,87%.

Conformément à son objet social et dans le cadre d'opérations de dation en paiement convenues entre BCP et des clients en difficulté, Al Akaria Invest a repris auprès d'UIF les actions d'Al Akaria Invest I, et créé à ce jour et depuis sa création, six autres véhicules juridiques (« SPV ») afin d'acquérir les premiers actifs auprès de promoteurs immobiliers.

- **Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :**

Capital social : 300.000,00 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en Capital
BCP	3 000	100%
Total	3 000	100%

Source : BCP

- **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Fonds propres	-5 756	115 842	1 267 106	>100%	994%
Produits d'exploitation	-	0	8 626	-	>100%
Résultat net	-5 922	-32 400	-44 087	>100%	36%

Source : BCP

¹ Al Akaria Invest VI figure au niveau des titres de participations de la BCP pour l'exercice 2017 pour un pourcentage de participation de 40%. Durant l'exercice 2018, la BCP a cédé la totalité de ses parts dans Al Akaria Invest VI.

Le résultat net est impacté en 2017 par une provision sur les titres de participation Al Akaria Invest I et une provision pour risques et charges sur cette même entité, d'un total de 33,6 MDH. Cette provision est liée aux pertes constatées sur les ventes d'actifs portés par cette filiale.

En 2018, une provision pour dépréciation des titres de participation de la filiale L'Orchidée du Sud de 37,8 MDH vient impacter le résultat net, cette filiale est cédée en février 2019.

Outre l'évolution du résultat net, les capitaux propres d'Al Akaria Invest enregistrent une augmentation de capital de 154 MDH réalisée en 2017, et une autre augmentation de capital réalisée en 2018 de 1.196 MDH.

Ces augmentations de capital sont venues refinancer en fonds propres, des acquisitions de terrain (via les filiales) initialement financées par endettement.

III.1.1.18 Banque Populaire Patrimoine

En date du 11 juin 2015, le Conseil d'administration de Banque Centrale Populaire (« BCP ») et le comité directeur du Crédit Populaire du Maroc (« CPM ») ont donné leur accord pour la création d'un pôle d'activité immobilière, afin d'une part de valoriser le patrimoine immobilier d'exploitation et hors exploitation du Groupe, et d'autre part de soutenir le secteur immobilier national en difficulté.

Dans ce cadre-là, et relativement aux actifs immobiliers d'exploitation, la société holding Banque Populaire Patrimoine, société anonyme au capital social de 300.000,00 dirhams, a été constituée en juin 2015 par Upline Infrastructure Fund (« UIF »), puis transférée à BCP qui détient son capital à hauteur de 99,87%.

La société Banque Populaire Patrimoine est ainsi créée à l'effet de développer et d'aménager des actifs d'exploitation (agences, centres d'affaires, sièges...) pour les louer à l'ensemble des entités du Groupe Banque Populaire.

Conformément à son objet social et afin de réaliser les premières agences bancaires de BCP et des Banques Populaires Régionales, la société Banque Populaire Patrimoine a repris auprès d'UIF les actions de Banque Populaire Patrimoine I et créé une deuxième filiale, Banque Populaire Patrimoine II.

▪ Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :

Capital social : 300 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	3000	100%
Total	3000	100,00%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Fonds propres	-208	-1 007	148 561	-75%	>100%
Produits d'exploitation	-	-	0	-	-
Résultat net	-458	-799	-431	>-100%	>100%

Source : BCP

Le résultat net de cette holding correspond principalement aux frais de fonctionnement courant.

Les capitaux propres de 2018 enregistrent une double augmentation de capital (par incorporation d'un compte courant d'associés et par apport en numéraires, tous deux réservés à la BCP) de la somme de 150 MDH.

Al Akaria Invest et BP Patrimoine sont deux sociétés holding qui ont été constituées par le Groupe en 2015, dans le cadre de la mise en place d'une stratégie globale de valorisation de son patrimoine immobilier, tant d'exploitation qu'hors exploitation.

III.1.1.19 Banque participative du Maroc (Bank Al Yousr)

« Banque Participative du Maroc » est une filiale de la BCP dédiée à la finance participative. Elle est régie sous forme de S.A avec un capital de constitution de 340 MDH, détenu à hauteur de 80% par la BCP et 20% par un partenaire industriel Guidance Financial Group, qui a une longue expérience internationale dans la finance participative.

Bank Al Yousr offre une gamme élargie de produits à valeur ajoutée conformes aux avis du Conseil Supérieur des Oulémas. Elle vise à se positionner parmi les leaders du marché participatif marocain.

En 2017, Bank Al Yousr a obtenu l'agrément de Bank Al Maghrib d'exercer en tant que banque participative.

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à conseil d'administration
 Objet social : Exercice des opérations réservées aux banques participatives.
 Secteur d'activité : Toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou autres.
 Adresse : 162, rue Molière, Angle boulevard d'Anfa & rue Molière - 20050 – Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :

Capital social : 340.000.000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	2 720 000	80 %
GUIDANCE INTERNATIONAL FINANCE (DIFC) Ltd	680 000	20%
Total	3 400 000	100,00%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2016	2017	2018	Var 16-17	Var 17/18
Produits d'exploitation bancaire	-	3 309	15 259	-	361%
PNB	-	1 467	6 757	-	361%
Résultat net	-	-23 557	-51 636	-	-54%

Source : BCP

Début de l'activité en septembre 2017

III.1.1.20 BCP Bank (Mauritius)

En octobre 2018, la BCP finalise l'acquisition de la Banque des Mascareignes à Maurice auprès du groupe BPCE après l'obtention de l'ensemble des autorisations réglementaires.

En tant qu'unique banque d'Afrique du Nord et de l'Ouest présente à Maurice, la BCP compte accompagner la dynamique d'ouverture de ce pays vers l'Afrique francophone ainsi que les flux d'investissement en provenance d'Asie, notamment de China et d'Inde vers l'Afrique.

Un changement de marque et d'appellation est intervenu début 2019, la Banque des Mascareignes se nomme dorénavant BCP Bank (Mauritius) pour instaurer une identité forte à travers le continent.

▪ **Actionnariat actuel au 31 Décembre 2018 :**

Capital social : 2 218 064 941,32 MUR

Valeur nominale : 776,04 MUR

Actionnaires	Titres détenus	% en Capital	Droits de vote
BCP	2 858 172	100,00%	100,00%
Total	2 858 172	100,00%	100,00%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En K MAD	2016(*)	2017(*)	2018(*)	Var 16/17	Var 17/18
Fonds propres	557 145	579 635	655 661	4%	11%
PNB	170 187	143 522	191 419	-16%	31%
Résultat net	15 783	26 601	-12 400	69%	>-100%

(*) Cours MAD/MUR au 24 mai 2019 = 0,2777778

Source : BCP

III.2. RELATION ENTRE LA BCP, LES BPR ET SES FILIALES :

III.2.1. Relation entre les sociétés consolidées du groupe

En KDH	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif	-95 291 638
Prêts, avances et titres	-93 856 075
Comptes ordinaires	-4 515 888
Prêts	-42 974 192
Titres	-46 365 995
Opération de location financement	0
Actif divers	-1 435 563
Total	-95 291 638
Passif	-51 424 401
Dépôts	-44 360 969
Comptes ordinaires	-2 369 980
Autres emprunts	-41 990 989
Dettes représentées par un titre	-550 962
Passif divers	-7 063 432
Total	-51 975 363

Source : BCP

En 2018, lors de la consolidation des comptes du groupe un montant de 51 milliard de dirhams a été retraité du fait des échanges entre les différentes sociétés du groupe (filiales-BCP ; filiales-BPR, BPR-BCP ; ...). Une différence est à noter entre le total passif et le total actif provenant de la comptabilisation des opérations non réciproques (titres de participation de la BCP dans les filiales par exemple).

III.2.2. Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

En KDH	Entreprises consolidées par intégration globale
--------	---

Intérêts et produits assimilés	-1 368 311
Intérêts et charges assimilés	-1 382 598
Commissions (produits)	-177 299
Commissions (charges)	0
Prestations de services données	-794 256
Prestations de services reçues	-15 095
Loyers reçus	
Autres	-545 083

Source : BCP

Les opérations intra-groupes le cadre de l'exercice 2018 se situent au niveau des intérêts et produits assimilés d'un montant de 1,4 milliards de dirhams et des intérêts et charges assimilés d'un montant de 1,4 milliards de dirhams.

La rubrique Autres correspond au résultat des autres activités, notamment les assurances, les sociétés commerciales. En 2018, 545 millions de dirhams de résultat ont été réalisés avec le Groupe.

Au 31 décembre 2018, l'encours des engagements de la BCP envers ses filiales s'élève à plus de 52 milliards DH, correspondant à 13% du total bilan de la Banque à la même date.

III.3. CONVENTIONS BCP / FILIALES

III.3.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2018 préalablement autorisées par le conseil d'administration

La Banque Centrale Populaire a conclu au cours de l'exercice 2018, les conventions suivantes :

A- Avances à la Mutuelle Attamine Chaabi

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire et de Président du Conseil de Surveillance de la Mutuelle Attamine Chaabi.
- **Date de la convention :** 1^{er} août 2018
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention :** 25 juillet 2018.
- **Nature et objet de la convention :** avance à la Mutuelle Attamine Chaabi de 150 MDH.
- **Conditions de rémunération :** l'avance sera rémunérée au taux de 3 %
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018 :** NEANT.
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2018 :** NEANT.

B- CONVENTION ENTRE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE ET BP SHORE RH

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de BP Shore Groupe, maison mère de BP Shore RH.
- **Date de la convention :** 25 janvier 2019
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention :** 27 novembre 2018.
- **Nature et objet de la convention :** BP SHORE RH convient avec la BCP d'une façon générale, d'accomplir des services liés aux activités traitements Ressources Humaines :
 - gestion administrative de la paie
 - gestion des frais de déplacement
 - gestion des Dossiers Administratifs du Personnel (électronique & physique)

- gestion du Temps et des Accès (GTA)
- traitement de la couverture sociale et déclaration fiscale :
- administration fonctionnelle du SIRH
- accès aux fonctionnalités du portail

- Conditions de rémunération :

Prestation	Tarif HT
Traitements de la paie et frais de déplacements	80 MAD
Traitement administratif et GTA	25 MAD
Portail RH	15 MAD

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : 3.153.600,00 MAD HT.**
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2018 : 3.784.320,00 MAD TTC.**

III.3.2. Conventions non préalablement autorisées conclues au cours de l'exercice 2018

A. Convention entre la BCP et la BP-SHORE CONSULTING

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.
- **Date de la convention :** 29 mars 2018
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention :** 16 mai 2018.
- **Motif de non recours à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration :** pour des raisons d'ordre pratique liées à l'urgence de l'opération.
- **Nature et objet de la convention :** avance par la BCP à la Banque Populaire Patrimoine de la somme de 34 080 000 DH qui sera portée au nom de la BCP en sa qualité d'associé en compte courant d'associés.
- **Conditions de rémunération :** l'avance sera rémunérée au taux de 3,5 % HT ;
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : NEANT.**
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2018 : NEANT.**

III.3.3. Conventions conclues au cours des exercices précédents

S'agissant des conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2018 la liste de ces conventions est la suivante :

A. Convention de prestation de services entre la BCP et MEDIAFINANCE

- **Personne concernée :** La BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE
- **Date de la convention :** 05 janvier 2017
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention :** 09 mars 2016
- **Nature et objet de la convention :** définition des modalités et du cadre juridique selon lesquels la BCP confie à MEDIAFINANCE la réalisation des prestations objet de la convention.
- **Modalités essentielles :**
 - a. Prix, tarifs, et commissions
 - b. Délais de paiement : après réception de la facture.

- c. Rémunérations : selon les conditions de tarification des Prestations.
- **Durée** : cinq (5) ans renouvelable par tacite reconduction pour des durées identiques.
- **Suretés conférées** :
 - a. Veiller au respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur régissant les activités objets de la Convention.
 - b. S'informer mutuellement de tout changement réglementaire afférent à l'activité sous-traitée dans le cadre de la présente Convention.
 - c. Elaborer, exécuter et évaluer en commun accord les plans d'actions commerciales relatifs à la gestion des clients concernés par le périmètre des Prestations.
 - d. Définir et mettre en œuvre le dispositif commun de suivi de la Convention.
 - e. S'obliger mutuellement à respecter les termes et conditions arrêtés d'un commun accord dans le cadre du contrat « Service Level Agreement » qui sera conclu entre les parties pour faire partie intégrante de la présente Convention.
- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2018 : 85 636 618,38 MAD HT ;**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2018 : 79 765 029,19 MAD TTC.**

B. Avenant à la Convention de Services entre la Banque Centrale Populaire et Mediafinance

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.
- **Date de la convention** : 01 juillet 2017
- **Nature et objet de la convention** : définition des modalités et du cadre juridique selon lesquels la BCP confie à MEDIAFINANCE la réalisation des prestations objet de la convention.
- **Prix, tarifs, et commissions révisés par l'avenant** :
 - a. Paiement de Dividendes de la Valeur BCP : 0,60% HT du montant des dividendes
 - b. Paiement de Dividendes des autres Valeurs : 1,00% HT du montant des dividendes

C. Mandat de Gestion du Patrimoine Hors Exploitation BCP- BPREM

- **Personne concernée** : Mme Mouna LEBNIOURY administrateur de la BCP et en tant qu'Administrateur au sein de BPREM.
- **Date signature du mandat** : 14 novembre 2017
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention** : 26 juillet 2017
- **Nature et objet de la convention** : Par cet acte, la BCP donne mandat à BP REM, qui l'accepte, pour la valorisation, dans les meilleurs délais et aux meilleures conditions possibles, de son Patrimoine Immobilier, actuel et futur. Les stratégies de valorisation à mettre en œuvre sont les suivantes :
 - a. Vente
 - b. Rentabilisation
 - c. Développement Immobilier
 - d. Statu Quo

BP REM exercera la Mission qui lui est confiée (i) dans le respect des règles de gouvernance exigées par le Client et selon une méthodologie de valorisation validée par ce dernier, garantissant l'application des choix et orientations stratégiques du Client pour la valorisation de son Patrimoine

Immobilier (ii) et en stricte application des procédures d'achat de la BCP, que BP REM déclare parfaitement connaître.

Le Mandat a pour objet de délimiter le périmètre d'intervention de BP REM et définir les modalités d'exécution du mandat et les engagements respectifs des Parties, pour la réalisation de la Mission.

- **Conditions de rémunération :** BP REM propose des tarifs différenciés selon la nature des prestations fournies et se base sur différents critères notamment, la périodicité de la prestation, sa durée et son coût. Quatre modes de tarification sont proposés par BP REM :
 - a. En JH : Concerne les prestations nécessitant la mobilisation de ressources pour une période donnée, par exemple la réalisation de l'inventaire physiques des biens
 - b. JH = 3.500 DH.
 - c. A l'unité : Concerne les prestations récurrentes chiffrées à l'unité, par exemple, la saisie des données dans la base des actifs (entrées et sorties), la constitution du dossier juridique d'un actif...
 - d. U= 50 DH.
 - e. En % : Concerne les prestations liées à des projets complexes sur une durée importante, c'est un pourcentage du budget des projets : par exemple pour la MOD, la prestation est proposée à 3,5% du montant des travaux et des honoraires des maîtres d'œuvre + Débours.

Un montant minimum fixe : prestation liée à une transaction spécifique et/ou exceptionnelle, par exemple la concrétisation des actes d'acquisition d'actifs et suivi des formalités y afférentes, dont la rémunération est fixée à 5% des honoraires du notaire, avec toutefois un montant fixe minimum de 2.500 DH.

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2018 : 7 088 290,35 MAD HT ;**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2018 : 7 734 154,58 MAD TTC.**

D. Convention entre la BCP et la BP-SHORE CONSULTING

- **Personne concernée :** M. Mohamed BENCHAABOUN en tant Président du Conseil d'Administration de la BCP et SHORE CONSULTING.
- **Date de la convention :** 03 avril 2017
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention :** 26 mai 2017
- **Nature et objet de la convention :** présenter l'étendue et les modalités de réalisation par la Société BP-Shore Consulting des prestations d'assistance technique à la Banque Centrale Populaire (BCP) et à ses différentes filiales ;
- **Conditions de rémunération :** Les missions facturées au forfait donneront lieu à l'établissement d'un budget par phase qui sera détaillé dans la lettre de mission. Pour les prestations réalisées en mode régie, une grille de taux journaliers moyens (TJM) par grade sera utilisée ;
- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2018 : 1 541 765,67 MAD HT ;**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2018 : 863 276,00 MAD TTC.**

E. Convention d'avance en compte courant d'associés consentie par la BCP au profit de la Banque Populaire Patrimoine (complément à la convention citée ci-dessus) :

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire dans la société Banque Populaire Patrimoine.

- **Date de la convention** : 25 octobre 2017
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention** : 08 novembre 2017
- **Motif de non recours à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration** : pour des raisons d'ordre pratique liées à l'urgence de l'opération
- **Nature et objet de la convention** : avance par la BCP à la Banque Populaire Patrimoine de la somme de 100 MDH qui sera portée au nom de la BCP en sa qualité d'associé en compte courant d'associés.
- **Conditions de rémunération** : l'avance se rémunérée au taux de 2,21% HT.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2017** : 402 862,56 MAD HT ;
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2017** : NEANT.

F. Convention d'avance en compte courant d'associés entre la BCP et AMIFA

- **Personne concernée** : Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en tant qu'Administrateur au sein de AMIFA.
- **Date de la convention** : 24 mars 2017.
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention** : 26 mai 2017
- **Motif de non recours à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration** : pour des raisons d'ordre pratique liées à l'urgence de l'opération.
- **Nature et objet de la convention** : La BCP avance à AMIFA la somme en principal de 107.000.000,00 DHS (Cent Sept Millions de Dirhams) qui sera portée au nom de l'associé en compte courant d'associés sur les livres de l'AMIFA.
- **Conditions de rémunération** : La totalité des sommes mises à la disposition de AMIFA seront productives d'intérêts, au taux de 4,5% HT. Les intérêts seront calculés sur la base de 360 jours et exigibles à la date anniversaire de la convention.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018** : 4 971 416,60 MAD HT ;
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2018** : 3 905 825,00 MAD TTC.

G. Protocole financier liant la BCP avec la Fondation Banque Populaire pour le Micro-crédit

- **Personne concernée** : Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et de Président du Conseil d'Administration de la Fondation Banque Populaire Pour le Micro-crédit.
- **Date de la convention** : 16 décembre 2016
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention** : 14 décembre 2016
- **Nature et objet de la convention** : définir les engagements réciproques des parties comme suit :
 - a. La substitution par la Fondation Banque Populaire Pour Le Micro-Crédit à la Banque Centrale Populaire dans l'exécution du soutien financier apporté à Zakoura Education, conformément au protocole d'accord, conclu le 5 mai 2009, entre la Banque Centrale Populaire, la Fondation Banque Populaire Pour Le Micro-Crédit et la Fondation Zakoura Micro-Crédit ;

- b. L'octroi par la Banque Centrale Populaire à la Fondation Banque Populaire Pour Le Micro-Crédit, d'un don susceptible de se muer en apport avec droit de reprise, dont le montant a été versé entre les mains de Zakoura Education, le 5 mai 2009, en règlement du soutien financier que la Fondation Banque Populaire pour le Micro-crédit s'est engagée à apporter à Zakoura Education ; et
 - c. La détermination des conditions de transformation, en apport avec droit de reprise, du don consenti par la Banque Centrale Populaire à la Fondation Banque Populaire Pour Le Micro-Crédit ;
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : NEANT ;**
 - **Produit encaissé au titre de l'exercice 2018 : NEANT.**

H. Convention de gage-espèces liant la BCP à la Banque Chaabi du Maroc –BCDM-

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et de Président du Conseil d'Administration au sein de Banque Chaâbi du Maroc –BCDM-
- **Date de la convention :** 1er septembre 2016
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention :** 27 juillet 2016
- **Nature et objet de la convention :** la BCP transfère, à titre de gage-espèces au profit de BCDM, la somme de 30.000.000 euros (Trente Millions d'euros), extensible à 60.000.000 euros (soixante millions d'euros) sur le Compte Spécial de Gage-Espèces, en garantie du complet paiement des Créances Garanties.
- **Conditions de rémunération :** la rémunération du Gage-Espèces est calculée aux conditions de marché sur la base d'un taux de référence égal au taux EURIBOR maturité douze (12) mois, auquel il sera ajouté une marge de 40 points de base. Si l'EURIBOR est négatif, il sera considéré comme égal à zéro (0). Ce taux de rémunération sera fixé deux (2) jours ouvrés avant sa date d'application.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : NEANT;**
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2018 : NEANT.**

I. Convention de prestation de service liant la BCP à UPLINE COURTAGE

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Courtage).
- **Date de la convention :** 16 juin 2016
- **Date du conseil ayant autorisé la convention :** 27 juillet 2016
- **Motifs de non recours à l'aautorisation préalable du conseil d'Administration :** Neant
- **Nature et objet de la convention :** définir les termes et conditions dans lesquelles la Banque bénéficiera de la part de Upline Courtage des prestations relatives à l'activité de l'assurance d'une manière générale et plus particulièrement la Bancassurance.
- **Conditions de rémunération :** a Banque rémunérera Upline Courtage d'un forfait mensuel de 75.000 dhs HT.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : 900 000,00 MAD ;**
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2018 : 1 080 000,00 MAD TTC.**

J. Convention de transfert de la Caisse du Régime Complémentaire de Prévoyance du CPM (RCP-CPM) à la Mutuelle Attamine Chaabi (MAC)

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire et de Président du Conseil de Surveillance de la Mutuelle Attamine Chaabi.
- **Date de la convention :** 30 juin 2016
- **Date du conseil ayant autorisé la convention :** 27 juillet 2016
- **Nature et objet de la convention :** définir les modalités du transfert ainsi que les règles générales applicables au RCP-CPM afin de faire disposer les adhérents au régime d'un taux de rendement plus intéressant.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018 :** NEANT ;
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2018 :** NEANT.

K. Traité d'apport en nature liant la BCP à Infra Maroc Capital (IMC)

- **Personnes concernées :** M. Khalid CHEDDADI en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de IMC et Administrateur de la Banque Centrale Populaire.
- **Date de la convention :** 10 juin 2016
- **Date du conseil ayant autorisé la convention :** 27 juillet 2016
- **Motif de non recours à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration :** Neant
- **Nature et objet de la convention :** la BCP apporte à la société Infra Maroc Capital 605.811 actions du capital de l'OCP S.A et représentant 0,731% du capital de l'OCP S.A.
- **Conditions et modalités de la convention :** En contrepartie de son apport, la BCP recevra 114.044 actions nouvelles de la société Infra Maroc Capital d'une valeur nominale de 100 dhs chacune, émise au prix unitaire de 8.768,5 dhs ;
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018 :** NEANT ;
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2018 :** NEANT.

L. Convention d'assistance technique liant la BCP avec la Fondation Banque Populaire pour le Micro-crédit (ATTAWFIQ MICRO FINANCE)

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et de Président du Conseil d'Administration de la Fondation Banque Populaire Pour le Micro-crédit.
- **Date de la convention :** 20 mai 2016.
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention :** Neant
- **Nature et objet de la convention :** la BCP apporte à ATTAWFIQ, à la demande de cette dernière, l'appui technique et l'assistance dans les domaines relevant de sa gestion courante.
- **Conditions de rémunération :** le montant des prestations d'assistance, accomplies par la BCP est facturé semestriellement, selon la grille de facturation jointe à la convention.
- **Produits comptabilisés au titre de l'exercice 2018 :** 25 920 000,00 MAD ;
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2018 :** NEANT.

M. Convention d'avance en compte courant d'associés consentie par la BCP au profit de la Banque Populaire Patrimoine

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire dans la société Banque Populaire Patrimoine.
- **Date de la convention** : 06 octobre 2015
- **Nature et objet de la convention** : avance par la BCP à la Banque Populaire Patrimoine la somme de 500.000,00 MAD qui sera portée au nom de la BCP en sa qualité d'associé en compte courant d'associés.
- **Conditions de rémunération** : l'avance sera rémunérée au taux de 2,97 % HT
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018** : **12.048,19 MAD HT** ;
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2018** : **17.463,23 MAD TTC** .

N. Convention d'avance en compte courant d'associés consentie par la BCP au profit de la Banque Populaire Patrimoine (complément à la convention citée ci-dessus) :

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire dans la société Banque Populaire Patrimoine.
- **Date de la convention** : 23 décembre 2015
- **Nature et objet de la convention** : avance par la BCP à la Banque Populaire Patrimoine la somme de 100.000.000,00 MAD qui sera portée au nom de la BCP en sa qualité d'associé en compte courant d'associés.
- **Conditions de rémunération** : l'avance sera rémunérée au taux de 2,97 % HT
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018** : **2.564.471,08 MAD** ;
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2018** : **2.912.506,44 TTC** .

O. Convention d'avance en compte courant d'associés consentie par la BCP au profit de AL AKARIA INVEST :

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire dans la société AL AKARIA INVEST
- **Date de la convention** : 06 octobre 2015.
- **Nature et objet de la convention** : avance par la BCP à la AL AKARIA INVEST la somme de 1.500.000,00 MAD qui sera portée au nom de la BCP en sa qualité d'associé en compte courant d'associés.
- **Conditions de rémunération** : l'avance sera rémunérée au taux de 2,97 % HT.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018** : **NEANT** ;
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2018** : **NEANT**.

P. Convention d'avance en compte courant d'associés consentie par la BCP au profit de AL AKARIA INVEST (complément à la convention citée ci-dessus) :

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire dans la société AL AKARIA INVEST
- **Date de la convention** : 20 octobre 2015

- **Nature et objet de la convention :** avance par la BCP à la AL AKARIA INVEST la somme de 575.000.000,00 MAD qui sera portée au nom de la BCP en sa qualité d'associé en compte courant d'associés.
- **Conditions de rémunération :** l'avance sera rémunérée au taux de 2,97 % HT
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018 :** 706.261,43 MAD HT.
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2018 :** 832.735,41 MAD TTC.

Q. Convention d'enregistrement auprès de la Bourse de Casablanca relative à l'opération d'augmentation de Capital de la BCP réservée au Personnel du CPM, conclue avec UPLINE SECURITIES

- **Personnes concernées :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de UPLINE SECURITIES)
- **Date de la convention :** 11 décembre 2015
- **Motif de non recours à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration :** Neant
- **Nature et objet de la convention :** La Banque Centrale Populaire a mandaté la société Upline Securities, en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, en tant qu'organisme chargé de l'enregistrement de l'opération de l'augmentation de capital de la BCP réservée au personnel du CPM.
- **Conditions et modalités de la convention :** UPLINE SECURITIES procède à l'enregistrement de l'opération en date du 28 décembre 2015 auprès de la Bourse de Casablanca. En contrepartie de sa prestation UPLINE SECURITIES perçoit une commission de 0,4% par sens du montant de l'opération soit 14 754 KMAD et restitue 7 377 KMAD comme frais de gestion à la BCP.
- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2018 :** NEANT ;
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2018 :** NEANT.

R. Convention d'assistance technique entre la BCP et ABI :

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et Administrateur au sein d'ABI
- **Date de la convention :** 25 septembre 2012. Cette convention a été modifiée par un avenant en date du 14 février 2014.
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des prestations d'assistance technique à ABI et à ses filiales.
- **Nature des prestations objet de la convention :**
 - Juridique et Conformité ;
 - Ressources Humaines ;
 - Organisation, Système d'Information et Qualité ;
 - Stratégie, Marketing et Communication ;
 - Logistique, Achats et Moyens Généraux ;
 - Gestion des risques (de contrepartie, opérationnels et de marché) ;
 - Exploitation (Activité Locale et Opérations à l'International) ;
 - Finances, Comptabilité et Trésorerie ;
 - Audit et Contrôle Interne ;

- Contrôle de Gestion.
- **Modalités de rémunération :** En contrepartie de la fourniture des Services Principaux, ABI devra régler à la BCP une rémunération calculée selon le principe de la tarification horaire, soit selon le type de prestation et le niveau du personnel, un tarif horaire variant entre 295.000 FCFA et 360.000 FCFA par heure chargeable.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : 47.834.713,01 MAD HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2018 : 20.329.357,72 MAD TTC.**

S. Convention d'offre de services informatiques conclue avec Upline Group

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et Administrateur au sein d'Upline Group.
- **Date de la convention :** 2 janvier 2012.
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit d'Upline Group.
- **Nature des prestations objet de la convention :**
 - Mise à disposition d'applications ;
 - Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
 - Mettre à la disposition du client l'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : 1.238.000,00 MAD HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2018 : 1.485.600,00 MAD TTC.**

T. Convention relative aux Commissions de commercialisation des OPCVM, conclue avec Upline Capital Management :

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les commissions de commercialisation des OPCVM.
- **Conditions de rémunération :**

OPCVM	Taux de rétrocession commerciale HT
UPLINE CAPITAL GARANTI	0,07%
UPLINE RENDEMENT PLUS	0,07%

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : 783.258,06 MAD HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2018 : 355.881,83 MAD TTC.**

U. Convention relative aux commissions de dépositaire conclue avec Upline Capital Management

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les commissions de dépositaire des OPCVM.

- **Conditions de rémunération :**

OPCVM	Dépositaire HT
UPLINE CAPITAL GARANTI	0,030%
UPLINE RENDEMENT PLUS	0,030%
CIMR PATRIMOINE	0,015%
UPLINE OBLIG PLUS	0,025%

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : 4.159.916,12 MAD HT.**

- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2018 : 3.864.583,67 MAD TTC.**

V. Mandat de gestion de portefeuille de valeurs mobilières « Actions » signé avec UPLINE CAPITAL MANAGEMENT ;

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).

- **Date de la convention :** 02 novembre 2009

- **Nature et objet de la convention :** mandat de gestion de portefeuille de valeurs mobilières « Actions ».

- **Conditions et modalités de la convention :** la commission de performance est calculée sur la base de la performance globale du portefeuille selon le barème suivant :

- o Si $PP \leq 0$, $CP = 0\%$;
- o Si $PP > 0$, $CP = 20\%$.

Si la performance du portefeuille est négative, la commission de performance sera égale à zéro.

- **Charges comptabilisées au courant de l'exercice 2018 : NEANT.**

- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2018 : NEANT.**

W. Convention de gestion des fonds avec UPLINE MULTI-INVESTEMENTS.

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de UPLINE MULTI-INVESTEMENTS).

- **Date de la convention :** 04 janvier 2010

- **Nature et objet de la convention :** mandat exclusif à la société de gestion, de réaliser pour le compte de la Banque, les opérations de gestion.

- **Conditions et modalités de la convention :** la commission de gestion annuelle est calculée sur la base des investissements réalisés :

- o Jusqu'à la somme de 500 MDHS : 1,25% du montant des investissements ;
- o Entre 500 MDHS ET 1 MMDHS : commission annuelle de 6.250.000 Dhs augmentée de 1% HT de la différence entre le montant des investissements et 500 MDHS ;
- o Au-delà de la somme de 1 MMDHS : commission annuelle de 11.250.000 DHS augmentée de 0,75% HT de la différence entre le montant des investissements et 1 MMDHS.

- **Charges comptabilisés au courant de l'exercice 2018 : 242.687,75 MAD HT.**

- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2018 : 291.225,30 MAD TTC.**

X. Convention de prestation de services relative à la gestion du site Bourse en Ligne, signée avec ICF AL WASSIT

- **Personne concernée** : Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de ICF AL WASSIT).
- **Date de la convention** : 3 janvier 2010
- **Nature et objet de la convention** : convention de prestation de services relative à la gestion du site Bourse en ligne.
- **Conditions et modalités de la convention** : en contrepartie de la réalisation de la mission qui lui est confiée par la Banque, à compter de janvier 2010, la société de Bourse aura droit à une rémunération mensuelle forfaitaire égale à cent cinquante mille dirhams hors taxes (150.000 Dhs). cette redevance est révisable à chaque date anniversaire et fera l'objet d'une facturation trimestrielle.
- **Charges comptabilisées au courant de l'exercice 2018** : 1.800.000,00 MAD HT.
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2018** : 1.620.000,00 MAD TTC.

Y. Convention signée avec ICF AL WASSIT pour la rétrocession de la commission Règlement / Livraison.

- **Personne concernée** : Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de ICF AL WASSIT).
- **Date de la convention** : 01 janvier 2010
- **Nature et objet de la convention** : convention pour la rétrocession de la commission Règlement / Livraison.
- **Conditions et modalités de la convention** : en contrepartie de la réalisation de la mission qui lui est confiée par la Banque, ICF AL WASSIT aura droit aux rétrocessions de commissions suivantes :
 - o Rétrocession de 50% des commissions Règlement / Livraison (R/L), prélevées au titre de l'ensemble des opérations courantes ;
 - o Rétrocession de 100% de l'ensemble des commissions R/L prélevées au titre des transactions effectuées par les clients d'ICF AL WASSIT
- **Charges comptabilisées au courant de l'exercice 2018** : 1.695.509,02 MAD HT.
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2018** : 1.883.495,22 MAD TTC.

Z. Contrat de bail entre la BCP et AL ISTITMAR CHAABI :

- **Personne concernée** : Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de AL ISTITMAR CHAABI).
- **Date de la convention** : 07 février 2006
- **Nature et objet de la convention** : un contrat de bail, pour le local sis, 3, rue Bab El Mansour, 2ème Etage, N° 8 à l'espace Porte d'Anfa.
- **Conditions et modalités de rémunération** : un montant annuel de 420 KMAD.
- **Produit comptabilisé au 31 décembre 2018** : 424.938,80 MAD HT.
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2018** : 637.408,20 MAD TTC.

AA. Les conventions de commercialisation des OPCVM conclues entre ALISTITMAR CHAABI et la BCP.

- **Personne concernée** : Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de AL ISTITMAR CHAABI).
- **Date de la convention** : 2005

- **Nature et objet de la convention** : durant l'exercice 2005, Alistitmar Chaâbi a conclu des conventions relatives aux commissions de commercialisation des Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières avec la Banque Centrale Populaire
- **Conditions et modalités de rémunération** : les commissions au titre des présentes conventions sont calculées mensuellement en appliquant à l'actif net de fin de mois, le taux de rémunérations suivants :

Fonds commercialisés	Taux
FCP Alistitmar Chaabi Actions	0,50 %
FCP Kenz Actions	0,40 %
FCP Alistitmar Chaabi Diversifié	0,50 %
FCP Kenz Rendement	0,40 %
FCP Kenz Obligations	0,30 %
FCP Assanad Chaabi	0,40 %
FCP Al Amal	0,07 %
FCP Alistitmar Chaabi Trésorerie	0,07 %
FCP Kenz Plus	0,07 %
FCP Iddikhar Chaabi Tawil Al Mada	0,40 %
FCP Iddikhar Chaabi Moutawassit Al Mada	0,35 %
FCP Iddikhar Chaabi Kassir Al Mada	0,30 %

Le montant à payer trimestriellement au titre de ces commissions est égal à la somme des rémunérations mensuelles.

- **Le Produit comptabilisé des commissions de commercialisation en 2018 : 1.997.946,20 MAD HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2018 : 1.038.391,62 MAD TTC.**

BB. Les conventions relatives aux commissions de dépositaire des OPCVM conclu avec ALISTITMAR CHAABI :

- **Personne concernée** : Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de AL ISTITMAR CHAABI).
- **Date de la convention** : 2005
- **Nature et objet de la convention** : durant l'exercice 2005, Alistitmar Chaâbi a conclu des conventions relatives aux commissions de dépositaire des Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières avec la Banque Centrale Populaire.
- **Conditions et modalités de rémunération** : les commissions au titre des présentes conventions sont calculées mensuellement en appliquant à l'actif net de fin de mois, les taux de rémunérations suivants :

Fonds commercialisés	Taux
FCP Alistitmar Chaabi Actions	0,10 %
FCP Kenz Actions	0,10 %
FCP Alistitmar Chaabi Diversifié	0,10 %
FCP Kenz Rendement	0,10 %
FCP Kenz Obligations	0,08 %
FCP Assanad Chaabi	0,08 %
FCP Al Amal	0,05 %
FCP Alistitmar Chaabi Trésorerie	0,05 %
FCP Kenz Plus	0,05 %
FCP Iddikhar Chaabi Tawil Al Mada	0,10 %
FCP Iddikhar Chaabi Moutawassit Al Mada	0,10 %
FCP Iddikhar Chaabi Kassir Al Mada	0,10 %

FCP CNIA Addamane	0,05 %
FCP Chaabi Solidarité	0,04 %

Le montant à payer trimestriellement au titre de ces commissions est égal à la somme des rémunérations mensuelles.

- **Le produit comptabilisé en 2018 : 5.558.776,09 MAD HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2018 : 8.560.721,88 MAD TTC.**

CC. Contrat de prêt à usage conclu avec MEDIAFINANCE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.
- **Date de la convention :** 15 juin 2012
- **Nature et objet de la convention :** mise à disposition au profit de Médiafinance à titre de prêt à usage, renouvelable au gré des deux Parties, pour des périodes de 3 ans et pour son activité professionnelle, les propriétés suivantes :
 - Les niveaux 2, 3 et 4 de la propriété dite « Jean Rône I » objet du titre foncier N° 2001/D sise au 27 Bd Moulay Youssef à Casablanca, consistant en un immeuble R+4 dont deux niveaux sont exploités pour une agence bancaire.
 - 3 (trois) places de parking au sous-sol de la propriété ci-dessus désignée.
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : NEANT ;**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2018 : NEANT.**

DD. Contrat de prêt à usage conclu avec MEDIAFINANCE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.
- **Date de la convention :** 15 juin 2012.
- **Nature des prestations objet de la convention :** Le prêt à usage est consenti au profit de Média finance, renouvelable au gré des deux Parties, pour des périodes de 3 ans, la propriété suivante :
 - La totalité de la propriété objet des trois titres fonciers 67840/01 – 67843/01 – 67843/01 qui consiste en des plateaux de bureaux sis au 5ème étage de l'immeuble Espace Porte d'Anfa.
 - Les places de parking rattachées aux propriétés ci-dessus désignées
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : NEANT ;**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2018 : NEANT.**

EE. Convention d'offre de services informatique conclue avec MEDIAFINANCE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.
- **Date de la convention :** 3 janvier 2011.
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit de Mediafinance.
- **Nature des prestations objet de la convention :**
 - Mise à disposition d'applications ;
 - Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
 - Mettre à disposition du client d'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : NEANT ;**

- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2018 : NEANT.**

FF. Convention d'offre de services informatiques conclue avec Bank Al Amal

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société Bank Al Amal.
- **Date de la convention :** 3 janvier 2011
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit de Bank Al Amal.
- **Nature des prestations objet de la convention :**
 - Mise à disposition d'applications ;
 - Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
 - Mettre à la disposition du client l'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : NEANT ;**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2018 : NEANT.**

GG. Convention de prestation de service de back office conclue avec BP SHORE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.
- **Date de la convention :** 17 janvier 2011
- **Nature et objet de la convention :** La convention a pour objet de définir et de régir le cadre de prise en charge, de suivi et de reporting des activités du back-office qu'offre le prestataire au client ;
- **Conditions et modalités de la convention :** la facturation se fait sur la base du volume des chèques et LCN traités pour le compte de la BCP à raison de 5 Dhs par chèque et 15 Dhs par LCN.

En sus des tarifs sus indiqués, et au cas où la Banque solliciterait la BP Shore pour une intervention spécifique, cette dernière sera facturée selon le barème suivant :

- Frais de déplacement journalier ;
- Frais journalier d'un agent au prix de 2.000,00 Dhs HT/jour ;
- Frais journalier d'un cadre au prix de 4.000,00 Dhs HT/jour.
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : 11.948.346,86 MAD HT.**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2018 : 13.633.001,95 MAD TTC.**

HH. Convention conclue avec BP Shore définissant les prestations immobilières et les barèmes de rémunération de ces prestations,

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.
- **Date de la convention :** 19 juin 2008
- **objet de la convention :** la définition du cadre des prestations intellectuelles nécessaires à l'expertise, la coordination et le suivi des prestations, qu'offre la société BP Shore au Groupe dans la réalisation de son programme immobilier et de la gestion du patrimoine ;
- **Conditions et modalités de la convention :** Grille tarifaire des prestations, annexée à la convention, telle que décrite ci-dessous :

Domaine	Activité	Taux	Base de tarification
	Construction et aménagement	3,5%	Montant des travaux

Maîtrise d'ouvrage Déléguée	Autres missions	Forfait	Au cas par cas suivant frais ingénieurs ou techniciens dédiés
Propriétés Management	Gestion globale	5%	Valeur estimée du bien ou de la quittance
	Expertise	Forfait	Frais d'ingénieurs ou techniciens dédiés
	Acquisition / cession	1,5%	Frais d'ingénieurs ou techniciens dédiés
Facilities Management	Mise en place des contrats	6%	Prix annuel du contrat ou montant des travaux

- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : NEANT ;**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2018 : NEANT.**

II. Convention relative au bail avec BP SHORE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.
- **Date de la convention :** 17 janvier 2011
- **Nature et objet de la convention :** location au profit de BP Shore de Plateau de Bureaux au Rez-de-chaussée de l'immeuble sis à 9 et 9bis Rue d'Oran à Casablanca ;
- **Conditions et modalités de la convention :** loyer mensuel de 20.000 Dhs, suivant expertise.
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : NEANT ;**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2018 : NEANT.**

JJ. Convention d'offre de services informatiques conclue avec BP SHORE BACK OFFICE, conclue en date du 03 janvier 2011

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.
- **Date de la convention :** 03 janvier 2011
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit de BP SHORE Back Office.
- **Nature des prestations objet de la convention :**
 - Mise à disposition d'applications ;
 - Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
 - Mettre à la disposition du client l'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2018 : NEANT ;**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2018 : NEANT.**

KK. La convention de prise en charge du traitement et d'assistance de CIB OFFSHORE par les fonctions de la BCP :

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société CIB OFF SHORE.
- **Date de la convention :** 05 décembre 2007

- **Nature de la convention** : Mise en place de financement et prise en charge de traitement et assistance de CIB Offshore par les fonctions de la Banque Centrale Populaire ;
- **Conditions de rémunération** :
 - Division Ressources Humaines : 12.544,00DHS par an.
 - Division Production Bancaire : • 47,00 DHS par opération.
 - 4,00 DHS par message Swift.
 - Banque des Marchés : partage de la marge à hauteur de 50%.
 - Pôle Système d'information : tarification applicable aux filiales.
 - Division des Affaires juridiques et Division de la Comptabilité : gratuit.
- **Délais de paiement** : pour les financements BCP, à leurs échéances, et annuel pour les autres rubriques de la convention.
- A l'exception des financements et émission de garanties pour le compte de CIB Offshore, les autres rubriques de la convention n'ont pas donné lieu à une facturation par la BCP en 2015 ;
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2018** : NEANT ;
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2018** : NEANT.

LL. La convention de services conclue entre la BCP et la Banque Chaâbi du Maroc –BCDM-
:

- **Personne concernée** : Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et de Président du Conseil d'Administration au sein de Banque Chaâbi du Maroc –BCDM-.
- **Date de la convention** : 26 mai 2008, Cette convention a été modifiée par un avenant en date du 03 mars 2011 ayant pris effet à compter du 1er janvier 2011, et un avenant en date du 12 décembre 2014 ayant pris effet à compter du 12 juin 2014 ;
- **Nature de la convention** : Convention de services ayant pour objet de définir les conditions générales applicables aux services entre la BCP et la BCDM, relatives aux produits liés aux comptes bancaires des clients MDM ouverts sur les livres de la BCP au Maroc.
- **Conditions de rémunération** : 20 Euros par opération.
- **Modalités de rémunération** : la BCDM transmet à la BCP, trimestriellement, les factures relatives aux opérations réalisées, et cette dernière les règle dans le mois suivant.
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2018** : 504.704.443,61 MAD HT.
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2018** : 454.537.724,59 MAD TTC.

III.4. FONDS D'INVESTISSEMENT DE LA BCP

III.4.1. Fonds d'investissement de l'oriental (FIRO)

Date d'entrée dans le capital : Octobre 2005

Objectif du fonds : Développement de la région de l'Oriental

Taille actuelle : 150 MDh

Engagement cible : 300 millions de DH

Engagement du CPM : 21,5 millions de DH sur la taille cible soit 7,17% / Participation détenue par BP Oujda

Secteur cible : projets pour le développement de la région de l'oriental

Société de gestion : FIROGEST

Actionnaires du fonds au 31 Décembre 2018:

Actionnaires	Montant	Part en %
LA REGION DE L'ORIENTAL	30 000 000	20,00%
FONDS HASSAN II	25 500 000	17,00%
AGENCE DE L'ORIENTAL	30 000 000	20,00%
BANQUE POPULAIRE D'OUJDA	10 750 000	7,17%
ATTIJARI WAFABANK	10 750 000	7,17%
BMCE	10 750 000	7,17%
LA CDG	10 750 000	7,17%
LE CREDIT AGRICOLE	10 750 000	7,17%
HOLMARCOM	10 750 000	7,17%
Total	150 000 000	100,00%

Principaux indicateurs :

En KDH	2016	2017	2018	Var 16-17	Var 17-18
Fonds Propres	74 804	71 627	76 150	-4,20%	6,31%
Dettes de financement	-	-	-	-	-
Résultat net	86	-3 171	4 523	na	-242,64%

Source : BCP

III.4.2. Fonds d'investissement IGRANE :

Date d'entrée dans le capital : 2005

Objectif du fonds : Développement de la région du Souss Massa Draa

Taille actuelle : 54,6 MDh

Taille cible : 500 millions de DH

Engagement du CPM : 20 millions de DH / Participation détenue par BP Centre Sud

Secteur cible : Secteurs à fort potentiel ayant un impact structurel sur la région

Société de gestion : REGIONAL GESTION

Actionnaires du fonds au 31 Décembre 2018 :

Actionnaires	Montant	Part en %
REGION DU SOUSS MASSA DRAA	9 969 960	18,26%
ATTIJARIWafa BANK	9 969 960	18,26%
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	8 665 020	15,87%
BANQUE POPULAIRE CENTRE SUD	8 665 020	15,87%
HOLMARCOM (à travers Atlanta)	8 665 020	15,87%
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	8 665 020	15,87%
Total	54 600 000	100,00%

Source : BCP

Principaux indicateurs :

En KDH	2016	2017	2018	Var 16-17	Var 17-18
Fonds Propres	37 840	40 902	42 714	8,10%	4,43%

Dettes de financement	-	-	-	-	-
Résultat net	3 061	3 061	1 812	-	-40,81%

Source : BCP

III.4.3. Fonds Chaabi Capital Investissement :

Date de création : Juin 2009

Objectif : Fonds de fonds du Groupe Banque Populaire

Actionnaires : BCP (54,1%) et BPR (45,9% à raison de 5,1% pour 9 BPR)

Taille actuelle : 1.926.800.000,00 DH

Secteur cible : Prise de participations dans des fonds d'investissement couvrant divers secteurs de l'activité économique nationale

Société de Gestion : Upline Multi Investments

Principaux indicateurs :

En KDH	2016	2017	2018	Var 16-17	Var 17-18
Fonds Propres	1 588 283	1 594 271	1 541 072	0,40%	-3,34%
Dettes de financement	250 000	241 829	233 061	-3,30%	-3,63%
Résultat net	4 976	6 068	-53 199	21,90%	-976,71%

Source : BCP

III.4.4. Fonds Moussahama 2

Le Fonds Moussahama II a pour vocation la prise de participation minoritaire dans le capital d'entreprises privées industrielles ou de services dans leur phase de développement ou de transmission.

Date de création : Novembre 2008

Objectif : Fonds généraliste

Actionnaires : BCP (64%) et BPR (36% à raison de 4,0% pour 9 BPR)

Taille actuelle : 400.000.000 DH

Participation du CPM : 100% de la taille cible (64% BCP, 36% BPR)

Secteur cible : Prise de participations dans des entreprises couvrant divers secteurs de l'activité économique nationale

Société de Gestion : Chaâbi Moussahama / Upline Investments

Principaux indicateurs :

En KDH	2016	2017	2018	Var 16-17	Var 17-18
Fonds Propres	175 783	261 581	167 364	48,80%	-36,02%
Dettes de financement	20 000	-	-	-	-
Résultat net	6 037	85 798	173	>100%	-99,80%

Source : BCP

III.4.5. Infra Maroc Capital

Le fonds Infra Maroc Capital (« IMC ») est un véhicule d'investissement portant une participation représentant 2,98% du capital de la société OCP SA.

Date de création : Octobre 2011

Objectif : Fonds généraliste

Actionnaires : BCP (43,50%) Chaâbi Capital Investissement (6,53%) et Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (49,97%)

Taille actuelle (capital social à fin septembre 2017) : 73.203.800 DH

Fonds Propres (à fin sept. 2017) : 4.039.165.345,54 DH

Participation du CPM : 50,07% de la taille du fonds / 49,97% détenue par CIMR

Secteur cible : Prise de participations dans des entreprises couvrant divers secteurs de l'activité économique nationale

Société de Gestion : Upline Multi Investments

Principaux indicateurs :

En KDH	30/09/2016*	30/09/2017	30/09/2018	Var 15/16	Var 16-17	Var 17-18
Fonds Propres	4 005 342	4 103 761	4 039 694	35,70%	0,84%	0,01%
Dettes de financement	130 788	27 119	27 412	3,90%	-42,50%	-63,55%
Résultat net	53 888	64 596	- 2 522	>100%	-37,20%	-107,46%

(*) Exercice comprenant exceptionnellement neuf (9) mois.

Source : BCP

III.5. FONDATIONS DE LA BCP

Les fondations du GBP sont au nombre de 3 :

III.5.1. FONDATION ATTAWFIQ MICRO-FINANCE

Créée en mars 2000, la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit, connue aussi sous l'appellation Attawfiq Micro-Finance, constitue une réponse citoyenne du Groupe Banque Populaire, pour contribuer efficacement, aux côtés de l'État et d'autres organisations non gouvernementales (ONG), à l'effort national de lutte contre la pauvreté et le chômage et pour la promotion de l'emploi.

Parmi les leaders dans le paysage de la microfinance, Attawfiq jouit d'un rayonnement international grâce à son modèle et son expertise reconnus à l'échelle mondiale.

Objet Social :

- Favoriser la création de richesses à travers le financement d'Activités Génératrices de Revenus.
- Distribuer des microcrédits, afin de permettre à des personnes économiquement faibles de créer ou de développer leur propre activité de production ou de service et d'assurer leur insertion économique ;
- Effectuer au profit de ses clients, toutes opérations connexes liées à l'octroi de microcrédits, notamment la formation, le conseil et l'assistance technique.

Indicateurs d'activité :

En KDH	2016	2017	2018	Var 17/16	Var 17-18
Produits d'exploitation de Micro Crédit	588 711	636 336	654 011	8,10%	2,78%
Produits Nets D'exploitation de Micro Crédit	505 608	546 370	563 483	8,10%	3,13%
Résultat net	43 485	59 398	43 432	36,60%	-26,88%

Source BCP

III.5.2. FONDATION CREATION D'ENTREPRISES

La Fondation Création d'Entreprises (FCE) est une association à but non lucratif reconnue d'utilité publique.

La Fondation déploie généralement son activité avec des partenaires stratégiques relevant aussi bien du secteur public que de la société civile. Grâce à son rayonnement sur la scène nationale et internationale, elle a obtenu, au début des années 2000, la reconnaissance d'utilité publique.

Objet Social :

- œuvrer pour la diffusion d'une culture entrepreneuriale citoyenne et moderne ;
- promouvoir et faciliter l'acte d'investir aux niveaux régional et national ;
- faciliter l'accès au financement aux porteurs de projets accompagnés ;
- favoriser la pérennité des entreprises bénéficiaires de ses services ;
- assurer une proximité locale grâce à son réseau de Bureaux Régionaux ;
- contribuer à une veille concernant la création d'entreprises au niveau régional et national.

Indicateurs d'activité :

En KDH	2016	2017	2018	Var 17/16	Var 17-18
Entreprises créées (En nombre)	153	144	110	-6%	-23,61%
Total Charges	4 271	2 879	3 516	-33%	22,13%
Insuffisance de l'exercice	3 108	0	826	<100%	>100%
Résultat net	-3 108	6 883	-826	>-100%	>-100%

Source BCP

III.5.3. FONDATION BANQUE POPULAIRE (Ex FONDATION EDUCATION ET CULTURE)

Forte d'une implication dans les domaines relevant de la Culture, de l'éducation, du patrimoine, du social et de l'environnement, la Fondation Banque Populaire, ne cesse d'accroître le nombre de ses implications citoyennes pour devenir un acteur incontournable, en matière de Mécénat et Sponsoring. En effet, la FBP apporte son soutien aux diverses ONG nationales actives pour l'émancipation culturelle, artistique et sociale des marocains à travers un accompagnement concret de projets d'envergure ou même de petite dimension, néanmoins, ayant pour impact à terme le développement humain durable.

Objet Social :

- Promouvoir la culture, la sensibilisation à la protection de l'environnement, le soutien à l'éducation et la sauvegarde du Patrimoine culturel ;
- Accompagner les manifestations importantes telles que les grands festivals nationaux en tant qu'initiatives locales ou régionales ;
- Consolider des liens culturels avec les Marocains Du Monde.

Indicateurs d'activité :

En KDH	2016	2017	2018	Var 17/16	Var 17-18
Nombre d'élève inscrit	1 311	1 116	1 021	-14,90%	-8,51%
Droits de Scolarité	16 117	15 504	14 362	-3,80%	-7,37%
Produits d'exploitation	51 781	56 569	57 315	9,20%	1,32%
Charges d'exploitation	61 118	55 652	56 073	-8,90%	0,76%
Résultat net	-9 338	917	1 242	>-100%	35,44%

Source : BCP

IV. Activité de la BCP

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

IV.1. EVOLUTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Le système bancaire Marocain a connu de profondes mutations au cours des années 90. Une série de mesures ont en effet été mises en place dès 1991, consistant notamment en la levée, par les autorités monétaires, de l'encadrement du crédit. Ces réformes ont impliqué une modernisation du cadre juridique régissant le système bancaire.

La loi bancaire a ainsi été promulguée par le Dahir du 6 juillet 1993 permettant la libéralisation de l'activité bancaire et la dynamisation des marchés des capitaux. Cette loi confère plus d'indépendance à Bank Al Maghrib en élargissant ses pouvoirs, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle.

En 2006, la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés a été promulguée par le Dahir n°1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) donnant au gouverneur de BAM le pouvoir de fixer les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels.

Après l'entrée en vigueur du nouvel Accord sur les fonds propres (Bâle II) dans son approche standard, au cours de 2007, Bank Al-Maghrib a édicté plusieurs textes régissant notamment le contrôle interne, la gouvernance, la conformité, le plan de continuité d'activité et les dispositifs de gestion des risques, de concentration, de taux d'intérêt et de liquidité. Ces textes visent à aligner les pratiques bancaires sur les standards internationaux et à renforcer la capacité des institutions de crédit à gérer les risques.

Afin de doter le secteur bancaire d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux, Bank Al-Maghrib, en concertation avec la profession bancaire et comptable, a procédé à la révision des dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit pour les mettre en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) entrées en vigueur à partir de 2008.

En 2013, Bank Al-Maghrib a adopté les circulaires n°14-G-2013 et 15-G-2013 dans le but de mettre le secteur bancaire marocain en conformité avec les dispositions de Bâle 3.

Par ailleurs, le cadre réglementaire du secteur bancaire a été complété par la loi 103-12, relative aux établissements de crédits et organismes assimilés, adoptée en novembre 2014 et publiée au bulletin officiel le 05 Mars 2015. Cette nouvelle loi porte principalement sur les activités de microcrédit, la finance participative et les moyens de paiement électronique.

En application des dispositions de la loi bancaire régissant les relations entre les établissements de crédit et leur clientèle, Bank Al-Maghrib fixe :

- les règles encadrant les modalités d'affichage des conditions appliquées par les établissements de crédit à leurs opérations, notamment en matière de taux d'intérêt débiteurs et créditeurs, de commissions et de régime de dates de valeur
- les conditions d'établissement des relevés de compte bancaires transparents et la communication des récapitulatifs des commissions appliquées
- les conditions minimales des conventions d'ouverture de comptes de dépôts devant protéger les droits des clients.

Elle veille par ailleurs, à l'occasion de ses contrôles sur place, à s'assurer du respect par les banques de l'accès gratuit de la clientèle aux services bancaires de base et à l'ouverture de comptes de dépôts à vue, sans versement de fonds au préalable.

Elle s'assure également du respect par les établissements de crédit des règles encadrant les intérêts débiteurs et créditeurs. Dans ce cadre, elle contrôle le respect du Taux Maximum des intérêts Conventionnels et les modalités de détermination et de communication du Taux Effectif Global.

En application des dispositions de la loi relative à la protection du consommateur, Bank Al-Maghrib est chargée de veiller au respect par les établissements de crédit des dispositions ayant trait aux exigences suivantes :

- l'information appropriée et claire du consommateur sur les produits, biens ou services qu'il acquiert ou utilise ;
- les obligations à respecter à l'occasion de l'octroi du crédit (publicité, offre préalable de crédit, délais de rétractation, etc.), pendant la vie du crédit et en cas de résiliation avant terme du contrat de crédit.

En Juillet 2017, le conseil de gouvernement a examiné et adopté deux projets de décrets relatifs aux Sukuk et au Takaful, présentés par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce dernier, a également adopté le projet de décret 2.17.180 complétant le décret 2.08.530 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) portant application de la loi 33.06 sur la titrisation des actifs.

Le Conseil de gouvernement a également adopté le projet de loi n°40-17 portant statut de Bank Al Maghrib, présenté par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce projet consacre la refonte du statut de Bank Al Maghrib à travers l'élargissement de ses missions à la contribution à la prévention du risque systémique et au renforcement de la stabilité financière. Le texte prévoit ainsi d'attribuer à la banque centrale une autonomie totale en lui conférant le pouvoir de définir l'objectif de stabilité des prix, qui devient son objectif principal, et de conduire la politique monétaire en toute indépendance.

Le projet précise que Bank Al Maghrib met en œuvre la politique du taux de change dans le cadre du régime de change et ses orientations fixées par le ministre chargé des finances après avis de la banque. Dans ce cadre, la banque a été également autorisée à utiliser les réserves de change dans un objectif de défense ou de préservation de la valeur du dirham en cas de régime de change flexible.

L'introduction d'un régime de change flexible a été lancée en janvier 2018. Ce régime est basé sur une bande horizontale (+/- 2,5%), à l'intérieur de laquelle le dirham peut fluctuer librement en fonction de l'offre et la demande sur le marché interbancaire des changes. Bank Al-Maghrib interviendra sur le marché uniquement si nécessaire afin de défendre l'intervalle ciblé.

Sur le plan de la consolidation des comptes, Bank Al-Maghrib a accompagné les établissements de crédit, dans le cadre du chantier d'adoption de la norme comptable internationale « IFRS 9 » portant sur les instruments financiers et dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2018. Cette norme introduit notamment une rupture dans l'approche de dépréciation des portefeuilles de crédits bancaires, en instaurant, en particulier, un provisionnement prospectif des crédits dès leur octroi.

Principales évolutions réglementaires

- Adoption de la loi régissant le secteur bancaire :
 - Le cadre réglementaire a été complété par la loi **103-12** relative aux établissements de crédit et organismes assimilés adoptée en novembre 2014 et publiée au bulletin officiel le 05 Mars 2015. Cette nouvelle loi porte, principalement, sur les activités de microcrédit, la finance participative et les moyens de paiement électronique.

- Renforcement du dispositif réglementaire régissant le contrôle interne et la gestion des risques bancaires :
 - La circulaire n° **4/W/2014** relative au contrôle interne des établissements de crédit ;
 - La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° **8/G/2012** relative au «coefficient minimum de division des risques des établissements de crédit ».
- Adoption de la réglementation contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme :
 - La circulaire n° **2/G/2012** relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit. Adoption des règles de gestion de la gouvernance et de la conformité :
 - La nouvelle instruction de l'Office des Changes.
 - La circulaire n° **5/W/2017** fixant les conditions et les modalités devant être observées par les établissements de crédit pour la mise en place d'un dispositif de vigilance et de veille interne.
- Adoption de la réglementation relative à la commercialisation des produits alternatifs :
 - La circulaire n° **33/G/2007** de Bank Al Maghrib sur la «commercialisation des produits alternatifs » fixe les conditions générales selon lesquelles les établissements de crédit peuvent présenter au public les produits Ijara, Moucharaka et Mourabaha.
- Adoption de la réglementation relative aux modalités de couverture des risques par les fonds propres :
 - La circulaire n°**14/G/2013** relative aux fonds propres des établissements de crédit, édictée le 14 août 2013. Cette circulaire a intégré les recommandations de Bank Al-Maghrib pour permettre de transposer au Maroc les dispositions du Comité de Bâle destinées à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres ;
 - La circulaire n°**8/G/2010** relative aux exigences en fonds propres pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnel, selon les approches internes aux établissements de crédit. Cette circulaire a fixé le cadre à observer pour que des établissements bancaires soient autorisés à appliquer ces approches ;
 - La circulaire n°**7/G/2010** relative aux fonds propres des établissements de crédit, édictée le 31 décembre 2010. Cette circulaire a intégré les recommandations de Bank Al-Maghrib pour préciser les modalités de traitement de l'impact des normes IFRS sur les fonds propres prudentiels, supprimé les fonds propres sur complémentaires et introduit d'autres traitements prudentiels, en convergence avec les normes internationales.
- Adoption du texte relatif aux Modalités de mise en œuvre des plans d'épargne :
 - Le décret n° **2-11-248** du 06 septembre 2011 d'application de l'article 68 du Code général des impôts a été publié au BO n° 5984 du 06 octobre 2011. Ce texte réglementaire prévoit que les modalités de mise en œuvre des plans d'épargne éducation, logement et actions, institué par la loi de finances pour l'année budgétaire 2011, seront fixées par arrêté du Ministre des Finances.

- La circulaire n°1/w/2016 modifiant et complétant les dispositions de la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghreb n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit.
- Adoption des dispositions relatives au Ratio de Liquidité des Banques à court terme qui transposent au Maroc le Liquidity Coverage Ratio (LCR) du Comité de Bâle, en intégrant les évolutions apportées en janvier 2013 à cette réforme.
- La circulaire n°15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques. Cette circulaire a fixé les dispositions relatives au ratio de liquidité devant être observées par les banques.

IV.2. REGLES PRUDENTIELLES

Afin de renforcer la solidité du système bancaire et de le mettre au niveau des standards internationaux, des règles prudentielles ont été réaménagées.

L'ensemble de ces règles peut être décliné à travers les principaux points suivants :

Ratio de solvabilité

Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature

Taux : => 12%

Ratio Tier 1

Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et ses actifs pondérés en fonction des risques de signature

Taux : => 9%

Coefficient minimum de liquidité

Rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés

Taux : => 100%

Ratio de division des risques

Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque

Taux : =< 20%

Réserve monétaire

Fonds que les banques sont tenues de disposer sous forme de comptes gelés auprès de BAM, à hauteur de 4% de leurs dépôts à vue.

Taux : = 4%

Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions

Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des créances en souffrance en décembre 2002, (sortie de la circulaire n°19/G/2002), les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque exprimé en gel de compte ; en nombre d'impayés et de durée de séjour desdits impayés : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques ...) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100%

Taux : = 20%, ou 50%, ou 100%.

LCR

Les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de liquidité au moins égal à 100% entre d'une part le montant des actifs liquides de haute qualité qu'elles détiennent et d'autre part leurs sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité.

	2015	2016	2017	2018	2019
LCR minimum à respecter	60%	70%	80%	90%	100%

IV.3. ACTIVITE DU SECTEUR BANCAIRE MAROCAIN

Le secteur bancaire joue un rôle clef dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits, il est le moteur du développement de l'économie.

Le secteur bancaire Marocain compte quatre catégories de banques, à savoir :

- Les banques de dépôts classiques : Attijariwafa Bank, BMCE Bank, BMCI, SGMB et Crédit du Maroc;
- Le Crédit Populaire du Maroc, constitué de la BCP et de huit Banques Populaires Régionales ;
- Les ex-OFS : le Crédit Agricole du Maroc et le CIH ;
- Et les autres banques telles que Citibank, Bank Al Amal, CFG Bank, le Fonds d'Equipement Communal, MédiaFinance, AL BARID Bank.

Les principaux faits marquants du secteur depuis 2008 se résument comme suit :

- Nouvelle orientation de Barid Al Maghrib (devenu Poste Maroc SA) qui se veut plus une entreprise multiservice à dimension internationale offrant des services dans les domaines du courrier, de la messagerie et des services financiers.
- le projet de création de la banque postale, filiale bancaire de Barid Al-Maghrib, en 2008.
- Démarrage effectif de l'Unité de Traitement du Renseignement Financier au Maroc (UTRF) en 2009
- Promulgation de la nouvelle loi sur la titrisation en Mai 2009
- Démarrage effectif du crédit bureau en Octobre 2009
- Démarrage effectif du dispositif de médiation bancaire en décembre 2009
- Publication au bulletin officiel du dahir n°1-10-196 du 7 moharrem 1432 (13 décembre 2010) portant promulgation de la loi n°44-10 relative au statut de Casablanca Finance City.
- Baisse du taux directeur passant de 3,0% à 2,5% (-25 pbs en septembre 2014 et -25 pbs en décembre 2014) ;
- Publication au bulletin officiel de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organisme assimilés en janvier 2015 ;
- Dépôt en février 2015 par le Ministère de l'Economie et des Finances de l'avant-projet de Loi réformant le statut de la Banque Centrale ;
- Circulaire relative aux informations et documents minimums nécessaires pour l'instruction de demandes d'agrément édictée par Bank Al-Maghrib en mai 2015 ;
- Baisse du taux directeur passant de 2,5% à 2,25% (-25 pbs en mars 2016) ;
- En 2017, communiqué du Comité des Établissements de Crédit relatif à l'agrément pour l'exercice de l'activité bancaire participative ;
- Communiqué du Comité des Établissements de Crédit relatif à l'octroi d'agrément pour l'exercice de l'activité d'établissement de paiement en 2018.

La structure du système bancaire est caractérisée par une forte concentration, qui s'est au demeurant maintenue. En effet, en termes d'emplois et de ressources, la part des trois plus grandes banques (CPM, AttijariWafa Bank et BMCE) est passée respectivement de 61,30% et 65,20% à fin 2009 à 64,94% et 63,9% au 31 décembre 2018.

Les indicateurs sectoriels suivants correspondent aux agrégats sociaux agrégés en date du 31 décembre 2018.

Part de marché des crédits à l'économie octroyés par les principales banques marocaines à fin 2018 :

	AWB	CPM	BMCE	CAM	SGMB	BMCI	CDM	CIH
Créances sur les SF	38,15%	27,87%	11,54%	0,24%	8,94%	6,57%	4,67%	1,49%
Créances sur la clientèle	25,30%	23,98%	13,66%	9,26%	8,27%	5,60%	4,99%	4,90%
Total emplois	26,14%	24,23%	13,52%	8,68%	8,31%	5,66%	4,97%	4,68%

Source : GPBM

A fin 2018, AttijariWafa Bank est en première position en termes de crédits octroyés à l'économie par le secteur bancaire avec une part de marché de 26,14%.

Les 3 banques, AttijariWafa Bank, CPM, et BMCE, détiennent à elles seules 77,56% des créances sur les sociétés de financement et 62,94% des créances sur la clientèle.

Part de marché des ressources des principales banques marocaines au 31 décembre 2018 :

	CPM	AWB	BMCE	CAM	SGMB	BMCI	CDM	CIH
Dettes envers les SF	23,98%	6,83%	34,02%	14,30%	4,31%	7,05%	1,76%	5,99%
Dépôts de la clientèle	26,24%	25,28%	13,42%	8,02%	6,87%	4,90%	4,46%	3,70%
Emprunts Financiers Extérieurs	45,51%	0,00%	0,00%	45,79%	0,00%	3,14%	2,01%	0,07%
Titres de créance émis	4,94%	13,84%	13,96%	9,63%	11,07%	10,74%	4,76%	12,32%
Total ressources	26,23%	25,20%	13,51%	8,05%	6,86%	4,90%	4,45%	3,71%

Source : GPBM

Au 31 décembre 2018, en termes de ressources du secteur bancaire, le Crédit Populaire du Maroc est en première position avec une part de marché de 26,23%.

Evolution des Créances du secteur bancaire Marocain durant la période 2016 – 2018:¹

En millions DH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Créances sur les SF	60 714	58 311	58 181	-4%	0%
Créances clientèle	725 661	785 934	837 030	8%	7%
Crédits de trésorerie	166 725	168 126	170 709	1%	2%
Crédits à l'équipement	162 133	192 387	200 604	19%	4%
Crédits à la consommation	47 655	50 637	60 004	6%	18%
Crédits immobiliers	245 167	258 065	263 345	5%	2%
Autres crédits	43 429	52 759	76 747	21%	45%
Créances en souffrance brutes	60 552	63 959	65 621	6%	3%
Total emplois	786 375	844 145	895 211	7%	6%

Source : GPBM

Au 31 Décembre 2017, les crédits à l'économie ont enregistré une hausse de 7% suite à la hausse des créances clientèles (+8%) (augmentation des crédits à l'équipement (+19%), des crédits immobiliers (+5%) et des créances en souffrance (+6%)) qui compensent la baisse des créances sur les sociétés de financement (-4%). A ce stade, les créances du secteur bancaire marocain s'établissent à 844 145 MDH à fin 2017.

A fin 2018, les crédits à l'économie ont évolué de +6% suite à la hausse des créances clientèles (représentant 93% du total créances). En effet, une hausse sur les différents crédits est à noter les crédits à l'équipement (+4%) et des crédits immobiliers (+2%) ainsi qu'une hausse de 3% des créances en souffrance. Les créances du secteur bancaire marocain s'affichent à 895 211 MDH au 31 décembre 2018.

Evolution des ressources du secteur bancaire Marocain durant la période 2016 – 2018 :

En millions DH	2016	2017	2018	Var 17/16	Var 17/18
Dettes envers les SF	4 639	5 309	3 897	14%	-27%
Total dépôts clientèle	794 671	900 645	925 252	13%	3%
Comptes chèques	344 881	390 634	409 848	13%	5%
Comptes courants	132 385	149 720	176 910	13%	18%

¹ Situation agrégée

Comptes d'épargne	118 469	152 974	145 302	29%	-5%
Dépôts à terme	160 962	159 120	148 769	-1%	-7%
Autres dépôts	37 974	48 198	44 423	27%	-8%
Emprunts Financiers	3 016	3 235	5 291	7%	64%
Titres de créance émis	43 107	48 198	60 879	12%	26%
Total ressources	845 433	905 954	929 149	7%	2,56%

Source : GPBM

A fin 2017, une hausse de 7% est constatée au niveau des ressources atteignant 905,9 MMDH contre 845,4 MMDH à fin 2016. Cette hausse trouve son origine principalement dans la croissance des comptes chèques de 13%, des comptes d'épargne de 29% et des comptes courants de 13% pour s'établir respectivement à 390,6 MMDH, 152,9 MMDH et 149,7 MMDH.

A fin 2018, les ressources affichent un total de 929,15 MMDH, soit 23,15 MMDH de plus qu'en 2017. Cette hausse résulte, notamment, de l'augmentation des comptes courants de 27,2 MMDH qui totalisent 176,9 MMDH à fin 2018, des emprunts financiers de 2,1 MMDH qui totalisent 5,3 MMDH et des titres de créance émis de 12,7 MMDH qui totalisent 60,9 MMDH. Cette hausse est contrebalancé par des rubriques ayant connu une tendance baissière à savoir les comptes d'épargne, les dépôts à terme et les autres dépôts avec des variations de -5%, -7% et -8% respectivement.

Evolution des opérations hors bilan du secteur bancaire Marocain durant la période 2016-2018:

En millions DH	2016	2017	2018	Var 16/17	Var 17/18
Engagements de financement donnés	89 476	144 437	157 808	61%	9%
Engagements de garantie donnés	135 488	155 832	153 611	15%	-1%
Provisions sur Engagements par Signature	1 326	1 413	1 609	7%	14%
Total engagements hors bilan	226 290	301 682	313 027	33%	4%

Source : GPBM

Les opérations hors bilan sont principalement constituées des engagements de financement et de garantie donnés.

A fin 2017, le total des engagements hors bilan s'est élevé à 301,6 MMDH contre 226,3 MMDH en 2016. Cette hausse de 33% s'explique principalement par l'augmentation respective des engagements de financement donnés et des engagements de garantie donnés de 61% et 15%.

A fin 2018, le total des engagements hors bilan s'est élevé à 313,0 MMDH contre 301,6 MMDH en 2017. Cette hausse de 4% s'explique principalement par l'augmentation des engagements de financement donnés et des provisions sur engagements par signature de 9% et 14%.

IV.4. ACTIVITES DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La BCP intervient dans trois principaux domaines d'activité :

- Activité de gestion des excédents de trésorerie provenant des BPR : activité traditionnelle de la BCP, à la différence des autres banques commerciales, gérée au niveau de la salle des marchés ;
- Activité d'intermédiation bancaire : développé suite à la réforme du CPM du 19 octobre 2000 ;
- Activité de gestion des services d'intérêt commun aux organismes du CPM.

Ainsi, la BCP joue un rôle central au sein du CPM.

IV.4.1. Activité de la Division Banque de Financement

La BCP a pour objet d'effectuer toutes les opérations susceptibles d'être réalisées par une banque. Toutefois, son champ d'intervention en matière d'intermédiation bancaire est limité par la loi. En effet, cette activité était réservée aux BPR et la BCP n'intervenait qu'en matière de consortium et de syndication des crédits avec les BPR au regard de leurs coefficients de division des risques et de la politique de partage du risque de contrepartie (contre-garanties).

L'activité de l'intermédiation bancaire de la BCP a été développée avec la réforme du CPM en 2000. La BCP a été autorisée à renforcer son portefeuille clientèle moyennant l'entrée directement en relation avec de nouvelles affaires non-clients opérant dans le champ d'action territorial des BPR, tout en se limitant aux grandes entreprises publiques ou privées développant un CA supérieur à un certain seuil (300 millions de DH).

Outre la limitation légale de son champ d'activité, la BCP ne dispose pas d'un réseau commercial propre matérialisé par des guichets. Ce n'est qu'en avril 2002 qu'une antenne commerciale a été ouverte à Casablanca pour servir la clientèle de la banque.

IV.4.2. Activité de la Division Banque des Marchés

Compte tenu des spécificités organisationnelles du Groupe Banque Populaire et en égard aux prérogatives qui lui sont dévolues par la loi 12-96 et l'article 5 des statuts de la BCP, l'activité de marchés au sein de la Banque Centrale Populaire s'organise autour des métiers suivants :

- Gestion de trésorerie pour le compte du Groupe,
- Gestion du portefeuille titres du Groupe
- Négociation et trading pour le compte de la clientèle au niveau des marchés de changes et des produits dérivés (options de changes, produits structurés et couvertures sur les matières premières)
- Intervention sur le marché boursier pour le compte de la banque
- Gestion du portefeuille obligataire international

La Division Banque des marchés regroupe donc une plateforme unique de toutes les activités de Marché comprenant les opérations de change et produits dérivés, de marché monétaire, de taux et d'actions. Cette organisation permet une coordination optimale entre les différentes unités du groupe opérant sur ces marchés.

Ainsi et de par son statut et ses missions, la BCP s'impose de fait comme l'un des principaux investisseurs du Royaume, jouant un rôle de premier plan sur le marché aussi bien en tant que principale contrepartie pour les diverses opérations de sa clientèle qu'à travers l'activité de gestion de fonds.

Quant à la politique de placement de la BCP, elle consiste à maintenir un rendement stable à moyen terme, tout en profitant des opportunités de trading qu'offre le marché et ce, dans le respect des limites de risque autorisées par le Comité Directeur.

De ce fait, les placements de la BCP se composent principalement des portefeuilles investissement et placement.

Les placements du Portefeuille investissement sont adossés à des ressources stables. Ils sont par conséquent préservés à long terme.

Les placements en portefeuille placement sont quant à eux opérés dans la perspective de réaliser des plus-values à court-terme. En effet, le portefeuille placement joue le rôle d'un portefeuille de trading sur l'ensemble des compartiments financiers (devises, actions, obligataire international, obligataire domestique,...)

IV.4.3. Services d'intérêt commun

En tant qu'organisme central des entités du groupe CPM, la BCP est, conformément à l'article 21 de la loi 12-96, chargée de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, des services d'intérêt commun aux organismes du CPM.

De par sa mission et son organisation, la BCP est, pour les activités communes du CPM, un centre de coûts qui facture aux BPR les prestations des services d'intérêt commun. Par conséquent, tous les frais engagés par la BCP pour le bon fonctionnement du CPM (constatés en totalité en charges générales d'exploitation dans les comptes de la BCP) sont, selon un mode de refacturation, répercutés à l'identique (au prix coûtant) aux BPR.

Les prestations refacturées sont comptabilisées en produits d'exploitation non bancaire. De ce fait, elles viennent en déduction des charges générales d'exploitation de la BCP.

- **Nature des services d'intérêt commun**

De manière générale, ces services regroupent tout ce qui concerne les opérations commerciales, de marketing et de développement, de recouvrement des valeurs, de gestion et de formation du personnel, de traitement comptable et financier, de conception, de fonctionnement et de maintenance du système de traitement de l'information.

- Les services d'intérêt commun sont financés dans le cadre des budgets d'investissement et de fonctionnement des organismes du CPM.

- **Facturation des services d'intérêt commun**

L'approche retenue pour déterminer les coûts opératoires ainsi que les charges de structure des prestations de service réalisées par la BCP pour le compte des organismes du CPM ou de son Comité Directeur est une approche par les centres de coûts. Elle distingue huit (8) centres de coût dits « centres de charges communes » regroupant chacune une ou plusieurs fonctions prestataires de services de la BCP. (cf. Tableau ci-dessous).

Les prestations de service réalisées par la BCP pour le compte des organismes du CPM et de son Comité Directeur sont facturées au prix coûtant (sans marge).

Deux modes de facturation sont prévus :

- Facturation directe des frais occasionnés par les prestations dont les coûts sont clairement identifiés :
 - Affranchissement ;
 - Confection de chèques ;
 - Confection de cartes monétiques ;
 - Microfilmage et production de CD-ROM.
- Répartition des coûts des huit centres de charges communes, y compris les dotations aux amortissements, selon des clés de répartition bien définies (voir tableau ci-dessous).

Ainsi, à l'occasion de l'arrêté comptable, la BCP arrête les charges des centres d'intérêt commun (fonds commun) et facture à chacun des organismes du CPM la part le concernant.

Centre de charges communes	Clé de répartition	Fonctions concernées
----------------------------	--------------------	----------------------

1. Structure	▪ Chiffre d'affaires	▪ Présidence Direction Générale ▪ Cabinet de la Présidence Direction Générale ▪ Sociétariat Général CPM ▪ Vie Institutionnelle ▪ Communication Institutionnelle et Interne ▪ Gestion Globale des Risques ▪ Conformité ▪ Pilotage, Comptabilité et Finance
2. Inspection Générale	▪ Nombre d'écritures	▪ Inspection Générale ▪ Audit interne BCP
3. Marocains du Monde	▪ Nombre de comptes chèques MDM	▪ Banque des Marocains du Monde
4. Particuliers et Professionnels	▪ Nombre de comptes cheque particuliers	▪ Banque des particuliers et professionnels
5. Banque de l'entreprise	▪ Nombre de comptes courants d'entreprises	▪ Banque de l'entreprise
6. RH	▪ Effectif	▪ Ressources Humaines
7. Services	▪ Nombre d'écritures	▪ Production bancaire ▪ Organisation et qualité ▪ Moyens Généraux ▪ Direction Internationale
8. Informatique	▪ Nombre d'écritures	▪ Etudes et Développement ▪ Architecture et Infrastructure ▪ Production Informatique ▪ Monétique ▪ Service aux filiales ▪ Sécurité des systèmes d'information et contrôle interne ▪ Refonte du système d'information ▪ Assistance à maîtrise d'ouvrage

Source : BCP

IV.4.4. Evolution des Principaux Indicateurs d'Exploitation de la BCP

Evolution des crédits

L'encours net des crédits à la clientèle par type de crédit est réparti de la manière suivante :

(En MDH)	2016	2017	2018	Var17/16	Var 17/18
Crédits de trésorerie et à la consommation	28 991	26 018	24 811	-10,26%	-4,64%
Crédits à l'équipement	22 700	28 905	30 685	27,34%	6,16%
Crédits immobiliers	26 109	27 924	26 734	6,95%	-4,26%
Autres crédits	15 280	16 514	19 022	8,08%	15,19%
Encours net des crédits clientèle	93 079	99 360	101 251	6,75%	1,90%

Source : BCP-Comptes sociaux

L'encours net des crédits clientèle à fin 2017 a évolué de 6,75% par rapport à celui de fin 2016. Cette hausse vient de la hausse des crédits à l'équipement (+27,3% à 28,9 MMDH) des crédits immobiliers (+6,95% à 27,9 MMDH) et des autres crédits (+8,08% à 16,5 MMDH).

A fin 2018, l'encours net des crédits clientèle a enregistré une hausse de 1,9% en se situant à 101,3 MMDH contre 99,4 MMDH à fin 2017. Cette évolution provient de la hausse des crédits à l'équipement (+6,16% à 30,7 MMDH) contrebalancé par une baisse de 4,64% des crédits à la consommation passant de 26,0 MMDH en 2017 à 24,8 MMDH en 2018 et une baisse de 4,26% des crédits immobiliers passant de 27,9 MMDH en 2017 à 26,7 MMDH en 2018.

La ventilation des crédits par secteur d'activité fait état du tableau suivant :

Secteurs	2016	Part	2017	Part	2018	Part
Entreprises	89 291	81,03%	94 844	81,44%	106 696	83,27%
Activités financières	23 542	21,36%	26 129	22,87%	25 725	20,08%
Commerce, et services divers	15 774	14,31%	16 039	14,04%	20 402	15,92%
dont commerce	14 601	13,25%	12 678	11,10%	14 052	10,97%
Production et distribution Electricité, Gaz et Eau	12 293	11,15%	12 201	10,68%	12 036	9,39%
Industries extractives	2 319	2,10%	3 767	3,30%	11 734	9,16%
Promotion immobilières	12 375	11,23%	12 021	10,52%	10 271	8,02%
Industries diverses	3 282	2,98%	4 860	4,25%	4 912	3,83%
Transports et communications	3 774	3,42%	4 806	4,21%	4 438	3,46%
IMEE	3 471	3,15%	3 575	3,13%	3 736	2,92%
Bâtiment et travaux publics	4 331	3,93%	3 486	3,05%	3 120	2,44%
Hôtels et restaurants	2 820	2,56%	2 783	2,44%	3 077	2,40%
Industries alimentaires	2 234	2,03%	2 258	1,98%	2 864	2,24%
Industrie chimique et para chimique	1 348	1,22%	1 095	0,96%	1 620	1,26%
Industrie textile, de l'habillement et du cuir	897	0,81%	969	0,85%	1 031	0,80%
Administration publique	234	0,21%	261	0,23%	1 101	0,86%
Agriculture, chasse et sylviculture	581	0,53%	578	0,51%	614	0,48%
Pêche, aquaculture	17	0,02%	17	0,02%	15	0,01%
Particuliers	20 910	18,97%	21 615	18,56%	21 429	16,73%
dont immobiliers	15 670	14,22%	16 299	14,00%	16 759	13,08%
Encours brut	110 201	100,00%	116 459	100,00%	128 125	100,00%

Source : BCP- Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

(*) Crédits par décaissement.

A fin 2017, les secteurs des activités financières, du commerce et services divers ainsi que celui de la production et distribution d'électricité, gaz et eau ont représenté environ 46,7% de l'encours brut des crédits.

A fin 2018, les secteurs des activités financières, du commerce et services divers ainsi que celui de la production et distribution d'électricité, gaz et eau ont représenté environ 56,4% de l'encours brut des crédits. On observe une augmentation de 211% de l'encours de l'industrie extractive à fin 2018 par rapport à 2017.

La concentration des dossiers de crédit par emprunteur est résumée dans le tableau suivant :

Part des encours par emprunteur (En MDH)	Encours 2016	Part	Encours 2017	Part	Encours 2018	Part
le 1er emprunteur	2 609	2,92%	3 282	3,46%	7 933	7,44%
les cinq premiers emprunteurs	10 689	11,97%	12 671	13,36%	19 667	18,43%
les dix premiers emprunteurs	18 230	20,42%	20 888	22,02%	30 504	28,59%
Encours brut total des crédits*	89 291	100%	94 844	100%	106 696	100%

Source : BCP- Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

(*) Crédits par décaissement entreprises.

S'adressant à une clientèle moyennement diversifiée, le portefeuille crédits de la BCP est légèrement concentré : les 10 premiers emprunteurs concentrent 28,59% des crédits à fin 2018.

Evolution des dépôts clientèle

L'encours des dépôts de la clientèle par type de produit est réparti de la manière suivante :

En MDH	2016	Part	2017	Part	2018	Part
Comptes à vue créditeurs	37 516	59,15%	38 608	64,46%	36 930	59,17%
Comptes d'épargne	6 907	10,89%	7 324	12,23%	7 530	12,06%
Dépôts à terme (DAT)	17 127	27,00%	11 441	19,10%	15 093	24,18%
Autres comptes créditeurs	1 878	2,96%	2 521	4,21%	2 862	4,58%
Dépôts de la clientèle	63 428	100,00%	59 894	100,00%	62 414	100,00%
% de croissance	6,22%		-5,57%		4%	

Source : BCP - Comptes sociaux

A fin 2017, les dépôts clientèle ont enregistré une baisse de -5,57% par rapport à fin 2016 pour s'établir à 60 MMDH. Ceci s'explique principalement par la baisse des dépôts à terme (-33,2% à 11,4 MMDH).

A fin 2018, les dépôts de clientèle ont enregistré une hausse de 4% par rapport à fin 2017 pour s'établir à 62,4 MMDH provenant, notamment, des dépôts à terme (+ 15,1 MMDH).

La concentration des dépôts par déposant est résumée dans le tableau suivant :

Part des Ressources par emprunteur (En MDH)	Encours 2016	Part	Encours 2017	Part	Encours 2018	Part
le 1er Déposant	3 685	5,80%	1 685	2,80%	3 669	5,90%
les cinq premiers Déposants	7 922	12,50%	5 024	8,40%	5 674	9,10%
les dix premiers Déposants	10 371	16,40%	6 977	11,60%	7 255	11,60%
Encours total ressources	63 428	100,00%	59 894	100,00%	62 414	100,00%

Source : BCP - Comptes sociaux

La BCP poursuit sa dynamique de collecte auprès de la clientèle des particuliers et des MDM, qui a connu un rythme soutenu sur la période. Cette progression a été néanmoins impactée par des actions volontaristes de baisse de DAT entreprises onéreux.

Evolution des Engagements donnés par signature

En MDH	2016	2017	2018	Var 17/16	Var 18/17
Engagements de financement donnés en faveur d'EC	1 546	1 580	621	2,20%	-60,70%
Engagements de financement en faveur de la clientèle	25 079	16 964	22 705	-32,36%	33,84%
Engagements de garantie d'ordre d'EC	5 395	8 247	6 125	52,85%	-25,74%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	8 467	8 899	9 262	5,09%	4,08%
Autres titres à livrer	-	-	45	-	-
Total engagements donnés	40 487	35 689	38 757	11,85%	8,60%

Source : BCP - Comptes sociaux

A fin 2017, les engagements donnés s'établissent à 35,6 MMDH soit une baisse de 11,85% par rapport aux comptes de fin 2016. Celle-ci s'explique principalement par la baisse des engagements de financement en faveur de la clientèle (-32,3% à 16,9MMDH)

A fin juin 2018, les engagements donnés s'établissent à 38,8 MMDH et sont composés majoritairement des engagements en faveur de la clientèle (+22,708 MMDH).

Evolution des Engagements reçus par signature

En MDH	2016	2017	2018	Var 17/16	Var 18/17
Engagements de financement reçus d'EC	6	10	5	57,94%	-51,18%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	12 141	10 821	11 719	-10,87%	8,30%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	256	354	805	38,20%	127,32%
Autres titres à recevoir	-	-	92	-	-
Total engagements reçus	12 403	11 185	12 620	-9,83%	0,58%

Source : BCP - Comptes sociaux

A fin 2017, les engagements reçus baissent de 9,8% par rapport à l'année 2016 pour s'établir à 11,1MMDH. Ils sont composés majoritairement des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés dont le montant s'établit à 10,8 MMDH.

A fin 2018, les engagements reçus s'établissent à 12,6 MMDH et sont composés majoritairement des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés dont le montant s'établit à 11,7 MMDH.

V. Ressources humaines

Les ressources humaines figurent parmi les axes prioritaires de la stratégie de développement de la BCP. De ce fait, la BCP a pu capitaliser un savoir-faire dans les métiers de la banque et de la finance en général. Cette expertise dont jouit l'ensemble de son capital humain constitue un atout considérable pour la banque.

V.1. EFFECTIFS

Les indicateurs RH de la BCP se présentent comme suit sur la période 2016 à fin 2018 :

Evolution de l'effectif permanent par catégorie

Catégorie	2016	%	2017	%	2018	%	Var 17/16	Var 17/18
Employés	140	4,92%	140	5,00%	94	3%	0%	-33%
Gradés	455	16,00%	420	14,90%	393	14%	-7,70%	-6%
Cadres	2 248	79,07%	2252	80,10%	2 286	82%	0,20%	2%
Total	2 843		2 812		2 773		-1,10%	-1%

Source : BCP

A fin 2018, l'effectif de la BCP s'est élevé à 2 773 personnes et a connu une légère baisse, par rapport à 2017, de -1% soit -39 agents. Cette baisse est due entre autres aux détachements de 27 agents mis à la disposition des compétences BCP aux filiales et ce, dans le cadre de la synergie Groupe et l'optimisation des RH notamment des fonctions support.

A fin 2017, l'effectif de la BCP s'est élevé à 2812 personnes en régression de -1,1% par rapport à fin 2016, une baisse due pour l'essentiel aux départs réalisés au nombre de 197 dont essentiellement 89 départs en retraite, 69 démissions et 20 détachements pour 139 recrutements réalisés et 27 mutations.

Par ailleurs, le taux d'encadrement de la BCP a enregistré une hausse de 3 points passant de 79% de la structure de l'effectif en 2016 à 82% à fin 2018.

	2016	2017	2018
Taux d'encadrement	79%	80%	82%
Turnover (*)	2,10%	2,60%	2,3%

(*) Turnover = (Total départs – retraites – décès – fin de contrats)/effectif fin de période

Source : BCP

Répartition des effectifs par genre

	2016	%	2017	%	2018	%	Var 16/17	Var 17/18
Hommes	1423	50%	1373	49%	1314	47%	-3.5%	-4%
Femmes	1420	50%	1439	51%	1459	53%	1.33%	1%
Total	2843		2812		2773		-1%	-1%

Source : BCP

L'effectif de la BCP est composé de 53% de femmes (1 459) contre 48% d'Hommes (1 314) à fin 2018. Cette tendance baissière de la part des hommes constatés depuis 2017 est due essentiellement aux recrutements des compétences féminines.

A fin 2017, sur un total effectif de 2812, les femmes représentent 49% et les hommes 51%.

A fin 2016, une répartition équilibrée est enregistrée au niveau de l'effectif de la BCP.

Répartition des effectifs par âge

Répartition par âge	2016	Part	2017	Part	2018	Part
Moins de 25 ans	188	7%	142	5%	157	6%
De 25 à 35 ans	1 088	38%	1 116	40%	1 095	39%
De 36 à 50 ans	815	29%	804	29%	824	30%
Plus de 50 ans	752	26%	750	27%	697	25%
Total	2 843	100%	2 812	100%	2 773	100%

Source : BCP

A fin 2018, 39,5% des effectifs sont âgés de 25 à 35 ans totalisant 1 095 personnes et 25,1% dépassent les 50 ans.

A fin 2017, 39,7% des effectifs sont âgés de 25 à 35 ans et 28,6% de 36 à 50 ans totalisant 1920 personnes.

A fin 2016, une évolution de l'effectif de la tranche d'âge 25 à 35 ans est constatée (+16%) représentant 38,3% du total effectif contre la baisse de 21% de l'effectif moins de 25 ans.

V.2. POLITIQUE DE RECRUTEMENT

La banque privilégie le recrutement en interne, et n'a recours au recrutement externe qu'après avoir épuisé les possibilités de recrutement au sein de la banque. La Bourse Interne permet à la fonction en charge du capital humain de recueillir les demandes de toutes les entités qui ont exprimé un besoin et les alimente selon les profils recherchés.

Le recrutement externe, en cas de besoin, se fait à travers un processus bien défini permettant à la banque de sélectionner les profils adéquats. La procédure de recrutement externe comprend des concours de présélection écrits, des entretiens individuels et en groupe ainsi qu'une évaluation des résultats par un comité dédié au recrutement.

La politique de recrutement, tout en tenant compte des exigences du plan de développement, est adaptée aux enjeux de renouvellement de compétences et de préparation de la relève afin d'éviter de gérer des périodes de rupture en dotation des compétences et notamment pour les emplois clés.

V.3. FORMATION ET EVALUATION

Au-delà de l'accompagnement au développement des compétences, la valorisation du Capital humain est aujourd'hui un des piliers fondamentaux du plan Elan 2020 du groupe.

C'est ainsi que des programmes importants de formation ont été déployés aussi bien à l'endroit des porteurs de projets stratégiques qu'à l'endroit des collaborateurs impactés par les transformations entreprises.

Le Plan Directeur de la formation 2018 vient en accompagnement des projets stratégiques issus du plan Elan 2020 et s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées en 2017 et cible aussi bien les porteurs de projets stratégiques que les collaborateurs impactés par les transformations induites par ceux-ci.

Ainsi les actions phares de développements des compétences se sont articulées autour des objectifs suivants :

- ✓ Le renforcement des expertises dans les domaines de l'analyse, la surveillance et la maîtrise des risques mais aussi du recouvrement et du contentieux ;
- ✓ Le renforcement des compétences dans les métiers du Retail Banking (réseau d'agence et de Centres d'affaires) ;
- ✓ Le renforcement des compétences managériales et comportementales ;
- ✓ Le développement de la culture du pilotage et de la performance commerciale ;
- ✓ L'amélioration de la relation clientèle dans ses composantes multiples ;

Et ce via des outils et méthodes pédagogiques innovants ainsi que des canaux de diffusion diversifiés (présentiel, e-learning, mentoring et stages d'immersion).

De même, l'accent est mis sur la gestion des carrières grâce à des évaluations régulières qui visent à développer le management de proximité et à instaurer une culture basée sur le mérite et l'appréciation des compétences. Par ailleurs, la BCP a lancé des parcours de formation managériale différencié selon le positionnement hiérarchique et qui vise, entre autres, la sensibilisation des managers quant à leur rôle dans l'accompagnement de la montée en compétence de leurs collaborateurs et in fine dans la gestion de leur carrière. La participation de l'ensemble des Managers BCP est prévue.

La BCP poursuit son dispositif de la valorisation de la performance basé sur le management par objectifs et s'inscrit dans un système d'amélioration continue dans le but de l'ancrage de la culture de la performance et de Co responsabilisation des collaborateurs et managers dans le processus.

A fin 2018, les indicateurs relatifs aux formations dont a bénéficié le personnel de la BCP se présentent comme suit :

Indicateurs de formation	Réalisations 2016	Réalisations 2017	Réalisations 2018
Nombre de participations (*)	7 115	5 894	4 873
Nbre de J/H	10 585	12 212	11 422

* Un agent peut participer à plusieurs actions.

Source : BCP, réseau Casablanca et El jadida

V.4. POLITIQUE SOCIALE

La BCP adopte la politique sociale instaurée par le Crédit Populaire du Maroc, visant à motiver ses Ressources Humaines. Dans ce contexte, la rémunération des salariés comprend un salaire de base, auquel s'ajoute une bonification personnelle, une prime d'ancienneté, une prime de bilan, une allocation de congé, une prime d'intéressement, des indemnités de transport, de logement et d'emploi, une aide au logement et enfin des frais de représentation. Viennent s'ajouter à ces éléments, d'autres éléments de rémunération non récurrents et soumis à des conditions particulières. Ces éléments comprennent une prime de réussite, une prime de scolarité, une prime spéciale d'ancienneté et une indemnité de fin de carrière.

Les collaborateurs de la BCP bénéficient de plusieurs prestations comprenant des prêts à des taux préférentiels, des assurances, un système de prévoyance sociale et de loisirs en plus d'autres prestations et avantages sociaux.

Les prêts accordés au personnel comprennent deux types. Des prêts accordés dans le cadre d'une enveloppe annuelle fixée par la Direction Générale au début de chaque année et répartie entre les différentes BPR et la BCP. Des prêts accordés hors enveloppe qui, à l'exception de quelques prêts spécifiques, ont les mêmes caractéristiques que les crédits accordés à la clientèle, bénéficiant toutefois de taux préférentiels.

En terme d'assurances, le personnel bénéficie en plus des garanties prévues par la législation sociale, de garanties complémentaires dont la Mutuelle de Prévoyance des Banques Populaires, l'Assurance Maladie Complémentaire, le régime de Retraite Complémentaire du Personnel du CPM, l'Assurance décès toutes causes, l'Assurance Accident de travail et l'Assurance Prêt habitat.

Dans le cadre des efforts déployés par la banque en vue d'offrir aux agents et à leur famille le maximum d'avantages sociaux, la banque dispose de centres de vacances installés à travers le Royaume. Par ailleurs, la banque offre aux enfants de ses agents un environnement social favorable, et ce, à travers l'organisation de colonies de vacances, la célébration de certaines fêtes, des indemnités de rentrée scolaire et enfin des primes et des aides de scolarité. A cela s'ajoute un système d'aide sociale en cas de décès du salarié ou d'un membre de sa famille, en cas de maladie grave ou en cas de problèmes sociaux graves.

En outre, la banque dispose d'un fonds social destiné à financer les opérations à caractère humanitaire et social en faveur du personnel. Ce fonds est alimenté annuellement à hauteur de 5% du Résultat Net dégagé par le Crédit Populaire du Maroc après constitution de la réserve légale, la rémunération des parts sociales et après contribution aux Fondations Banques Populaires.

Par ailleurs, les agents bénéficient d'autres prestations sociales dont :

- La Médecine préventive qui :
 - Assure le suivi médical de l'agent depuis son recrutement ;
 - Participe à l'amélioration des conditions de travail, de l'hygiène et de la sécurité ;
 - Assure le conseil, la sensibilisation et l'information des agents dans le domaine de la santé.
- Une Centrale d'achat à Casablanca qui propose aux agents des produits divers à prix de gros pour les produits de 1^{ère} nécessité ;
- Un restaurant collectif est mis à la disposition des agents du siège de la BCP et dont les repas sont subventionnés à hauteur des 2/3 par la banque. Pour les agents ne disposant pas de restaurant collectif ; il est mis à leur disposition une prime de panier de 18DH/jour.

Enfin la banque offre chaque année à un certain nombre d'agents éligibles, la possibilité d'effectuer le pèlerinage aux lieux saints en leur accordant une dotation pécuniaire et un congé supplémentaire de 10 jours ouvrés.

VI. Moyens Informatiques et Organisation de La BCP

VI.1. SYSTEME D'INFORMATION

Présentation De l'Organisation et Système d'Information du Pôle Moyens & Plateformes Mutualisées (PMPM) :

Dans le cadre d'une politique volontariste de développement de son Système d'Information, le Crédit Populaire du Maroc confie sa gestion à la Banque Centrale Populaire, en tant que service commun du Groupe, qui assure ainsi des économies d'échelle, une cohérence globale, une meilleure maîtrise des risques et une qualité de service optimale.

Cette politique a permis la couverture de l'ensemble des métiers de la Banque. Le taux d'automatisation avoisine les 95% et le taux d'équipement est quasiment de 100%.

Dotée d'une organisation technique et humaine transversale où le back et le front office se synchronisent parfaitement, assurant ainsi une grande disponibilité et une intégrité totale des données informatisées.

Parallèlement à la stabilité de l'infrastructure et de la production informatique, un programme de développement ambitieux est engagé depuis les années 2000, pour répondre à la forte progression annuelle des activités du Groupe (3,4% du PNB est consacré annuellement à l'informatique comprenant les projets d'investissements et le support), tout en maintenant son avantage concurrentiel dans la mise en place de nouveaux services, qui répondent au mieux aux besoins actuels et futurs de sa clientèle.

Organisation de l'Organisation, Systèmes d'Information Pôle moyens & plateformes mutualisées

L'« Organisation et Systèmes d'information » du PMPM est structuré en:

L'entité de supervision SI et Data Center Groupe qui regroupe 2 divisions:

- La Division Système d'information qui :
 - Assure la réalisation des solutions informatiques ;
 - Garantit l'application rigoureuse de la structure logique des données de l'Institution ;
 - Assure la planification et le suivi des budgets et des ressources de la fonction chargée des SI.
 - Loge l'ensemble des projets structurants issus du nouveau plan stratégique.

- La Division Data Center Groupe qui :
 - Gère les infrastructures des plateformes de traitement et des télécommunications du Groupe ;
 - Etudie la capacité planning et anticipe la mise à niveau de l'ensemble des infrastructures SI au regard des projets stratégiques du Groupe.
 - Assure la haute disponibilité, la sécurité et la résilience (Plan de secours informatiques) des infrastructures du Groupe.
 - Consolide et gère les infrastructures des Systèmes d'Information des filiales du Groupe ;

- Gère le patrimoine tangible et les moyens d'exploitation informatique de l'Institution. Elle est garante de la disponibilité du Système d'Information ;
- La Division Organisation, Projets et transformation assure l'interface entre les utilisateurs du SI et la maîtrise d'œuvre technologique. Elle se structure de fait comme assistant à maître d'ouvrage des projets Systèmes d'information, et garantit leur aboutissement. Parallèlement, elle conçoit et optimise les processus de traitement et elle est gère le dispositif réglementaire interne.

Parallèlement 3 Directions sont rattachées au PMPM :

- la Direction Sécurité, Normes & Contrôle qui assure le cadre général et le pilotage de la sécurité des Systèmes d'Information.
- La Direction Support qui assure le suivi des achats informatiques (logiciels et matériels) pour le Groupe et les ressources humaines. Elle assure aussi la Gestion des actifs informatiques.
- La Direction qui assure la relation PMPM avec les filiales pour la partie informatique.

L'Organisation et Systèmes d'Information du PMPM compte à fin 2018 298 collaborateurs dont 174 ingénieurs. Il dispose de deux Centres à Casablanca : le premier -hautement sécurisé- de plus de 7000 m², loge l'ensemble des équipements de production et les compétences en charge de leur maintien. Le second- baptisé Centre de Recherche et Développement, agencé sur plus de 4000 m², loge les équipes qui conçoivent et qui développent les produits technologiques du Groupe, véritable moteur de croissance au service du développement de la Banque.

Un Centre de Backup est aussi en production pour assurer la continuité de service en cas de sinistre.

Description du Système d'Information actuel

Le système d'information repose sur plusieurs environnements :

- Un environnement Agence qui remonte vers un environnement Central ;
- Des serveurs abritant des solutions centrales ;
- Des serveurs pour la gestion de l'infrastructure.

Le réseau du GBP est un réseau étendu, constitué de plusieurs réseaux locaux interconnectés par des liaisons spécialisées (LS, Fibres et Hertzien) reliant le site Central, 8 BPR et le siège BCP, 12 grandes succursales et plus de 1450 agences et une dizaine de « Souk Bank ».

Les serveurs et les postes de travail de la BCP et des Banques Populaires Régionales sont connectés directement.

L'environnement applicatif actuel du CPM repose sur des applications agences et des applications centrales. Les solutions mises en place résultent de développements en interne, et sur un certain nombre de solutions du marché.

A propos du Système d'Information des filiales

Les filiales sont responsables de leur fonctionnement et de la réussite de leurs projets SI. En effet ces dernières sont dotées de moyens propres nécessaires pour gérer leurs responsabilités. Le Groupe quant à lui assure un suivi continu des projets de l'ensemble des filiales nationales et étrangères.

D'autre part, le Groupe donne un avis préalable à tout changement majeur du système d'information des filiales et à tout investissement au-delà de un (1) million de Dirham pour les filiales au Maroc et quatre (4) millions de Dirham pour les filiales à l'international.

Pour les filiales bancaires du Groupe, la BCP assure l'hébergement des équipements au niveau de son centre informatique et leurs disponibilités techniques. Une plateforme de sauvegarde est mise à disposition par la BCP à ses filiales en cas de sinistre et une formation est allouée aux responsables informatiques pour des filiales pour l'accès y accéder.

La BCP ne peut accéder aux données de ses filiales bancaires via les systèmes d'information. En effet, la remontée d'information par les filiales à la BCP se fait via des reportings ponctuels ou en cas de besoin d'information, une demande est adressée aux responsables des filiales qui communiquent l'information à la BCP.

VI.2. SYSTEME ORGANISATION ET QUALITE DU GROUPE ET DE LA BCP

Le Système Organisationnel du Groupe Banque Populaire a pour but de normaliser et d'optimiser le fonctionnement du Groupe et de ses différentes entités, et ce à travers un ensemble de supports méthodologiques et de référentiels normatifs.

Le système organisationnel du groupe est constitué :

- d'un recueil des définitions de missions et des emplois ;
- d'un dispositif réglementaire interne ;
- d'une cartographie de processus modélisée, documentée et mise à la disposition du personnel du CPM, via un intranet dédié.

Par ailleurs, le Groupe Banque Populaire est aujourd'hui engagé dans une dynamique de transformation vers un groupe multi-métiers, de conquête de nouveaux territoires et de nouveaux relais de croissance à travers son plan stratégique Elan 2020.

Au carrefour de ses évolutions, la fonction en charge de l'organisation a une contribution décisive du fait qu'une vision mettant la relation client et le digital au centre des préoccupations requiert un travail d'organisation en amont portant sur l'optimisation des processus et des structures.

Dans ce même cadre, la fonction organisation contribue par la fourniture de cadres méthodologiques et collaboratives alliant l'agilité, efficacité et excellence opérationnelle permettant à toutes les parties prenantes d'atteindre les objectifs du Groupe.

L'accompagnement de toutes les entités du groupe sur les plans organisationnel et processus constitue un axe prioritaire pour la fonction Organisation.

Définitions de fonctions de la BCP :

La définition de fonction BCP décrit le mode de fonctionnement des différentes structures de la Banque Centrale Populaire. Elle comprend :

- l'organigramme de la Banque Centrale Populaire ;
- l'organigramme détaillé de chaque fonction ;
- les attributions de chaque fonction et les interdépendances fonctionnelles éventuelles avec les autres entités.

Définitions de fonctions de la BPR :

La définition de fonction BPR décrit le mode de fonctionnement des différentes structures de la Banque Populaire Régionale. Elle comprend :

- L'organigramme type de la Banque Populaire Régionale ainsi que les attributions des fonctions du siège ;
- Les attributions des fonctions de la succursale et son organigramme générique ;
- Les attributions des fonctions du centre d'affaires et son organigramme générique ;
- Le mode de fonctionnement du Directoire de la BPR ;
- Les comités d'animation de la structure du siège de la BPR et des succursales.

Comités d'animation du Groupe :

Suite au nouveau Plan stratégique ELAN 2020 et à la nouvelle organisation, le modèle de gouvernance du Groupe Banque Populaire a été revu pour assurer un pilotage unique et cohérent pour l'ensemble des entités du Groupe.

Le nouveau système de gouvernance repose sur trois grandes évolutions :

- Un système de dialogue de performance, avec la mise en place d'une fonction CFO (Chief Financier Officer / Pôle Finances, Stratégie et Performances) qui a un rôle de business challenger vis-à-vis des PSEs (Pôles Stratégiques Exécutifs) et des BPRs.
- Un alignement du dispositif de gouvernance au rôle des responsables de PSE : Comité de Direction Générale restreint, Comité Exécutif pour chaque PSE et Comité Interne pour chaque Pôle Support.
- La mise en place de dispositifs de score cards pour piloter à la fois la performance et la santé financière au niveau de chaque PSE.

Dispositif réglementaire interne et cartographie des processus

Le dispositif réglementaire interne vise à fixer les conditions d'exercice des activités du groupe, veillant en permanence au respect des dispositions légales et réglementaires concernant ses diverses activités, et des prescriptions prévues par le texte de loi n° 12/96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, portant réforme du Crédit Populaire du Maroc.

Pour ce faire, le groupe a mis en place un ensemble de textes réglementaires internes qui ont pour objectifs de :

- Normaliser le fonctionnement des organismes du Crédit Populaire du Maroc, en l'occurrence la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales afin de veiller à la cohérence interne et à l'homogénéisation et la régularité de la qualité des services ;
- Responsabiliser les agents par une définition claire des tâches et une délimitation des responsabilités, ce qui constitue un gage de sécurité et une base pour l'évaluation des performances ;
- Faciliter la formation et les rotations du personnel et, par-là, assurer la continuité des activités ;
- Constituer une base objective pour les activités de contrôle et d'audit.

Au titre de l'exercice 2018, ce dispositif a enregistré plusieurs actions de mise à jour et d'enrichissement suite aux changements réglementaires, organisationnels et fonctionnels opérés durant cette année. Il s'agit notamment de :

- La fiabilisation de la nouvelle cartographie des processus et implémentation sur la solution de modélisation (MEGA).
- L'opérationnalisation des fonctions propriétaires des processus.
- La mise en place d'un nouvel environnement de modélisation en adéquation avec la norme BPMN.
- La mise en place d'une nouvelle charte de modélisation.
- La mise en place d'un nouveau canevas des procédures.
- Le recensement et assainissement du dispositif réglementaire interne, pour accompagner les

différents changements organisationnels et aligner les processus avec les enjeux stratégiques de la banque.

- L'accompagnement des filiales, dans le cadre de la synergie groupe, dans la mise en place de leur cartographie des processus ou dans la gestion de leur dispositif réglementaire interne sur la plateforme de la Banque.

Reengineering du back-office et filialisation des Centre de services partagés

Parmi les axes de développement stratégique du GBP figure l'optimisation des activités de back-offices qui contribuera à l'amélioration de la productivité. Les objectifs escomptés sont l'amélioration de la qualité du service rendu, garantir la célérité et la fiabilité des traitements tout en réalisant des économies d'échelle.

Le traitement de l'information est ainsi assuré, par des structures de back-office dédiées chacune à une activité spécifique (flux, crédit, commerce international, gestion de comptes, traitement RH, etc.) et agissant en tant que prestataire de services, dont la relation avec les entités du Groupe est régie par des conventions de services définissant les obligations des parties contractantes ainsi que les système de tarifications appropriés, chargé d'offrir des produits et des services de qualité à des coûts optimisés. Ces objectifs sont accompagnés d'un programme approprié de mobilité et de formation des ressources humaines visant à améliorer leur professionnalisme et re-profiler leur compétence.

Dans cette optique, des études préparatoires, réalisées au second semestre de 2008, ont permis d'identifier des gisements de productivité à travers la réingénierie de certains processus de traitement et le regroupement des activités de support. Deux grands projets s'en sont découlés : d'une part la modélisation et la documentation des process, permettant au passage une révision du dispositif réglementaire interne, et d'autre part la réingénierie et la consolidation des traitements de back-office au niveau de « Centres de Traitement Nationaux ».

La mise en place de ces projets s'est traduite par :

- des gains conséquents en termes de productivité grâce à la mise en commun des moyens ;
- une amélioration de la qualité de service grâce à la standardisation des activités ;
- un renforcement de la sécurité et une réduction du risque opérationnel ;
- une transparence des coûts moyennant la mise en place de contrats de services et de garantie de qualité ;
- un recentrage des agences, des succursales et des centres d'affaires sur leurs missions de développement et d'animation commerciale.

Méthodologie agile

Dans l'objectif d'amélioration de la performance de son organisation, la BCP a adopté une démarche Agile, notamment pour ses projets stratégiques, permettant ainsi de réduire le time to market et de gagner en efficacité opérationnelle.

Excellence opérationnelle

Dans le cadre de l'exécution de son plan Elan 2020, la BCP a inscrit un chantier dénommé « Excellence Opérationnelle ». Il a pour objectifs :

- ✓ La mise en place d'une culture de performance pour assurer une amélioration continue de la productivité et de l'efficacité du Groupe.

- ✓ L'amélioration de la performance opérationnelle des processus Engagement, tout en mettant l'accent à la fois sur la satisfaction client et la productivité.

Ce chantier prend en compte l'optimisation des processus de la Banque. La Direction Portefeuille projets & Excellence opérationnelle a été créée dans ce cadre. Il s'agit d'améliorer les processus existants en appliquant la méthode Lean management qui vise à maximiser les performances et réduire les coûts.

Accompagnement des filiales

Dans le cadre de son retour d'expérience sur la mise en place de dispositif réglementaire interne de la BCP, la fonction Organisation a fait bénéficier les filiales de l'expertise accumulée dans ce domaine.

Système de Management de la Qualité

Afin d'accompagner les orientations ambitieuses de développement de la Banque et améliorer davantage les prestations offertes à la clientèle, la démarche qualité s'articule autour des axes suivant :

Dispositif « Ecoute clients »

Ce dispositif est basé sur :

- **Mise en place d'un baromètre de satisfaction clientèle** : A travers la réalisation des:
 - Enquêtes sous forme de « visites mystères en agence » auprès des segments P2P ;
 - Enquête de satisfaction auprès d'un échantillon des clients et non clients sur les crédits octroyés par la Banque (immobilier et consommation)
 - Enquête de satisfaction auprès d'un échantillon des clients entreprises sur leur niveau de satisfaction par rapport à l'offre monétique et services associés et les opérations Comex ;
- **La gestion des réclamations clients** : L'année 2018 a été marquée par la refonte du processus de traitement des réclamations clients afin d'améliorer la qualité de prise en charge des réclamations de sa clientèle et optimiser et mettre en conformité le processus traitement. En effet, le nouveau processus s'appuie sur la mise en place d'une nouvelle entité en charge de la gestion des réclamations et dont les principales missions sont:
 - Prendre en charge les réclamations reçues au niveau de la BCP
 - analyser et qualifier toutes les réclamations CPM
 - affecter toutes les réclamations aux fonctions de traitement
 - suivre le traitement auprès des fonctions concernées
 - Répondre et clôturer les réclamations clients
 - Assurer un support technique au réseau pour le traitement des réclamations clientsAfin d'accompagner la mise en place de ce nouveau processus, un nouvel outil de gestion des réclamations clients a été conçu pour se conformer aux exigences BAM en matière de gestion et de suivi des réclamations à tous les niveaux ,d'une part, et fluidifier le suivi et le traitement en interne d'autre part la Banque utilise ce gisement pour fidéliser davantage sa clientèle et améliorer les produits et services offerts.

Certification : un label Qualité

Le renouvellement de la certification des deux activités « Monétique » et « Crédits et Remises Documentaires » selon la norme ISO 9001, confirme la volonté de la Banque et son aptitude à se conformer aux standards internationaux et accompagner le développement des besoins et attentes de nos

clients. En marge de ces audits, différents chantiers ont été lancés visant la dynamisation de la démarche de progrès.

En 2016, la Banque a mis en conformité son système de management de la qualité conformément aux exigences de la norme ISO 9001 version 2015. Depuis, des audits qualité internes et de suivi se sont déroulés en central et au niveau régional pour s'assurer du maintien du système de management de la qualité et de son déploiement au niveau régional.

Les filiales de la Banque des marchés, à savoir US, UCM, ICF AL WASSIT et MEDIAFINANCE, ont entamé depuis le dernier trimestre de l'année 2017 une démarche de mise en place d'un système de management de la qualité répondant aux standards de la norme ISO 9001 V 2015. Cette initiative s'est couronnée fin juin 2018 par l'obtention des certificats ISO 9001 pour l'ensemble de leurs activités.

Par ailleurs, et dans le cadre du maintien du système de management de la qualité, un nouvel outil de gestion de la qualité est en cours de mise en place. Cet outil qui sera mis à la disposition des pilotes et animateurs de processus, des animateurs et consultants qualité et des auditeurs qualité, permettra de :

- Fluidifier la remontée et la consolidation des TDB pour un meilleur pilotage du processus
- Suivre et réaliser les audits qualité
- Suivre les plans d'actions

VII. Stratégie de développement de la BCP sur la période 2015-2018

VII.1. PRESENTATION DE LA STRATEGIE

Le Groupe a poursuivi sa stratégie de développement visant à consolider sa rentabilité et sa position commerciale et financière de référence dans le paysage bancaire marocain. Le Groupe a ainsi œuvré à la mobilisation de l'épargne et ce, à travers la poursuite de sa stratégie de conquête sur le marché des particuliers comme sur celui des professionnels. Il a également favorisé la distribution du crédit à la consommation et a conforté son positionnement sur le marché de l'entreprise.

Sur la période 2015-2018, le Groupe s'est affirmé comme un acteur financier de premier plan dans les activités de corporate banking, de conseil financier, de gestion d'actif, d'intermédiation boursière, de capital investissement et de bancassurance.

Le Groupe a affirmé son expansion commerciale et financière, traduisant ainsi la vitalité de son business-model et la portée de son développement à l'international, particulièrement appuyée par la croissance prononcée de l'activité bancaire en Afrique Subsaharienne, tout en capitalisant sur les relations avec ses partenaires institutionnels d'une part, et poursuivant sa contribution au progrès social. A ce titre, le projet d'intégration du réseau Banque Atlantique a été entamé lui permettant ainsi de tirer avantage de l'expertise du Groupe Banque Populaire dans tous les domaines, dans la perspective de lui imprimer un nouvel élan de développement accompagné par une amélioration de son efficacité opérationnelle et une maîtrise rigoureuse des risques

Durant la période 2015 - 2018, le Groupe a capitalisé notamment sur les retombées de la politique de reengineering et d'industrialisation des processus métiers, et a poursuivi sa contribution au progrès économique et social du pays, à travers la poursuite de la bancarisation, le développement de l'inclusion financière et du microcrédit, l'appui à la création des entreprises et une implication active dans les domaines culturels et éducatifs.

Le Groupe a pu pérenniser sa performance financière, à travers la diffusion d'une culture de rentabilité et l'orientation de l'effort commercial vers les activités génératrices de revenus. Parallèlement, la maîtrise des risques la préoccupation majeure dans la stratégie de développement du Groupe.

VII.2. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'évolution des investissements réalisés par la BCP (*Base sociale*) se présente comme suit :

En MDH	2016	2017	2018	Var 17/16	Var 17/18
Immobilisations incorporelles	96	59	83	-38,54%	40,60%
Immobilisations corporelles	1 116	1 082	1 213	-3,05%	12,07%
Immeubles d'exploitation	217	56	33	-74,19%	-41,77%
Mobilier et matériel d'exploitation	74	90	51	21,62%	-42,99%
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	125	29	54	-76,80%	87,82%
Immobilisations corporelles hors exploitation	700	907	1 074	29,57%	18,43%
Total	1 212	1 141	1 296	-5,86%	13,54%

Source : BCP

En 2016, le montant total des investissements réalisés par la BCP s'élève à 1 212 MDH correspondant essentiellement à des immobilisations corporelles hors exploitation qui s'établissent à 700 MDH et les immeubles d'exploitation qui se hausse à 217 MDH. Quant aux immobilisations incorporelles, elles s'abaissent de 36%. Cette augmentation des investissements trouve son explication dans la fusion-absorption de la BP El Jadida-Safi par la BCP en 2016.

A fin 2017, le montant total des investissements réalisés par la BCP s'élève à 1 141 MDH correspondant essentiellement à des immobilisations corporelles hors exploitation qui s'établissent à 907 MDH principalement constitués des datons en paiement. Quant aux immobilisations incorporelles, leur montant s'élève à 59 MDH.

A fin 2018, le montant total des investissements réalisés par la BCP s'élève à 1 296 MDH correspondant essentiellement à des immobilisations corporelles hors exploitation qui s'établissent à 1 074 MDH. En effet, les immobilisations corporelles ont connu une augmentation de 12% par rapport à 2017 lié aux projets IT (Sprint, CRM, digital...) et aux projets logistiques (data center). Les immobilisations incorporelles ont connu une augmentation de 40% lié aux études des projets CFC et Sprint.

VII.3. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Au cours des 3 derniers exercices et pour répondre à sa politique de développement, la BCP a réalisé plusieurs opérations sur capital comme le dévoilent les tableaux suivants :

Exercice 2018

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'Opération	Capital Social	% acquis	Montant DH
SOCINVEST	Acquisitions des actions	1 500 000,00 DH	100,00%	1 500 000,00
BANK AL AMAL	Acquisitions des actions	740 000 000,00 DH	0,01%	12 200,00
VIVALIS SALAF	Acquisitions des actions	177 000 000,00 DH	20,88%	118 405 497,42
M2T	Acquisitions des actions	15 000 000,00 DH	20,00%	40 000 000,00
SOCIETE NORD POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (SNAD)	Acquisitions des actions	55 000 000,00 DH	13,64%	7 500 000,00
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Augmentation du Capital en nature	162 916 260 000,00 XOF	3,07%	157 182 977,00
INFRA MAROC CAPITAL (IMC)	Augmentation du Capital en numéraire	105 332 800,00 DH	13,27%	13 976 200,00
BCP INTERNATIONAL	Acquisitions des actions	200 000 000,00 DH	100,00%	200 000 000,00

ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Acquisitions des actions	172 039 570 000,0 XOF	1,75%	111 054 182,68
BANQUE DES MASCAREIGNES LTEE	Acquisitions des actions	2 218 064 941,32 MUR	100,00%	371 827 500,00
BANQUE DES MASCAREIGNES LTEE	Augmentation du Capital en numéraire	2 218 064 941,32 MUR	17,50%	78 872 500,00
AL AKARIA INVEST	Augmentation du Capital en numéraire	1 350 300 000,00 MAD	88,57%	1 196 000 000,00
BP PATRIMOINE	Augmentation du Capital en numéraire	120 300 000,00 MAD	99,75%	120 000 000,00
BP PATRIMOINE	Augmentation du Capital en numéraire	150 300 000,00 MAD	19,96%	30 000 000,00
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Augmentation du Capital en numéraire à part égale des actionnaires	172 039 570 000,0 XOF		263 853 404,81
TOTAL				2 710 184 461,91

La BCP a cédé ses parts détenues chez BPMG

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2018, les 5 principales opérations sur le capital réalisées par la BCP s'élèvent à 1 831 millions de dirhams dont 1 196 millions de dirhams concernent Al Akaria Invest, 372 millions de dirhams relatives à l'acquisition des actions de la Banque des Mascareignes et 264 millions de dirhams sont relatives à l'augmentation du capital en numéraire à part égale des actionnaires d'ABI.

Exercice 2017

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'Opération	Capital Social	% acquis	Montant DH
CHAABI LLD	Acquisitions des actions	31 450 000,00 DH	10,00%	9 200 000,00
BANK AL AMAL	Acquisitions des actions	740 000 000,00 DH	0,01%	21 950,00
ABI	Acquisitions réméré des actions	113 964 700 000,00 XOF	8,85%	302 931 943,90
INFRA MAROC CAPITAL	Augmentation du Capital par Incorporation des comptes courants d'associés	75 203 800,00 DH	15,94%	11 988 600,00
AL AKARIA INVEST VI (*)	Acquisition des actions	300 000,00 DH	99,87%	299 600,00
AL AKARIA INVEST VI	Augmentation du Capital en nature	226 800 000,00 DH	99,87%	226 500 000,00
AL AKARIA INVEST VI	Augmentation du Capital en numéraire	233 000 000,00 DH	2,66%	6 200 000,00
Upline Infrastructure Fund	Acquisitions des actions	300 000,00 DH	99,87%	299 600,00
Upline Infrastructure Fund	Augmentation du Capital en nature	1 500 300 000,00 DH	99,98%	1 500 000 000,00
MAMDA Ré	Acquisitions des actions	599 999 800,00 DH	16,67%	100 889 798,00
AL AKARIA INVEST	Augmentation du Capital par Incorporation des comptes courants d'associés	154 300 000,00 DH	99,98%	154 000 000,00
ABI	Augmentation du Capital en numéraire	155 181 030 000,00 XOF	7,15%	344 586 465,98
M2T	Acquisitions des actions	150 00 000,00 DH	9,00%	18 004 000,00
BPMC	Augmentation du Capital par Incorporation des comptes courants d'associés	15 000 000 000,00 XAF	33,33%	85 283 791,45
TOTAL				2 760 205 749,33

(*) La BCP a cédé ses parts détenues chez Al AKARIA INVEST VI courant 2018

Source : BCP

A fin 2017, les 5 principales opérations sur le capital réalisées par la BCP sont estimées à 2 146 milliards de dirhams et concernent Upline Infrastructure fund via l'augmentation de capital en nature de

1 500 milliards de dirhams, l'augmentation de capital d'ABI de 344 millions de dirhams ainsi que l'acquisition réméré des actions de 302 millions de dirhams d'ABI.

Exercice 2016

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'Opération	Capital Social	% acquis	Montant DH
BOURSE DE CASABLANCA	Acquisition des actions	19 020 800,00 DH	8,00%	31 373 416,80
INFRA MAROC CAPITAL	Augmentation du Capital en nature (actions OCP)	45 644 000,00 DH	24,99%	1 000 000 000,00
BANK AL AMAL	Acquisitions des actions	740 000 000,00 DH	0,02%	48 150,00
BANK AL AMAL	Augmentation du Capital en numéraire	740 000 000,00 DH	18,92%	184 800 000,00
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Augmentation du Capital par Incorporation des comptes courants d'associés	1 926 800 000,00 DH	37,25%	717 869 786,16
ABI	Acquisition des actions	113 964 700 000,00 FCFA	8,90%	314 888 006,37
SWIFT	Acquisition des actions	14 022 000,00 EUR	0,02%	682 368,00
TOTAL				2 249 661 727,33

Source : BCP

A fin 2016, les 5 principales opérations sur le capital réalisées par la BCP sont estimées à 2 032 milliards de dirhams et concernent Infra Maroc Capital via l'augmentation de capital en nature (actions BCP) de 1 000 milliards de dirhams, l'augmentation de capital de Chaabi Capital Invest de 718 millions de dirhams et l'acquisition des actions d'ABI de 314 millions de dirhams.

Exercice 2015

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'Opération	Capital Social	% acquis	Montant DH
INFRA MAROC CAPITAL (IMC)	Augmentation du Capital	34 239 600,00 DH	98,96% [1]	2 491 000 000,00
BANK AL AMAL	Acquisition des actions	600 000 000,00 DH	0,01%	24 050,00
BANK AL AMAL	Acquisition des actions	600 000 000,00 DH	0,003%	1 950,00
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA (AMIFA)	Augmentation du Capital en numéraire	110 000 000 DH	90,91% [2]	100 000 000,00
SOCIETE MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS BANCAIRES (SMGFGDB)	Prise de participation	1 000 000,00 DH	5,88%	58 800,00
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Prise de participation	15.000.000 DH	54,74%	75 342 638,98
Africa Transaction Processing & Services Group (ATPS)	Prise de participation	300 000,00 DH	100%	2 350 890,00
Banque Populaire Patrimoine	Constitution	300 000,00 DH	99,87%	299 600,00
Vivalis Salaf	Acquisition d'actions	177 000 000,00 DH	0,03%	46 900,00
ATLANTIC BANK INTERNATIONAL (ABI)	Acquisition des actions	113 964 700 000,00 FCFA	9,60%	279 459 171,91
AL AKARIA INVEST	Constitution	300 000,00 DH	99,87%	299 600,00
Banque Participative du Maroc	Constitution	340 000 000,00	80%	272 000 000,00
Casablanca Finance City Authority	Augmentation de Capital (Souscription à due concurrence de la participation de la BCP soit 300.000 actions) [3]	400 000 000,00 DH	-	30 000 000,00
TOTAL				3 250 883 600,89

[1] Pourcentage n'incluant pas l'opération de cession de 142 555 actions IMC à la CIMR

[2] Libération à hauteur de 30% des actions souscrites par le versement en numéraire de la somme de 30.000.000 de DH.

[3] Libération de la quote-part de la BCP par compensation avec le compte courant d'Associés de la BCP chez CFCA d'un montant de 30.000.000,00 DH.

Source : BCP

A fin 2015, les 5 principales opérations sur le capital réalisées par la BCP sont estimées à 2 763 milliards de dirhams et concernent Infra Maroc Capital via l'augmentation de capital de 2 491 milliards de dirhams et la constitution de la Banque Participative du Maroc de 272 millions de dirhams.

VII.4. STRATEGIE A L'INTERNATIONAL

La stratégie de développement à l'international du Groupe, s'est inscrite dans une triple dynamique tant sur le plan de l'accompagnement de la clientèle des marocains du monde dans l'espace européen, que de la croissance externe à travers de nouvelles prises de participations ou encore du développement de partenariats à l'étranger qui serviront de relais de croissance.

Implantations en Europe :

La présence du Groupe en Europe qui remonte au début des années soixante-dix s'est renforcée depuis 2008, à travers l'obtention de l'agrément de type « passeport européen » auprès de la Banque de France pour la filiale de droit français, Chaabi Bank (BCDM), en vue d'accompagner la clientèle des Marocains du Monde dans tout l'espace de l'Union Européenne. A ce titre, Chaabi Bank a ouvert, entre 2008-2015, des succursales en Espagne, Italie, Hollande, Allemagne en appui à l'action de celles déjà présentes en France et en Belgique.

Acquisitions à l'étranger :

En 2010, Bank Al Maghrib avait cédé ses parts dans la British Arab Commercial Bank (BACB), l'Union des Banques Arabes Et Françaises (UBAF) et l'Arab Italian Bank Rome (UBAE) en faveur de la Banque Centrale Populaire.

A titre de rappel, ces prises de participation par la BCP aux côtés d'autres institutions majeurs, telles que la Banque Centrale d'Egypte, la Banque Centrale de Libye, HSBC, Calyon et Unicredit, a pour objet d'encourager le rapprochement entre les opérateurs arabes et les pays d'accueil des institutions précitées à travers, notamment les activités de trade- finance et de financement de projets structurants de grande envergure.

Aussi, cette opération permettrait à la BCP un accès privilégié à des partenaires prestigieux ainsi qu'à un savoir-faire confirmé et à des marchés porteurs.

Implantations en Afrique :

L'Afrique subsaharienne constitue l'une des zones prioritaires pour le développement du Groupe Banque Populaire, notamment dans les régions CEMAC, UEMOA et CEDEAO. En effet, le Groupe est déjà présent dans ces régions depuis le début des années 90 par l'implantation de banques-filiales en Guinée et en République Centrafricaine et tout récemment en Zone UEMOA à travers le Groupe Banque Atlantique.

Ces implantations ont été réalisées notamment en vue de renforcer les liens économiques, ainsi que les échanges commerciaux entre le Maroc et ces pays.

Par ailleurs, la BCP a repris, avec Attijariwafa Bank, la banque BNP Paribas Mauritanie devenue Attijari Bank Mauritanie.

Partenariat avec le Groupe AFG :

La Banque Centrale Populaire (BCP) et Atlantic Financial Group (AFG), société de droit ivoirien, ont signé le jeudi 7 juin 2012 un accord de partenariat stratégique pour le développement des activités bancaires dans sept pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine - UEMOA.

Le montage a consisté en la création d'un Holding 'Atlantic Bank International' auquel AFG a apporté ses participations dans les banques Atlantiques présentes dans 7 pays, à savoir, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Burkina Faso, le Niger, le Mali, le Togo et le Bénin;

A fin 2018, le groupe Banque Atlantique compte :

- plus de 2098 collaborateurs,
- 214 agences,
- près de 615 532 cartes bancaires ;
- plus de 823.530 clients.

Pour sa part, la BCP a intégré la nouvelle entité à travers une augmentation de capital réservée et réalisée par apport en numéraire de l'équivalent des participations apportées par AFG, soit 56.982.350 FCFA.

Cette prise de participation a permis à la BCP de :

- Intégrer un réseau existant, jouissant d'une identité reconnue et de parts de marchés confirmées en Afrique de l'Ouest ;
- S'appuyer sur la connaissance marché du management et des équipes locales et participer au transfert de compétences ;
- Structurer les organisations et investir dans le développement du groupe Banque Populaire en Afrique et profiter ainsi d'un important potentiel de croissance.

En 2016, ABI couvre un nouveau pays à travers le lancement de ses activités bancaires en Guinée Bissau. De même, en 2017, ABI a pris le contrôle majoritaire de BIA Niger.

En 2018, la BCP finalise l'acquisition de la Banque des Mascareignes auprès du groupe BPCE après l'obtention de l'ensemble des autorisations réglementaires. En tant qu'unique banque d'Afrique du Nord et de l'Ouest présente à Maurice, la BCP compte accompagner la dynamique d'ouverture de ce pays à vers l'Afrique francophone ainsi que les flux d'investissement en provenance d'Asie, notamment de Chine et d'Inde vers l'Afrique.

Le groupe Banque Populaire a érigé le développement de la microfinance en tant qu'axe stratégique de son expansion en Afrique subsaharienne, en synergie avec l'activité bancaire classique incarnée par ABI dans l'espace UEMOA. Cette stratégie est à la fois conforme à la vocation d'inclusion financière du groupe et aux spécificités de la demande des pays ciblés en priorité par le groupe.

A ce titre, AMIFA, la holding du groupe dédiée à la microfinance, a accéléré en 2017 son programme d'expansion en Afrique à travers des nouveaux projets d'implantation, tout en renforçant les filiales

opérationnelles déjà existantes. En 2017, le réseau AMIFA Côte d'Ivoire compte 10 agences, celui d'AMIFA Mali compte 8 points de vente et le réseau AMIFA Guinée compte deux agences.

En 2018, Atlantic Microfinance for Africa holding créée par le Groupe Banque Centrale Populaire pour piloter son ambitieux programme de microfinance en Afrique, obtient l'agrément des autorités sénégalaises pour exercer ses activités via sa nouvelle filiale AMIFA Sénégal.

A noter que AMIFA poursuit son plan de développement en initiant les études et les démarches pour couvrir d'autres pays notamment le Burkina Faso, Rwanda, Gabon, Madagascar,...

Activités abandonnées et fermeture d'agences :

	2016	2017	2018
Fermeture d'agences	1	2	2

Source : BCP

Sur la période étudiée 2016-2018, 5 agences ont fermé leurs portes. Ces agences concernent les filiales de la BABF, de la BACI, de la BAML et de la BANE.

PARTIE V

**SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE LA
BANQUE CENTRALE POPULAIRE**

Avertissement

Les comptes consolidés de la Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère non significatif pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle la BCP obtient effectivement son contrôle.

Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation de la BCP.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION 31 DECEMBRE 2016

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de Consolidation
Banque Centrale Populaire	100,00%	100,00%	1 822 547	IG*
BP Centre Sud	51,00%	100,00%	1 184 543	IG
BP Fes Taza	53,20%	100,00%	1 110 042	IG
BP Laayoune	51,94%	100,00%	590 426	IG
BP Marrakech B Mellal	54,47%	100,00%	1 152 367	IG
BP Meknes	51,43%	100,00%	856 134	IG
BP Nador Al Hoceima	51,03%	100,00%	871 068	IG
BP Oujda	51,31%	100,00%	764 672	IG
BP Tanger Tetouan	50,79%	100,00%	1 012 975	IG
BP Rabat Kenitra	53,10%	100,00%	1 856 791	IG
CHAABI BANK (EN KEURO)	100,00%	100,00%	37 478	IG
BPMC (EN KCFA)	62,50%	62,50%	10 000 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	77,98%	100,00%	1 926 800	IG
IMC	48,59%	50,34%	45 644	IG
VIVALIS	77,25%	87,28%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	90,95%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	74,35%	83,76%	31 450	IG
CIB (EN KUSD)	85,28%	100,00%	2 200	IG
BPMG (EN KGNF)	77,25%	77,25%	100 000 000	IG
BANK AL AMAL	43,49%	35,97%	740 000	IG
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	100,00%	100,00%	-	IG
M2T	54,74%	54,74%	15 000	IG
ALHIF MANAGEMENT	44,56%	57,14%	850 943	IG
MUTUELLE ATTAMINE CHAABI	0,00%	100,00%	50 000	IG
UPLINE GROUP	89,15%	100,00%	46 784	IG
UPLINE SECURITIES	89,15%	100,00%	30 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	89,15%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	89,15%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	89,15%	100,00%	2 000	IG

MAGHREB MANAGEMENT LTD	23,18%	26,00%	1000	MEE
MAGHREB TITRISATION	21,40%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	89,15%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	29,42%	33,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	89,15%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	89,15%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	89,15%	100,00%	1 500	IG
UPLINE INVESTEMENT FUND	32,09%	36,00%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	89,15%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTEMENT	89,15%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTEMENTS	89,15%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTEMENTS	89,15%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	80,24%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	44,58%	50,00%	100	MEE
CHAABI MOUSSAHAMA	89,15%	100,00%	5 000	IG
EMERGENCE GESTION	29,42%	33,00%	300	MEE
SAPRESS	29,42%	33,00%	35000	MEE
WARAK PRESS	29,71%	33,33%	5000	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE	77,63%	100,00%	155 150	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	-	IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONALE (En KCFA)	83,50%	100,00%	113 964 700	IG
ATLANTIQUE FINANCE (En KCFA)	83,42%	100,00%	360 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	46,79%	100,00%	11 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	44,69%	100,00%	11 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	82,70%	100,00%	14 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	45,86%	100,00%	11 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	64,82%	100,00%	10 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	55,63%	100,00%	18 570 053	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO (En KCFA)	70,38%	100,00%	10 136 720	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_IARD (En KCFA)	52,60%	100,00%	1 666 670	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_VIE (En KCFA)	70,69%	100,00%	1 078 590	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE (En KCFA)	50,55%	100,00%	1 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE_IARD (En KCFA)	77,21%	100,00%	1 000 000	IG

Mouvement relatif aux comptes IFRS :

- La BP d'El Jadida-Safi ne figure plus au niveau du périmètre de consolidation suite à la fusion-absorption de BP d'El Jadida-Safi par la BCP.

- L'intégration du pourcentage, préalablement, détenu par BP d'El Jadida-Safi dans le pourcentage de la BCP suite à l'opération de fusion-absorption impliquant, ainsi, un changement au niveau du pourcentage d'intérêt et/ou de contrôle de certaines filiales.
- L'intégration de M2T dans le périmètre de consolidation 2016 suite à la réalisation d'une situation nette supérieur à 0,5% de la situation nette consolidée du Groupe.
- L'intégration de SAPRESS et WARAK PRESS, filiales d'Upline Group via Upline Ventures, dans le périmètre de consolidation.
- L'acquisition par la BCP d'une participation additionnelle de 8,98% dans le capital d'ABI auprès des actionnaires Cauris Management Shorecap, AACI et CFI portant ainsi la part de la BCP à 83,5%.
- La Mutuelle Attamine Chaabi (MAC), société mutuelle d'assurances de la Banque Populaire, créée en date du 10 novembre 2014, a démarré ses activités au début de l'année 2015. Au titre de l'exercice 2016, MAC est dotée d'un fond d'établissement de 50 Millions de Dirhams.
- L'acquisition par la BCP d'une part additionnelle de Bank Al Amal de 18,92%.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION 31 DECEMBRE 2017

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de Consolidation
Banque Centrale Populaire	100,00%	100,00%	1 822 547	IG*
BP Centre Sud	51,00%	50,00%	1 161 093	IG
BP Fes Taza	53,20%	53,20%	1 051 789	IG
BP Laayoune	51,94%	51,94%	589 919	IG
BP Marrakech B Mellal	54,47%	54,47%	1 130 250	IG
BP Meknes	51,43%	51,43%	849 162	IG
BP Nador Al Hoceima	51,03%	51,03%	868 238	IG
BP Oujda	51,31%	51,31%	755 487	IG
BP Tanger Tetouan	50,79%	50,79%	996 226	IG
BP Rabat Kenitra	53,10%	53,10%	1 822 285	IG
CHAABI BANK (EN KEURO)	100,00%	100,00%	37 478	IG
BPMC (EN KCFA)	75,00%	75,00%	15 000 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	77,98%	100,00%	1 926 800	IG
IMC	48,59%	50,34%	73 204	IG
VIVALIS	77,25%	87,28%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	95,66%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	84,35%	83,62%	31 450	IG
CIB (EN KUSD)	85,28%	100,00%	2 200	IG
BPMG (EN KGNF)	77,25%	77,25%	100 000 000	IG
BANK AL AMAL	43,49%	38,58%	740 000	IG
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	100,00%	100,00%	-	IG
M2T	63,74%	63,74%	15 000	IG
ALHIF MANAGEMENT	38,93%	49,92%	1 081 624	IG
MUTUELLE ATTAMINE CHAABI	0,00%	100,00%	50 000	IG
UPLINE GROUP	89,15%	100,00%	46 784	IG
UPLINE SECURITIES	89,15%	100,00%	30 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	89,15%	100,00%	10 000	IG

UPLINE CORPORATE FINANCE	89,15%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	89,15%	100,00%	2 000	IG
MAGHREB TITRISATION	21,40%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	89,15%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	29,42%	33,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	89,15%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	89,15%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	89,15%	100,00%	1 500	IG
UPLINE INVESTEMENT FUND	32,09%	36,00%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	89,15%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTEMENT	89,15%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTEMENTS	89,15%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTEMENTS	89,15%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	80,24%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	44,58%	50,00%	100	MEE
CHAABI MOUSSAHAMA	89,15%	100,00%	5 000	IG
EMERGENCE GESTION	29,42%	33,00%	300	MEE
SAPRESS	29,42%	33,00%	35 000	MEE
WARAK PRESS	29,71%	33,33%	5 000	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE GROUP	79,28%	100,00%	5 000	IG
BPREM	78,26%	100,00%	188 000	IG
PCA	79,28%	100,00%	35 000	IG
BP SHORE BO	78,43%	100,00%	3 000	IG
BP SHORE RH	79,28%	100,00%	1 000	IG
BP SHORE CONSULTING	79,28%	100,00%	10 000	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	-	IG
AL AKARIA INVEST	100,00%	100,00%	154 300	IG
AL AKARIA TENSIFT	54,40%	99,87%	300	IG
BANK AL YOUJR	80,00%	80,00%	340 000	IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONALE (En KCFA)	68,46%	68,46%	155 181 030	IG
ATLANTIQUE FINANCE (En KCFA)	68,40%	99,91%	360 000	IG
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT (En KCFA)	68,40%	99,91%	100 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	38,37%	55,97%	11 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	36,65%	53,53%	16 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	67,84%	98,90%	14 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	50,24%	73,34%	22 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	53,69%	78,39%	10 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	68,46%	99,98%	25 070 053	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO (En KCFA)	57,86%	84,49%	10 136 720	IG
BIA NIGER (En KCFA)	47,59%	69,51%	19 188 408	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_IARD (En KCFA)	61,62%	90,00%	1 666 670	IG

ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_VIE (En KCFA)	66,23%	96,73%	1 078 590	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE (En KCFA)	42,93%	65,40%	1 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE_IARD (En KCFA)	65,54%	95,73%	1 000 000	IG

Mouvement relatif aux comptes IFRS :

- L'intégration de BPREM, PCA, BP shore BO, BP shore RH, BP shore consulting, AL AKARIA INVEST, AL AKARIA TENSIFT, BANK AL YOUSR, BIA NIGER dans le périmètre de consolidation en 2017.
- La société Maghreb Management LTD a été dissolue en 2017 et ne figure plus, par conséquent, dans le périmètre de consolidation.
- Les sociétés, BPREM, PCA, BP shore BO, BP shore RH, BP shore consulting sont consolidées individuellement à fin décembre 2017 et figuraient, auparavant, au niveau du périmètre de consolidation à travers BP Shore Group.
- L'intégration de la société Al Akaria Invest dans le périmètre de consolidation suite à une décision du Management de la BCP.
- La création d'une nouvelle entité Al Akaria Tensift, détenue directement par BP Marrakech.
- L'intégration de la banque participative Bank Al Yousr dans le périmètre de consolidation.
- La finalisation de l'acquisition de BIA Niger et son intégration dans le périmètre de consolidation du groupe.
- Le pourcentage de détention d'ALHIF MANAGEMENT est passé à 38,93% en 2017 contre 44,56% en 2016 avec un capital social en hausse à 1 081 624 KDH contre 850 943 KDH. Ce changement résulte de l'entrée du CAM (Crédit Agricole du Maroc) dans le capital pour un montant de 136 621 KDH entraînant, ainsi, la baisse du pourcentage de détention de CCI dans le capital à 49,92% contre 57,14%.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION 31 DECEMBRE 2018

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de Consolidation
Banque Centrale Populaire	100,00%	100,00%	1 822 547	IG*
BP Centre Sud	55,64%	55,64%	1 086 198	IG
BP Fès Meknès	56,97%	56,97%	1 809 653	IG
BP Laayoune	56,09%	56,09%	547 434	IG
BP Marrakech B Mellal	54,71%	54,71%	1 074 434	IG
BP Nador Al Hoceima	59,05%	59,05%	754 640	IG
BP Oujda	60,92%	60,92%	644 183	IG
BP Tanger Tetouan	56,27%	56,27%	914 357	IG
BP Rabat Kenitra	55,28%	55,28%	1 784 954	IG
CHAABI BANK (EN KEURO)	100,00%	100,00%	37 478	IG
BPMC (EN KCFA)	75,00%	75,00%	15 000 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	80,21%	100,00%	1 926 800	IG
IMC	48,74%	50,03%	105 333	IG
VIVALIS	87,28%	87,28%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	96,10%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	84,35%	83,62%	31 450	IG
CIB (EN KUSD)	87,10%	100,00%	2 200	IG
BANK AL AMAL	44,07%	38,59%	740 000	IG
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	100,00%	100,00%	-	IG

M2T	83,74%	83,74%	15 000	IG
ALHIF SA	40,04%	49,92%	1 081 624	IG
UPLINE GROUP	90,25%	100,00%	46 784	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	90,25%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	90,25%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	90,25%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	90,25%	100,00%	1 000	IG
MAGHREB TITRISATION	21,66%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	90,25%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	29,78%	33,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	90,25%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	90,25%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	90,25%	100,00%	1 500	IG
UPLINE INVESTEMENT FUND	32,49%	36,00%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	90,25%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTEMENT	90,25%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTEMENTS	90,25%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTEMENTS	90,25%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	81,23%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	45,13%	50,00%	100	MEE
ALHIF MANAGEMENT	72,20%	80,00%	5 000	IG
CHAABI MOUSSAHAMA	90,25%	100,00%	5 000	IG
EMERGENCE GESTION	29,78%	33,00%	300	MEE
SAPRESS	29,78%	33,00%	35 000	MEE
WARAK PRESS	29,78%	33,33%	5 000	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE GROUP	81,37%	100,00%	5 000	IG
BPREM	80,31%	100,00%	188 000	IG
PCA	81,37%	100,00%	35 000	IG
BP SHORE BO	80,53%	100,00%	3 000	IG
BP SHORE RH	81,37%	100,00%	1 000	IG
BP SHORE CONSULTING	81,37%	100,00%	10 000	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	-	IG
AL AKARIA INVEST	100,00%	100,00%	1 350 300	IG
AL AKARIA INVEST I	100,00%	100,00%	57 000	IG
AL AKARIA INVEST III	99,99%	99,99%	369 300	IG
AL AKARIA INVEST IV	99,99%	99,99%	240 000	IG
AL AKARIA INVEST V	99,99%	99,99%	50 300	IG
AL AKARIA INVEST VII	99,87%	99,87%	300	IG
L'ORCHIDEE DU SUD	100,00%	100,00%	101 000	IG
AL AKARIA TOUBKAL	99,87%	99,87%	300	IG
AL AKARIA TENSIFT	54,64%	99,87%	300	IG
BANK AL YOUSR	80,00%	80,00%	340 000	IG
SOCINVEST	100,00%	100,00%	1 500	IG
BCP MAURITIUS (En KMUR)	100,00%	100,00%	2 218 065	IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONALE (En KCFA)	70,03%	70,03%	162 916 260	IG
ATLANTIQUE FINANCE (En KCFA)	69,97%	99,91%	360 000	IG
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT (En KCFA)	69,97%	99,91%	100 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	42,40%	60,48%	12 246 850	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	47,31%	67,56%	23 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	69,64%	99,29%	24 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	50,86%	72,61%	22 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	55,67%	79,47%	11 619 600	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	70,02%	99,99%	26 365 750	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO (En KCFA)	59,57%	85,04%	10 619 260	IG
BIA NIGER (En KFCFA)	48,68%	69,51%	19 188 400	IG
BPMG (EN KGNF)	54,10%	77,25%	100 000 000	IG

ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_IARD (En KCFA)	63,03%	90,00%	3 000 000	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_VIE (En KCFA)	67,74%	96,73%	3 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE (En KCFA)	44,73%	65,40%	1 912 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE_IARD (En KCFA)	68,30%	97,53%	3 000 000	IG

Mouvement relatif aux comptes IFRS :

- La fondation banque populaire pour le micro crédit, soit « Attawfiq Micro Finance » est intégrée dans le périmètre de consolidation conformément aux normes de consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif tel que précisé par le SIC 12.
- Le regroupement des Banques Populaires de Fès-Taza et de Meknès avec la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle de la BP Fès-Meknès détenue à hauteur de 56,97% par la BCP au titre de l'exercice 2018.
- Le pourcentage d'intérêt détenu par la BCP au niveau de BPMG a baissé à 54,10% à fin 2018 contre 77,25% fin 2017 suite à la cession par la BCP de ses parts à ABI. La BCP a, par conséquent, une détention indirecte de BPMG via sa filiale ABI.
- ALHIF Management est passée à 72,20% en contrôle suite à l'augmentation du pourcentage d'intérêt de la BCP dans les BPR qui a entraîné la hausse de sa détention indirecte via les BPR.
- SOCINVEST a été nouvellement acquise par la BCP et par conséquent nouvellement intégrée au niveau de son périmètre de consolidation.
- Les filiales d'Al Akaria ont été nouvellement intégrées au niveau du périmètre de consolidation.
- Filiale de la BCP depuis octobre 2018, la Banque des Mascareignes, dont la nouvelle dénomination est BCP Bank Mauritius, est intégrée dans le périmètre de consolidation de la BCP au titre de l'exercice 2018.
- La déconsolidation de la filiale assurance Mutuelle Attamine Chaabi.

A compter du premier janvier 2018, l'adoption de la norme IFRS 9 est devenue obligatoire pour les banques du secteur. Instaurée à la place de la norme IAS 39 qui concerne la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers, mais aussi d'IAS 32 relative à la présentation des instruments financiers, la norme IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classement comptable, d'évaluation des instruments financiers et de dépréciation (ou provisionnement) du risque de crédit tel que détaillé au niveau des « Normes, principes et méthodes comptables » en Annexes.

Impacts de la première application au niveau du groupe BCP

Le classement des actifs financiers conformément aux nouveaux principes définis par la norme IFRS 9 requiert d'opérer une distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres.

L'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et des modèles de gestion des instruments de dettes détenus par les entités du groupe BCP a abouti :

- au maintien de l'ensemble des prêts aux établissements de crédit et à la clientèle dans la catégorie « coût amorti », le seul changement affectant ces prêts étant lié aux nouveaux principes de provisionnement des pertes de crédit ;
- à la classification des instruments de dette (portefeuille obligataire, bons du Trésor, etc.) antérieurement classés en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » en juste valeur par capitaux propres recyclables; ces derniers donnent lieu à dépréciation conformément aux principes de la norme IFRS 9 ;
- au reclassement des instruments de capitaux propres (actions, etc.) et des parts d'OPCVM et assimilés antérieurement classés en actifs financiers disponibles à la vente dans la catégorie « juste valeur par résultat » à l'exception de certaines lignes d'actions classées sur option irrévocable en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables » ;
- au maintien dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat des actifs déjà classés dans cette catégorie sous IAS 39.

Il est à noter que les dispositions de la norme IFRS 9 offrent également la possibilité de ne pas retraiter les données des exercices antérieurs présentés à titre de comparatifs. Le groupe BCP a retenu cette option et présente en comparatif de ses comptes 2018 les comptes 2017 tels qu'antérieurement publiés.

Tableau de passage des catégories comptables sous IAS 39 vers IFRS 9

La BCP affiche un impact brut FTA de -3 585 millions de dirhams sur les fonds propres au titre de la nouvelle application de la norme IFRS9 en termes de provisionnement des créances.

Il est à noter que l'option d'étalement des impacts IFRS 9 sur les capitaux propres FTA (First Time Adoption) a été appliquée par la BCP sur une période 5 ans se traduisant dans le calcul des fonds propres réglementaires de Bank Al Maghrib.

Actifs financiers En MDH	31/12/2017	01/01/2018								
	IAS 39	Reclassements au titre d'IFRS 9								
	Valeur au bilan selon IAS 39	Banques Centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	Actifs financiers à la juste valeur par résultat			Instruments dérivés de couverture	Actifs financiers à la juste valeur		Actifs financiers au coût amort	
			Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres Actifs Financiers à la			Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle
Banques Centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	11 157	11 157								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	41 666		41 666							
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	41 666		41 666							
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option										
Instruments dérivés de couverture										
Actifs disponibles à la vente	42 136				14 457		23 113	4 566		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	19 284								19 284	
Prêts et créances sur la clientèle	244 293									244 293
Titres détenus jusqu'à l'échéance	13 102									13 102
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	371 638									
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9					-8		-39	-483		
01/01/2018 Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9		11 157	41 666	14 449			23 074	4 083	19 284	244 293 13 102

I. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Intérêts et produits assimilés	14 971	15 457	15 933	3%	3%
Intérêts et charges assimilés	-4 564	-5 021	-4 892	10%	-3%
MARGE D'INTERÊTS	10 407	10 436	11 040	0%	6%
Commissions perçues	2 402	2 602	2 936	8%	13%
Commissions servies	-314	-275	-327	-13%	19%
MARGE SUR COMMISSIONS	2 088	2 327	2 609	11%	12%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 786	1 842	2 301	3%	25%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	615	876	284	42%	-68%
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	2 401	2 718	2 585	13%	-5%
Produits des autres activités	3 964	5 493	1 712	39%	-69%
Charges des autres activités	-3 206	-4 611	-926	44%	-80%
PRODUIT NET BANCAIRE	15 655	16 363	17 020	5%	4%
Charges générales d'exploitation	-7 014	-7 438	-7 857	6%	6%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-869	-954	-1 026	10%	8%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	7 771	7 971	8 137	3%	2%
Coût du risque	-3 323	-3 091	-3 154	-7%	2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 449	4 881	4 983	10%	2%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6	4	-4	-20%	<-100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	20	-13	188	<-100%	>100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	NA	NA
RESULTAT AVANT IMPÔTS	4 475	4 872	5 167	9%	6%
Impôts sur les bénéfices	-1 436	-1 460	-1 625	2%	11%
RESULTAT NET	3 038	3 412	3 543	12%	4%
Résultat - part BPR (*)	-	-	-	NA	NA
Résultat hors groupe	395	569	600	44%	5%
RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP	2 643	2 843	2 943	8%	4%

(*) Le résultat part BPR est intégré dans le résultat de la BCP suite à la concrétisation de la prise de contrôle croisée majoritaire BCP-BPR en 2015

Source : BCP comptes consolidés IFRS

I.1. DETAIL DES MARGES DU PNB

VENTILATION DE LA MARGE D'INTERETS :

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Opérations avec la clientèle	12 753	13 218	13 827	4%	5%
Comptes et prêts/emprunts	11 848	12 416	12 997	5%	5%
Opérations de pensions	44	56	34	26%	-40%
Opérations de location-financement	860	747	796	-13%	7%
Opérations interbancaires	474	428	444	-10%	4%
Comptes et prêts/emprunts	268	208	124	-22%	-40%
Opérations de pensions	206	220	320	7%	45%
Actifs disponibles à la vente	1 086	1 184	1 095	9%	-7%
Actifs détenus jusqu'à échéance	659	627	567	-5%	-10%
Autres intérêts assimilés	-	-	-	NA	NA
Total des produits d'intérêts ou assimilés	14 971	15 457	15 933	3%	3%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Opérations avec la clientèle	3 726	3 640	3 536	-2%	-3%
Comptes et prêts/emprunts	3 670	3 523	3 423	-4%	-3%
Opérations de pensions	5	59	34	>100%	-42%
Opérations de location-financement	51	58	80	14%	38%
Opérations interbancaires	724	1 221	1 106	69%	-9%
Comptes et prêts/emprunts	418	630	413	51%	-35%
Opérations de pensions	306	591	693	93%	17%
Emprunts émis par le groupe	92	124	246	34%	99%
Dettes représentées par un titre	-	-	-	NA	NA
Actifs disponibles à la vente	22	36	4	65%	-90%
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	NA	NA
Autres intérêts assimilés	-	-	-	NA	NA
Total des charges d'intérêts ou assimilés	4 564	5 021	4 892	10%	-3%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
MARGE D'INTERÊTS	10 407	10 436	11 040	0%	6%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

Entre 2016 et 2017, la marge d'intérêts a maintenu un niveau quasi-stable en passant de 10 407 MDH à 10 436 MDH sous l'effet, principalement, de la croissance de la marge d'intérêt clientèle, représentant 85% de la marge d'intérêt en 2017, et de la marge sur PTF titres contrebalancée par le recul de la marge de refinancement dû à la progression du coût de refinancement sur le marché monétaire.

Les principaux mouvements des postes de produits et charges composant la marge d'intérêt se présentent comme suit :

- La hausse d'environ 3% des produits d'intérêt qui s'élèvent à 15 457 MDH à fin 2017. Les intérêts sur opérations avec la clientèle, représentant 86% du total des produits d'intérêt, ont augmenté de 4% en passant de 12 753 MDH en 2016 à 13 218 MDH en 2017. Quant aux

actifs disponibles à la vente, ils suivent toujours une tendance haussière avoisinant les 9% pour s'établir à 1 184 MDH en 2017. Enfin, les produits d'intérêts provenant des actifs détenus jusqu'à échéance et des opérations interbancaires baissent de, respectivement, -5% et -10% pour atteindre 627 MDH et 428 MDH en 2017.

- La hausse de 10% des charges d'intérêts qui s'élèvent à 5 021 MDH en 2017 provenant principalement des charges d'intérêts sur opérations interbancaires qui se sont accrues de 69% durant cet exercice pour atteindre 1 221 MDH en 2017 contre 724 MDH en 2016. La hausse de ces charges d'intérêts est due également aux Emprunts émis par le groupe qui ont augmenté de 34% en passant de 92 MDH à 124 MDH durant la même période. Par ailleurs, une légère baisse est constatée au niveau des charges d'intérêts sur les opérations avec la clientèle de 2%, soit 3 640 MDH en 2017 contre 3 726 MDH en 2016.

Le taux de marge d'intérêt se chiffre ainsi à 64% à fin 2017 contre 66% enregistré à fin 2016, correspondant à la part de la marge d'intérêts dans le PNB.

• Variations de 2017 à 2018

La marge d'intérêt est en hausse de 6% entre 2017 et 2018 en passant, respectivement, de 10 436 MDH à 11 040 MDH en raison de la hausse des produits d'intérêts conjuguée au recul des charges d'intérêts :

- La hausse des produits d'intérêt de 3% et qui se chiffrent à 15 933 MDH à fin 2018 contre 15 457 MDH à fin 2017. La hausse des produits d'intérêts s'explique par la hausse des intérêts sur opérations avec la clientèle qui s'établissent à 13 827 MDH en 2018, représentant 87% du total des produits d'intérêt, contre 13 218 MDH en 2017. Elle s'accompagne, également, de la hausse des intérêts sur opérations interbancaires qui ont atteint 444 MDH en 2018 contre 428 MDH en 2017 suite à la croissance des opérations de pension. Les actifs disponibles à la vente ont subi une baisse de 7% en s'affichant à 1 095 MDH en 2018 contre 1 184 MDH en 2017.
- Le recul de 3% des charges d'intérêts ou assimilés qui se chiffrent à 4 892 MDH en 2018 contre 5 021 MDH en 2017 dû, principalement, à la baisse des intérêts des opérations avec la clientèle de 3% à 3 536 MDH suite à la liquidation de DAT (Dépôts à termes) et de bons de caisse chez la BCP pour 90 MDH, accompagnée de la baisse des intérêts sur les opérations interbancaires de 9% à 1 106 MDH. Les intérêts sur emprunts émis par la banque ont augmenté en s'affichant à 246 MDH en 2018 contre 124 MDH en 2017.

Une hausse de 1,1 points est constatée au niveau du taux de marge d'intérêts qui s'établit à 65% en 2018 contre 64% en 2017.

VENTILATION DES COMMISSIONS :

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Commissions nettes sur opérations	269	314	285	17%	-9%
- avec la clientèle	-	-	-	NA	NA
- sur titres	269	314	285	17%	-9%
- de change	-	-	-	NA	NA
- avec établissements de crédit	-	-	-	NA	NA
Prestation de services bancaires et financiers	2 134	2 288	2 651	7%	16%
- Produits nets sur moyen de paiement	399	426	477	7%	12%
- Autres (*)	1 735	1 862	2 175	7%	17%
Commissions nettes perçues	2 402	2 602	2 936	8%	13%

(*) Il s'agit des commissions nettes perçues hors celles sur titres et sur moyens de paiement et comprend, notamment, les commissions sur les produits d'assurance et sur les packs commercialisés à la clientèle

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Commissions nettes sur opérations	6	5	6	-15%	28%
- sur titres	6	5	6	-15%	28%
- de change	-	-	-	NA	NA
Prestation de services bancaires et financiers	308	270	321	-13%	19%
- Produits nets sur moyen de paiement	35	46	42	33%	-9%
- Autres (*)	274	223	279	-18%	25%
Commissions nettes servies	314	275	327	-13%	19%

(*) Il s'agit principalement des commissions nettes sur opération de change (au niveau du CPM) et d'autres charges sur prestations de services autres que titres et moyens de paiement

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
MARGE SUR COMMISSIONS	2 088	2 327	2 609	11%	12%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

A fin 2017, la marge sur commissions a augmenté de 11% pour s'établir à 2 327 MDH contre 2 088 MDH en 2016 due à la hausse des commissions nettes perçues (+200 MDH) conjuguée au recul des commissions nettes servies (-39 MDH) :

- Les commissions nettes perçues s'élèvent à 2 602 MDH soit une hausse de 8% durant l'exercice 2017 due essentiellement aux commissions nettes perçues sur prestations de services bancaires qui sont passées de 2 134 MDH en 2016 à 2 288 MDH en 2017. Les commissions nettes sur opérations sur titres ont aussi augmenté de 17% pour s'établir à 314 MDH en 2017 contre 269 MDH en 2016.
- Les commissions nettes servies ont enregistré une baisse de 13% en passant de 314 MDH en 2016 à 275 MDH en 2017 suite au recul des commissions sur prestation de services bancaires et financiers.

Ainsi, le taux de marge sur commissions gagne un point de base en se situant à 14% en 2017 contre 13% en 2016.

• Variations de 2017 à 2018

Une progression de 12% est constatée au niveau de la marge sur commissions qui s'établit à 2 609 MDH en 2018 contre 2 327 MDH en 2017 s'expliquant par la combinaison des éléments suivants :

- L'augmentation de 13% des commissions nettes perçues entre 2018 et 2017 pour s'établir à 2 936 MDH. Cette hausse résulte, essentiellement, de la progression des commissions sur prestations de services bancaires et financiers de 363 MDH en se situant à 2 651 MDH en 2018, représentant, ainsi, 90% du total des commissions nettes perçues. En outre, les commissions nettes sur titres s'élèvent à 285 MDH en 2018 contre 314 MDH en 2017, enregistrant, ainsi, une baisse de 9% sur la période.
- La hausse de 53 MDH des commissions nettes servies constatée entre 2017 et 2018 qui passent de, respectivement, 275 MDH à 327 MDH due à l'augmentation des charges liées aux prestations de services bancaires. Cette hausse est expliquée par l'augmentation de la charge sur opération de change chez la BCP.

De sa part, le taux de marge sur commissions s'élève à 15% sur la même période.

VENTILATION DES ACTIVITES DE MARCHE :

En Mdh	2016	2017	Δ 16/17
Titres à revenu fixe	27	1	-97%
Plus ou moins-values de cession	27	1	-97%
Actions et autres titres à revenu variable	588	876	49%
Produits de dividendes	210	169	-20%
Charges de dépréciation	96	90	-6%
Plus-values nettes de cession	282	617	>100%
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente	615	876	42%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2016	2017	Δ 16/17
Titres à revenu fixe	634	654	3%
Titres à revenu variable	627	519	-17%
Instruments financiers dérivés	525	669	27%
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 786	1 842	3%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2016	2017	Δ 16/17
RESULTATS / ACTIVITES DE MARCHE	2 401	2 718	13%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

A fin 2017, le résultat des activités de marché a enregistré une hausse de 13%, par rapport à fin 2016, pour s'établir à 2 718 MDH contre 2 401 MDH en 2016 eu égard de l'évolution des postes ci-dessous :

- La hausse de 42% des gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente qui s'enregistrent à 876 MDH à fin 2017 contre 615 MDH en 2016 suite à :
 - ✓ la hausse significative des plus-values nettes de cession qui s'élèvent à 617 MDH en 2017 contre 282 MDH en 2016. Celle-ci provient notamment de la cession de 49% des titres Upline Infrastructure Fund à 278 MDH en juin 2017. Cette hausse absorbe les baisses constatées au niveau des produits de dividendes (-20%) qui s'établissent à 169 MDH et des plus ou moins-values de cession sur titres à revenu fixe (-97%) qui se chiffrent à 1 MDH à fin 2017.
- La croissance modérée à 3% des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :
 - ✓ La baisse des titres à revenus variables de 17% pour s'établir à 519 MDH à fin 2017 contre 627 MDH en 2016 ;
 - ✓ compensée par la croissance des titres à revenus fixes de 3% pour s'élever à 654 MDH et la hausse des instruments financiers dérivés de 27% pour atteindre 669 MDH en 2017.

La part du résultat des activités de marché dans la constitution du PNB s'établit à 16,6% au titre de l'exercice 2017 contre 15,3% en 2016, soit une hausse de 1,3 points.

La ventilation des activités de marché pour l'année 2018 se présente comme suit pour s'aligner à la classification des instruments financiers en IFRS 9 :

En Mdh	2017	2018	Δ 17/18
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 842	2 301	25%

Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	1 842	1 747	-5%
Titres à revenu fixe	654	790	21%
Titres à revenu variable	519	408	-21%
Instruments financiers dérivés	669	549	-18%
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat	-	554	NA
Actions et autres revenus à titres variable	-	544	NA
Plus values nettes de cession	-	9	NA
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	876	284	-68%
Rémunération des instruments capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	169	274	63%
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables : plus ou moins values nettes sur les titres de placement	617	7	-99%
Dotations nettes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables : charges de dépréciation	90	4	-96%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2017	2018	Δ 17/18
RESULTATS / ACTIVITES DE MARCHÉ	2 718	2 585	-5%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2017 à 2018

A fin 2018, le résultat des activités de marché a enregistré une baisse de 5%, par rapport à fin 2017, pour s'établir à 2 585 MDH eu égard de la baisse des gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction qui passent de 1 842 MDH en 2017 à 1 747 MDH en 2018. Cette baisse de 95 MDH trouve son origine, dans principalement, le recul des titres à revenu variable et des instruments financiers dérivés à, respectivement, 408 MDH et 549 MDH en 2018 contre 519 MDH et 669 MDH en 2017.

Par ailleurs, il est à noter que la baisse de 68% enregistrées au niveau des gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres à 284 MDH en 2018 contre 876 MDH en 2017 est due aux retraitements de l'IFRS 9 quant à la comptabilisation des instruments financiers. En effet, les gains et pertes nets sur instruments financiers du portefeuille actions, OPCVM ne sont plus comptabilisés en AFS (Actifs financiers disponibles à la vente) et passent en Actions et autres revenus à titres variable.

Par conséquent, le poste des gains ou pertes nets sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat s'affiche à 554 MDH en 2018 enregistré à hauteur de 98% par les actions et autres revenus à titres variable (544 MDH).

La part du résultat des activités de marché dans la constitution du PNB s'établit à 15,2% au titre de l'exercice 2018 contre 16,6% en 2017, soit une baisse de 1,4 points.

VENTILATION DES AUTRES ACTIVITES :

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Produits de l'activité d'assurance	3 604	4 898	1 183	36%	-76%
Autres produits	360	595	529	65%	-11%
Total produits autres activités	3 964	5 493	1 712	39%	-69%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
--------	------	------	------	---------	---------

Charges de l'activité d'assurance	3 132	4 406	797	41%	-82%
Autres charges	74	205	129	>100%	-37%
Total charges autres activités	3 206	4 611	926	44%	-80%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Résultat des autres activités	758	882	786	16%	-11%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Le résultat des autres activités concerne principalement le résultat des activités de l'assurance (Maroc Assistance Internationale et Mutuelle Attamine Chaabi).

• Variations de 2016 à 2017

A fin 2017, le résultat des autres activités s'élève à 882 MDH contre 758 MDH à fin 2016, soit une hausse de 16% provenant de la combinaison des éléments suivants :

- La hausse de 36% des produits de l'activité d'assurance à 4 898 MDH en 2017 contre 3 604 MDH en 2016 s'explique par l'entrée en activité de Mutuelle Attamine Chaabi à partir du second semestre 2016 ;
- De même une augmentation de 65% est constatée au niveau des autres produits qui s'enregistrent à 595 MDH en 2017 contre 360 MDH en 2016.
- Les charges de l'activité d'assurance suivent la même tendance haussière en se chiffrant à 4 611 MDH en 2017 contre 3 206 MDH à fin 2016 suite à l'augmentation des prestations et frais liés aux sinistres liée à l'entrée en activité de Mutuelle Attamine Chaabi à partir du second semestre 2016.

• Variations de 2017 à 2018

A fin 2018, le résultat des autres activités s'élève à 786 MDH contre 882 MDH à fin 2017, soit une baisse de 11% provenant de la combinaison des éléments suivants :

- La baisse des produits de l'activité d'assurance à 1 183 MDH en 2018 contre 4 898 MDH en 2017 conjuguée à la baisse des charges de l'activité d'assurance à 797 MDH en 2018 contre 4 406 MDH en 2017 qui s'expliquent par la déconsolidation de la filiale assurance Mutuelle Attamine Chaabi (MAC). Il est à noter que MAC contribuait aux produits d'assurance à hauteur de 74% en 2016 et 79% en 2017 et aux charges d'assurance pour 80% en 2016 et 81% en 2017.

Les autres produits s'affichent à 529 MDH en 2018 contre 595 MDH en 2017 accompagnée du recul des autres charges à 129 MDH en 2018 contre 205 MDH en 2017. Le mouvement de ce poste porte, principalement, sur les stocks chez Akaria.

I.2. EVOLUTION DU PNB

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Intérêts et produits assimilés	14 971	15 457	15 933	3%	3%
Intérêts et charges assimilés	-4 564	-5 021	-4 892	10%	-3%
MARGE D'INTERÊTS	10 407	10 436	11 040	0%	6%
Commissions perçues	2 402	2 602	2 936	8%	13%
Commissions servies	-314	-275	-327	13%	-19%
MARGE SUR COMMISSIONS	2 088	2 327	2 609	11%	12%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 786	1 842	2 301	3%	25%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	615	876	284	42%	-68%

RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	2 401	2 718	2 585	13%	-5%
Produits des autres activités	3 964	5 493	1 712	39%	-69%
Charges des autres activités	-3 206	-4 611	-926	NA	-80%
PRODUIT NET BANCAIRE	15 655	16 363	17 020	5%	4%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

STRUCTURE DU PNB

En % du PNB	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Marge d'intérêts	66,5%	63,8%	64,9%	-2,7 pts	1,1 pts
Marge sur commissions	13,3%	14,2%	15,3%	0,9 pts	1,1 pts
Résultat des opérations de marché	15,3%	16,6%	15,2%	1,3 pts	-1,4 pts
Divers	4,8%	5,4%	4,6%	0,6 pts	-0,8 pts
Produit net bancaire	100,0%	100,0%	100,0%		

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

En 2017, le PNB évolue de 5% pour s'établir à 16 363 MDH suite aux évolutions enregistrées au niveau des éléments suivants :

- Le maintien d'un niveau quasi-stable (+0,3%) de la marge d'intérêts à 10 436 MDH ;
- La hausse de 11% de la marge sur commissions à 2 327 MDH ;
- L'amélioration du résultat des activités de marché qui est passé de 2 401 MDH en 2016 à 2 718 MDH en 2017 essentiellement suite aux plus-values nettes de cession réalisées sur actions et autres titres à revenu ;
- La progression du résultat net des autres activités suite à une augmentation plus rapide des produits relatifs à l'activité d'assurance que celles des charges y afférentes.

• Variations de 2017 à 2018

Entre 2017 et 2018, le PNB évolue de 4% pour s'établir à 17 020 MDH à la suite des évolutions enregistrées au niveau des éléments suivants :

- La hausse de la marge d'intérêts de 6% pour s'établir à 11 040 MDH ;
- La hausse de 12% de la marge sur commissions à 2 609 MDH ;
- La baisse du résultat des activités de marché qui est passé de 2 718 MDH en 2017 à 2 585 MDH en 2018 suite au recul des gains nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ;
- Le recul du résultat net des autres activités à 786 MDH à fin 2018 contre 882 MDH à fin 2017.

PRESENTATION DU PNB PAR FILIALE AU TITRE DES EXERCICES 2016, 2017 ET 2018

Constituant par filiale	Produit Net Bancaire - 2016	Part	Produit Net Bancaire - 2017	Part	Produit Net Bancaire - 2018	Part
BPR :	5 847	37,3%	5 837	35,7%	6 099	35,8%
BP Centre Sud	756	4,8%	733	4,5%	741	4,4%
BP Fes Taza(*)	613	3,9%	555	3,4%	1 050	6,2%
BP Laayoune	185	1,2%	197	1,2%	227	1,3%
BP Marrakech B Mellal	901	5,8%	940	5,7%	946	5,6%
BP Meknes	481	3,1%	483	3,0%	-	0,0%
BP Nador Al Hoceima	543	3,5%	506	3,1%	530	3,1%

BP Oujda	570	3,6%	554	3,4%	563	3,3%
Tanger Tetouan	641	4,1%	636	3,9%	674	4,0%
BP Rabat Kenitra	1 157	7,4%	1 231	7,5%	1 369	8,0%
BCP	5 458	34,9%	5 595	34,2%	5 346	31,4%
Groupe ABI	2 326	14,9%	2 783	17,0%	3 009	18,0%
MAROC LEASING	675	4,3%	611	3,7%	596	3,5%
CIB OFF SHORE	162	1,0%	196	1,2%	67	0,4%
FBPMC	596	3,8%	646	3,9%	664	3,9%
VIVALIS	517	3,3%	526	3,2%	580	3,4%
Autres	74	0,5%	168	1,0%	652	3,5%
Total	15 655	100%	16 363	100%	17 020	100%

(*) Fusion BP Fès Taza avec BP Meknès en 2018

En 2016, la contribution des BPR dans la constitution du PNB a atteint 37% avec un montant de 5 847 MDH. En outre, la BCP a réalisé 35% du PNB consolidé, soit 5 458 MDH. Concernant les filiales, elles représentent 28% du PNB se situant à 4 350 MDH dont le Groupe ABI qui représente 15% du PNB se situant à 2 326 MDH.

En 2017, la contribution des BPR dans la constitution du PNB a atteint 36% avec un montant de 5 837 MDH. En outre, la BCP a réalisé 35% du PNB consolidé, soit 5 702 MDH. Concernant les filiales, elles représentent 30% du PNB se situant à 4 931 MDH dont le Groupe ABI qui représente 17% du PNB se situant à 2 783 MDH.

A fin 2018, la contribution des BPR dans la constitution du PNB a atteint 36% avec un montant de 6 099 MDH. L'année 2018 a été marquée par le regroupement des Banques Populaires de Fès-Taza et de Meknès d'où la hausse du PNB BP Fès-Meknès à 1 050 MDH (affiché au niveau de BP Fès-Taza contre l'absence de comptabilisation de PNB au niveau de BP Meknès). En outre, la BCP a réalisé 31% du PNB consolidé, soit 5 346 MDH. Concernant les filiales, elles représentent 33% du PNB se situant à 5 575 MDH dont :

- Groupe ABI qui représente 18% du PNB se situant à 3 009 MDH.
- Autres filiales qui augmentent à 601 MDH en 2018 contre 168 MDH en 2017 suite à l'intégration de nouvelles sociétés dans le périmètre de consolidation de la BCP dont BCP Bank Mauritius et SOCINVEST et la hausse du PNB de l'IMC (Infra Maroc Capital) à 477 MDH en 2018 (contre 47 MDH en 2017)

I.3. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Produit net bancaire	15 655	16 363	17 020	5%	4%
Charges générales d'expl.	-7 014	-7 438	-7 857	6%	6%
Dotations amort. et dépréc.	-869	-954	-1 026	10%	8%
Résultat brut d'exploitation	7 771	7 971	8 137	3%	2%
<i>Coefficient d'exploitation (*)</i>	50%	51%	52%	0,9 pts	0,9 pts

(*) (Charges générales d'exploitation + dotations) / PNB

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

A fin 2017, le résultat brut d'exploitation a augmenté de 3% pour s'établir à 7 971 MDH contre 7 771 MDH en 2016 :

- La hausse de +6% des charges générales d'exploitation qui ont atteint 7 438 MDH en 2017 contre 7 014 MDH en 2016 ;

- La hausse de 10% des dotations aux amortissements et dépréciations à 954 MDH en 2017 contre 869 MDH en 2016 dont 57% provenant du CPM, 17% du Groupe ABI et 8% de Chaabi LLD.

Le coefficient d'exploitation se chiffre à 51% en 2017, soit 0,9 points de base de plus par rapport à 2016, traduisant une croissance plus rapide des charges d'exploitation notamment les charges générales d'exploitation par rapport au PNB.

- **Variations de 2017 à 2018**

A fin 2018, le résultat brut d'exploitation a enregistré une croissance de 2% pour s'établir à 8 137 MDH contre 7 971 MDH en 2017 eu égard du mouvement des postes suivants :

- La hausse de 4% du PNB à 17 020 MDH à fin 2018 ;
- La hausse de 8% des dotations aux amortissements et provisions à 1 026 MDH dont 56% provenant du CPM, 18% du Groupe ABI et 8% de Chaabi LLD ;
- La hausse des charges générales d'exploitation de 6% à 7 857 MDH en 2018 contre 7 438 MDH en 2017.

Le coefficient d'exploitation a augmenté de 0,9 points pour s'établir à 52% à fin 2018 contre 51% en 2017 en raison d'une hausse plus rapide des charges générales d'exploitation par rapport à la hausse du PNB.

Le tableau ci-dessous reprend la ventilation des charges d'exploitation :

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Charges de personnel	3 805	4 077	4 328	7%	6%
Impôts et taxes	223	256	252	15%	-2%
Charges externes	2 434	2 619	2 683	8%	2%
Autres charges générales d'expl.	552	486	594	-12%	22%
Charges générales d'exploitation	7 014	7 438	7 857	6%	6%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

- **Variations de 2016 à 2017**

A fin 2017, les charges générales d'exploitation ont évolué de +6% pour s'établir à 7 438 MDH. Ceci résulte principalement de la hausse des charges du personnel à 4 077 MDH en 2017 contre 3 805 MDH en 2016, soit 7% de croissance due notamment aux indemnités de départ et l'intégration de nouvelles sociétés dans le périmètre de consolidation du CPM conjuguées à une évolution maîtrisée des salaires enregistrées dans les comptes de la BCP.

Le poste des impôts et taxes a enregistré une hausse de 30 MDH entre 2016 et 2017 suite à, principalement, l'intégration de nouvelles sociétés dans le périmètre de consolidation du CPM. En outre, les charges externes ont, également, contribué à la hausse du poste en passant de 2 434 MDH en 2016 à 2 619 MDH en 2017.

Cette hausse est contrebalancée par la baisse des autres charges générales d'exploitation de 12% pour s'établir à 486 MDH.

- **Variations de 2017 à 2018**

Au titre de l'exercice 2018, les charges générales d'exploitation ont augmenté de 6% pour s'établir à 7 857 MDH dont 64 MDH provenant de l'impact du plan de transformation à l'international et l'intégration de nouvelles entités dans le périmètre à savoir BCP Bank (Mauritius), BIA Niger et Bank Al Yousof.

Cette croissance s'explique principalement par la hausse des charges de personnel de 6% à 4 328 MDH à fin 2018 contre 4 077 MDH à fin 2017 générée, principalement, au niveau des filiales récemment introduite dans le périmètre de consolidation dont Bank AL YOUSOF, BIA NIGER et BCP Bank Mauritius. De surcroît, les autres charges générales d'exploitation et les charges externes ont augmenté de respectivement, 108 MDH et 64 MDH sur la même période, pour s'établir à 594 MDH et 2 683 MDH.

Par contre, les impôts et taxes ont enregistré une légère baisse de 2% pour s'établir à 252 MDH à fin 2018.

I.4. COUT DU RISQUE

Le détail du coût du risque est présenté ci-dessous (Exercices 2016 et 2017) :

En Mdh	2016	2017	Δ 16/17
Dotations aux provisions (A)	5 826	5 030	-14%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	5 228	4 421	-15%
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-	NA
Provisions engagements par signature	241	36	-85%
Autres provisions pour risques et charges	357	573	60%
Reprises de provisions (B)	3 909	3 268	-16%
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	3 605	3 032	-16%
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-	NA
Reprises de provisions engagement par signature	12	14	15%
Reprises des autres provisions pour risques et charges	293	223	-24%
Variation des provisions (C)	1 406	1 329	-5%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	134	54	-60%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	1 449	1 376	-5%
Récupérations sur prêts et créances amorties	177	101	-43%
Coût du risque (A)-(B)+(C)	3 323	3 091	-7%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En récapitulatif, le coût du risque a évolué comme suit (Exercices 2016 et 2017) :

En Mdh	2016	2017	Δ 16/17
Coût du risque dépréc. des créances en souffrance	3 258	2 740	-16%
Coût du risque dépréc. des autres risques et charges	64	350	>100%
Coût du risque	3 323	3 091	-7%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

La norme IAS 39 « Dépréciation des prêts et créances » introduit une approche différente pour le calcul des provisions pour créances. Dans ce cadre, les options retenues par la Banque Centrale Populaire se présentent comme suit :

- Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de

l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts ;

- Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe, fondée sur des données historiques, ajustée si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date d'arrêté.

- **Variations de 2016 à 2017**

Le coût du risque s'est amélioré en passant 3 323 MDH en 2016 à 3 091 MDH en 2017, soit une baisse de 7% résultant de l'évolution des éléments suivants :

- La baisse de 14% des dotations aux provisions qui se sont établies à 5 030 MDH à fin 2017, engendrée essentiellement par les variations suivantes :
 - La baisse des provisions pour dépréciation des prêts et créances (-15%) pour s'établir à 4 421 MDH en 2017 contre 5 228 MDH en 2016 en raison, principalement, du recul de la dotation chez CPM de l'affaire SAMIR (pour 688 MDH) et celui de la dotation complémentaire en IFRS chez ABI, précisément BAML, pour 186 MMAD.
 - Le recul des provisions sur engagements par signature (-85%) pour s'élever à 36 MDH en 2017 contre 241 MDH en 2016 qui concerne, notamment, la dotation supplémentaire de SAMIR en 2016 de l'engagement par signature pour 189 MMAD.
 - La hausse des « Autres provisions pour risques et charges » de +60% pour s'établir à 537 MDH contre 357 MDH en 2016 en raison de la constatation de provisions chez CPM de 125 MMAD dont 24 MMAD relatifs aux provisions pour pension de retraite et obligations similaires, 26 MMAD de dotations aux provisions pour départ en retraite anticipée et le reliquat couvrant différents litiges. En outre, ABI enregistre 59 MMAD dont 35 MMAD de provisions pour pension de retraite et obligations similaires relatifs à BIA Niger nouvellement intégrée dans le périmètre de consolidation et 14 MMAD enregistrée au niveau de BACI.
- La régression des « pertes sur prêts et créances irrécouvrables non-provisionnées » de 60% à 54 MDH en 2017 contre 134 MDH en 2016 due, essentiellement, à l'abandon de créances plus importantes en 2016 chez CPM. En outre, les rubriques « pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées » et « récupérations sur prêts et créances amorties » ont, également, subi une baisse de, respectivement, 5% et 43% pour s'établir à 1 376 MDH en 2017 et 101 MDH en 2017 contre 177 MDH en 2016.
- Le recul des reprises de provisions de 16% en se situant à 3 268 MDH en 2017 contre 3 909 MDH en 2016 justifiée principalement par la baisse des reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances de 573 MDH, soit 3 032 MDH en 2017.

Le détail du coût du risque pour l'exercice 2018 prend en compte l'application de la norme IFRS 9 tel que présenté ci-dessous :

En Mdh	2018
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	1 344

Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	-47
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	8
Engagements par signature	-55
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	90
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	250
Engagements par signature	-160
Bucket 3 : Actifs dépréciés	1 302
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1 221
Engagements par signature	80
Autres provisions pour risques et charges	970
Autres variations des provisions	840
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	966
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	127
Décotes sur crédits restructurés	
Pertes sur engagements par signature	
Autres pertes	
Autres produits	
Coût du risque	3 154

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2017 à 2018

Le coût du risque évolue de 2% pour se situer à 3 154 MDH à fin 2018 contre 3 091 MDH à fin 2017. Il se compose de ce qui suit :

- Les dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains qui se chiffrent à 1 344 MDH à fin 2018 dont :
 - -47 MDH relatifs aux pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (Bucket 1)
 - 90 MDH correspondant aux pertes évaluées au montant des pertes attendues pour la durée de vie (Bucket 2)
 - 1 302 MDH relatifs aux actifs dépréciés (Bucket 3)
- Les autres provisions pour risque et charges se chiffrent à 970 MDH à fin 2018
- Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés se chiffrent à 966 MDH à fin 2018.

La BCP contribue à la formation du coût de risque à hauteur de 20% (617 MDH) avec des dotations aux provisions qui atteignent 1 396 MDH. Les BPR enregistrent un coût de risque de 1 755 MDH soit une participation de 56% à la formation du coût de risque. Le reliquat de 782 MDH provient des filiales, soit 24% du coût de risque total dont, principalement, 291 MDH provenant de BACI (Banque Atlantique Côte d'Ivoire), 166 MDH de Bank Al Amal, 110 MDH de Maroc Leasing et 106 MDH de Vivalis.

I.5. RESULTAT D'EXPLOITATION

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Résultat brut d'exploitation	7 771	7 971	8 137	3%	2%
Coût du risque	-3 323	-3 091	-3 154	-7%	2%
Résultat d'exploitation	4 449	4 881	4 983	10%	2%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

A fin 2017, le résultat d'exploitation a enregistré une hausse de 10% pour s'établir à 4 881 MDH contre 4 449 MDH en 2016. Cette augmentation trouve son origine dans la baisse du coût du risque de 7%, soit 232 MDH de moins qu'en 2016, associée à la hausse du résultat brut d'exploitation de 3%, soit 200 MDH de plus qu'en 2016.

• Variations de 2017 à 2018

A fin 2018, le résultat d'exploitation a enregistré une croissance de 2% pour s'établir à 4 983 MDH contre 4 881 MDH en 2017. Cette augmentation trouve son origine dans une évolution plus rapide du résultat brut d'exploitation (+166 MDH) par rapport au coût du risque (+63 MDH).

I.6. RESULTAT NET PART DU GROUPE

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Résultat d'exploitation	4 449	4 881	4 983	10%	2%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6	4	-4	-20%	<-100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	20	-13	188	<-100%	>100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	NA	NA
Résultat avant impôts	4 475	4 872	5 167	9%	6%
Impôts sur les bénéfices	-1 436	-1 460	-1 625	2%	11%
Résultat net	3 038	3 412	3 543	12%	4%
Résultat - part BPR	-	-	-	NA	NA
Résultat hors groupe	395	569	600	44%	5%
Résultat net part du groupe	2 643	2 843	2 943	8%	4%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

Le résultat net consolidé connaît une hausse de 12% en se chiffrant à 3 412 MDH à fin 2017 contre 3 038 MDH à fin 2016. Il se répartit comme suit :

- Résultat net part du groupe : Croissance de 8% entre 2016 et 2017 passant, respectivement, de 2 643 MDH à 2 843 MDH. Son poids dans le résultat net consolidé de l'exercice 2017 est de 83%. Il est à noter que le résultat de la BCP intègre depuis 2015 une partie du résultat net part des BPR suite à la concrétisation de la prise de contrôle croisée majoritaire BCP-BPR conformément à la loi 12-96 portant réforme du CPM. En effet, cette prise de contrôle des BPR par la BCP permet le renforcement du RNPG à hauteur du pourcentage de participation.

- Résultat net part des minoritaires : hausse de 44% entre 2016 et 2017 en passant, respectivement, de 395 MDH à 569 MDH. Sa part dans le résultat net consolidé est de 17%.

La hausse du résultat net consolidé s'explique par l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse du résultat d'exploitation de 10% ;
- Contrebalancée par le recul des gains ou pertes nets sur autres actifs à -13 MDH à fin 2017 contre 20 MDH à fin 2016 ;
- La constatation de 1 460 MDH en impôt sur les résultats en 2017.

• Variations de 2017 à 2018

Le résultat net consolidé connaît une hausse de 4% en se chiffrant à 3 543 MDH à fin 2018 contre 3 412 MDH à fin 2017. Il se répartit comme suit :

- Résultat net part du groupe : Croissance de 4% entre 2017 et 2018 passant, respectivement, de 2 843 MDH à 2 943 MDH. Son poids dans le résultat net consolidé de l'exercice 2018 est de 83%. Il est à noter que le résultat de la BCP intègre depuis 2015 une partie du résultat net part des BPR suite à la concrétisation de la prise de contrôle croisée majoritaire BCP-BPR.
- Résultat net part des minoritaires : hausse de 5% entre 2017 et 2018 en passant, respectivement, de 569 MDH à 600 MDH. Sa part dans le résultat net consolidé est de 17%.

La hausse du résultat net consolidé s'explique par l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse du résultat d'exploitation de 2% ;
- Conjuguée à la constatation de gains nets sur autres actifs de 188 MDH à fin 2018 contre les pertes de -13 MDH enregistrées à fin 2017. Il s'agit principalement du différentiel constaté suite à la consolidation de BCP Mauritius dans les comptes de la BCP de part un prix d'acquisition plus faible que la Book-Value ;
- La constatation de 1 625 MDH en impôt sur les résultats en 2018.

PRESENTATION DU RNPG PAR FILIALE AU TITRE DES EXERCICES 2016, 2017 ET 2018

Contributif par filiale	Résultat Net Part du Groupe - 2016	Part	Résultat Net Part du Groupe - 2017	Part	Résultat Net Part du Groupe - 2018	Part
BPR:	186	7,1%	256	9,0%	146	5,0%
BP Centre Sud	95	3,6%	76	2,7%	82	2,8%
BP Fes Taza	26	1,0%	-148	-5,2%	-94	-3,2%
BP Laayoune	26	1,0%	29	1,0%	43	1,5%
BP Marrakech B Mellal	-78	-2,9%	65	2,3%	-91	-3,1%
BP Meknes	-33	-1,3%	32	1,1%	-	0,0%
BP Nador Al Hoceima	27	1,0%	22	0,8%	34	1,2%
BP Oujda	16	0,6%	32	1,1%	10	0,4%
Tanger Tetouan	-10	-0,4%	6	0,2%	-36	-1,2%
BP Rabat Kenitra	115	4,4%	141	5,0%	197	6,7%
BCP	1 578	59,7%	1 561	54,9%	1 636	55,6%
Groupe ABI	275	10,4%	364	12,8%	424	16,5%
MAROC LEASING	40	1,5%	39	1,4%	52	1,8%

CIB OFF SHORE	145	5,5%	186	6,5%	165	5,6%
FBPMC	113	4,3%	86	3,0%	71	2,4%
VIVALIS	41	1,5%	92	3,2%	100	3,4%
Autres	265	10,0%	260	9,2%	348	9,7%
Total	2 643	100,0%	2 843	100,0%	2 943	100,0%

En 2016, la BCP contribue à hauteur de 60% à la constitution du résultat net part du groupe avec un montant de 1 578 MDH. Les BPR représentent que 7% du résultat net part du groupe (186 MDH) et les 33% restant proviennent du résultat dégagé par les filiales qui enregistrent 879 MDH en 2016 dont le Groupe ABI qui représente 10% du résultat net part du groupe avec un montant de 275 MDH.

En 2017, la BCP contribue à hauteur de 55% à la constitution du résultat net part du groupe avec un montant de 1 561 MDH. Les BPR représentent que 9% du résultat net part du groupe (256 MDH) et les 36% restant proviennent du résultat dégagé par les filiales qui enregistrent 1 026 MDH en 2017 dont le Groupe ABI qui représente 13% du résultat net part du groupe avec un montant de 364 MDH.

A fin 2018, la contribution de la BCP dans la constitution du résultat net part du groupe a atteint 56% avec un montant de 1 636 MDH. En outre, les BPR ont réalisé 5% du RNPG, soit 146 MDH contre 256 MDH en 2017 suite à la constatation de coût de risque plus élevé en 2018 au niveau de BP Marakech Béni-Mellal et BP Tanger Tetouan comparé à 2017 soit, respectivement, +426 MDH et +89 MDH. Concernant les filiales, elles représentent 39% du RNPG se situant à 1 161 MDH dont le Groupe ABI qui lui représente 16% du RNPG avec un montant de 486 MDH et comprennent des sociétés nouvellement intégrées dans le périmètre de consolidation de la BCP dont SOCINVEST (32 MDH) et BCP Bank Mauritius (20 MDH).

PRESENTATION DU RNPG PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU TITRE DES EXERCICES 2016, 2017 ET 2018

Secteur d'activité	Résultat Net Part du Groupe - 2016	Résultat Net Part du Groupe - 2017	Résultat Net Part du Groupe - 2018
Banque Maroc & banque off shore	2 229	2 255	2 246
Sociétés de financement spécialisées	91	143	172
Banque de détail & Assurance à l'international	323	444	525
Total	2 643	2 842	2 943

Source : BCP

I.7. RENTABILITE DE LA BCP

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Résultat net part du groupe	2 643	2 843	2 943	8%	4%
Fonds Propres part du groupe	28 779	29 575	28 393	3%	-4%
ROE part du groupe (1)	9,19%	9,61%	10,36%	0,4 pts	0,8 pts
Résultat net consolidé	3 038	3 412	3 543	12%	4%
Fonds Propres Consolidés	38 156	39 827	38 189	4%	-4%
ROE (2)	7,96%	8,57%	9,28%	0,6 pts	0,7 pts
Résultat net consolidé	3 038	3 412	3 543	12%	4%
Total bilan	351 711	383 545	396 590	9%	3%
ROA (3)	0,86%	0,89%	0,89%	0,0 pts	0,0 pts

(1) Résultat net part du groupe /fonds propres part du groupe

(2) Résultat net consolidé /fonds propres consolidés

(3) Résultat net consolidé/total actif

Source : BCP comptes consolidés IFRS

- **Variations de 2016 à 2017**

A fin 2017, la rentabilité des fonds propres part du groupe s'est établie à 9,61% contre 9,19% en 2016. Quant à la rentabilité des fonds propres consolidés, elle a augmenté en se chiffrant à 8,57% en 2017 contre 7,96% en 2016 (+0,6 points de base).

La rentabilité des actifs (ROA) a atteint 0,89% en 2017, soit un niveau quasi-stable par rapport à 2016 pour 0,86%. Le total bilan a subi une évolution plus rapide par rapport au résultat net soit, respectivement, +9% pour atteindre 383 545 MDH et +12% pour s'établir à 3 412 MDH.

• Variations de 2017 à 2018

A fin 2018, la rentabilité des fonds propres part du groupe s'est établie à 10,336%, en hausse de 0,8 points comparée à fin 2017 en raison de la hausse du résultat net part du groupe de 4% conjuguée à la baisse des fonds propres part du groupe à 28 393 MDH (vs 29 575 MDH à fin 2017). De son côté, la rentabilité des fonds propres consolidés a augmenté de 0,7 points et s'est établie à 9,28% contre 8,57% l'exercice 2017.

Le ROA maintient un niveau stable à 0,89% au titre de l'exercice 2018 comparé à 2017 pour un total bilan se chiffrant à 396 590 MDH en 2018 contre 383 545 MDH en 2017 (+3%).

II. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDÉ IFRS

Présentation de l'ACTIF

En Mdh	2016	2017	01-janv-18	2018	Δ 16/17	Δ 01-18/18
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	14 702	11 157	11 056	15 195	-24%	37%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	37 244	41 666	56 115	57 091	12%	2%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transactions</i>			41 666	46 353	NA	11%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>			14 449	10 738	NA	-26%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	35 993	41 712	26 792	23 884	16%	-11%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>			22 710	19 287	NA	-15%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>			4 083	4 597	NA	13%
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	35 993	41 712			16%	NA
Titres au coût amorti	15 249	13 102	13 102	12 047	-14%	-8%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	11 877	19 279	19 179	14 699	62%	-23%
Prêts et créances sur la clientèle	213 853	228 709	224 644	244 228	7%	9%
Actifs d'impôt exigible	1 131	1 092	1 092	1 209	-3%	11%
Actifs d'impôt différé	652	1 431	3 261	3 651	>100%	12%
Comptes de régularisation et autres actifs	7 521	10 136	10 136	7 591	35%	-25%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	38	40	40	23	5%	-41%
Immobilisations corporelles	11 217	12 668	12 668	14 345	13%	13%
Immobilisations incorporelles	907	1 014	1 014	1 114	12%	10%
Ecarts d'acquisition	1 327	1 539	1 539	1 512	16%	-2%
TOTAL ACTIF IFRS	351 711	383 545	380 638	396 590	9%	4%

Présentation du PASSIF

En Mdh	2016	2017	01-janv-18	2018	Δ 16/17	Δ 01-18/18
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	539	845	845	1 303	57%	54%

Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	NA	NA
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	NA	NA
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	33 908	42 162	42 162	46 214	24%	10%
Dettes envers la clientèle	259 738	273 475	273 475	283 348	5%	4%
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	NA	NA
Titres de créance émis	133	706	706	3 678	>100%	>100%
Passifs d'impôt courant	1 211	1 446	1 446	1 397	19%	-3%
Passifs d'impôt différé	503	532	532	734	6%	38%
Comptes de régularisation et autres passifs	7 171	7 310	7 310	5 305	2%	-27%
Provisions techniques des contrats d'assurance	3 365	5 086	5 086	1 233	51%	-76%
Provisions pour risques et charges	2 652	3 200	4 039	4 742	21%	17%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 215	3 656	3 656	3 229	14%	-12%
Dettes subordonnées	1 120	5 299	5 299	7 217	>100%	36%
Capital et réserves liées	20 498	21 361	21 361	22 330	4%	5%
Réserves consolidées	12 405	13 681	11 225	12 491	10%	11%
- Part du groupe	4 134	4 445	2 465	3 180	8%	29%
- Part des BPR	-	-	-	-	NA	NA
- Part des minoritaires	8 271	9 236	8 760	9 311	12%	6%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	2 215	1 374	84	-174	-38%	<-100%
- Part du groupe	1 504	927	175	-58	-38%	<-100%
- Part des BPR	-	-	-	-	NA	NA
- Part des minoritaires	711	447	-92	-116	-37%	27%
Résultat net de l'exercice	3 038	3 412	3 412	3 543	12%	4%
- Part du groupe	2 643	2 843	2 843	2 943	8%	4%
- Part des BPR	-	-	-	-	NA	NA
- Part des minoritaires	395	569	569	600	44%	5%
TOTAL PASSIF IFRS	351 711	383 545	380 638	396 590	9%	4%

(*) L'application de la norme IFRS 9 à compter de janvier 2018 est rétrospective : l'incidence des changements induits par rapport à l'application de la norme IAS 39 jusqu'au 31 décembre 2017 est enregistrée dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice 2018.

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

A fin 2017, le total bilan consolidé de la BCP s'est élevé à 383 545 MDH, soit une évolution de 9% par rapport à fin 2016 :

- Le poste « Prêts et créances sur la clientèle » a connu une croissance de 7% et s'est établi à 228 709 MDH (soit 60% du total actif).
- Le poste « Dettes envers la clientèle » a atteint 273 475 MDH en augmentation de 5% par rapport à fin 2016 (soit 71% du total passif).

• Variations janvier 2018 à fin 2018

A fin 2018, le total bilan consolidé de la BCP s'est affiché à 396 590 MDH, soit une évolution de +16 MDH par rapport début janvier 2018 :

- Le poste « Prêts et créances sur la clientèle » a connu une croissance de 9% et s'est établi à 244 228 MDH (soit 62% du total actif).

- Le poste « Dettes envers la clientèle » a atteint 283 348 MDH en augmentation de 2% par rapport à début 2018 (soit 71% du total passif).

II.1. EMPLOIS

VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX

En Mdh	2016	2017	01-janv-18	2018	Δ 16/17	Δ 01-18/18
Réserve monétaire CPM	5 667	6 219	6 219	6 300	>100%	1%
Réserve monétaire des BPR	4 238	4 576	4 576	4 825	8%	5%
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP(*)	14 702	11 157	11 056	15 095	-24%	1%
<i>Valeurs en caisse / Bilan</i>	<i>4,18%</i>	<i>2,91%</i>	<i>2,90%</i>	<i>2,81%</i>	<i>-1,3 pts</i>	<i>-0,1 pts</i>

(*) La réserve monétaire du CPM constitue une partie du poste « Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service CCP » qui comprend également la part des filiales du groupe.

Source : BCP comptes consolidés IFRS

- **Variations de 2016 à 2017**

A fin 2017, le poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP » s'affiche à 11 157 MDH et représente 2,91% du total bilan. Ce poste est constitué à hauteur de 55,7% de la réserve monétaire du CPM qui s'établit à 6 219 MDH à fin 2017.

- **Variations janvier 2018 à fin 2018**

A fin 2018, le poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP » s'élève à 11 125 MDH et représente 2,81% du total bilan. Ce poste est constitué à hauteur de 57% de la réserve monétaire qui s'établit à 6 300 MDH à fin janvier 2018.

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT : CREANCES A VUE ET A TERME

En Mdh	2016	2017	01-janv-18	2018	Δ 16/17	Δ 01-18/18
Comptes à vue	6 519	10 499	10 499	5 992	61%	-43%
Prêts	5 297	8 785	8 785	8 550	66%	-3%
Opérations de pension	65	-	-	240	-100%	>100%
Prêts et créances EC (Bruts)	11 882	19 284	19 284	14 782	62%	-23%
Dépréciation	5	6	105	83	5%	-21%
Prêts et créances EC (Nets)	11 877	19 279	19 179	14 699	62%	-23%
<i>Prêts et créances EC / Bilan</i>	<i>3%</i>	<i>5%</i>	<i>5%</i>	<i>4%</i>	<i>1,6 pts</i>	<i>-1,3 pts</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

- **Variations de 2016 à 2017**

A fin 2017, une hausse de 62% est constatée au niveau des prêts et créances, avant dépréciation, sur les établissements de crédit qui se situent à 19 284 MDH due à la combinaison des éléments suivants :

- La hausse significative des comptes à vue de 61% pour s'établir à 10 499 MDH à fin 2017 contre 6 519 MDH à fin 2016 expliquée par la croissance des comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers ;
- La hausse des prêts à 8 785 MDH en 2017 (soit 66% par rapport à fin 2016) ;
- Quant aux opérations de pension, elles ont reculé de 100% en se situant à 0 MDH en 2017 compte tenu des lignes échues en 2017.

Les prêts et créances, après dépréciation, suivent la même tendance haussière en s'affichant à 19 279 MDH en 2017, pour un niveau de dépréciation de 6 MDH, contre 11 877 MDH en 2016.

• Variations janvier 2018 à fin 2018

A fin 2018, une baisse de 23% est constatée au niveau des prêts et créances, avant dépréciation, sur les établissements de crédit qui se situent à 14 782 MDH due à la combinaison des éléments suivants :

- Le recul de 43% des comptes à vue en se situant à 5 992 MDH à fin 2018 émanant, principalement, des comptes des correspondants étrangers essentiellement chez la BCP pour 2,3 MMDH, 1,5 MMDH de moins constatée chez Upline Group et 400 MDH de moins chez les filiales ABI ;
- La baisse des prêts à 8 550 MDH à fin 2018 (soit -3% par rapport à janvier 2018) ;
- La hausse des opérations de pension à 240 MDH à fin 2018.

Les prêts et créances, après dépréciation, suivent la même tendance baissière en s'affichant à 14 699 MDH à fin 2018, pour un niveau de dépréciation de 83 MDH.

Répartition des prêts et créances brutes de dépréciation sur les établissements de crédits par zone géographique (2016 et 2017)

En Mdh	2 016	2017
Maroc	9 797	14 562
Zone off shore	457	530
Afrique	947	3 497
Europe	681	695
Prêts et créances bruts sur les établissements de crédit	11 882	19 284

Source : Rapport CAC sur les comptes consolidés

Répartition des prêts et créances nets de dépréciation sur les établissements de crédits par zone géographique (début 2018 et 2018)

En Mdh	01-janv-18	2018
Maroc	14 551	9 386
Zone off shore	530	496
Afrique	3 402	4 260
Europe	695	557
Prêts et créances bruts sur les établissements de crédit	19 179	14 699

Source : Rapport CAC sur les comptes consolidés

CREANCES SUR LA CLIENTELE

L'encours des crédits par type de produit a évolué comme suit sur la période considérée :

En Mdh	2016	2017	01-janv-18	2018	Δ 16/17	Δ 01-18/18
--------	------	------	------------	------	---------	------------

Comptes ordinaires débiteurs	22 839	21 287	21 287	20 904	-7%	-2%
Prêts consentis à la clientèle	190 086	208 740	208 740	222 951	10%	7%
Opérations de pension	1 464	202	202	5 915	-86%	>100%
Opérations de location financement	12 675	14 063	14 063	14 827	11%	5%
Prêts et créances sur la clientèle bruts	227 063	244 293	244 293	264 598	8%	8%
Dépréciation des prêts et créances clientèle	13 211	15 584	19 649	20 369	18%	4%
Prêts et créances sur la clientèle nets	213 853	228 709	224 644	244 228	7%	9%
<i>Prêts et créances sur la clientèle / Bilan</i>	<i>61%</i>	<i>60%</i>	<i>59%</i>	<i>62%</i>	<i>-1,2 pts</i>	<i>2,6 pts</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

A fin 2017, les prêts et créances sur la clientèle bruts ont enregistré une croissance de 8% pour s'établir à 244 293 MDH. Cette hausse résulte essentiellement de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 10% des prêts consentis à la clientèle qui se sont élevés à 208 740 MDH en 2017 par rapport à 190 086 MDH en 2016 ;
- La baisse de 7% des comptes ordinaires débiteurs à 21 287 MDH en 2017 par rapport à fin 2016 qui enregistré 22 839 MDH ;
- Le recul de 86% des opérations de pension à 202 MDH en 2017 contre 1 464 MDH à fin 2016 dû au remboursement des lignes de pension de 2016 (toutes échues en janvier 2017).
- La hausse de 11% des opérations de location financement qui se situent à 14 063 MDH à fin 2017.

La dépréciation des prêts et créances clientèle s'affiche à 15 584 MDH à fin 2017 contre 13 211 MDH en 2016, provenant essentiellement du provisionnement d'un dossier dans le secteur du BTP au niveau de BP Fès-Taza et la hausse des créances en souffrances au niveau d'ABI par l'intégration de BIA Niger conjuguée à la régularisation de certains dossiers à fin 2017.

Les prêts et créances sur la clientèle nets passent, ainsi, de 213 853 MDH en 2016 à 228 709 MDH en 2017, soit une hausse de 7%.

Enfin, le taux des prêts et créances sur la clientèle sur le total bilan s'établit à 60% au titre de l'exercice 2017.

• Variations janvier 2018 à fin 2018

A fin 2018, les prêts et créances sur la clientèle bruts ont enregistré une croissance de 8% pour s'établir à 264 598 MDH. Cette hausse résulte essentiellement de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 7% des prêts consentis à la clientèle qui se sont élevés à 222 951 MDH à fin 2018 par rapport à 208 740 MDH en janvier 2018.
- La hausse significative des opérations de pension à 5 915 à fin 2018 contre 202 MDH en janvier 2018 provient de nouvelles opérations de pensions réalisées par la SDM (*Salle des Marchés*) avec différentes contreparties financières de la place ;
- La hausse de 5% des opérations de location financement qui se situent à 14 827 MDH à fin 2018 ;
- La baisse de 2% des comptes ordinaires débiteurs à 20 904 MDH en 2018.

Une dépréciation des prêts et créances clientèle à 20 369 MDH est constatées à fin 2018 contre 19 649 MDH en janvier 2018 et 15 584 MDH au 31 décembre 2017. Il est à noter que la différence de 4 065 MDH entre fin 2017 et janvier 2018 provient des retraitements des dépréciations selon IFRS 9.

La dépréciation des prêts et créances clientèle enregistrée en 2018 concerne, principalement, le Groupe ABI à hauteur de 40%, les BPRs à hauteur de 35% et la BCP à hauteur de 15%.

Par conséquent, les prêts et créances sur la clientèle nets à fin 2018 se chiffrent à 244 228 MDH.

Enfin, le poids des prêts et créances sur la clientèle sur le total bilan se situe à 62% à fin 2018, soit 2,6 points de plus qu'en janvier 2018.

Répartition des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti nets de dépréciation par zone géographique

En Mdh	2 016	2017	01-janv-18	2018
Maroc	185 951	192 782	189 504	205 964
Zone off shore	3 308	3 482	3 422	2 251
Afrique	23 684	31 122	30 399	34 343
Europe	910	1 323	1 319	1 670
Prêts consentis et créances sur la clientèle	213 853	228 709	224 644	244 228

Source : Rapport CAC sur les comptes consolidés

Structure des Prêts consentis à la clientèle :

En Mdh	2016	2017	01-janv-18	2018
Comptes à vue débiteurs	22 839	21 287	21 287	20 904
Crédits de trésorerie	22 311	23 684	23 684	23 582
Crédits à l'équipement	33 791	40 605	40 605	43 505
Crédits à la consommation	20 762	21 411	21 411	22 426
Crédits immobiliers	64 284	64 466	64 466	66 780
Autres créances sur la clientèle	12 081	13 044	13 044	17 446
Créances en souffrance sur la clientèle brutes	17 339	18 742	18 742	20 079
Provisions pour dépréciation sur les sains_Bucket 1	-	-	1 848	1 740
Provisions pour dépréciation _Bucket 2	2 023	2 755	4 952	5 202
Provisions pour dépréciation des créances en souffrance_Bucket 3	11 187	12 333	12 353	12 664
Opérations de location financement_encours sains	12 407	13 321	13 321	14 024
Créances en souffrance sur opérations de crédit bail	734	742	742	804
Provisions pour dépréciation sur opérations de crédit bail _ Bucket 3	466	497	497	762
Créances acquises par affacturage	1 570	1 376	1 376	9 756
Autres crédits filiales à l'étranger	19 411	25 614	25 614	25 290
Prêts et créances sur la clientèle (Nets)	213 853	228 709	224 644	244 228

Source : BCP

A fin 2017, les crédits immobiliers maintiennent un niveau quasi-stable par rapport à fin 2016 en se chiffrant à 64 466 MDH, soit 28% du total des prêts et créances sur la clientèle. Le crédit à l'équipement représente 18% dans le total des prêts et créances sur la clientèle en enregistrant un montant de 6 814 MDH de plus par rapport à fin 2016. Au titre de l'exercice 2017, les crédits de trésorerie ont enregistré une hausse de 1 373 MDH par rapport à fin 2016, représentant ainsi 10% du total des prêts et créances sur la clientèle. En outre, les autres crédits filiales à l'étranger ont enregistré une croissance de 32% en s'affichant à 25 614 MDH (contre 19 411 MDH en 2016) engendrée, principalement, par l'intégration de BIA Niger courant deuxième semestre 2017. Par ailleurs les comptes à vue débiteurs ont subi une baisse de 1 552 MDH entre 2017 et 2016 représentant 9% du total des prêts et créances sur la clientèle.

A fin 2018, les crédits immobiliers augmentent rapport à janvier 2018 en se chiffrant à 66 780 MDH, soit 27% du total des prêts et créances sur la clientèle. Le crédit à l'équipement représente 18% dans le

total des prêts et créances sur la clientèle en enregistrant un montant de 2 900 MDH de plus par rapport à janvier 2018. En outre, les crédits à la consommation ont enregistré une hausse de 5% pour se chiffrer à 22 426 MDH à fin 2018 contre 21 411 MDH en janvier 2018. Les postes des autres créances sur la clientèle et celui des créances acquises par affacturages ont, également, suivi une progression en allant de, respectivement, 13 044 MDH et 1 376 MDH en janvier 2018, à 17 446 MDH et 9 756 MDH à fin 2018. En effet, à travers la convention de financement signée en 2018 entre la BCP et le Ministère de l'Economie et des Finances, la BCP a relayé, par voie d'affacturage, les créances de TVA que les entreprises détenaient vis-à-vis de l'Etat, leur permettant ainsi de déconsolider cette créance de leur bilan et de l'encaisser par le biais de la BCP, engendrant ainsi la hausse des créances acquises par affacturages. Par ailleurs, les autres crédits filiales à l'étranger, les crédits de trésorerie et les comptes à vue débiteurs ont enregistré une légère baisse de, respectivement, 0,3 MDH, 0,1 MDH et 0,4 MDH et s'établissent à 25 590 MDH, 23 582 MDH et 20 904 MDH à fin 2018.

Titres

➤ Sur la base de l'IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation »

Les titres détenus par le Groupe BCP sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe a choisi par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont comptabilisés en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même, les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sont comptabilisés dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon courus pour les titres à revenu fixe, sont présentés dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe BCP a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Options retenues par le Groupe

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

AFS

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines non cotés
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)
- OPCVM et actions
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

HTM

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS)
- Bons du trésor Habitat économique classés en titres de placement.

Trading

- Ne figurent en trading que les produits dérivés.

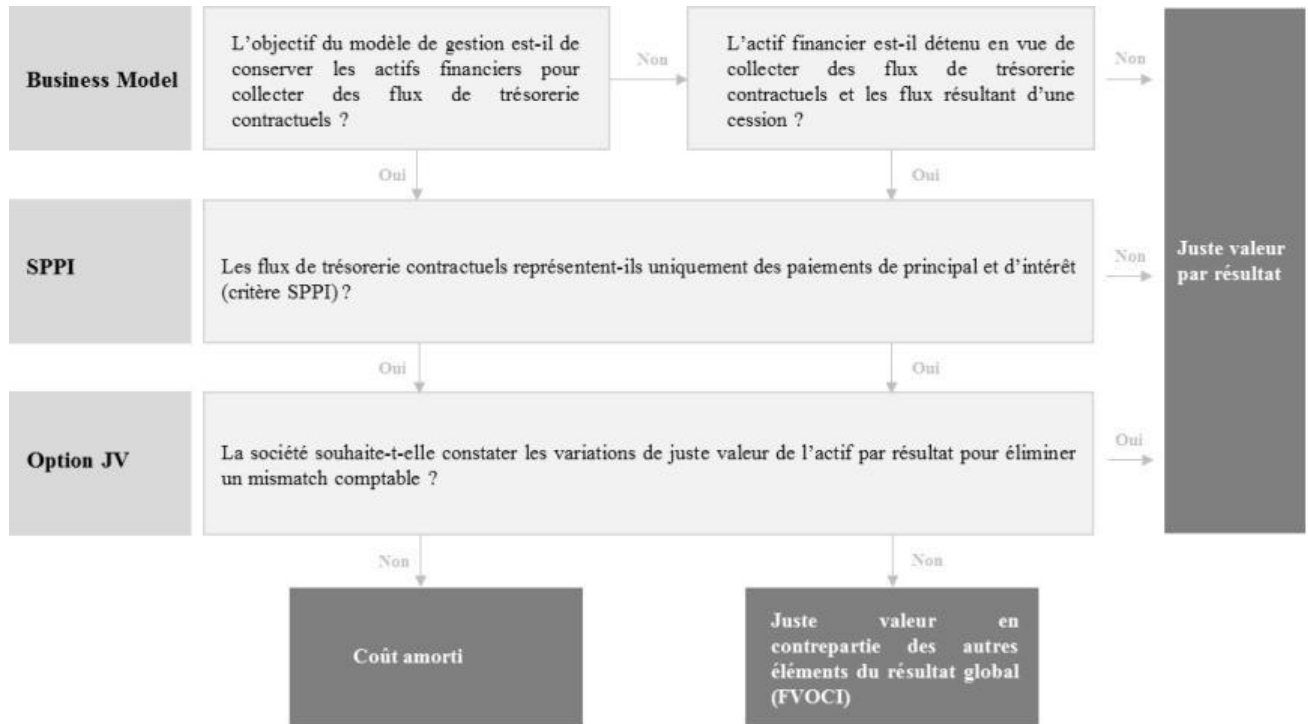
➤ Sur la base de l'IFRS 9 « Instruments financiers » appliquée à compter du 1^{er} janvier 2018

Les titres détenus par le Groupe BCP sont classés en trois catégories en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle de gestion ou « Business Model ») :

- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres
- Titres au coût amorti
- Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les critères de classement et d'évaluation dépendent du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de l'actif financier. La déclinaison pour les instruments de dette (prêt, avance, crédit, titre obligataire) et les instruments de capitaux propres (actions) se présente comme suit :

Instruments de dettes



Modèle de gestion

L'appréciation du modèle de gestion vise à évaluer la manière dont sont gérés les actifs au niveau du portefeuille. La norme distingue les 3 types de modèles suivants :

- Le modèle dit de « collecte » dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie ;
- Le modèle dit « mixte » dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder les actifs ;
- Le modèle dit de « cession » dont l'intention est de céder l'actif.

Caractéristiques contractuelles

La norme IFRS 9 prévoit également d'analyser les flux contractuels afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Cette analyse est appelée test SPPI ou test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels.

Instruments de capitaux propres

Les placements dans les instruments de capitaux propres sont toujours évalués à la juste valeur. Les instruments de capitaux propres détenus dans une optique de trading doivent être comptabilisés en actifs à la juste valeur par résultat. Pour les instruments, le management a la capacité de faire le choix irrévocable (titre par titre) lors de la comptabilisation initiale de les classer en juste valeur par OCI non recyclables plutôt qu'en juste valeur par résultat.

Impacts de la première application au niveau du groupe BCP

L'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et des modèles de gestion des instruments de dettes détenus par les entités du groupe BCP a abouti :

- Au maintien de l'ensemble des prêts aux établissements de crédit et à la clientèle dans la catégorie « coût amorti », le seul changement affectant ces prêts étant lié aux nouveaux principes de provisionnement des pertes de crédit ;
- A la classification des instruments de dette (portefeuille obligataire, bons du Trésor, etc) antérieurement classés en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » en juste valeur par capitaux propres recyclables ; ces derniers donnent lieu à dépréciation conformément aux principes de la norme IFRS 9 ;
- Au reclassement des instruments de capitaux propres (actions, etc) et des parts d'OPCVM et assimilés antérieurement classés en actifs financiers disponibles à la vente dans la catégorie « juste valeur par résultat » à l'exception de certaines lignes d'actions classées sur option irrévocable en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables » ;
- Au maintien dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat des actifs déjà classés dans cette catégorie sous IAS 39.

EVOLUTION ET REPARTITION DES TITRES DETENUS PAR LA BCP :

Exercices 2016 et 2017

En Mdh	2016	2017	Δ 16/17
Titres de transaction	37 226	41 468	11%
Instruments dérivés de cours de change	18	198	>100%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	37 244	41 666	12%
<i>Titres/ Bilan</i>	<i>11%</i>	<i>11%</i>	<i>0,3 pts</i>
Titres de créance négociables	16 698	15 234	-9%
Bons du Trésor et autres effets mobilisables	15 867	11 630	-27%
Autres titres de créance négociables	831	3 604	>100%
Obligations	4 081	11 680	>100%
Obligations d'Etat	3 042	11 451	>100%
Autres Obligations	1 039	228	-78%
Actions et autres titres à revenu variable	15 702	15 222	-3%
<i>dont titres cotés</i>	<i>728</i>	<i>2 069</i>	<i>>100%</i>
<i>dont titres non cotés</i>	<i>14 974</i>	<i>13 153</i>	<i>-12%</i>
Actifs financiers bruts disponibles à la vente	36 480	42 136	16%
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	487	424	-13%
Actifs financiers nets disponibles à la vente	35 993	41 712	16%
<i>Titres/ Bilan</i>	<i>10%</i>	<i>11%</i>	<i>0,6 pts</i>
Titres de créance négociables	14 501	12 227	-16%
Bons du Trésor et autres effets mobilisables	14 347	12 063	-16%
Autres titres de créance négociables	154	164	6%
Obligations	749	875	17%
Obligations d'Etat	456	564	24%
Autres Obligations	292	311	6%
Placements détenus jusqu'à leur échéance	15 249	13 102	-14%
<i>Titres/ Bilan</i>	<i>4%</i>	<i>3%</i>	<i>-0,9 pts</i>
Valeur nette du portefeuille	88 487	96 480	9%
<i>Titres/ Bilan</i>	<i>25%</i>	<i>25%</i>	<i>0,0 pts</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

La valeur nette du portefeuille détenu par la BCP s'établit à 96 480 MDH à fin 2017, en hausse de 9% par rapport à fin 2016 et représentant, ainsi, 25% du total bilan. Cette évolution s'explique par :

- La hausse de 16% des actifs financiers disponibles à la vente à 42 136 MDH en bruts en 2017 contre 36 480 MDH à fin 2016. Cette hausse résulte de la progression des obligations de l'état qui passent à 11 451 MDH en 2017 contre 3 042 MDH en 2016. Elle est contrebalancée par le recul des titres de créance négociables à 15 234 MDH en 2017 contre 16 698 MDH en 2016 sous l'effet de la diminution de 27% des bons du trésor et autres effets mobilisables atténuée par l'appréciation du poste « autres titres de créance négociables » qui s'affiche à 3 604 MDH en 2017 (vs 831 MDH en 2016). La hausse de ce dernier provient essentiellement d'un reclassement, chez les filiales bancaires ABI, de certains titres considérés comme étant des BDT et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale.
- La hausse de 12% des actifs financiers à la juste valeur par résultat qui se sont établis à 41 666 MDH à fin 2017 contre 37 244 MDH en 2016. La progression de ce poste s'explique par l'évolution positive du portefeuille des titres de transaction de la BCP de 11% soit, 41 468 MDH en 2017 contre 37 226 MDH à fin 2016. Cette évolution est conjuguée, également, à la hausse des instruments dérivés de cours de change à 198 MDH en 2017 contre 18 MDH en 2016.
- La baisse de 14% des placements détenus jusqu'à leur échéance à 13 102 MDH en 2017 contre 15 249 MDH à fin 2016 suite, principalement, au recul des bons de trésor de 2 284 MDH en se chiffrant à 12 063 MDH en 2017 contre 14 347 MDH à fin 2016.

Changement de nomenclature suite à l'application de la norme IFRS 9 : Exercice 2018

En Mdh	01-janv-18	2018	Δ 01-18/18
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	41 666	46 353	11%
Effets publics et valeurs assimilées	20 510	25 785	26%
Obligations et autres titres à revenu fixe	155	356	>100%
Actions et autres titres à revenu variable	20 804	20 144	-3%
Instruments dérivés	198	69	-65%
Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	14 449	10 738	-26%
Actions et autres titres à revenu variable	8 122	5 731	-29%
Titres de participation non consolidés	6 327	5 007	-21%
Total des actifs financiers en valeur de marché par résultat	56 115	57 091	2%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	22 710	19 287	-15%
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	6 264	3 528	-44%
Autres titres de créance négociables	3 533	1 527	-57%
Obligations	13 277	14 232	7%
<i>Dont provisions pour dépréciation des Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables actifs disponibles à la vente</i>	365	402	10%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 083	4 597	13%
Actions et autres titres à revenu variable	4 083	4 597	13%
Total des actifs disponibles à la vente avant dépréciation	26 792	23 884	-11%
Titres de créance négociables	12 227	10 962	-10%
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	12 063	10 830	-10%
Autres titres de créance négociables	164	133	-19%
Obligations	875	1 084	24%

Total des placements détenus jusqu'à l'échéance	13 102	12 047	-8%
Valeur nette du portefeuille	96 009	93 022	-3%
<i>Titres/ Bilan</i>	25%	23%	

Source : BCP comptes consolidés IFRS

La valeur nette du portefeuille détenu par la BCP s'établit à 93 022 MDH à fin 2018, en baisse de 3% par rapport au début de l'exercice 2018 suite à l'application de la norme IFRS 9. Cette évolution s'explique par :

- Le recul des actifs disponibles à la vente avant dépréciation de 12% en se chiffrant à 23 884 MDH à fin 2018 contre 26 792 MDH début 2018 due, notamment, à la baisse des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables qui représentent 80% du total poste. Cette baisse est due au recul des « bons de trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale » de 2 735 MDH ;
- La baisse des actifs financiers en valeur de marché par résultat qui s'enregistrent à 57 091 MDH à fin 2018 contre 56 115 MDH début 2018 due, principalement, au recul des actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat de 26% provenant, essentiellement, de la baisse des actions et autres titres à revenu variable à 5 731 MDH à fin 2018 contre 8 122 MDH début 2018 suite à la déconsolidation de MAC pour 2,4 milliards MAD. Cette baisse est atténuée par la hausse des actifs financiers détenues à des fins de transaction à 46 353 MDH à fin 2018 contre 41 666 MDH début 2018 en raison de la progression des effets publics et valeurs assimilés de 5 275 MDH à 25 785 MDH à fin 2018 correspondant à la souscription de BDT chez la BCP ;
- Le recul des placements détenus jusqu'à échéance à 12 047 MDH à fin 2018 composés à hauteur de 90% des bons de trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales se chiffrant à 10 830 MDH à fin 2018.

Immobilisations corporelles et incorporelles

En Mdh	2016	2017	01-janv-18	2018	Δ 16/17	Δ 01-18/18
Immobilisations corporelles	11 217	12 668	12 668	14 345	13%	13%
Terrains et constructions	7 810	9 098	9 098	10 691	17%	18%
Equipement, Mobilier, Installations	1 195	1 490	1 490	1 425	25%	-4%
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	-	NA	NA
Autres immobilisations	2 212	2 080	2 080	2 230	-6%	7%
Immobilisations incorporelles	907	1 014	1 014	1 114	12%	10%
Droit au bail	314	329	329	328	5%	0%
Brevets et marque	43	49	49	54	15%	10%
Logiciels informatiques acquis	157	115	115	205	-27%	78%
Autres immobilisations incorporelles	394	521	521	527	32%	1%
Total des immobilisations	12 124	13 682	13 682	15 459	13%	13%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin 2017, les immobilisations totalisent 13 682 MDH, en hausse de 13% par rapport à fin 2016. En effet, une progression de 13% des immobilisations corporelles est constatée à fin 2017 liée, principalement, à la croissance du poste de terrains et constructions (9 098 MDH) de 17% due aux dations en paiement chez CPM, représentant ainsi 72% des immobilisations corporelles, conjuguée à la progression des immobilisations incorporelles à 1 014 MDH en 2017 contre 907 MDH en 2016.

A fin 2018, les immobilisations du groupe s'élèvent à 15 459 MDH, en hausse de 13% par rapport à janvier 2018. Cette hausse résulte, notamment, de la progression de 13% des immobilisations corporelles à 14 345 MDH fin 2018 liée, principalement, à la constatation de dations en paiement chez CPM (y compris un impact lié à des reclassements) se traduisant par la croissance du poste de terrains

et constructions (10 691 MDH) de 18%, représentant ainsi 75% des immobilisations corporelles. Les immobilisations incorporelles suivent, également, un trend haussier à hauteur de 10% en se chiffrant à 1 114 MDH à fin 2018 contre 1 014 en janvier 2018 suite, notamment, à l'acquisition de logiciels informatiques.

II.2. RESSOURCES

DEPOTS

En Mdh	2016	2017	01-janv-18	2018	Δ 16/17	Δ 01-18/18
Comptes à vue	808	1 383	1 383	1 345	71%	-3%
Emprunts	22 989	18 913	18 913	20 677	-18%	9%
Opérations de pension	10 111	21 866	21 866	24 192	>100%	11%
Dettes envers EC et assimilés	33 908	42 162	42 162	46 214	24%	10%
Comptes ordinaires créditeurs	161 218	172 740	172 740	180 958	7%	5%
Comptes à terme	57 041	54 764	54 764	56 220	-4%	3%
Comptes d'épargne à taux administré	32 622	35 394	35 394	36 307	8%	3%
Bons de caisse	3 727	2 691	2 691	2 015	-28%	-25%
Opérations de pension	-	1 153	1 153	837	NA	-27%
Autres dettes envers la clientèle	5 130	6 733	6 733	7 011	31%	4%
Dettes envers la clientèle	259 738	273 475	273 475	283 348	5%	4%
Total dépôts	293 645	315 637	315 637	329 562	7%	4%
<i>Dettes envers EC / Bilan</i>	<i>10%</i>	<i>11%</i>	<i>11%</i>	<i>12%</i>	<i>1,4 pts</i>	<i>0,6 pts</i>
<i>Dettes envers la clientèle / Bilan</i>	<i>74%</i>	<i>71%</i>	<i>72%</i>	<i>71%</i>	<i>-2,5 pts</i>	<i>-0,4 pts</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

A fin 2017, les dépôts collectés ont enregistré une croissance de 7% pour s'établir à 315 637 MDH. Cette progression s'explique essentiellement par la hausse de 5% des dettes envers la clientèle qui se sont établies à 273 475 MDH, représentant 87% du total des dépôts, en raison de notamment :

- L'accroissement des comptes ordinaires créditeurs et des comptes d'épargne à taux administré de, respectivement, 7% et 8% pour s'établir à une valeur respective de 172 740 MDH et 35 394 MDH à fin 2017.

De leur côté, les dettes envers les établissements de crédits et assimilés ont suivi une évolution favorable de 24% en passant de 33 908 MDH en 2016 à 42 162 MDH à fin 2017 suite à la hausse significative des opérations de pension à 21 866 MDH à fin 2017 contre 10 111 MDH en 2016. Cette hausse est principalement due à des valeurs données en pension BAM qui se chiffre à 15 MMAD en 2017 contre 2 MMAD en 2016

La part des dettes envers les établissements de crédits dans le total bilan maintient un poids quasi-stable par rapport à 2016 de 11% à fin 2017. De son côté, la part des dettes envers la clientèle dans le total bilan est de 71% à fin 2017.

• Variations janvier 2018 à fin 2018

A fin 2018, les dépôts collectés ont enregistré une croissance de 4% pour s'établir à 329 562 MDH. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse combinée des dettes envers les établissements

de crédit et assimilés de 10% (+4 052 MDH) et la hausse de 4% (+9 873 MDH) des dettes envers la clientèle.

En effet, les dettes envers les EC et assimilés se sont situés à 46 214 MDH à fin 2018 contre 42 162 MDH en janvier 2018 suite, principalement, à la progression des opérations de pension à 24 192 MDH et des emprunts à 20 677 MDH sur la même période.

De leur côté, les dettes envers la clientèle ont augmenté de 4% à fin 2018 pour s'établir à 283 348 MDH contre 273 475 MDH en janvier 2018. Cette hausse est générée, principalement, par croissance des comptes ordinaires créditeurs qui s'établissent à 180 958 MDH à fin 2018 représentant, ainsi, plus de 64% des dettes envers la clientèle. Les comptes à terme ont, également, ont augmenté de 1 456 MDH en se chiffrant à 56 220 MDH en 2018. Les comptes d'épargne à taux administré, quant à eux, s'élèvent à 36 307 MDH en 2018 (+3%).

La part des dettes envers la clientèle dans le total bilan maintient un niveau quasi-stable en se situant à 71% à fin 2018. De son côté, la part des dettes envers les établissements de crédits dans le total bilan a enregistré +0,6 points pour se situer à 12% à 2018.

Répartition des dépôts clientèle par zone géographique au titre des exercices 2016, 2017 et 2018

Répartition des dépôts par zone géographique	2 016	2017	01-janv-18	2018
Maroc	229 975	238 924	238 924	248 540
Zone off shore	335	405	405	496
Afrique	28 358	32 988	32 988	32 946
Europe	1 069	1 158	1 158	1 367
Total en principal	259 738	273 475	273 475	283 348

Source : BCP

Répartition des dépôts clientèle par filiales au titre des exercices 2016, 2017 et 2018

Contributif par filiale	Dettes envers la clientèle - 2016	Part	Dettes envers la clientèle - 2017	Part	Dettes envers la clientèle - 2018	Part
BPR :	165 698	63,8%	177 532	64,9%	181 181	63,9%
BP Centre Sud	17 644	6,8%	18 430	6,7%	18 748	6,6%
BP Fes Taza	15 794	6,1%	16 436	6,0%	29 683	10,5%
BP Laayoune	3 344	1,3%	3 476	1,3%	3 260	1,2%
BP Marrakech B Mellal	24 472	9,4%	26 623	9,7%	27 140	9,6%
BP Meknes	11 619	4,5%	12 313	4,5%	-	0,0%
BP Nador Al Hoceima	25 938	10,0%	27 473	10,0%	28 059	9,9%
BP Oujda	16 357	6,3%	17 515	6,4%	17 888	6,3%
Tanger Tetouan	19 335	7,4%	20 915	7,6%	21 663	7,6%
BP Rabat Kenitra	31 196	12,0%	34 350	12,6%	34 740	12,3%
BCP	63 378	24,4%	59 819	21,9%	62 365	22,0%
Groupe ABI	27 491	10,6%	31 865	11,7%	31 506	11,1%
BCP Bank Mauritius	-	0,0%	-	0,0%	3 418	1,2%
VIVALIS	860	0,3%	1 034	0,4%	1 162	0,4%
Autres	2 311	0,9%	3 226	1,2%	3 716	1,3%
Total	259 738	100%	273 475	100%	283 348	100%

Source : BCP

En 2016, la contribution des BPR dans la constitution des dettes envers la clientèle dépasse 60% avec un montant de 165 698 MDH. En outre, les dettes envers la clientèle chez la BCP totalisent 63 378. Concernant les filiales, elles représentent 12% du total des dettes envers la clientèle se situant à 30 661 MDH dont le Groupe ABI qui représente 90% se situant à 27 491 MDH.

En 2017, la contribution des BPR dans la constitution des dettes envers la clientèle s'élève à 64,9% avec un montant de 177 532 MDH. En outre, les dettes envers la clientèle chez la BCP totalisent 59 819, soit 30% du total des dettes envers la clientèle. Concernant les filiales, elles représentent 13% du total des dettes envers la clientèle se situant à 36 125 MDH dont le Groupe ABI qui représente 88% se situant à 31 865 MDH.

A fin 2018, la contribution des BPR dans la constitution des dettes envers la clientèle a atteint 64% avec un montant de 181 181 MDH. L'année 2018 a été marquée par le regroupement des Banques Populaires de Fès-Taza et de Meknès d'où la hausse des dettes envers la clientèle de BP Fès-Meknès à 29 683 MDH (affiché au niveau de BP Fès-Taza contre l'absence de comptabilisation de PNB au niveau de BP Meknès). En outre, la BCP a constaté 62 365 MDH en dettes envers la clientèle. Concernant les filiales, elles représentent 14% des dettes envers la clientèle en se situant à 39 802 MDH dont :

- Groupe ABI qui représente 11% en se situant à 31 506 MDH ;
- BCP Bank Mauritius, nouvellement intégrée dans périmètre de consolidation de la BCP, qui totalise 3 418 MDH.

Taux de transformation des dépôts en crédits au titre des exercices 2016, 2017 et 2018

En Mdh	2016	2017	01-janv-18	2018
<i>Base consolidé</i>				
Créances brutes sur la clientèle	227 063	244 293		264 598
Dépôts de la clientèle	259 738	273 475		283 348
Taux de transformation	87,4%	89,3%		93,4%
<i>Base sociale</i>				
Créances brutes sur la clientèle	98 541	104 712		106 676
Dépôts de la clientèle	63 428	59 894		62 414
Taux de transformation	155,4%	174,8%		170,9%
<i>Secteur bancaire marocain</i>				
Créances brutes sur la clientèle	786 375	844 145		895 211
Dépôts de la clientèle	845 433	905 954		929 149
Taux de transformation	93,0%	93,2%		96,3%

Source : BCP comptes sociaux, BCP comptes consolidés, GPBM

Au terme de l'exercice 2017, le taux de transformation sur base consolidé maintient un niveau quasi-stable à 77,4% contre une hausse du taux de transformation sur base sociale à 165,9% résultant de l'effet combiné de la hausse des créances sur la clientèle et la baisse des dépôts de la clientèle. Au niveau du secteur bancaire, les dépôts de la clientèle évoluent plus rapidement que les créances ressortant ainsi un taux de transformation de 93,2% à fin 2017.

A fin 2018, le taux de transformation sur base social se situe à 170,9%, en baisse de 3,9 pbs par rapport en 2017 suite à une hausse plus rapide des dépôts clientèles par rapport aux créances clientèles. Le taux de transformation sur base consolidé et le taux de transformation sectoriel suivent la même tendance haussière en atteignant, respectivement, 93,4% (+4,1 pbs) et 96,3% (+3,2 pbs) au titre de l'exercice 2018 suite à une croissance plus rapide des créances sur la clientèle par rapport aux dépôts de la clientèle.

Il est à noter que le taux de transformation sur base consolidé est moins important que le taux de transformation sur base sociale en raison d'un taux de transformation plus faible chez les BPRs notamment, BP Nador Hoceima, BP Tanger Tetouan et BP Oujda conjuguée à des taux de transformation avoisinant en moyenne 103% pour les banques africaines d'ABI et 107% pour BCP Bank Mauritius.

FONDS PROPRES ET ASSIMILES

En Mdh	2016	2017	01-janv-18	2018	Δ 16/17	Δ 01-18/18
Dettes subordonnées	1 120	5 299	5 299	7 217	>100%	36%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie (*)	3 215	3 656	3 656	3 229	14%	-12%
Capital et réserves liées	20 498	21 361	21 361	22 330	4%	5%
Réserves consolidées	12 405	13 681	11 225	12 491	10%	11%
- Part du groupe	4 134	4 445	2 465	3 180	8%	29%
- Part des BPR	-	-	-	-	NA	NA
- Part des minoritaires	8 271	9 236	8 760	9 311	12%	6%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	2 215	1 374	84	-174	-38%	<-100%
- Part du groupe	1 504	927	175	-58	-38%	<-100%
- Part des BPR	-	-	-	-	NA	NA
- Part des minoritaires	711	447	-92	-116	-37%	27%
Résultat net de l'exercice	3 038	3 412	3 412	3 543	12%	4%
- Part du groupe	2 643	2 843	2 843	2 943	8%	4%
- Part des BPR	-	-	0	0	NA	0%
- Part des minoritaires	395	569	569	600	44%	5%
Fonds propres part du groupe**	31 995	33 231	30 500	31 623	4%	4%
Fonds propres consolidés**	41 371	43 484	39 738	41 418	5%	4%
Fonds propres et quasi-fonds propres	42 491	48 783	45 037	48 635	15%	8%
<i>Fonds propres et quasi-fonds propres / Bilan consolidé</i>	<i>12%</i>	<i>13%</i>	<i>12%</i>	<i>12%</i>	<i>0,6 pts</i>	<i>0,4 pts</i>

(*) L'application de la norme IFRS 9 à compter de janvier 2018 est rétrospective : l'incidence des changements induits par rapport à l'application de la norme IAS 39 jusqu'au 31 décembre 2017 est enregistrée dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice 2018.

(**) Fonds de soutien principalement

(***) Y compris subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

A fin 2017, les fonds propres consolidés ont enregistré une hausse de 5% pour se situer à 43 484 MDH contre 41 371 MDH à fin 2016. Ceci est dû à la combinaison de plusieurs facteurs :

- La hausse du capital et réserves liées de 4% à 21 361 MDH accompagnée de celle des réserves consolidées de 10% à 13 681 MDH.
- La hausse des subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie de 14% à 3 656 MDH.
- La baisse des gains ou pertes latents ou différés de 38% à 1 374 MDH

Par ailleurs, les fonds propres part du groupe se chiffrent à 33 231 MDH à fin 2017 soit une hausse de 4% par rapport à 2016.

Enfin, les dettes subordonnées s'affichent à 5 299 MDH à fin 2017 (contre 1 120 MDH à fin 2016) suite à l'émission de deux emprunts obligataires subordonnés totalisant 4 milliards de dirhams en 2017.

• Variations janvier 2018 à fin 2018

A fin 2018, les fonds propres consolidés ont enregistré une hausse de 4% pour se situer à 41 418 MDH contre 39 738 MDH en janvier 2018. Ceci est dû à la combinaison de plusieurs facteurs :

- La hausse du capital et réserves liées de 5% à 22 330 MDH conjuguée à la croissance des réserves consolidées de 11% à 12 491 MDH.
- Le recul du poste des subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie à 3 229 MDH en 2018 contre 3 656 MDH en janvier 2018.
- La constatation de pertes latents ou différés de -174 MDH en 2018 dont 59 MDH d'écarts de conversion des filiales étrangères et -233 MDH à la constatation des justes valeurs des actifs financiers conformément à la norme IFRS 9.

Par ailleurs, les fonds propres part du groupe se chiffrent à 31 623 MDH à fin 2018 soit 4% de hausse par rapport au début de l'exercice 2018 où ils s'élevaient à 30 500 MDH.

Enfin, les dettes subordonnées s'affichent à 7 217 MDH à fin 2018 comportant les deux emprunts obligataires subordonnés totalisant 4 milliards de dirhams en 2017 ainsi que l'emprunt obligataire de 2 milliards de dirhams en 2018.

Ainsi, les fonds propres et quasi-fonds propres représentent 12% du total passif à fin 2018.

FONDS DE SOUTIEN

Evolution du fonds de soutien

En Mdh	2016	2017	01-janv-18	2018	Δ 16/17	Δ 01-18/18
Encours début d'exercice	2 642	3 207	3 207	3 653	21%	14%
Alimentations	-	636	636	40	>100%	-94%
Contribution des organismes du CPM	-	315	315	-	>100%	-100%
Dotation complémentaire	-	321	321	40	>100%	-88%
Prélèvements	-	190	190	463	>100%	>100%
Reclassement Réserve (suite à la fusion-absorption de BP d'El Jadida-Safi par la BCP)	565	-	-	-	-100%	NA
Encours fin d'exercice	3 207	3 653	3 653	3 230	14%	-12%

Source : BCP

A fin 2017, l'encours du fonds de soutien s'élève à 3 653 MDH, en hausse de 14% par rapport à fin 2016. Cette hausse résulte de la comptabilisation de dotations complémentaires à hauteur de 321 MDH ainsi que la contribution des organismes du CPM à hauteur de 315 MDH à fin 2017.

A fin 2018, l'encours du fonds de soutien s'élève à 3 230 MDH en baisse par rapport à janvier 2018 suite à la constatation de 463 MDH en prélèvements correspondant à des subventions en faveur des BPRs. Les alimentations qui se chiffrent à 40 MDH en 2018 viennent en complément des dotations de l'année 2017 et sont en forme de dotation complémentaire versée par les BPRs dans le cadre de la répartition du résultat.

Participation de la BCP au Fonds de Soutien

En Mdh	2016	2017	01-janv-18	2018	Δ 16/17	Δ 01-18/18
Encours début de période	211	312	312	478	48%	53%
Alimentations	101	166	166	-	64%	-100%
Dotation ordinaire	101	166	166	-	64%	-100%
Dotation complémentaire	-	-	-	-	NA	NA
Prélèvements	-	-	-	-	NA	NA
Encours fin de période	312	478	478	478	53%	0%

Source : BCP

A fin 2017, la participation de la BCP au fonds de soutien a augmenté de 53% pour s'afficher à 478 MDH en raison du constat d'une dotation ordinaire de 166 MDH.

A fin 2018, la participation de la BCP au fonds de soutien est maintenue à 478 MDH car il n'y a pas eu de mouvements relatifs aux alimentations ou aux prélèvements.

RATIOS REGLEMENTAIRES DU CPM

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Ratios de solvabilité sur base individuelle :					
Ratio de fonds propres de base (Tier 1 - min 9%)	10,97%	10,25%	10,07%	-0,72 pts	-0,18 pts
Ratio de solvabilité global (Tier 2 – min 12%)	12,63%	13,27%	13,75%	0,64 pts	0,48 pts
Ratio de solvabilité sur base consolidée :					
Ratio de fonds propres de base (Tier 1 - min 9%)	11,28%	10,77%	10,53%	-0,51 pts	-0,24 pts
Ratio de solvabilité global (Tier 2 – min 12%)	12,41%	12,97%	13,06%	0,56 pts	0,09 pts
Division des risques (*)					
Sur base individuelle	5 508	6 306	6 700	14,5%	6,2%
Sur base consolidée	6 902	7 980	8 440	15,6%	5,8%
Ratio de liquidité (LCR) (**)	138%	120%	130%	-18,00 pts	10,00 pts

(*) Le maximum des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté à un taux de pondération en fonction du degré de risque, dans la limite de 20% des fonds propres nets de la banque

(**) Minimum de 90% en 2018

Source : BCP

• Variations de 2016 à 2017

A fin 2017, le ratio de solvabilité global s'établit à 13,27% sur base individuelle et à 12,97% sur base consolidée.

Concernant la division de risques du Groupe, il enregistre une hausse au titre de l'exercice 2017 par rapport à fin 2016 de 14,5% sur base individuelle et 15,6% sur base consolidée pour s'établir respectivement à 6 306 MDH et 7 980 MDH.

Le ratio de liquidité (LCR) se situe à 120% à fin 2017, en dessus du minimum réglementaire requis (80%).

• Variations janvier 2018 à fin 2018

Au titre de l'exercice 2018, le ratio de solvabilité global s'établit à 13,75% sur base individuelle et à 13,06% sur base consolidée, en hausse de 0,48 points et 0,09 points respectivement.

Concernant la division de risques du Groupe, il enregistre une hausse en 2018 par rapport à 2017 de 6,2% sur base individuelle et de 5,8% sur base consolidée pour s'établir respectivement à 6 700 MDH et 8 440 MDH.

Le ratio de liquidité (LCR) se situe à 130% à fin 2018, au-dessus du minimum réglementaire requis (90% pour l'année 2018).

II.3. HORS BILAN

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En Mdh	2016	2017	01-janv-18	2018	Δ 16/17	Δ 01-18/18
Engagements de financement donnés	38 808	30 556	30 556	33 864	-21%	11%
- Aux établissements de crédit	1 428	1 664	1 664	913	17%	-45%

- A la clientèle	37 381	28 892	28 892	32 952	-23%	14%
<i>Ouverture de crédit</i>	32 922	24 751	24 751	28 790	-25%	16%
<i>Autres engagement en faveur de la clientèle</i>	4 459	4 141	4 141	4 162	-7%	1%
Engagements de financement reçus	3 715	2 444	2 444	871	-34%	-64%
- Des établissements de crédit	3 568	1 905	1 905	527	-47%	-72%
- De l'Etat et d'autres organismes de garantie	148	539	539	344	>100%	-36%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

A fin 2017 les engagements de financement donnés ont subi une baisse de 21% en s'affichant à 30 556 MDH. Ceci est dû, notamment, à la baisse des engagements de financement donnés à la clientèle de 8 489 MDH, s'affichant ainsi à 28 892 MDH en 2017 au lieu 37 381 MDH en 2016.

Les engagements de financement reçus ont, également, suivi une tendance baissière au titre de l'exercice 2017 en passant de 3 715 MDH en 2016 à 2 444 MDH suite au recul des engagements de financement reçus des établissements de crédit à 1 905 MDH en 2017 contre 3 568 MDH en 2016 contrebalancé par la hausse des engagements de financement reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie à 539 MDH en 2017 contre 148 MDH en 2016.

• Variations janvier 2018 à fin 2018

A fin 2018, les engagements de financement donnés ont augmenté de 11% en s'affichant à 33 864 MDH. Ceci est dû à la hausse des engagements de financement donnés à la clientèle de 4 060 MDH pour atteindre 32 952 MDH en 2018 contre 28 892 en début 2018. Cette hausse est conjuguée à la baisse des engagements de financement donnés aux établissements de crédit à 913 MDH contre 1 664 MDH début 2018.

Les engagements de financement reçus ont subi une baisse de 1 573 MDH en se situant à 871 MDH à fin 2018 en raison du recul des engagements reçus des établissements de crédit qui passent de 1 905 MDH en début 2018 à 527 MDH à fin 2018 et des engagements reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie à 344 MDH en 2018 contre 539 MDH en début 2018.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En Mdh	2016	2017	01-janv-18	2018	Δ 16/17	Δ 01-18/18
Engagements de garantie donnés	19 929	21 071	21 071	22 407	6%	6%
- D'ordre des établissements de crédit	3 981	3 457	3 457	5 271	-13%	52%
- D'ordre de la clientèle	15 948	17 614	17 614	17 135	10%	-3%
<i>Cautions administratives et fiscales et autres</i>	8 636	8 502	8 502	8 972	-2%	6%
<i>Autres garanties d'ordre à la clientèle</i>	7 312	9 112	9 112	8 163	25%	-10%
Engagements de garantie reçus	28 093	17 410	17 410	23 876	-38%	37%
- Des établissements de crédit	13 415	12 773	12 773	12 433	-5%	-3%
- De l'Etat et d'autres organismes de garantie	14 678	4 637	4 637	11 443	-68%	>100%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2016 à 2017

A fin 2017, les engagements de garantie donnés par la BCP ont augmenté de 6% par rapport à l'exercice 2016 en se situant à 21 071 MDH suite à l'évolution des éléments suivants :

- Hausse des engagements de garantie donnés aux clients à hauteur de 10% en se situant à 17 614 MDH ;
- Conjuguée à une baisse de 524 MDH des engagements de garantie donnés aux établissements de crédit atteignant 3 457 MDH en 2017 contre 3 981 MDH en 2016.

Les engagements de garantie reçus ont suivi un trend baissier de l'ordre de 38% suite à la diminution du poste engagements de l'Etat et d'autres organismes de garantie de l'ordre de 68% pour atteindre 4 637 MD engendrée, principalement, par le désengagement de l'Etat chez les filiales africaines de la BCP, conjuguée à la baisse des engagements de garantie reçus des établissements de crédit de l'ordre de 5% pour se situer à 12 773 MDH.

• **Variations janvier 2018 à fin 2018**

A fin 2018, les engagements de garantie donnés par la BCP ont augmenté de 6% par rapport au début 2018 en se situant à 22 407 MDH suite à l'évolution des éléments suivants :

- Hausse des engagements de garantie donnés aux établissements de crédit à hauteur de 52% en atteignant 5 271 MDH ;
- Conjuguée au léger recul des engagements de garantie donnés aux clients à hauteur de 3% en se situant à 17 135 MDH dont 8 972 MDH correspondant aux cautions administratives et fiscales (+6%) et 8 163 MDH aux garanties d'ordre à la clientèle (-10%).

Les engagements de garantie reçus ont augmenté de 37% suite à la croissance du poste engagements de l'Etat et d'autres organismes de garantie (+6 806 MDH) pour atteindre 11 443 MDH enregistrée, essentiellement chez les banques du Groupe ABI ayant enregistrées plus de garanties de l'Etat, atténuée par la baisse des engagements de garantie reçus des établissements de crédit de l'ordre de 11% pour atteindre 11 398 MDH.

II. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En Mdh	2016	2017	2018	Δ 16/17	Δ 17/18
Résultat avant impôts	4 475	4 872	5 167	9%	6%
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	804	810	1 113	1%	37%
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-2	-0	-2	83%	<-100%
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	1 376	1 360	1 193	-1%	-12%
+/- Dotations nettes aux provisions	319	303	718	-5%	>100%
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	3	-4	4	<-100%	>100%
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-810	-936	-1 668	-16%	78%
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-	-	NA	NA
+/- Autres mouvements	29	7	63	>100%	>100%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 720	1 540	1 420	-10%	-8%
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	21 010	3 155	2 248	-85%	-29%
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	4 258	-3 751	-10 501	<-100%	<-100%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-18 860	-8 051	-1 298	57%	-84%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	5 563	143	663	-97%	>100%
- Impôts versés	-1 750	-1 267	-1 757	28%	39%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	10 222	-9 771	-10 644	<-100%	9%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	16 416	-3 360	-4 057	<-100%	21%
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-2 997	620	2 962	>100%	>100%
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-	-	NA	NA
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-2 974	-2 165	-3 004	27%	39%

Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 971	-1 545	-42	74%	-97%
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	1 070	-293	-1 276	<-100%	<-100%
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-1 701	4 540	4 653	>100%	2%
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-632	4 247	3 377	>100%	-20%
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-49	210	-66	>100%	<-100%
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	9 764	-447	-787	<-100%	76%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	10 110	19 874	19 327	97%	-3%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	9 116	14 163	10 211	55%	-28%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	994	5 711	9 116	>100%	60%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	19 874	19 428	18 539	-2%	-5%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	14 163	10 312	13 892	-27%	35%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5 711	9 116	4 647	60%	-49%
Variation de la trésorerie nette	9 764	-447	-787	<-100%	76%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin 2017, la variation de la trésorerie nette consolidée de la BCP s'est établie à - 447 MDH trouvant son explication dans :

- les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle qui se chiffrent à -3 360 MDH en raison de la constatation :
 - de flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés à 3 155 MDH à fin 2017 contre 21 010 MDH à fin 2016 suite à, notamment, la hausse des opérations de pension données à 11 Milliards de MAD en 2017 ;
 - de flux liés aux opérations avec la clientèle qui enregistrent une baisse à fin 2017 pour s'établir à -3 751 MDH. Ceci correspond à un décaissement plus important par rapport à 2016 et s'explique principalement par la hausse chez la BCP du volume des crédits distribués en 2017 contre une baisse de en 2016 ainsi que par la hausse des crédits distribués en 2017 chez les filiales africaines BABF +1,2 Milliards MAD, BACI +1 Milliards MAD, et BAML +0,8 Milliards MAD ;
 - de flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers s'affichant à 143 MDH en 2017 contre 5 563 MDH en 2016. Il s'agit de l'assainissement chez Upline Group du compte de négociation et de règlements en 2017 pour un montant de 3,8 Milliards de MAD ; les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers passent de -18 860 MDH en 2016 à -8 051 MDH en 2017 expliquée, essentiellement, par des acquisitions des titres de transactions moins importantes chez la BCP en 2017 pour un montant de - 2 775 MDH contre -11 909 MDH en 2016.
- les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement qui se sont situés à -1 545 MDH. Ils sont constitués, d'une part, des flux liés aux actifs financiers et aux participations de 620 MDH et d'autre part, des flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles de -2 165 MDH ;
- les flux nets provenant des activités de financement se sont établis à 4 247 MDH à fin 2017 grâce aux effets combinés de flux positifs au niveau du poste Autres flux de

trésorerie net provenant des activités de financement s'élevant à 4 540 MDH et de flux négatifs à destination des actionnaires de -293 MDH.

A fin 2018, la variation de la trésorerie nette consolidée de la BCP s'est établie à -787 MDH trouvant son explication dans :

- les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle qui se chiffrent à -4 057 MDH en raison de la constatation :
 - de flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés à 2 248 MDH à fin 2018 contre 3 155 MDH à fin 2017 ;
 - de flux liés aux opérations avec la clientèle qui s'enregistrent à -10 501 MDH à fin 2018 contre -3 751 MDH à fin 2017 en raison du développement de la distribution des crédits par la hausse des encours de 9% compensée par la ressource des crédits du Groupe ayant évolué de 4% ;
 - de flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers s'affichant à -1 298 MDH en 2018 contre -8 051 en 2017. Cette variation s'explique principalement par l'enregistrement d'opérations de cession de titres de placement plus importantes que les acquisitions effectuées notamment chez la BCP, ABI et Upline Group.
- les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement qui se sont situés à -42 MDH à fin 2018 contre -1 545 MDH en 2017 suite à des acquisitions de titres de participations réalisées par la BCP à travers Upline Investment Fund (UIF) et Alhif. Par ailleurs, ils sont, également, constitués, des flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles de -3 004 MDH à fin 2018 ;
- les flux nets provenant des activités de financement se sont établis à 3 377 MDH à fin 2018 dont, 4 653 MDH des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement contre 4 540 MDH en 2017 et -1 276 MDH de flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires.

III. ANALYSE DE LA SITUATION AU 31 MARS 2019

Avertissement : Les comptes arrêtés au 31 mars 2019 n'ont pas fait l'objet d'une revue par les commissaires aux comptes.

III.1. ANALYSE DU CPC

Le CPC de la BCP se présente comme suit au 31 03 2019 :

En Mdh	31/03/2018	31/03/2019	Δ 03-18/03-19
Intérêts et produits assimilés	4 171	4 028	-3%
Intérêts et charges assimilés	-1 444	-1 333	-8%
MARGE D'INTERÊTS	2 727	2 696	-1%
Commissions perçues	684	787	15%
Commissions servies	-68	-64	-7%
MARGE SUR COMMISSIONS	616	724	17%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	660	600	-9%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5	-1	<-100%
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	665	598	-10%
Produits des autres activités	411	449	9%
Charges des autres activités	-220	-245	12%
PRODUIT NET BANCAIRE	4 199	4 221	1%
Charges générales d'exploitation	-1 903	-1 903	0%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-252	-329	31%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 045	1 989	-3%
Coût du risque	-944	-769	-19%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 100	1 220	11%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	-1	<-100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-8	-6	-28%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	NA
RESULTAT AVANT IMPÔTS	1 092	1 213	11%
Impôts sur les bénéfices	-338	-446	32%
RESULTAT NET	754	768	2%
Résultat - part BPR	-	-	NA
Résultat hors groupe	87	87	1%
RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP	668	680	2%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au 31 mars 2019, le produit net bancaire s'est établi à près de 4 221 MDH en hausse de 22 MDH par rapport au 31 mars 2018. Cette hausse trouve son origine dans, principalement, l'amélioration de la marge sur commissions à 724 MDH, soit 17% de croissance sur la période étudiée traduisant la croissance de l'activité bancaire et des métiers spécialisés du groupe au Maroc et à l'international.

Le premier trimestre 2019 a été marqué par une amélioration de la rentabilité se traduisant par un résultat net en progression de 2%, pour s'établir à 680 MDH contre 668 MDH le trimestre de l'année précédente.

III.2. ANALYSE DU BILAN

Le Bilan de la BCP se présente comme suit au 31 03 2019 :

Présentation de l'Actif

En Mdh	01-janv-18	2018	31/03/2019	Δ 18/03-19
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	11 056	15 195	14 073	-7%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	56 115	57 091	56 774	-1%

<i>Actifs financiers détenus à des fins de transactions</i>	41 666	46 353	46 823	1%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	14 449	10 738	9 951	-7%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	26 792	23 884	26 985	13%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	22 710	19 287	22 340	16%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	4 083	4 597	4 645	1%
Titres au coût amorti	13 102	12 047	12 863	7%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	19 179	14 699	14 921	2%
Prêts et créances sur la clientèle	224 644	244 228	242 838	-1%
Actifs d'impôt exigible	1 092	1 209	1 179	-3%
Actifs d'impôt différé	3 261	3 651	3 681	1%
Comptes de régularisation et autres actifs	10 136	7 591	7 665	1%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	40	23	39	68%
Immobilisations corporelles	12 668	14 345	15 840	10%
Immobilisations incorporelles	1 014	1 114	1 088	-2%
Ecart d'acquisition	1 539	1 512	1 459	-4%
TOTAL ACTIF IFRS	380 638	396 590	399 403	1%

Présentation du PASSIF

En Mdh	01-janv-18	2018	31/03/2019	Δ 18/03-19
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	845	1 303	1 229	-6%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	NA
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	NA
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	42 162	46 214	43 108	-7%
Dettes envers la clientèle	273 475	283 348	285 418	1%
Dettes représentées par un titre	-	-	-	NA
Titres de créance émis	706	3 678	3 694	0%
Passifs d'impôt courant	1 446	1 397	1 317	-6%
Passifs d'impôt différé	532	734	742	1%
Comptes de régularisation et autres passifs	7 310	5 305	7 600	43%
Provisions techniques des contrats d'assurance	5 086	1 233	1 572	27%
Provisions pour risques et charges	4 039	4 742	4 800	1%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 656	3 229	3 229	0%
Dettes subordonnées	5 299	7 217	7 347	2%
Capital et réserves liées	21 361	22 330	24 786	11%
Réserves consolidées	11 225	12 491	13 919	11%
- Part du groupe	2 465	3 180	3 712	17%
- Part des BPR	-	-	-	NA
- Part des minoritaires	8 760	9 311	10 207	10%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	84	-174	-126	-28%
- Part du groupe	175	-58	-1	-98%
- Part des BPR	-	-	-	NA
- Part des minoritaires	-92	-116	-125	8%
Résultat net de l'exercice	3 412	3 543	768	-78%
- Part du groupe	2 843	2 943	680	-77%
- Part des BPR	-	-	-	NA

- Part des minoritaires	569	600	88	-85%
TOTAL PASSIF IFRS	380 638	396 590	399 403	1%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au 31 mars 2019, l'encours des prêts et créances de la BCP maintient un niveau quasi-stable et enregistre 257 759 MDH, dont 94% relatifs aux prêts et créances sur la clientèle.

Par ailleurs, les dépôts auprès de la BCP se sont établis à 328 526 MDH marqués par la progression des dépôts clientèles de 2 069 MDH.

Le total bilan s'établit à 399 403 MDH au 31 mars 2019, en hausse de 1% par rapport au 31 décembre 2018 engendré, essentiellement, par l'enregistrement des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres pour une valeur de 26 985 MDH contre 23 884 MDH à fin 2018.

PARTIE VI

PERSPECTIVES

AVERTISSEMENT

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

I. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU GROUPE BCP : LE PLAN ELAN 2020

Porté par le plan « Elan 2020 », le Groupe Banque Centrale Populaire réaffirme sa posture volontariste et son ambition de se hisser au rang d'institution bancaire et financière panafricaine de premier plan, offrant la meilleure expérience à ses clients, à ses collaborateurs et à ses partenaires.

« Elan 2020 » regroupe une vision et des orientations fortes, traduisant l'ambition du Groupe d'entretenir sa dynamique de croissance et d'appréhender les enjeux de son environnement. Il s'articule autour de 4 axes stratégiques :

Axe 1 : Renforcer le leadership du groupe dans ses bastions historiques à travers une Banque de détail mutualiste profondément ancrée dans les régions

Sur le plan national, « Elan 2020 » comporte une stratégie de valorisation du premier réseau de distribution bancaire à l'échelle nationale. Il comporte en effet un ambitieux programme de renforcement de l'efficacité commerciale à destination de l'ensemble des segments clients du Groupe dans une optique résolument orientée client, en s'appuyant sur une rénovation des modèles distributifs et des approches commerciales ainsi que sur une montée en compétence du capital humain.

Ce programme prévoit également de mobiliser l'innovation technologique dans une optique d'amélioration de l'expérience client, et ce, grâce au développement d'une offre bancaire omni-canal de référence.

Axe 2 : Poursuivre le développement d'une banque de financement et d'investissement de référence au Maroc

« Elan 2020 » inclut le déploiement d'une stratégie corporate basée sur le développement de services à forte valeur ajoutée et sur une proactivité accrue envers les clients. Cette stratégie est soutenue par 3 leviers principaux :

- Une démarche commerciale dédiée orientée vers les entreprises actives dans les secteurs porteurs sur les plans de la croissance et de la rentabilité ;
- Le renforcement du dispositif commercial par la construction et le déploiement d'outils de gestion et de monitoring ;
- Le développement d'une offre à forte valeur ajoutée, notamment autour du développement d'une plateforme de banque transactionnelle à fort contenu technologique.

Axe 3 : Raffermer la dimension panafricaine du groupe et étendre son empreinte stratégique sur le continent

Le plan « Elan 2020 » consacre le développement international du Groupe comme un relais de croissance majeur.

En effet, le plan Elan comporte une stratégie d'extension de l'empreinte du Groupe en Afrique subsaharienne et le renforcement de son positionnement dans les pays identifiés comme stratégiques. En outre, réaffirmant son engagement pour l'inclusion financière, le Groupe poursuivra un programme de développement des activités de microfinance à travers sa filiale dédiée AMIFA.

Axe 4 : Renforcer les fonctions support et régaliennes pour assurer une croissance maîtrisée

Afin de soutenir la réalisation des ambitions portées par « Elan 2020 », le Groupe renforce durablement son socle de plateformes et moyens mutualisés, en particulier le Système d'information (SI), dans le cadre d'une approche agile et figurant parmi les priorités, dans un souci de répondre au mieux aux besoins des métiers.

« Elan 2020 » prévoit également un programme de renforcement du capital humain dont l'objectif est de faire du développement des collaborateurs une priorité pour le Groupe.

Enfin, l'exécution du plan stratégique s'appuie sur le renforcement du pilotage exécutif pour assurer la maîtrise et la pérennité du développement du Groupe autour de trois aspects principaux que sont le pilotage de la performance, la maîtrise des équilibres financiers et bilanciers, ainsi que la gestion et la prévention des risques.

I.1. METTRE LES ATOUTS COOPERATIFS DU GROUPE AU SERVICE DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE REGIONALISATION

Le plan Elan 2020 consacre la dimension citoyenne et régionale de La Banque des Particuliers et de la TPME. Ainsi, en cohérence avec sa mission originelle de proximité au service du tissu économique régional, le Groupe investit dans le premier réseau bancaire au du Royaume à travers ses Banques Populaires Régionales (BPR).

Le Groupe mettra ses atouts coopératifs au service de la nouvelle politique de régionalisation avancée, dans l'objectif de contribuer activement à la réussite de ce chantier institutionnel. La révision de la loi n°12-96 portant réforme du CPM vient consolider son modèle économique à travers notamment la prise de participation majoritaire de la BCP dans le capital des BPR, permettant ainsi un contrôle mutuel du capital de la Banque Centrale Populaire et des Banques Populaires Régionales, ainsi qu'une amélioration de la gouvernance du Crédit Populaire du Maroc.

Le Groupe prévoit d'impliquer davantage les sociétaires dans la vie de leur région et renforcer leur sentiment d'appartenance et leur statut particulier au sein de leurs banques régionales respectives. Cette ambition s'appuiera notamment sur le parrainage des porteurs de projets ou créateurs d'entreprises à fort potentiel par les sociétaires.

I.2. CONSOLIDER LA POSITION DE REFERENCE DU GROUPE DANS SES METIERS CLASSIQUES

▪ Marché des particuliers

Le Groupe vise, dans le cadre du plan Elan 2020 un **renforcement de son leadership concurrentiel sur tous les segments de la Banque des Particuliers** notamment à travers un **renforcement de ses offres** et un **positionnement différencié** de la Banque sur les différents segments de clientèle.

▪ Marché de la TPME et des Professionnels

L'accompagnement intégré et une capture maîtrisée du potentiel TPME régional constitue un axe majeur du plan Elan 2020. En effet, le segment global TPME est identifié comme **un contributeur clé aux performances de la banque** et fera l'objet d'une politique dédiée, à travers notamment le développement d'une **offre complète de services** destinée aux entreprises et professionnels incluant les **métiers spécialisés para-bancaires** en synergie avec les différentes entités du Groupe.

▪ Marocains du Monde

Le plan Elan 2020 consacre l'importance du segment des Marocains du Monde et vise une **consolidation et une affirmation du leadership du Groupe sur ce segment**.

A cet effet le plan Elan 2020 **prévoit le renforcement des offres à destination des Marocains du Monde** tant au sein des **destinations historiques** (eg. Europe) que dans les **pays d'émigration récente** (eg. Moyen Orient, Amérique du Nord).

I.3. RENFORCER LE POSITIONNEMENT DU GROUPE SUR LES METIERS SPECIALISES

Le plan Elan 2020 porte l'ambition du Groupe de développer ses métiers et filiales spécialisées.

Ainsi, le Groupe prévoit d'accélérer davantage sa dynamique de développement de la Bancassurance, amorcée par la création en juillet 2014 de la société mutuelle d'Assurance « Attamine Chaâbi ». Il s'est également doté d'une Banque Participative au Maroc à travers sa filiale Bank Al Youstr. Par ailleurs le Groupe, à travers sa filiale M2T, a reçu l'agrément d'établissement de paiement lui permettant de développer ses activités en cohérence avec les dispositions réglementaires y afférentes. Concernant les métiers du leasing et du crédit à la consommation, le plan prévoit un projet d'approfondissement de l'intégration avec le réseau bancaire.

I.4. DEVELOPPEMENT D'UNE BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT DE REFERENCE AU MAROC

La Banque de Financement et d'Investissement prévoit de consolider ses positions en tant Banque de financement de référence des Grandes Entreprises en portant une attention particulière à la valorisation de sa base de clientèle d'une part, et d'autre part à la maîtrise des risques.

La Banque de Financement et d'Investissement prévoit par ailleurs de poursuivre son développement sur les marchés de capitaux dans le cadre de l'inflexion stratégique déjà entamée, en cohérence avec la vocation régionale de la place financière Casablanca Finance City.

I.5. DEVENIR UN ACTEUR FINANCIER DE REFERENCE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Le plan Elan 2020 consacre le développement international du Groupe comme un relais de croissance majeur sur les prochaines années. Ainsi, le Groupe envisage un développement maîtrisé de son empreinte stratégique en Afrique en s'appuyant particulièrement sur l'élan de développement porté par le Groupe Banque Atlantique et la dynamisation des synergies avec les autres entités du Groupe.

Le Groupe a récemment acquis la Banque des Mascareignes (Ile Maurice et Madagascar) et envisage également une croissance organique soutenue dans sa zone d'implantation existante, alimentée notamment par la capture du potentiel intrinsèque offert par la bancarisation croissante de ces pays. Par ailleurs, le Groupe entend consolider et rentabiliser ses positions acquises sur le segment Corporate, et développera ses activités de marché, de banque d'investissement, et le segment Retail en forte synergie intragroupe.

Enfin, au-delà de sa stratégie d'implantation en Afrique, le Groupe Banque Populaire tient à poursuivre le développement de ses activités dans le continent ainsi qu'auprès de tout pays entretenant des relations commerciales ou de flux de transferts avec notre pays, que ce soit par la conclusion de partenariats stratégiques, l'installation de bureaux de représentation ou d'implantations en direct

I.6. OPTIMISER L'APPROCHE GLOBALE DES RISQUES

Pour accompagner le développement maîtrisé du Groupe, un important volet du plan Elan 2020 est consacré au renforcement des outils de prévention et de gestion des risques, dans le total respect des normes prudentielles de Bâle III.

I.7. ŒUVRER POUR UNE GESTION MOBILISATRICE ET VALORISANTE DU CAPITAL HUMAIN

Les Ressources humaines bénéficient également d'une attention particulière dans le cadre du plan Elan, avec notamment la refonte du dispositif de formation Groupe, la création de la CPM Academy pour la formation des cadres dirigeants du Groupe, et la création de parcours hauts potentiels pour préparer les dirigeants de demain.

I.8. RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

La Banque Populaire inscrit son rapport avec son environnement dans une démarche éminemment responsable et citoyenne. En effet, le Groupe ambitionne de s'ériger en acteur national de référence en termes de Responsabilité Sociale de l'Entreprise, en s'appuyant sur ses valeurs intrinsèques :

- L'engagement éthique auprès de sa clientèle, ses sociétaires, ses fournisseurs, son capital humain et ses autres partenaires
- L'engagement fort dans le développement économique et social du pays notamment à travers la proximité et la spécificité coopérative de ses Banques Populaires Régionales ;
- L'accès démocratique de toutes les couches de la population aux services financiers ;
- La participation engagée, notamment au travers de ses Fondations, aux initiatives de développement à l'échelle locale et nationale

II. DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Avertissement :

Les prévisions données ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les réalisations peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de la BCP.

Le Business Plan présenté tient compte de l'impact de l'augmentation de capital réservée au personnel objet de la présente note d'information.

Le périmètre de consolidation retenu pour les prévisions est celui du 12 décembre 2018, prenant en compte, en plus, une participation de la BCP dans les BPR à hauteur de 51% et ce, conformément à la loi 77-14.

L'évolution des principaux indicateurs d'activité et de rentabilité du groupe Banque Populaire liés au budget 2019-2020 se présentent comme suit :

- Hausse du PNB consolidé suite à l'amélioration de la marge d'intérêt (TCAM +5%) et de la marge de commissions. (TCAM +3%) Cette hausse du PNB est principalement réalisée au niveau des banques à l'international comme résultat du plan de transformation en place.
- Développement des activités, notamment à l'international, accompagné par une structure haussière des charges d'exploitation qui se traduit par une légère augmentation du coefficient d'exploitation prévisionnel par rapport à 2018.

- Amélioration du coût du risque prévisionnel, avec les efforts continus du groupe dans les recouvrements des créances et le renforcement du pilotage des risques.
- Le RNPG est estimé à un niveau quasi-stable à 2 875 MDH en 2019 et 3 024 MDH en 2020.
- Une croissance prévisionnelle moyenne de 8% des prêts sur la clientèle et de 6% des dépôts de la clientèle

II.1. PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENTABILITE LIES AU BUDGET 2019

L'évolution des principaux indicateurs d'activité et de rentabilité du groupe Banque Populaire au titre de l'exercice 2019 devrait se présenter comme suit :

CPM

- ✓ Poursuite de la croissance du PNB de 6,6% entre 2018 et 2019 tirée par la croissance de la BCP et des efforts des agences bancaires du réseau régional
- ✓ Maintien d'un niveau maîtrisé des charges d'exploitation du CPM grâce aux efforts d'efficience opérationnelle
- ✓ Amélioration du coût du risque entre 2018 et 2019

Filiales au Maroc

- ✓ PNB tiré principalement par le développement des activités d'Attawfiq Micro Finance, de Vivalis et de Maroc Leasing. Une évolution des charges d'exploitation liée au développement des activités d'Attawfiq et Chaabi LLD
- ✓ Poursuite du renforcement de la politique de réduction du coût du risque

Filiales de l'international

- ✓ Mise en œuvre du plan de transformation générant un impact important sur la croissance du groupe à l'international qui repose, principalement, sur :
 - progression accélérée de la collecte des dépôts et de la production des crédits avec une exposition diversifiée
 - optimisation du coût de refinancement traduite par la décélération des charges de refinancement
- ✓ Croissance prévisionnelle du PNB tiré par l'amélioration de la marge d'intérêt et la marge sur commissions à travers le développement du retail et du Trade Finance ainsi que l'intégration de BCP Bank (Mauritius)
- ✓ Hausse des charges d'exploitation résultant de l'impact du projet de transformation
- ✓ Evolution normative du coût du risque à l'international, impactée par l'intégration de BCP Bank (Mauritius)

II.2. PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENTABILITE LIES AU BUDGET 2020

L'évolution des principaux indicateurs d'activité et de rentabilité du groupe Banque Populaire au titre de l'exercice 2020 devrait se présenter comme suit :

CPM

- ✓ Poursuite de la tendance haussière du PNB prévisionnel

- ✓ Croissance modérée des charges d'exploitation accompagnant la progression de l'activité
- ✓ Poursuite de l'optimisation du coût de risque

Filiales au Maroc

- ✓ Croissance du PNB tirée par Attawfiq Micro Finance, Vivalis, Chaabi LLD et CIB Offshore
- ✓ Evolution moins rapide des charges d'exploitation comparée à la progression du PNB prévisionnel
- ✓ Poursuite du renforcement de la politique de réduction du coût du risque

Filiales de l'international

- ✓ Poursuite de la croissance du PNB prévisionnels des filiales de l'international poursuit une croissance à 13% avec en continuité la mise en place du plan transformation
- ✓ Charges d'exploitation prévisionnelles évoluent moins rapidement que le PNB permettant ainsi l'amélioration du coefficient d'exploitation
- ✓ Baisse du coût du risque prévisionnel pour l'année 2020 suite aux efforts de réduction du coût du risque au niveau des filiales bancaires d'ABI

II.3. PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DE LA BCP SUR LA PERIODE 2019-2020

Le programme d'investissement de la BCP (base sociale) sur la période 2019-2020 se présente comme suit :

En Mdh	2019	2020
Logistique	457	442
Informatique et projets métiers	220	220
Etudes et projets métiers	222	80
Total	899	742

Source : BCP

Pour les exercices 2019-2020, la BCP prévoit un investissement de 1 641 MDH.

La BCP a prévu un investissement global de l'ordre de 899 MDH en 2019, ventilé en 457 MDH pour la logistique (51% de l'investissement prévu), 200 MDH en Informatique et projets métiers (24% de l'investissement prévu) et 222 MDH en études et projets métiers (25% de l'investissement prévu).

La BCP a prévu un investissement global de l'ordre de 899 MDH en 2020, ventilé en 442 MDH pour la logistique (60% de l'investissement prévu), 220 MDH en Informatique et projets métiers (30% de l'investissement prévu) et 80 MDH en études et projets métiers (11% de l'investissement prévu).

PARTIE VII

FACTEURS DE RISQUES DE L'EMETTEUR

La Banque est dotée d'une organisation en ligne avec les meilleurs standards internationaux. Sa structure de gouvernance intégrée, lui permet de repérer les risques auxquels elle est confrontée, de mettre en œuvre un système de contrôle interne adéquat et efficace et d'établir un système de suivi et de réajustement.

La responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision des risques est partagée entre :

- les instances de gouvernance et de pilotage (Comité Directeur, Conseil d'Administration, Comité d'Audit, Comités de Gestion des Risques, Comité Placement...);
- la fonction Risques Groupe et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (risque crédit, risque marché, risque financier et risque opérationnel);
- les instances relevant du contrôle interne.

I. RISQUES DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, et risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

Politique générale de crédit

La politique générale de gestion du risque de crédit, adoptée par la Banque et approuvée par ses organes d'administration et de gestion, a pour objet de définir un cadre global pour les activités générant les risques de crédit.

Ses principes sont appliqués pour assurer au Groupe un développement serein de ses activités. La politique de crédit s'articule autour des principes suivants :

- normalisation de la gestion des risques de crédit au niveau de l'ensemble des organismes du CPM ;
- sécurité et rentabilité des opérations ;
- diversification des risques ;
- normalisation de la gestion des risques de crédit au niveau de l'ensemble des organismes du CPM ;
- sélection stricte des dossiers lors de l'octroi ;
- établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue au moins une fois par an pour les entreprises ;
- notation des Entreprises et Professionnels et scoring à l'octroi des crédits aux particuliers ;
- séparation entre les fonctions de vente de crédit et celles de l'appréciation et du contrôle des risques ;
- collégialité des décisions se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux de la filière ;
- détection précoce des risques de défaillance des contreparties ;
- réactivité dans le recouvrement.

La mise en pratique de la politique de crédit repose sur un corpus réglementaire interne étoffé conforme aux meilleures pratiques en la matière. Celui-ci couvre l'intégralité du processus de gestion des risques de crédit, à travers des circulaires, des lettres circulaires et des normes fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de prise, de suivi et de maîtrise des risques.

Dispositif de décision

Le dispositif décisionnel de la Banque est basé sur les principes suivants :

- l'analyse des dossiers par les entités commerciales initiatrices des demandes, et deuxième lecture de risque faite par les entités Contre-étude au niveau des BPR et de la BCP ;
- la prévention du risque à travers un rôle déterminant de la fonction Contre-étude dans le filtrage des dossiers et dans la prise de décision ;
- l'exercice des pouvoirs dans le cadre des comités traduisant la collégialité de la décision ;
- un schéma délégataire à plusieurs dimensions assurant une adéquation entre le niveau du risque et celui requis pour la décision ;
- des limites de compétences établies par groupe de bénéficiaires liés ;
- l'exclusion des pouvoirs des BPR des crédits au profit des apparentés, quels que soient leurs montants. Ces derniers sont soumis aux comités internes de crédit tenus au niveau de la BCP ;
- la séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit, tant au niveau de la BCP qu'au niveau des BPR.

Aperçu du dispositif de surveillance des risques de crédit

Le dispositif de contrôle et de gestion des risques de crédit repose principalement sur les axes suivants :

- Collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités de crédit à tous les niveaux (Comités de crédit régionaux, Comités de crédit BCP : Comité interne de crédit, Comité du recouvrement et des grands risques...);
- Séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit ;
- Définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités par des circulaires.

Ces axes sont par ailleurs cantonnés dans un cadre général de contrôle répondant aux exigences réglementaires dictées par BAM. Au sein de la BCP, le dispositif de gestion des risques et le système de contrôle interne obéissent, au même titre que le groupe, à un suivi individualisé des activités générant des risques. Ce suivi, déployé à tous les échelons de la Banque, s'articule autour d'un dispositif opérationnel à trois composantes :

- Evaluation et suivi indépendant de la qualité des risques ;
- Suivi particulier des risques majeurs et des risques de concentration ;
- Suivi permanent et rapproché des créances sensibles.

Notre dispositif, s'appuyant sur notre structure de gouvernance des risques et une culture de gestion des risques solidement ancrée, se complète progressivement par un cadre d'appétence au risque. Il assure une remontée régulière au Management et aux Instances de Gouvernance de la Banque permettant de mettre en place :

- Les politiques adéquates pour un développement maîtrisé ;
- Les actions correctives pour sauvegarder les intérêts de la Banque.

Système de notation interne

La Banque a mis en place un système de notation global en ligne avec les exigences réglementaires en matière d'utilisation et d'usage, applicable à l'ensemble des contreparties qu'il s'agisse d'Etats souverains, de banques ou d'entreprises. Celles opérant dans le secteur de la promotion immobilière sont qualifiées à travers la notation des projets. La clientèle des particuliers est assujettie actuellement

au scoring à l'octroi applicable aux crédits à la consommation et aux crédits immobiliers, en attendant le déploiement du nouvel outil dédié à la notation des particuliers.

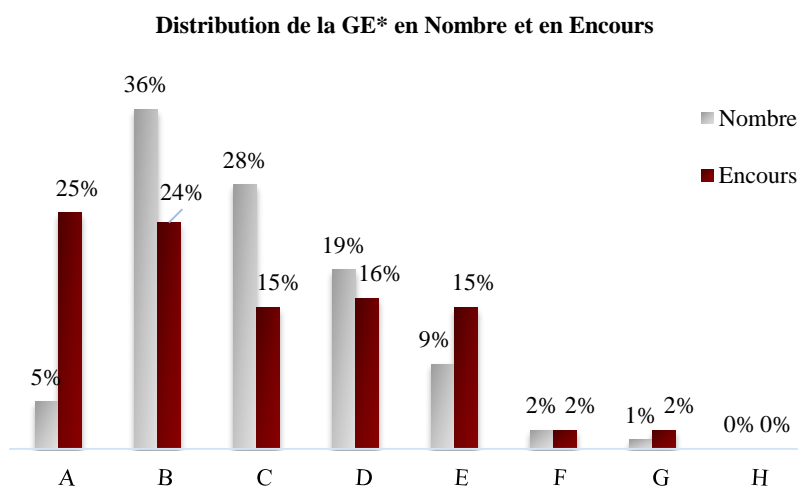
Le système de notation constitue le coeur du dispositif de gestion des risques de crédit et repose sur une série de modèles appropriés à chaque catégorie d'actifs. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut. Elle constitue un des critères clés de la politique d'octroi de crédit. La notation est attribuée au moment du montage du dossier de crédit et est révisée au moins une fois par an. De plus, une attention est accordée à la cohérence entre les décisions prises et le profil du risque dégagé par chaque note ainsi que ses composantes, en l'occurrence les différentes informations qualitatives et quantitatives que la grille comprend.

La notation constitue également un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est assuré, par ailleurs, pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque (notes F, G et H) qui font l'objet d'un examen au niveau des Comités Risques.

En outre, le dispositif de notation est un élément fondamental du nouveau processus de provisionnement IFRS9.

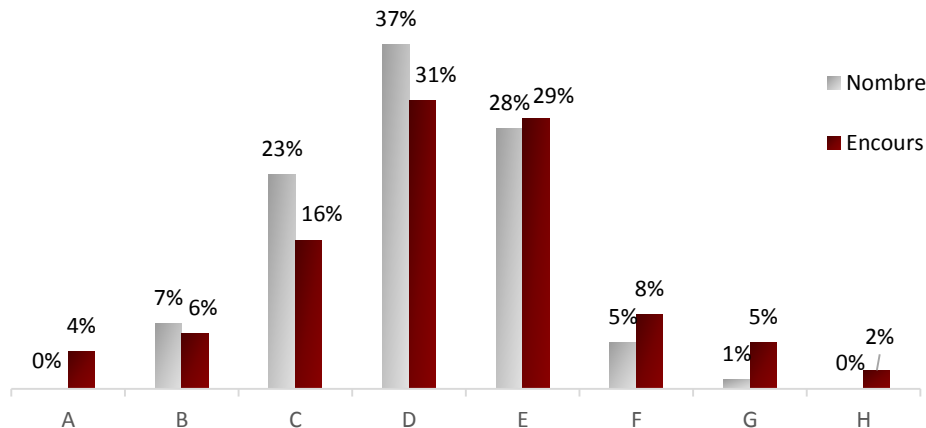
Enfin et dans le cadre des travaux de maintenance continue de l'outil de notation des entreprises, le Groupe a défini une batterie de tests permettant de jauger la performance des modèles de notation en matière de discrimination, de prédiction de la défaillance et de stabilité. Ces tests, connus sous le nom de backtesting, sont opérés afin de s'assurer de la viabilité des modèles de notation et de mettre en place des actions correctives le cas échéant.

Au 31 décembre 2018, la distribution du portefeuille noté se présente comme suit :



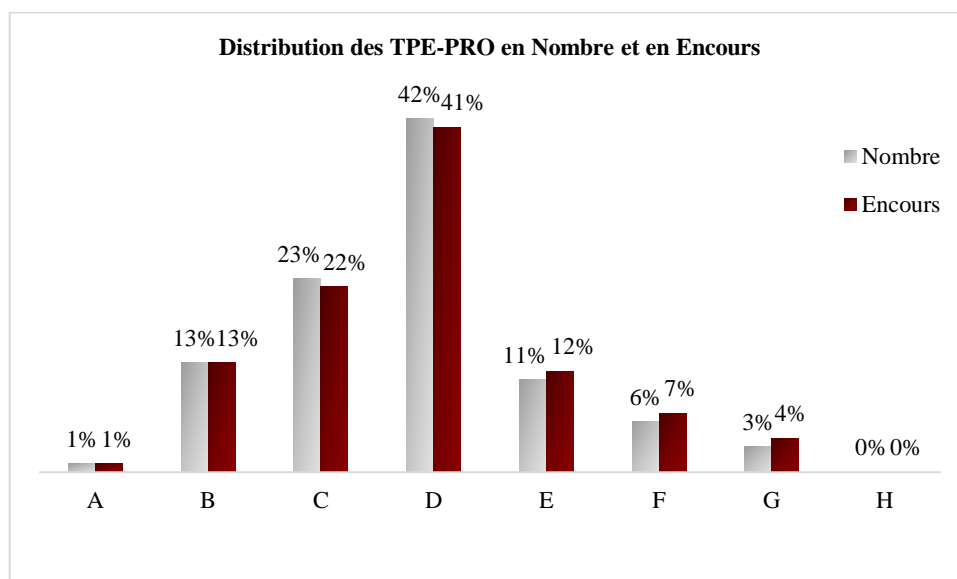
*GE : Entreprise avec un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 50 millions de DH

Distribution de la PME* en Nombre et en Encours



*PME : Entreprise avec un chiffre d'affaires compris entre 3 et 50 millions de DH

L'analyse du portefeuille du segment PME-GE affiche une distribution rassurante des risques. En effet, le portefeuille, en nombre et en encours est concentré sur les notes se situant entre les classes A et E. Les notes A, B et C concentrent 69% des entreprises GE notées en nombre, correspondant à 64% d'encours en décembre 2018. Pour les PME, les classes B, C, D représentent 67% en nombre et 53% en encours en décembre 2018.



L'analyse de la distribution des TPE/PRO fait ressortir une concentration sur les classes de notation B-E, ce qui révèle un niveau de risque maîtrisé pour ces deux segments.

Les classes B-E concentrent 89% des TPE/PRO avec 88% de l'encours total sur ce segment.

Dispositif de suivi du risque de concentration

Le risque de concentration fait l'objet d'un suivi minutieux par la Banque pour, d'une part, obéir aux règles prudentielles imposées par l'exigence de la division des risques et, d'autre part, assurer la diversification nécessaire à la dilution et la maîtrise des risques.

Le dispositif de gestion et de suivi, mis en place, est construit autour des éléments suivants:

- Un processus de revue de portefeuille s'appuyant sur une base de données risques construite et enrichie en permanence par les différentes applications, permettant la remontée de toutes les informations nécessaires à l'examen groupé d'un portefeuille donné (base des groupes et des engagements, centrales des bilans propres à la Banque, base de notation,...) ;
- Une attention particulière apportée aux engagements dès que leur niveau dépasse 5% des fonds propres de la Banque ;
- Un processus d'examen des 100 premiers risques au sens contrepartie ou groupe de contreparties liées, pour l'ensemble des entités de la Banque ;
- Un dispositif de limites sectorielles et individuelles constituant les premières bases du cadre d'appétence au risque.

Crédits par décaissement	En % des emplois productifs CPM (*)
100 premiers risques CPM (*)	68%
Contreparties éligibles à la déclaration BAM (*)	36%

(*) Hors filiales

Processus de revue du portefeuille

La revue de portefeuille constitue de plus en plus un outil important du dispositif de surveillance et de gestion des risques, notamment majeurs et de concentration. Il vient compléter le processus classique de revue annuelle des dossiers et de suivi permanent des engagements en s'appuyant sur les paramètres d'usage en matière d'appréciation du risque de crédit (données propres aux secteurs, éléments qualitatifs et quantitatifs liés à la contrepartie et au groupe d'appartenance,...).

La notion de portefeuille concerne un ensemble d'actifs regroupés par secteur d'activité, par classes de risque, par niveau d'engagements...

A travers l'analyse globale et simultanée d'un portefeuille donné aboutissant à une classification homogène des contreparties, une définition de limites individuelles est opérée. La convergence recherchée entre les avis de la ligne commerciale et des risques permet aux instances supérieures de disposer des éléments nécessaires à la prise de décision, notamment en ce qui concerne la politique commerciale à adopter vis-à-vis d'un portefeuille donné (développement des relations, maintien, désengagement, renforcement des sûretés...).

Dispositif d'appétence au risque crédit

Dans le cadre de la construction progressive d'un dispositif d'appétence aux risques nécessaire au pilotage stratégique de la Banque, le processus des limites sectorielles a été revu en profondeur en 2016 et celui des limites par groupe de contreparties a été opérationnalisé en 2017 :

Limites de concentration sectorielle : La démarche de fixation des limites sectorielles s'appuie sur des normes qualitatives et quantitatives, consistant à combiner la mesure du degré de sinistralité des secteurs avec leurs potentiels de développement. Ce dispositif constitue, depuis 2017, une composante importante du processus de planification dans la mesure où il permet de définir les orientations stratégiques en termes de part de marché global sur un secteur/sous-secteur donné, en vue d'assurer un développement ciblé et plus maîtrisé. La mise à jour des limites sectorielles s'opère une fois par an. Leur monitoring est assorti de mesures en fonction du niveau de la limite atteinte.

Limites de concentration individuelle : En s'appuyant sur le processus de revue de portefeuille, les risques majeurs de la Banque font l'objet d'une analyse groupée qui permet d'aboutir à une classification par niveau de risques. Sur la base de cette classification et en intégrant d'autres paramètres (nature et niveau d'activité, fonds propres de la contrepartie et de la Banque, limite sectorielle ...), des limites par groupes de contreparties sont définis après approbation des comités idoines.

Dispositif de suivi des créances sensibles

L'objectif du dispositif de suivi des risques sensibles est d'identifier le plus tôt possible les signaux de détérioration potentielle du portefeuille sain, afin de pouvoir le traiter promptement, alors que des actions de protection des intérêts de la Banque, peuvent encore être assez efficaces et peu onéreuses. L'identification et le suivi de ces créances s'opèrent conjointement par les fonctions risques et les lignes métiers à cadence mensuelle.

Le mécanisme mis en place consiste à échanger en permanence, avec les gestionnaires de la relation, des informations sur chaque situation en vue d'entamer les négociations qui s'imposent pour la régularisation éventuelle de la créance.

Les cas n'enregistrant pas une évolution favorable de la situation sont inscrits dans la "Watch List", après décision des comités compétents.

Cette « Watch List » qui constitue l'aboutissement de toutes les actions de surveillance fait elle-même l'objet d'un dispositif de suivi, pour permettre à la Banque de préserver, dans le temps, son potentiel de recouvrement.

En matière de provisionnement, la « Watch List » constitue le cœur du dispositif de dimensionnement à la fois des provisions sur base sociale (PRG) et sur base consolidée (IFRS9). Cela permet de converger parfaitement le système de gestion des risques et celui de provisionnement.

Il est à souligner que le cadre régissant le traitement des créances sensibles fait l'objet d'une nouvelle circulaire définie par Bank Al Maghrib, en cours de finalisation, et ce dans le cadre de la refonte de la circulaire 19G.

II. RISQUES DE MARCHE

Les risques de marché représentent les risques de perte ou d'exposition sur le portefeuille de négociation. Ils résultent d'une évolution défavorable des paramètres de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des titres de propriété, cours des matières premières, volatilité des instruments financiers dérivés).

La Banque, établissement financier de premier plan et intervenant important sur les activités de marché, est dotée d'un dispositif de gestion des risques de marché qui couvre l'ensemble des activités sur les opérations liées au portefeuille de négociation ou destinées à sa couverture ou son financement. Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les niveaux de tolérance aux risques et les objectifs de rendement, et en adéquation avec les fonds propres de la Banque.

Ainsi, le niveau de tolérance de la Banque face aux risques de marché est décliné à travers les dispositifs des limites et des délégations de pouvoirs. Ce niveau de tolérance est fixé de sorte que les expositions face aux risques de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière de la Banque et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

Par ailleurs, en vue de sécuriser le développement des activités de marché, la Banque a développé dans le cadre de sa stratégie globale de gestion des risques, une culture de maîtrise et de surveillance rigoureuse des risques de marché, fondée sur des principes directeurs permettant de :

- Maîtriser les risques sur les expositions ;
- Sécuriser le développement des activités de marché de la Banque dans le cadre de ses orientations stratégiques et conformément aux dispositions réglementaires ;
- Adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques pour l'ensemble des activités de marché.

Politiques et procédures

La politique de gestion des risques de marché définit le cadre global de la gestion des risques liés aux activités de marché. Elle intègre, au sein d'un dispositif cohérent, l'ensemble des outils/processus de gestion des risques ainsi que les principes et lignes directrices adoptés par la Banque pour orienter son exposition aux risques sur les activités de marché. Cette politique prend appui sur un corpus réglementaire interne comprenant un ensemble de circulaires, de procédures et de normes encadrant la prise de risques sur les activités de marché.

La politique de gestion des risques de marché met l'accent sur :

- Les rôles et les responsabilités des organes de gouvernance et de gestion ainsi que les missions des entités opérationnelles impliquées dans la gestion des risques de marché ;
- La détermination et la revue des limites de marchés ;
- La revue des expositions et des risques ;
- Les méthodologies de mesure des risques et la validation des modèles de valorisation ;
- Les outils de suivi et de Reporting.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires et des dispositifs régissant les activités de marché, notamment :

- Un dispositif de séparation des portefeuilles des activités de négociation de celles à caractère bancaire, traduisant les prérogatives des circulaires 26/G/2007 et 8/G/2010 relatives au calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de marché.
- Un système de délégation de pouvoirs encadrant les attributions déléguées aux responsables des activités de marché en vue de :
 - sécuriser les opérations et limiter les risques ;
 - se conformer à la réglementation bancaire en matière de contrôle interne et de gestion prudentielle ;
 - optimiser les circuits décisionnels ;
 - améliorer la rentabilité.
- Une politique de gestion des produits dérivés décrivant le processus de lancement, de suivi et de gestion des produits dérivés. Elle encadre ainsi les attributions déléguées aux différentes fonctions intervenant dans ce processus et les principales limites auxquelles cette activité est assujettie.

Acteurs et entités impliqués dans la gestion des risques de marché

La maîtrise des risques de marché est assurée au travers des instances de gouvernance ad-hoc appuyées par les acteurs suivants :

« *La Banque des Marchés* » : constitue la première ligne d'autocontrôle. En matière de risque, ses attributions comprennent :

- La proposition de limite de risque pour chacun des portefeuilles sous gestion en fonction des objectifs de rendement et de tolérance au risque. Ces limites de risque sont soumises, après analyse et calibration par le Risk Management, au Comité
- Gestion Globale des Risques Groupe pour validation ;
- La soumission pour approbation suivant un dispositif de délégations de pouvoirs régi par une circulaire interne, des transactions qui dépassent leur niveau de compétence.

- « Le Middle Office » : réalise le contrôle de premier niveau et exerce quotidiennement des actions de suivi en toute indépendance par rapport aux opérationnels des activités de marché. Ses principales attributions consistent en :
 - Un suivi et contrôle des opérations de marché (mise à jour des données, suivi des positions, conformité des opérations, analyse et correction des écarts) ;
 - Une analyse des résultats des activités de marché : rapprochement, réconciliation et suivi des profits et pertes (P&L) ;
 - Un suivi des risques : surveillance des limites, analyse et suivi des opérations de couverture ;
 - Une optimisation et développement des moyens de traitement (participation et accompagnement lors des développements des systèmes d'information, des nouveaux produits, des référentiels internes et des procédures de gestion).

« *Les Risques de Marché* » : définit les méthodologies de mesure de risque, instruit les limites et assure le suivi de l'ensemble des risques de marché de la Banque. Cette fonction est en charge du contrôle de deuxième niveau. Ses principales missions consistent à :

- Concevoir, développer et organiser le Dispositif de gestion des risques de marché ;
- Définir les méthodologies de mesure des risques et de détermination des limites ;
- Assurer un suivi des positions, des limites et des risques engendrés par les activités de marché ;
- Assurer le développement et l'optimisation des outils et systèmes de mesure des risques ;
- Produire les reportings réglementaires et internes destinés au régulateur et aux différents comités et instances de gouvernance du Groupe.

« *Les Risques de Contrepartie* » : intervient sur les aspects méthodologiques relatifs au risque de contrepartie lié aux activités de marché, en concevant et implémentant les normes du Groupe en la matière.

Dispositif de gestion et de suivi des risques des marchés

Dans un objectif d'encadrer les risques sur les activités de marché et d'en assurer la surveillance, le dispositif de gestion des risques de marché adopté par la Banque est organisé autour des axes suivants :

- Un dispositif de gouvernance qui comprend une organisation claire assurant un partage de responsabilités bien défini, et garantissant une indépendance entre les opérationnels et les organes de gestion et de contrôle des risques ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché via le Comité Placement ;
- Un système de délégation de pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle des risques de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché.

Limites applicables

Le dispositif des limites régissant les activités de marché est traduit par un système de limites internes encadrant les risques inhérents au portefeuille de négociation, notamment les limites de marché, limites de transaction et limites de contrepartie.

Le système des limites de marché consiste à définir des enveloppes des risques de marché autorisées, qui sont allouées à chaque ligne-produit ou classe d'actifs, en fonction de l'arbitrage rendement/risque, des considérations de volatilité et incertitude des marchés, et de la stratégie de placement mises en œuvre. Les limites de VaR globale et VaR par portefeuilles sont complétées par des limites de

sensibilités appropriées à chaque type de produits, en tenant compte des tailles des portefeuilles et des chocs historiques des paramètres de marché observés dans des périodes de haute volatilité.

Le système des limites de transaction représente les délégations de pouvoir en matière des montants des transactions à traiter, en fonction de la nature des instruments autorisés et du rang hiérarchique des intervenants de la filière activités de marché.

Les limites de contrepartie concernent le risque d'exposition sur les contreparties bancaires. Ces limites sont définies en se basant, sur le rating des agences de notation pour les contreparties notées, et un modèle interne basé sur une analyse des données qualitatives et quantitatives, les cas échéant.

Par ailleurs, le dispositif des limites de marché et de transaction est basé sur une grille de délégation de pouvoirs fixant les limites par instrument, par marché et par intervenant. Le processus de renouvellement des limites et de gestion de dérogation est encadré par une circulaire interne.

Système de suivi des indicateurs de risque

Le suivi des risques de marché est assuré quotidiennement par les fonctions Middle-Office et Risk Management. Le Comité Gestion des Risques Groupe s'assure via un reporting bimestriel des niveaux d'exposition, des rendements, des risques adossés aux activités de marché, du respect des exigences réglementaires et de la conformité au dispositif des limites. Ce reporting comprend également l'analyse de la sensibilité des portefeuilles et des simulations dans le cas de scénarii extrêmes tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

Le système de reporting des risques au sein de la Banque revêt deux formes :

- Un système de reporting interne relatif au processus de surveillance et de gestion des risques de marché, comprenant des indicateurs de risques par compartiment ;
- Un système de reporting interne relatif au processus de surveillance et de gestion des risques de marché destiné au Comité Gestion des Risques Groupe tenu à une fréquence bimestrielle, et aux Comités émanant des organes de gouvernance. Ce reporting, structuré par classe d'actif à un niveau de granularité assez fin, est basé sur l'approche VaR et sur des mesures systématiques de sensibilités des portefeuilles aux différents paramètres de marché. Il retrace l'évolution des expositions et des indicateurs de risque sur une année écoulée avec un zoom quotidien sur les trois derniers mois. Ces indicateurs de risque sont comparés à l'instar des mesures de positions, aux limites internes fixées préalablement.

Outils de suivi et de gestion des risques

L'évaluation des risques de marché repose sur la combinaison de deux groupes de mesures permettant de quantifier les risques potentiels : le calcul de la Value at Risk (VaR) d'une part, et l'utilisation des mesures de sensibilité et des scénarios de stress d'autre part.

La VaR est défini comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donné. La Banque retient un niveau de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de données. Cela permet de suivre, au jour le jour, les risques de marché que la Banque a pris sur les activités de Trading.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle d'un modèle historique basé sur les scénarios historiques des facteurs de risques inhérents au portefeuille trading. Ce modèle prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risques. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation, par nature d'instrument et par classe de risques.

Consciente des limites du modèle VaR, la Banque incorpore dans son dispositif de surveillance des analyses et des limites de sensibilité. Ainsi, des impacts en termes de P&L à partir des scénarios standards ou des scénarios de stress sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation.

Ces scénarios sont choisis parmi trois catégories, à savoir des scénarios historiquement avérés, des scénarios hypothétiques et des scénarios adverses.

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par le Middle-office et par la fonction chargée des risques de marché. Les Comités de gestion (Comité de Gestion Globale des Risques et

Comité de Placement) surveillent sur une fréquence régulière les niveaux d'exposition, les rendements générés par les activités de marchés, les risques adossés aux activités de trading, le respect des exigences réglementaires et la conformité aux dispositifs de limite.

Le reporting présenté aux différents comités comprend en plus de l'analyse de la sensibilité des portefeuilles, des simulations dans le cas de scénarios extrêmes tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

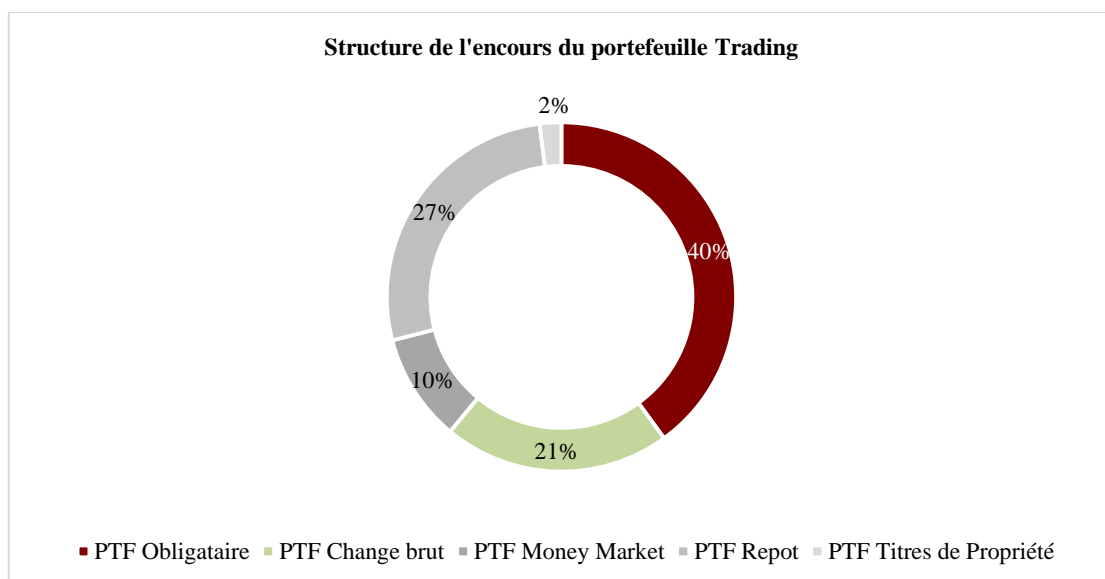
Evolution des expositions et du profil de risque

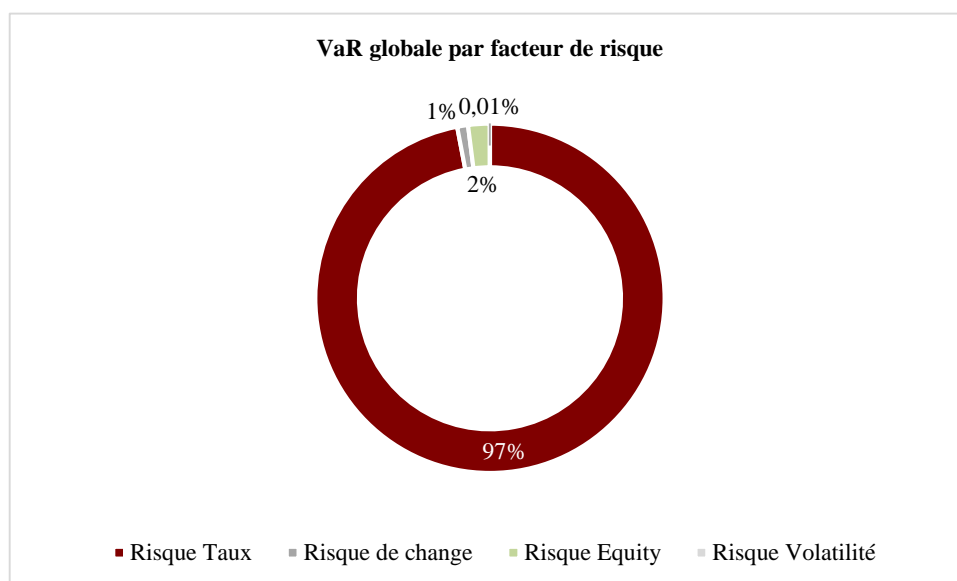
A fin décembre 2018, l'encours brut global du portefeuille trading est arrêté à 108,9 MMDH, dont 40% placé en titres obligataires direct ou via OPCVM et 21% sur l'activité de change. La VaR globale (1-Jour à 99%) hors effet de diversification inter-portefeuilles est estimé à 82 MDH, soit 0,14% du mark-to-market du portefeuille trading, hors opérations de couverture et de financement, qui s'élève à 58 MMDH au terme de l'année 2018.

La VaR estimée est concentrée principalement sur le portefeuille obligataire et les titres de propriétés, et accessoirement sur les opérations de change à terme, les opérations de trésorerie devises et les dérivés de change. Cela est dû à la taille de ces portefeuilles, à la forte volatilité des facteurs de risques les composant et à leurs poids par rapport aux autres éléments dans le portefeuille de négociation.

Le niveau de VaR a suivi une tendance baissière tout au long de l'année 2018, en lien principalement avec la baisse de la volatilité des paramètres de marché, en particulier les taux MAD, et la baisse de la Duration du portefeuille obligataire global.

Les graphiques suivants présentent à fin décembre 2018, la structure du portefeuille trading de la Banque et la contribution de chaque classe de facteurs de risque dans la VaR globale.





Compartiment change

L'année 2018 a été marquée par une augmentation de l'encours change à terme pour atteindre 11 MMDH à fin décembre 2018.

En termes de position de change, la Banque a clôturé l'année avec une position de change globale « long » de 456 MDH, y compris les dérivés de change. Les limites réglementaires par rapport au niveau des fonds propres, pour la position de change globale et les positions par devise sont respectées courant 2018.

La VaR de l'activité trading de change, hors effet de diversification atteint 8,1 MDH en fin d'année. Le portefeuille change à terme est le plus gros contributeur de VaR sur l'activité Change avec 6,8 MDH.

Compartiment obligataire

La VaR de l'activité trading obligataire y compris le portefeuille OPCVM obligataire, s'élève à 60.8 MDH à fin décembre 2018 pour un encours global de 43.9 MMDH.

Compartiment Actions et OPCVM Diversifié

L'encours du portefeuille Actions et OPCVM Diversifié est arrêté à 2,4 MMDH au 31 décembre 2018, et la VaR de la poche Action à 15,2 MDH.

III. RISQUES ALM

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité, obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le Groupe. Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un plan moyen terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité ;
- Maintenir une structure stable et variée de nos dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance de nos engagements.
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité ;
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêts.

Risque global de taux

Le risque global de taux représente la perte provoquée par l'évolution défavorable des taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan de la banque eu égard à sa capacité de transformer l'épargne et les ressources en des emplois productifs.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, elles sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;
- en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du Plan financier à Moyen Terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- à l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur.
- un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur le PNB et les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- un système de limites en termes d'impacts des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, défini par le Comité ALM et validé par le Comité Directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des Gap statiques et dynamiques

Evolution des indicateurs de risque

Le profil des actifs à court terme à fin décembre 2018 est similaire à celui de décembre 2017. Néanmoins, les passifs à court terme ont continué leur progression compte tenu d'un recours plus élevé au financement du marché monétaire (à très court terme). Les principaux changements ayant un impact sur le risque de taux sont les suivants :

- la hausse des repos donnés de 6,5 Milliards de DH ;
- l'émission de certificats de dépôts à hauteur de 3 Milliards de DH et l'émission d'une nouvelle dette subordonnée de 2 Milliards de DH ;
- la poursuite de la hausse des opérations de change à terme ;
- la hausse de la durée résiduelle des dépôts à terme, qui est passée de 6,2 mois en décembre 2017 à 6,5 mois en décembre 2018 ;
- une reprise des taux du marché (BDT) sur les maturités moyennes et longues, après la baisse enregistrée au cours du 1er trimestre 2018.

Ces opérations, ainsi que la revue des conventions d'écoulement des ressources non échéancées, ont augmenté la sensibilité des bénéfices à une variation des taux du marché. Ainsi en cas de hausse des taux de 100 points de base, le bénéfice varie de -198 Millions de DH contre -158 MDH en décembre 2017. A noter que la sensibilité des bénéfices à une variation des taux reste en dessous des limites des objectifs de risque du Groupe.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle d'une hausse des taux de 100 points de base, sur une période de 12 mois, sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique de la Banque en 2017 et 2018. L'impact d'une telle variation représente moins de 2% du PNB et des fonds propres réglementaires.

	31/12/2017	31/12/2018
Impact sur le bénéfice (<i>en millions de dirhams</i>)	-158	-198
Par rapport au produit net bancaire	1,40%	1,69%
Impact sur la valeur économique sur le CT (<i>en millions de dirhams</i>)	-307	-83
Par rapport aux fonds propres réglementaires	0,95%	0,25%

Risque de liquidité

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients ou d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au Groupe l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stable et diversifié. Le portefeuille titres est constitué majoritairement de bons du Trésor et d'OPCVM et dans une moindre mesure de positions sur actions liquides.

La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- Le suivi des ratios de liquidité du bilan selon les exigences internes et celles issues de la réglementation ;
- L'élaboration d'un échéancier de liquidité sur la base de divers scénarios dynamiques et sur l'horizon du PMT, ainsi que l'élaboration d'un échéancier de liquidité statique donnant des indications sur la situation de la liquidité de la banque à moyen et long terme ;
- Le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie ;
- Le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contreparties avec un suivi régulier de la concentration des 10 plus grands déposants ;
- Le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporate.

Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe, une part qui s'est révélée stable au fil des ans. En outre, le programme d'ouverture d'agences s'est prolongé en 2017 et compte se poursuivre tout au long de la période du PMT, contribuant à renforcer le rythme de collecte des dépôts de la clientèle.

Par ailleurs, le Groupe est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marché. Sa position lui permet de recourir aux opérations de pension à court terme auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières.

Evolution des indicateurs de risque

Le total des actifs du CPM s'est établi à 329 milliards de dirhams à fin décembre 2018 contre 312 milliards de dirhams en décembre 2017, soit une augmentation de 5,4%.

En décembre 2018 et par rapport à décembre 2017, les emplois devant être refinancés en cash représentent plus de 18,2 milliards de dirhams. Il s'agit principalement des crédits clientèle (+12,7 MMDH dont 7,5 MMDH de crédits TVA), du portefeuille de participation (+3,1 MMDH), du portefeuille titres (+0,8 MMDH), des immobilisations corporelles et incorporelles (+1,6 MMDH). Ces montants ont été refinancés par :

- une augmentation des dépôts de la clientèle (+6,2 MMDH) ;
- une augmentation du refinancement sur le marché monétaire (+6,5 MMDH) ;
- une émission de certificats de dépôt (+3 MMDH) ;
- une émission de dettes subordonnées (+2 MMDH).

La situation de liquidité de la Banque reste confortable, en témoigne le niveau du LCR à fin décembre 2018 (130%) largement supérieur au minimum réglementaire.

Les ressources du CPM collectées auprès de la clientèle ont augmenté de 2,6%, passant de 237 milliards de DH en décembre 2017 à 244 milliards de DH à fin décembre 2018. Cette hausse concerne les dépôts des particuliers, aussi bien les comptes sur carnet (+3,0%) que les dépôts à vue (+4,4%). La part des ressources non rémunérées s'est maintenue à un peu plus de 66% en décembre 2018.

Le coefficient de transformation du Groupe s'est situé à 87.7% en décembre 2018 contre 84,5% en décembre 2017 (soit une augmentation de 3,2 points) en raison d'une hausse des crédits supérieure à celle des dépôts.

IV. RISQUES OPERATIONNELS

Dispositif de gestion des risques opérationnels

En ligne avec la réglementation, le Groupe Banque Populaire définit le risque opérationnel comme étant le risque de subir un préjudice potentiel en raison d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux personnes, aux systèmes ou aux événements externes. Cette définition du risque opérationnel inclut le risque juridique et de réputation, mais exclut le risque stratégique.

Au-delà des exigences réglementaires d'allocation de fonds propres au titre du risque opérationnel, notre dispositif cherche à répondre au mieux aux recommandations de BAM et aux saines pratiques préconisées par les accords de Bâle II. De ce fait, il s'inscrit dans un système d'amélioration continue :

- Collecter les données sur les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) ;
- Analyser les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) et évaluer leurs conséquences financières ;
- Communiquer les données sur les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) et apprécier l'exposition aux risques opérationnels ;
- Faire engager des actions préventives et correctives qui s'imposent pour réduire les impacts et la probabilité de survenance des événements de risques.

Organisation de la filière risques opérationnels

L'organisation de la filière au sein du Groupe s'articule autour de :

- la fonction centrale au niveau de la BCP qui a pour mission la conception et le pilotage des outils méthodologiques et informatiques tout en assurant la sensibilisation, la formation et l'assistance des différents intervenants ;
- des gestionnaires de risques régionaux assurant les relais de la fonction centrale au niveau des Banques Régionales ;
- des homologues au niveau des filiales qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils informatiques en synergie avec les dispositifs adoptés au sein du Groupe ;
- des correspondants risque opérationnel désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des incidents. Ces correspondants ont pour rôle de recenser les pertes opérationnelles et de les répertorier dans l'outil de gestion de risque opérationnel mis à leur disposition.

Principaux outils de gestion des risques opérationnels

Les quatre principaux outils méthodologiques sont : la cartographie des risques opérationnels, le processus de collecte des incidents, le suivi des risques liés aux activités externalisées et le plan de

continuité d'activité.

Cartographie des risques

La démarche de revue de la cartographie de risque opérationnel s'appuie sur le référentiel interne des processus. A l'aide des ateliers avec les experts métiers, des événements de risque opérationnel sont identifiés et évalués.

En amont de ces évaluations, le référentiel interne des processus (métiers, processus) peut faire l'objet d'adaptations pour tenir compte des spécificités des entités et des métiers.

L'évaluation de ces événements de risque opérationnel s'effectue selon le paramètre de la fréquence et celui de l'impact unitaire moyen et ce, suivant deux grilles établies à cet égard et qui prévoit chacune 6 degrés de score. Les dispositifs de maîtrises de risque sont appréciés par rapport à leurs pertinences et leurs applicabilités selon les trois niveaux suivants satisfaisant, à renforcer ou insatisfaisant.

Les travaux de revue de la cartographie de risque opérationnel permettent une vue hiérarchisée des risques et la mise en place de plans d'actions par métier.

Collecte des incidents

En ligne avec la réglementation, un système de collecte des incidents liés au risque opérationnel, basé sur un mécanisme déclaratif est mis en place. Ce système est géré, en temps réel, grâce à l'outil Front Risk. D'ailleurs, les correspondants risques opérationnels désignés au niveau des différents métiers déclarent directement au niveau de Front Risk. Ensuite, un workflow est prévu afin d'offrir aux managers une veille permanente de la survenance d'un risque opérationnel.

L'animation continue des acteurs du processus de collecte des incidents permet d'améliorer la qualité des déclarations et d'avoir une meilleure visibilité sur le profil de risque de la Banque.

A fin décembre 2018, le profil de risque de la Banque reste concentré sur les 4 catégories bâloises habituelles (erreur d'exécution, fraude interne, fraude externe et dommages aux actifs). En intégrant les filiales, le profil de risque subit quelques changements en maintenant la septième catégorie bâloise relative aux erreurs d'exécution comme première source de risque opérationnel en nombre d'incidents.

Suivi des activités externalisées

Pour apprécier le risque encouru par la banque, deux grilles d'évaluation sont mises en place :

- Grille de criticité comportant 8 axes (mise en place de la prestation, nombre de prestation en région, coût de la prestation, exigence réglementaire,...) sur une échelle de 1 à 4 permettent d'ordonner les prestations selon leur exposition au risque ;
- Grille du niveau de contrôle incluant 5 axes (Santé financière, PCA, visite du prestataire,...) sur une échelle de 1 à 4 mettent en exergue le niveau de maîtrise des risques entre les prestataires d'une même activité.

Plan de continuité d'activité

La politique générale de gouvernance du Plan de Continuité d'Activité (PCA) du Groupe est diffusée auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Elle définit les principes directeurs, le cadre de référence et l'organisation visant à assurer, en cas de crise, la continuité des opérations critiques de la Banque.

A l'aide d'une méthodologie formalisée, les BIA (Business Impact Analysis) et les DMIA (Durée Maximum d'Interruption Admissible) ont permis d'identifier les processus à sauver en priorité en cas

de crise. A chaque processus critique correspond un plan de secours métier (PSM) précisant le rôle de chacun au moment d'un sinistre, les moyens disponibles ainsi que les actions immédiates à mener en arrivant sur le site de repli.

Il est important de signaler qu'aucun sinistre majeur n'est survenu au cours de l'année 2017 obligeant la banque à activer son plan de continuité d'activité.

V. RISQUE PAYS

Politique de maîtrise des risques

Le Groupe est doté d'un dispositif de gestion du risque pays construit autour d'un modèle de notation interne. Ce modèle permet de quantifier le risque sur les pays à partir de données quantitatives (indicateurs économiques et financiers) et qualitatives (environnement politique et réglementaire). La liste des indicateurs utilisés est multiple (Inflation, Solde Public, Dynamique d'investissement, Rule of Law, Regulatory quality...) et se base sur des publications et appréciations d'organismes internationaux (FMI, Banque Mondiale, Doing Business...).

La notation est déclinée selon quatre types de risques différents : le risque de défaut souverain, le risque de non-transfert, le risque corporate assimilé au risque de choc macroéconomique généralisé ainsi que le risque de système bancaire. Pour chacun de ces types de risque, des notations distinguent le risque à court terme (moins de 12 mois) et le risque à moyen terme (au-delà de 12 mois).

En application de ce dispositif, la BCP a mis en place, depuis 2015, un processus de provisionnement couvrant le risque pays sur l'ensemble de ses expositions en Afrique Subsaharienne relevant du périmètre ABI.

En matière de gestion des risques, le Groupe place l'alignement du dispositif local sur les standards du Groupe en axe prioritaire. En matière de surveillance des risques qui constitue un axe prioritaire de ce chantier, l'année 2017 a été marquée par la mise en place effective du processus de gestion et de suivi des créances sensibles (Watch List). L'ensemble des clients repérés dans ce cadre font l'objet d'un suivi permanent dans le cadre des Comités d'alerte tenus mensuellement au niveau de l'ensemble des filiales ABI, afin de suivre l'assainissement des comptes en question. L'objectif opérationnel final pour le Pôle Risque Groupe étant d'assurer une surveillance efficace conduisant à une maîtrise, anticipation et optimisation des risques portés par l'ensemble des filiales Banque Atlantique.

Par rapport au suivi et à la consolidation des risques au niveau central, il est primordial de rappeler, qu'un système de remonté de la part de toutes les filiales est déjà mis en place, permettant à la holding, et au Pôle Risque Groupe, d'apprécier les zones de risques à travers un suivi rigoureux des créances sensibles (dépassement, dossiers échus, impayés ...), risques de concentration individuelle et sectorielle. L'évolution des créances en souffrance et le taux de couverture par les provisions sont également suivi afin d'identifier la tendance du profil du risque et mettre en place les stratégies atténuantes.

PARTIE VIII

FAITS EXCEPTIONNELS DE L'EMETTEUR

A la date d'établissement du présent dossier d'information, la Banque Centrale Populaire ne connaît pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter sa situation financière.

PARTIE IX

LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date d'établissement du présent dossier d'information, la Banque Centrale Populaire ne connaît pas de litiges ou affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative sa situation financière.

PARTIE X

ANNEXES

Données comptables & financières de la BCP

I. PRINCIPALES REGLES D’EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES IFRS

I.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1er janvier 2008 avec bilan d’ouverture et au 1 janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d’information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu’elles ont été adoptées par l’International Accounting Standards Board (IASB).

L’objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d’un cadre de comptabilité et d’information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l’information fournie.

Actifs et passifs financiers – Norme IFRS 9 actifs et passifs financiers

Les méthodes comptables décrites ci-après sont celles qui résultent de la première application de la norme IFRS 9, Instruments financiers, publiée par l’IASB en juillet 2014 avec une date de première application au 1^{er} janvier 2018. Cette norme définit de nouveaux principes en matière : de classement et d’évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit des instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, des engagements de financement et garanties financières donnés, des créances de location, des créances commerciales et actifs sur contrats, ainsi qu’en matière de comptabilité de couverture.

L’incidence de la première application de la norme IFRS 9 sur les soldes d’ouverture au 1^{er} janvier 2018 est explicitée dans la note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers ».

I.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

I.2.1. **Périmètre de consolidation**

Les comptes consolidés de la Banque Centrale Populaire regroupent l’ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l’établissement des comptes consolidés de la BCP. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le CPM obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu’à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation de la BCP.

I.2.2. **Méthodes de consolidation**

Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le CPM sont consolidées par intégration globale. Le CPM contrôle une filiale lorsqu’elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d’une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le CPM détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le CPM dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Entreprises sous contrôle conjoint : Coentreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le CPM possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le CPM détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le CPM y exerce une influence notable effective. Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du CPM dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le CPM cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le CPM a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

I.2.3. Options retenues par le Groupe

Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le CPM doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :

- Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé.
- La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée.
- Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles la BCP n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le CPM a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

La consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte, la Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le Groupe Banque Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par laquelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill.

I.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

I.3.1. Comptabilisation initiale

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

I.3.2. Evaluation et comptabilisation ultérieures

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

I.3.3. Amortissement

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien. Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

I.3.4. Dépréciation

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

I.3.5. Plus ou moins-values de cession

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités »

I.3.6. Options retenues par le Groupe

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Evaluation

Le Groupe a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue. Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

I.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

I.4.1. Le groupe est le bailleur

Les locations consenties par une société du Groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transférée au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

I.4.2. Le groupe est le preneur

Les contrats de location pris par une société du Groupe sont analysés comme des contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt.

L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur.

Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

I.5. ACTIFS FINANCIERS

I.5.1. Classification et évaluation

A partir du 1er janvier 2018, le groupe BCP applique la norme IFRS9 et classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat « juste valeur par résultat » ;
- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres « juste valeur par capitaux propres ».

Le classement des actifs financiers requiert d'opérer une distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres.

Instruments de dettes

Un instrument de dette est défini comme étant un passif financier du point de vue de l'émetteur; tel est le cas par exemple des prêts aux établissements de crédit, des prêts à la clientèle, des bons du Trésor, des obligations émises par une entreprise privée, des créances commerciales achetées dans le cadre des contrats d'affacturage sans recours ou encore des créances commerciales des sociétés industrielles et commerciales.

La classification des instruments de dette (prêts, créances ou titres) et leur évaluation ultérieure dépendent des deux critères suivants :

- Modèle de gestion de ces actifs ou portefeuilles d'actifs financiers,
- Caractéristiques des flux contractuels de chaque actif financiers (SPPI : Solely Payments of Principal & Interests). Le test 'SPPI' regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû). Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Sur la base de ces deux critères, le groupe BCP classe ainsi les instruments de dettes détenus dans l'une des 3 catégories « coût amorti », « juste valeur par capitaux propres » ou « juste valeur en contrepartie du résultat » :

- Coût amorti : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal (critère dit de « prêt basique »).
- Juste valeur par capitaux propres : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes :

- ✓ dont le modèle de gestion est à la fois de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs pour en retirer des plus-values « modèle de gestion mixte » et,
- ✓ dont les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements du principal et d'intérêts sur le principal (critère de « prêt basique »). Lors de la cession des instruments classés dans cette catégorie, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».
- ✓ Juste valeur par résultat : catégorie dans laquelle sont comptabilisés tous les instruments de dettes qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie juste valeur par capitaux propres. Cette catégorie inclut notamment les instruments de dette dont le modèle de gestion vise essentiellement à en retirer des résultats de cession, ceux qui ne répondent pas au critère de « prêt basique » (par exemple les obligations avec options de souscription d'actions) ainsi que les actifs financiers qui comportent un dérivé incorporé. Dans ce dernier cas, le dérivé incorporé n'est pas comptabilisé séparément du contrat hôte et ce dernier est comptabilisé dans son intégralité en juste valeur par résultat.

Les instruments de dette ne peuvent être désignés à la juste valeur par résultat sur option que si ce classement permet de réduire une incohérence en résultat (« mismatch comptable »).

Les instruments de dette comptabilisés dans les catégories « Coût amorti » et « juste valeur par capitaux propres » donnent lieu à dépréciation selon les modalités précisées dans ci-après dans la note 2.9. La dépréciation qui en résulte est comptabilisée en compte de résultat, dans le « coût du risque ».

Les instruments de dette qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, coupon couru inclus, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition.

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrées, hors revenus courus, sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Les revenus courus des instruments à revenu fixe sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs. Ils sont enregistrés en compte de résultat dans le poste « Intérêts et produits assimilés », quel que soit leur classement comptable à l'actif.

Le groupe modifie la classification des instruments de dette en portefeuille d'une catégorie à l'autre si et seulement si le modèle de gestion de ces instruments est modifié. Le reclassement prend effet à compter du début de la période comptable qui suit celle au cours de laquelle le modèle de gestion est modifié. De tels changements ne devraient être que très rares en pratique et aucun changement de modèle de gestion n'a été opéré au cours de l'exercice.

Instruments de capitaux propres

Un instrument financier est un instrument de capitaux propres si et seulement si l'émetteur n'a aucune obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à des conditions qui lui seraient potentiellement défavorables. C'est le cas notamment des actions.

La norme IFRS 9 requiert d'enregistrer tous les instruments de capitaux propres détenus en portefeuille en juste valeur par résultat, sauf option pour la comptabilisation à la juste valeur par capitaux propres des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Cette option est irrévocable. Dans ce cas, la variation des gains et pertes latents est comptabilisée en autres éléments du

résultat global « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » sans jamais affecter le résultat, y compris en cas de cession. Il n'y a pas de test de dépréciation des instruments de capitaux propres en portefeuille, quel que soit leur classement comptable.

Les dividendes reçus ainsi que les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par résultat sont comptabilisés en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes reçus pour les instruments de capitaux propres classés en juste valeur par capitaux propres non recyclables sont également comptabilisés en résultat en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres, dans la rubrique « Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres ».

La politique du groupe BCP est de comptabiliser dans la catégorie « juste valeur par résultat » l'ensemble du portefeuille d'instruments de capitaux propres à l'exception de quelques lignes d'actions comptabilisées sur option irrévocable dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Les parts d'OPCVM sont également comptabilisées dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

I.5.2. Options retenues par le Groupe Banque Centrale Populaire

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

Titres au coût amorti	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Actif financiers à la juste valeur par résultat
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en juste valeur par OCI) ▪ Bons du trésor habitat économique classés en titres de placement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bons du trésor classés en titres de placement ▪ Obligations marocaines ▪ Bons du trésor reclassés des titres d'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Titres de transaction ▪ Produits dérivés ▪ OPCVM et actions ▪ Titres d'OPCVM détenus (titrisation)

I.6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

I.6.1. Engagements de financements

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

I.6.2. Engagements de garanties

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat au prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

I.7. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

I.7.1. Principes généraux

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers disponibles à la vente), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

I.7.2. Prix cotés sur un marché Actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

I.7.3. Prix non cotés sur un marché Actif

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

I.7.4. Marge dégagée lors de la négociation des instruments financiers

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat, lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

I.7.5. Actions non cotées

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes. Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

I.8. OPERATIONS EN DEVISES

I.8.1. Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

I.8.2. Actifs non monétaires libellés en devises

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

- Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »
- Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

I.9. DEPRECIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I.9.1. Calcul des pertes attendues

Le groupe évalue les pertes de crédit attendues au titre des instruments financiers suivants :

- prêts et créances aux établissements de crédit au coût amorti,
- prêts et créances à la clientèle au coût amorti,
- titres au coût amorti (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés en modèle « collecte des flux de trésorerie contractuels »)
- titres classés en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables » (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés),
- engagements de financement non comptabilisés comme des dérivés et garanties financières données dans le champ d'application de la norme IFRS 9,
- créances commerciales et locatives (classées en « compte de régularisation et autres actifs »).

La mesure des pertes de crédit attendues reflète :

- un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un éventail de résultats possibles ;

- la valeur temps de l'argent ; et
- les informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future, qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Conformément à la norme IFRS 9, les actifs financiers concernés sont répartis en trois catégories en fonction des variations du risque de crédit observées depuis leur comptabilisation initiale et une provision pour perte de crédit attendue est enregistrée au titre de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

Phase 1 (stage 1) – Actifs financiers dits « sains »

Tous les actifs financiers qui ne sont pas en défaut dès leur date d'acquisition sont enregistrés initialement dans cette catégorie et leur risque de crédit fait l'objet d'un monitoring continu par le groupe.

Phase 2 (stage 2) – Actifs financiers dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative

Les actifs financiers ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis l'entrée au bilan mais qui ne sont pas encore en défaut sont transférés à cette catégorie. Les critères d'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit sont décrits en note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers ».

Phase 3 (stage 3) – Actif financiers en défaut

Les actifs financiers pour lesquels une situation de défaut a été identifiée sont déclassés dans cette catégorie. L'application de la norme IFRS9 ne modifie pas la définition du défaut (ou des actifs dépréciés) retenue à ce jour par le groupe BCP pour les prêts aux établissements de crédit et les prêts à la clientèle sous IAS 39.

Pour les actifs financiers « sains », la perte de crédit attendue comptabilisée est égale à la portion de la perte de crédit attendue à maturité qui résulterait des événements de défaut qui pourraient survenir au cours des 12 prochains mois (perte attendue à un an). Pour les actifs financiers des catégories 2 et 3, la perte de crédit attendue est calculée sur la base des pertes attendues à maturité (« perte attendue à maturité »). La note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers » précise les hypothèses et modalités d'estimation des pertes attendues.

Pour la mesure des pertes de crédit attendues modélisées sur base collective, les expositions sont regroupées par classes homogènes de risque. Pour opérer ces regroupements, les critères retenus sont fonction des produits, clients, garanties, etc.

Un des principes fondamentaux de la norme IFRS 9 en matière de mesure des pertes attendues est la nécessaire prise en compte d'informations prospectives ou « forward- looking ».

Dégradation significative du risque de crédit

Le groupe considère qu'un instrument financier a connu une dégradation significative du risque de crédit quand un ou plusieurs des critères quantitatifs, qualitatifs ou backstop ci-dessous sont remplis :

Critères quantitatifs

Pour certains portefeuilles, la dégradation du risque de crédit est appréciée en comparant les notes internes à la date de comptabilisation initiale aux notes à la date de clôture. Les indicateurs de dégradation significative du risque de crédit, lorsqu'ils sont exprimés en variation de notes, sont également définis en tenant compte des variations des probabilités de défaut qui y sont attachées.

Critères qualitatifs

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d'impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit est réalisée de manière trimestrielle.

L'appréciation de la dégradation du risque de crédit est également réalisée en tenant compte d'informations prospectives.

Les critères de dégradation du risque de crédit font l'objet d'une revue périodique et sont ajustés le cas échéant des observations réalisées.

Présomption de dégradation significative du risque de crédit

Lorsqu'un actif financier fait l'objet d'un impayé de plus de 30 jours, le groupe constate une dégradation significative du risque crédit et l'actif est classé en Phase 2 / Stage 2, indépendamment des critères quantitatifs ou qualitatifs ci-dessus.

Exception pour risque de crédit faible

La norme IFRS9 permet un traitement simplifié dans le cas d'expositions sur des titres considérées comme étant à risque de crédit faible (« low credit risk » ou LCR). Elle autorise l'utilisation d'une simplification opérationnelle sur les instruments financiers pour lesquels le risque est jugé faible à la date de clôture. En cas d'utilisation de cette simplification opérationnelle, les instruments sont classés en Phase 1 / Stage 1 et font l'objet d'une provision pour perte de crédit à 12 mois, sans qu'il soit nécessaire d'apprécier si le risque de crédit s'est dégradé de manière significative depuis la date de comptabilisation initiale.

Créances restructurées

Les principes de comptabilisation des restructurations pour difficultés financières restent analogues à ceux prévalant selon IAS 39.

Calcul des pertes de crédit attendues

La perte de crédit attendue (ECL) est calculée sur la base de 12 mois ou à maturité en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou si un actif financier est déprécié.

Lorsque la disponibilité des paramètres le permet, la perte attendue (ECL) est égale au produit actualisé des trois paramètres de risque que sont la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (EAD) et la perte en cas de défaut (LGD), tels que définis ci-dessous :

- La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus) pendant les 12 prochains mois (12M PD) ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ; ces probabilités de défaut sont obtenues à partir de systèmes de notation internes (cf. note 12) ;

- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. L'EAD_t est l'exposition du contrat donné en début de l'année « t » ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut. La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut au cours de la durée du contrat.

Les paramètres de risque utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Pour les modalités de prise en compte de ces informations, voir note ci-après.

Ces paramètres de risques sont réexaminés et actualisés périodiquement.

En cas d'indisponibilité de données pour calibrer la PD et la LGD, le groupe a adopté un calcul simplifié en se basant sur les pertes ou provisions individuelles observées historiquement sur le portefeuille donné pour calculer un taux de pertes attendues.

I.9.2. Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination

Les actifs concernés sont ceux qui, dès leur acquisition ou origination, sont en défaut. Ces actifs sont classés en Phase 3 au moment de leur comptabilisation initiale et font l'objet d'un traitement comptable ultérieur spécifique, tenant compte du fait qu'ils sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Ainsi :

- il n'est pas comptabilisé de dépréciation à la date de leur comptabilisation initiale car le prix de transaction tient en principe déjà compte des pertes de crédit attendues ;
- les produits d'intérêts doivent être calculés en appliquant le « taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit » ; ce taux est calculé sur la base des flux de trésorerie futurs attendus, déduction faite des pertes de crédit attendues initialement ;
- à chaque date de clôture, l'entité doit comptabiliser en résultat net à titre de gain ou de perte de valeur (en coût du risque) le montant de la variation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie par rapport à l'estimation effectuée à la date de comptabilisation initiale ;
- les produits d'intérêts sont calculés par application du taux d'intérêt effectif ajusté du risque de crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale, c'est-à-dire après imputation des provisions pour dépréciation éventuellement comptabilisées après la date de comptabilisation initiale.

Le groupe n'a pas d'actifs financiers dépréciés dès leur origination ou acquisition.

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêt.

I.9.3. Coût du risque

Le coût du risque comprend les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation des pertes de crédit telles que définies par IFRS 9, y compris pour la part relative aux placements des activités d'assurance. Il comprend :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux :
- prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle comptabilisés au coût amorti ;

- instruments de dettes en portefeuille comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
- engagements de financement ne répondant pas à la définition d'instruments financiers dérivés ;
- garanties financières données comptabilisées conformément à la norme IFRS 9 ;
- les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes.

Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

I.6. DETTES REPRESENTÉES PAR TITRES ET ACTIONS PROPRES

I.6.1. Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

I.6.2. Options retenues par le Groupe Banque Centrale Populaire

Selon la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales.

Cette disposition a pour effet de ne pas reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

I.6.3. Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

I.7. DERIVES ET DERIVES INCORPORES

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

I.7.1. Principe général

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

I.7.2. Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

I.7.3. Dérivés incorporés

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, le contrat hybride (actif financier) est comptabilisé dans son intégralité conformément aux principes généraux applicables aux actifs financiers.

Lorsqu'un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui n'est pas un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

I.8. COMMISSIONS SUR PRESTATION DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).

- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

I.9. AVANTAGES DU PERSONNEL

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du Groupe Banque Populaire sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

I.9.1. Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

I.9.2. Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

I.9.3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

I.9.4. Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du Groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le Groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels.

A partir du 30/06/2013, et conformément à la norme IAS 19 révisée, le Groupe n'applique plus la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements.

Les calculs effectués par le Groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

I.9.5. Options retenues par le Groupe BCP

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui de ces dernières.

I.10. PROVISIONS/PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

I.10.1. Options retenues par le Groupe

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

I.11. IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

I.11.1. Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

I.11.2. Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt, dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

I.12. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires : Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS qui aurait dû impacter le résultat, l'écart de valeur est définitivement gelé en capitaux propres, à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres non recyclables.

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS impactant les capitaux propres, le recyclage en résultat est possible lors de la cession ou lors de la matérialisation de la couverture, à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres recyclables.

I.13. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

I.14. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

I.14.1. Information sectorielle

Le Groupe Banque Populaire est organisé autour de trois pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit populaire du Maroc, Média Finance, Chaabi International Bank Off-Shore, Chaabi Capital Investissement (CCI), Upline Group, Maroc Assistance Internationale, Bank Al Amal, Attawfiq Micro Finance, BP Shore, FPCT Sakane, Infra Maroc Capital (IMC), Maroc traitement de transactions (M2T) et ALHIF Management, AL YOUSR et SOCINVEST.
- Sociétés de financement spécialisées comprenant VIVALIS, Maroc Leasing et Chaabi-LLD ;
- Banque de détail à l'international comprenant Chaabi Bank, Banque Populaire Marocco-Centrafricaine, Banque Populaire Marocco-Guinéenne et Atlantic Bank International.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

I.15. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

I.16. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

I.16.1. Format des états financiers

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du Groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

I.16.2. Règles de compensation des actifs et passifs

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan, si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

II. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS DE LA BCP

II.1. BILAN IFRS CONSOLIDE

En Mdh	2016	2017	janv-18	2018
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	14 702	11 157	11 056	15 195
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	37 244	41 666	56 115	57 091
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			26 792	23 884
Actifs financiers disponibles à la vente	35 993	41 712		
Titres au coût amorti			13 102	12 047
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	11 877	19 279	19 179	14 699
Prêts et créances sur la clientèle	213 853	228 709	224 644	244 228
Placements détenus jusqu'à leur échéance	15 249	13 102	13 102	12 047
Actifs d'impôt exigible	1 131	1 092	1 092	1 209
Actifs d'impôt différé	652	1 431	3 261	3 651
Comptes de régularisation et autres actifs	7 521	10 136	10 136	7 591
Participations dans des entreprises mises en équivalence	38	40	40	23
Immobilisations corporelles	11 217	12 668	12 668	14 345
Immobilisations incorporelles	907	1 014	1 014	1 114
Ecarts d'acquisition	1 327	1 539	1 539	1 512
TOTAL ACTIF IFRS	351 711	383 545	380 638	396 590
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	539	845	845	1 303
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-		
Instruments dérivés de couverture	-	-		
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	33 908	42 162	42 162	46 214
Dettes envers la clientèle	259 738	273 475	273 475	283 348
Dettes représentées par un titre	-	-		
Titres de créance émis	133	706	706	3 678
Passifs d'impôt courant	1 211	1 446	1 446	1 397
Passifs d'impôt différé	503	532	532	734
Comptes de régularisation et autres passifs	7 171	7 310	7 310	5 305
Provisions techniques des contrats d'assurance	3 365	5 086	5 086	1 233
Provisions pour risques et charges	2 652	3 200	4 039	4 742
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 215	3 656	3 656	3 229
Dettes subordonnées	1 120	5 299	5 299	7 217
Capital et réserves liées	20 498	21 361	21 361	22 330
Réserves consolidées	12 405	13 681	11 225	12 491
- Part du groupe	4 134	4 445	2 465	3 180
- Part des BPR		0		
- Part des minoritaires	8 271	9 236	8 760	9 311
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	2 215	1 374	84	-174
- Part du groupe	1 504	927	175	-58
- Part des BPR	-	0		
- Part des minoritaires	711	447	-92	-116
Résultat net de l'exercice	3 038	3 412	3 412	3 543
- Part du groupe	2 643	2 843	2 843	2 943
- Part des BPR	-	0		
- Part des minoritaires	395	569	569	600
TOTAL PASSIF IFRS	351 711	383 545	380 638	396 590

II.2. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés en capitaux propres recyclables	Gains ou pertes latents ou différés en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2016	1 823	18 675		9 993	1 504		31 995	9 376	41 371
Opérations sur capital								463	463
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								-230	-230
Affectation du résultat		2 025		-2 025					
Dividendes		-1 094					-1 094	190	-904
Résultat de l'exercice				2 843			2 843	569	3 412
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)						-684	-684	-300	-984
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				-143	107		-36	42	6
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				-143	-578		-720	-258	-978
Variation de périmètre				206	0		206	282	488
Autres variations		-69		71	0		2	-140	-139
Capitaux propres clôture 31.12.2017	1 823	19 538		10 944	927		33 231	10 252	43 484
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat				572	-572				
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)				-2 680			-2 680	-905	-3 585
Autres				128	-83	-96	-51	-109	-161
Capitaux propres d'ouverture au 01/01/2018	1 823	19 538		8 964	271	-96	30 500	9 238	39 738
Opérations sur capital								-336	-336
Paiements fondés sur des actions									

Opérations sur actions propres						170	170
Affectation du résultat	2 231	-2 231					
Dividendes	-1 185				-1 185	197	-987
Résultat de l'exercice		2 943			2 943	600	3 543
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)							
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)			-74	-115	-189	-7	-196
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)		82	-51		31	-26	5
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)		82	-125	-115	-158	-32	-191
Variation de périmètre		-50	9	-5	-46	-115	-161
Autres variations	-77	-356	2		-430	74	-357
Capitaux propres clôture 30.06.2018	1 823	20 507	9 351	157	-215	31 623	9 796
							41 418

II.3. HORS BILAN – IFRS

Engagements de financement

En Mdh	2016	2017	2018
Engagements de financement donnés	38 808	30 556	33 864
Aux établissements de crédit	1 428	1 664	913
A la clientèle	37 381	28 892	32 952
<i>Ouverture de crédit</i>	32 922	24 751	28 790
<i>Autres engagement en faveur de la clientèle</i>	4 459	4 141	4 162
Engagements de financement reçus	3 715	2 444	871
- Des établissements de crédit	3 568	1 905	527
- De l'Etat et d'autres organismes de garantie	148	539	344

Engagements de garantie

En Mdh	2016	2017	2018
Engagements de garantie donnés	19 929	21 071	22 407
- D'ordre des établissements de crédit	3 981	3 457	5 271
- D'ordre de la clientèle	15 948	17 614	17 135
<i>Cautions administratives et fiscales et autres</i>	8 636	8 502	8 972
<i>Autres garanties d'ordre à la clientèle</i>	7 312	9 112	8 163
Engagements de garantie reçus	28 093	17 410	23 876
- Des établissements de crédit	13 415	12 773	12 433
- De l'Etat et d'autres organismes de garantie	14 678	4 637	11 443

II.4. COMPTE DE RESULTAT – IFRS

En Mdh	2016	2017	2018
Intérêts et produits assimilés	14 971	15 457	15 933
Intérêts et charges assimilés	-4 564	-5 021	-4 892
MARGE D'INTERÊTS	10 407	10 436	11 040
Commissions perçues	2 402	2 602	2 936
Commissions servies	-314	-275	-327
MARGE SUR COMMISSIONS	2 088	2 327	2 609
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 786	1 842	2 301
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	615	876	284
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	2 401	2 718	2 585
Produits des autres activités	3 964	5 493	1 712
Charges des autres activités	-3 206	-4 611	-926
PRODUIT NET BANCAIRE	15 655	16 363	17 020
Charges générales d'exploitation	-7 014	-7 438	-7 857
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-869	-954	-1 026
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	7 771	7 971	8 137
Coût du risque	-3 323	-3 091	-3 154
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 449	4 881	4 983
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5	4	-4
Gains ou pertes nets sur autres actifs	20	-13	188
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		0	
RESULTAT AVANT IMPÔTS	4 474	4 872	5 167
Impôts sur les bénéfices	-1 436	-1 460	-1 625
RESULTAT NET	3 038	3 412	3 543
Résultat - part BPR		-	
Résultat hors groupe	395	569	600
RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP	2 643	2 843	2 943
Résultat par action (en dirhams)	14,5	15,6	16,1
Résultat dilué par action (en dirhams)	14,5	15,6	16,1

II.5. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE - IFRS

(En MDH)	2016	2017	2018
Résultat avant impôts	4 474	4 872	5 167
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	804	810	1 113
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-1	0	-2
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	1 376	1 360	1 193
+/- Dotations nettes aux provisions	319	303	718
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	2	-4	4
+/- Perte nette/ (gain net) des activités d'investissement	-810	-936	-1 668
+/- Perte nette/ (gain net) des activités de financement	0	0	
+/- Autres mouvements	29	7	63
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 720	1 540	1 420
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	21 010	3 155	2 248
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	4 258	-3 751	-10 501
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-18 860	-8 051	-1 298
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	5 563	143	663
- Impôts versés	-1 750	-1 267	-1 757
Diminution/ (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	10 222	-9 771	-10 644
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	16 416	-3 360	-4 057
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-2 997	620	2 962
+/- Flux liés aux immeubles de placement	0	0	
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-2 974	-2 165	-3 004
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 971	-1 545	-42
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	1 069	-293	-1 276
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-1 701	4 540	4 653
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-632	4 247	3 377
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-49	210	-66
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	9 764	-447	-787
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	10 110	19 874	19 327
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	9 116	14 163	10 211
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	994	5 711	9 116
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	19 874	19 428	18 539
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	14 163	10 312	13 892
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5 711	9 116	4 647
Variation de la trésorerie nette	9 764	-447	787

III. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES SOCIAUX DE LA BCP

III.1. BILAN

ACTIF (en milliers de DH)	2016	2017	2018
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	8 321 844	5 588 158	7 431 032
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	26 507 456	35 569 892	33 761 760
A vue	1 902 369	7 028 388	4 789 771
A terme	24 605 087	28 541 504	28 971 989
Créances sur la clientèle	93 078 697	99 360 386	101 251 004
Crédits de trésorerie et à la consommation	28 990 623	26 017 560	24 810 750
Crédits à l'équipement	22 699 629	28 904 849	30 684 753
Crédits immobiliers	26 108 890	27 924 019	26 733 638
Autres crédits	15 279 555	16 513 958	19 021 863
Créances acquises par affacturage	1 329 569	1 131 037	9 405 216
Titres de transaction et de placement	42 318 661	47 948 210	50 307 045
Bons du Trésor et valeurs assimilées	22 004 210	25 198 279	26 856 178
Autres titres de créance	718 087	359 961	642 735
Titres de propriété	19 596 364	22 389 970	22 808 132
Autres actifs	2 737 225	3 120 488	2 046 304
Titres d'investissement	14 457 169	14 188 158	12 655 140
Bons du Trésor et valeurs assimilées	13 897 678	13 642 159	11 900 873
Autres titres de créance	559 491	545 999	754 267
Titres de participation et emplois assimilés	20 400 770	20 837 227	24 032 157
Créances subordonnées	475 292	314 427	123 337
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	-
Immobilisations données en Ijara			683
Immobilisations incorporelles	369 046	362 470	379 745
Immobilisations corporelles	3 494 455	4 331 545	5 183 417
TOTAL DE L'ACTIF	213 490 184	232 751 998	246 576 840

PASSIF (en milliers de DH)	2016	2017	2018
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	6	6	7
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	118 285 918	132 807 832	139 719 354
A vue	96 047 446	102 091 858	102 224 548
A terme	22 238 472	30 715 974	37 494 806
Dépôts de la clientèle	63 428 055	59 894 061	62 414 382
Comptes à vue créditeurs	37 516 402	38 607 694	36 930 442
Comptes d'épargne	6 906 986	7 324 020	7 529 636
Dépôts à terme	17 126 821	11 441 029	15 092 779
Autres comptes créditeurs	1 877 846	2 521 318	2 861 525
Titres de créance émis	-	-	3 012 146
Titres de créance négociables	-	-	3 012 146
Emprunts obligataires	-	-	-
Autres titres de créance émis	-	-	-
Autres passifs	1 969 176	3 666 187	1 569 093
Provisions pour risques et charges	3 075 992	4 107 919	4 812 569
Provisions réglementées	-	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 206 799	3 643 620	3 220 527
Dettes subordonnées	1 001 116	5 040 995	7 042 911
Ecart de réévaluation	-	-	-
Réserves et primes liées au capital	18 225 216	19 042 884	19 961 922
Capital	1 822 547	1 822 547	1 822 547
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	450 037	495 072	545 190
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 025 322	2 230 875	2 456 192
TOTAL DU PASSIF	213 490 184	232 751 998	246 576 840

III.2. HORS BILAN DES 3 DERNIERS EXERCICES

Engagements donnés (en milliers de DH)	2016	2017	2018
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	1 545 533	1 579 504	620 881
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	25 079 166	16 964 075	22 704 578
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	5 395 306	8 246 764	6 124 525
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	8 467 417	8 898 586	9 262 010
Titres achetés à réméré	-	-	-
Autres titres à livrer	-	-	44 692
TOTAL	40 487 422	35 688 929	38 756 686

Engagements reçus (en milliers de DH)	2016	2017	2018
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	6 303	9 955	4 882
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	12 141 020	10 821 034	11 718 801
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organisme de garantie divers	255 812	353 522	805 730
Titres vendus à réméré	-	-	-
Autres titres à recevoir	-	-	91 859
TOTAL	12 403 135	11 184 511	12 621 272

III.3. COMPTES DE PRODUITS ET DE CHARGES

CPC (en milliers de DH)	2016	2017	2018
Produits d'exploitation bancaire	10 932 202	10 949 327	11 182 453
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	852 340	844 074	960 216
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	4 151 948	4 401 283	4 665 280
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	917 608	777 128	713 615
Produits sur titres de propriété	1 045 276	1 129 875	1 445 580
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	101	84	-
Commissions sur prestations de service	498 215	535 360	572 013
Autres produits bancaires	3 466 714	3 261 523	2 825 659
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-	-
Charges d'exploitation bancaire	5 005 718	4 859 771	4 978 518
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	2 409 965	2 706 912	2 909 329
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	950 193	787 039	758 912
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-	2146
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	42	-	-
Autres charges bancaires	1 645 518	1 365 820	1 308 089
Produit net bancaire	5 926 484	6 089 556	6 203 935
Produits d'exploitation non bancaire	1 835 461	1 598 452	1 429 681
Charges d'exploitation non bancaire	-	166 907	5759
Charges générales d'exploitation	2 671 671	2 919 715	3 000 700
Charges de personnel	952 684	998 469	1 026 765
Impôts et taxes	45 717	46 296	41 346
Charges externes	1 342 530	1 509 786	1 517 308
Autres charges générales d'exploitation	87 466	100 457	119 754
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	243 274	264 707	295 527
Dot aux provisions & pertes sur créances irrécouvrables	2 998 511	2 642 550	2 169 958
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 850 831	823 133	755 955
Pertes sur créances irrécouvrables	785 423	751 818	405 581
Autres dotations aux provisions	362 257	1 067 599	1 008 422
Reprises de provisions & récupérations sur créances amorties	1 276 556	1 109 042	881 897
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 128 576	1 002 405	645 416
Récupérations sur créances amorties	85 944	11 243	35 784
Autres reprises de provisions	62 036	95 394	200 697
Résultat courant	3 368 319	3 067 878	3 339 096
Produits non courants	11 963	67 745	102 535
Charges non courantes	612 044	28 103	39 972
Résultat avant impôts	2 768 238	3 107 520	3 401 659
Impôts sur les résultats	742 916	876 645	945 467
Résultat Net	2 025 322	2 230 875	2 456 192

III.4. ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG (en milliers de DH)	2016	2017	2018
(+) Intérêts et produits assimilés	5 921 896	6 022 484	6 339 086
(-) Intérêts et charges assimilées	3 360 158	3 493 951	3 670 387
Marge d'intérêt	2 561 738	2 528 533	2 668 699
(+) Produits sur financements participatifs	-	-	26
(-) Charges sur financements participatifs	-	-	-
Marge sur financement participatifs	-	-	26
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	101	84	-
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	42	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	59	84	0
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-	89
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-	42
Résultat des opérations d'Ijara	-	-	47
(+) Commissions perçues	498 215	535 360	572 013
(-) Commissions servies	98 810	89 980	163 350
Marge sur commissions	399 405	445 380	408 663
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	1 260 000	1 152 235	1 172 161
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	400 328	571 999	221 109
(+) Résultat des opérations de change	302 095	323 181	355 889
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	63 062	59 483	29 925
Résultat des opérations de marché	2 025 485	2 106 898	1 779 084
(+) Divers autres produits bancaires	1 063 225	1 137 289	1 462 217
(-) Diverses autres charges bancaires	123 428	128 628	114 801
Produit net bancaire	5 926 484	6 089 556	6 203 935
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	569 149	65 052	-60 787
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	1 272 060	1 589 829	1 421 462
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	-	166907	2759
(-) Charges générales d'exploitation	2 671 671	2 919 715	3 000 700
Résultat brut d'exploitation	5 096 022	4 657 815	4 561 151
(-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-1 421 733	-561 303	-480 336
(-) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-305 970	-1 028 634	-741 720
Résultat courant	3 368 319	3 067 878	3 339 095
Résultat non courant	-600 081	39 642	62 563
(-) Impôts sur les résultats	742 916	876 645	945 466
Résultat net de l'exercice	2 025 322	2 230 875	2 456 192

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (en milliers de DH)	2016	2017	2018
(+) Résultat net de l'exercice	2 025 322	2 230 875	2 456 192
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	243 274	264 707	295 527
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	1 867	1 123	68 244
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	313 997	954 542	546 610
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-	-
(-) Reprises de provisions	7 615	57 553	2 238
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	215 083	93
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	563 401	8 623	8 218
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-	3 000
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-	-
(+) Capacité d'autofinancement	2 013 444	3 169 988	3 359 024
(-) Bénéfices distribués	1 127 290	1 093 528	1 184 655
(+) Autofinancement	886 154	2 076 460	2 174 369

III.5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TFT (en milliers de DH)	2016	2017	2018
1) Produits d'exploitation bancaire perçus	11 340 883	10 186 549	9 724 134
2) Récupération de créances amorties	85 945	11 243	35 784
3) Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 284 023	1 442 492	1 523 904
4) Charges d'exploitation bancaires versées	-8 131 683	-6 350 805	-5 909 754
5) Charges d'exploitation non bancaires versées	-612 044	-29 243	-42 731
6) Charges générales d'exploitation versées	-2 428 397	-2 655 008	-2 705 130
7) Impôt sur les résultats versés	-742 916	-876 645	-945 467
I- Flux de trésorerie nets provenant du compte produits et charges	795 811	1 728 583	1 680 740
<u>Variations des :</u>			
8) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	12 110 931	-9 062 436	1 808 132
9) Créances sur la clientèle	-559 870	-6 079 896	-10 163 103
10) Titres de transaction et de placement	-11 466 202	-5 630 586	-2 356 886
11) Autres actifs	-442 301	-384 549	1 075 917
12) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	10 553 440	14 521 914	6 911 522
13) Dépôts clientèle	-3 957 246	-3 603 086	2 443 256
14) Titres de créances émis	-	-	3 010 000
15) Autres passifs	-781 978	1 697 011	-2 097 085
II- Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	5 456 774	-854 1628	631 753
III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I+II)	6 252 585	-6 813 045	2 312 493
16) Produits des cessions d'immobilisations financières	3 215 146	3 929 929	1 917 352
17) Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	246 501	1 158
18) Acquisition d'immobilisations financières	-2 460 238	-4 022 986	-3 568 575
19) Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-927 786	-1 126 639	-1 166 465
20) Intérêts perçus	801 785	778 385	677 760
21) Dividendes perçus	1 045 276	1 129 875	1 445 580
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	1 674 183	935 065	-693 190
22) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	271 054	-423 093
23) Emission de dettes subordonnées	-	4 000 000	2 000 000
24) Emission d'actions	-	-	-
25) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-1 500 000	-	-
26) Intérêts versés	-113 599	-33 233	-168 683
27) Dividendes versés	-1 127 289	-1 093 527	-1 184 654
V- Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-2 740 888	3 144 294	223 570
VI- Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	5 185 880	-2 733 686	1 842 873
VII- Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3 135 958	8 321 838	5 588 152
VIII- Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 321 838	5 588 152	7 431 025

III.6. PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES (A1) 31/12/2018

A1. Etat des principes et méthodes d'évaluation

Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.

Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.

A1.2 Présentation :

Les états financiers contiennent les comptes du siège social et les agences du réseau Casablanca et El Jadida.

A1.3 Principes généraux :

Les états financiers de la Banque Centrale Populaire respectent les principes comptables généraux applicables aux établissements de crédits. Elles sont présentées conformément au Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

A1.3.1 Créances et engagements par signature :

• Présentation générale des créances

-Les créances se présentent principalement en deux catégories ; les créances sur les établissements de crédits et les créances sur la clientèle ; elles sont ventilées selon leur durée initiale et leur objet économique.

Les créances sont ventilées comme suit :

- Créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue et à terme ;
- Crédits de trésorerie et de consommation, crédits à l'équipement, crédits immobiliers et autres crédits ;
- Créances acquises par affacturage.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Etablissements de crédit, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Créances en souffrance sur la clientèle

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

-20% pour les créances pré-douteuses ;

-50% pour les créances douteuses ;

-100% pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actifs concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produits à leur encaissement.

- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable (remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

A1.3.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle :

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme envers les établissements de crédit
- Compte à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte du résultat.

A1.3.3 Portefeuille titres :

● **Présentation générale**

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titres de transaction, titres d'investissement, titres de placement, titres de participations).

● **Titres de transaction**

Sont des titres acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé actif.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat, frais de transaction exclus, coupon couru inclus.

A chaque arrêté comptable, la différence résultant des variations de prix de marché est portée au compte de produits et charges.

● **Titres de placement**

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Aucune condition n'est exigée pour classer les titres dans cette catégorie.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

● **Titres d'investissement**

Sont les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais inclus et coupon couru inclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

- **Titres de participation**

Sont classés parmi ces valeurs, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation
- Titres de participations dans les entreprises liées
- Titres de l'activité du portefeuille
- Autres emplois assimilés

Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation.

- **Pensions livrées**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres cédés continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan. Aucune provision n'est constatée en cas de dépréciation des titres reçus mais les intérêts courus sur la créance sont constatés.

A1.3.4 Opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et les charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

A1.3.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

<u>Nature</u>	<u>Durée d'amortissement</u>
Droit au bail	non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

<u>Nature</u>	<u>Durée d'amortissement</u>
Terrain	non amortissable
Immeubles d'exploitation	
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Parts des sociétés civiles	non amortissables

A1.3.6. Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

A1.3.7 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non à des opérations bancaires.

- **Les provisions pour risques et charges :** sont constituées en cas d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue.
- **Provisions pour risques généraux :** Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.
Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.
- **Les provisions réglementées :** sont constituées en application des dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales.

A1.3.8 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

- **Intérêts**

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

- **Commissions**

Les produits et charges qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

Les commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation.

A1.3.9 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et les produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

III.7. ETAT DES DEROGATIONS (A2) 31/12/2018

Indications des dérogations	Justification des dérogations	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III-Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

III.8. TABLEAU ÉTAT DES CHANGEMENTS DE METHODES (A3) 31/12/2018

Nature des changements	Justification des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I- Changement affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II- Changement affectant les règles de présentation	Néant	Néant

III.9. TABLEAU DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (B1)

Créances (en milliers de DH)	BAM, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires débiteurs	4 779 015	727 112	641 497	1 511 065	10 573 400	10 725 005	9 384 976
Valeurs reçues en pension	-	489 961	394 754	-	858 199	803 869	691 067
- au jour le jour	-	209 944	394 754	-	446 379	803 869	-
- à terme	-	280 017	-	-	411 820	-	691 067
Prêts de trésorerie	-	2 795 000	6 839 289	2 049 877	12 098 626	11 814 955	12 351 460
- au jour le jour	-	1 295 000	-	-	274 693	257 627	-
- à terme	-	1 500 000	6 839 289	2 049 877	11 823 933	11 557 328	12 351 460
Prêts financiers	-	1 335 958	15 210 219	-	16 488 121	16 389 060	11 459 153
Autres créances	-	331 055	-	52	164 577	462 735	19 446
Intérêts courus à recevoir	4 833	17 108	127 447	12 916	91 114	136 477	91 121
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4 783 848	5 696 194	23 213 206	3 573 910	40 274 037	40 332 101	33 997 223

III.10. TABLEAU DES CREANCES CLIENTELE (B2)

Exercice 2018

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/18	Total 31/12/17
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	1 350 672	838 335	22 431 047	412 854	21 155 979	23 067 300
- Comptes à vue débiteurs	1 350 671	838 335	9 995 869	195 624	8 689 452	10 906 050
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	3 124 121	1 419	2 964 576	3 432 696
- Crédits à l'exportation	-	-	70 476	-	74 317	91 034
- Autres crédits de trésorerie	1	-	9 240 581	215 811	9 427 634	8 637 520
Crédits à la consommation	-	-	-	3 002 123	3 381 668	2 643 055
Crédits à l'équipement	9 784 037	-	19 415 978	443 298	30 232 944	28 405 895
Crédits immobiliers	18822	-	11 066 737	16 540 844	26 470 955	27 676 956
Autres crédits	675 112	10 970 826	1 708 807	957 080	17 008 487	14 587 986
Créances acquises par affacturage	406 295	-	1 369 699	-	9 387 130	1 118 563
Intérêts courus à recevoir	203 487	81 164	600 388	295 896	1 062 578	1 126 943
Créances en souffrance	-	35	1 422 105	503 346	1 956 479	1 864 725
- Créances pré-douteuses	-	-	62 793	131 643	144 469	213 238
- Créances douteuses	-	6	94 720	74 722	180 494	281 289
- Créances compromises	-	29	1 264 592	296 981	1 631 516	1 370 198
TOTAL	12 438 425	11 890 360	58 014 761	22 155 441	110 656 220	100 491 423

Exercice 2017

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/17	Total 31/12/16
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	913 148	543 433	21 203 720	406 999	23 067 300	26 052 551
- Comptes à vue débiteurs	724 634	543 433	9 440 725	197 258	10 906 050	13 260 598
- Créances commerciales sur le Maroc	188 513	-	3 241 899	2 284	3 432 696	3 092 009
- Crédits à l'exportation	-	-	91 034	-	91 034	75 315
- Autres crédits de trésorerie	1	-	8 430 062	207 457	8 637 520	9 624 629
Crédits à la consommation	-	-	-	2 643 055	2 643 055	2 655 278
Crédits à l'équipement	8 723 896	-	19 345 580	336 419	28 405 895	22 414 872
Crédits immobiliers	19 680	-	11 296 915	16 360 361	27 676 956	25 878 533

Autres crédits	675 112	10 942 271	1 239 406	1 731 197	14 587 986	13 270 015
Créances acquises par affacturage	-	-	1 118 563	-	1 118 563	1 316 386
Intérêts courus à recevoir	166 878	54 042	649 120	256 903	1 126 943	865 555
Créances en souffrance	-	26	1 401 847	462 852	1 864 725	1 955 076
- Créances pré-douteuses	-	-	86 036	127 202	213 238	87 880
- Créances douteuses	-	1	207 458	73 830	281 289	200 061
- Créances compromises	-	25	1 108 353	261 820	1 370 198	1 667 135
TOTAL	10 498 714	11 539 772	56 255 151	22 197 786	100 491 423	94 408 266

Exercice 2016

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/16	Total 31/12/15
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	2 352 220	183 393	23 051 230	465 708	26 052 551	28 748 621
- Comptes à vue débiteurs	1 113 643	183 393	11 779 282	184 280	13 260 598	16 149 163
- Créances commerciales sur le Maroc	209 454	-	2 879 896	2 659	3 092 009	2 372 582
- Crédits à l'exportation	-	-	75 315	-	75 315	35 433
- Autres crédits de trésorerie	1 029 123	-	8 316 737	278 769	9 624 629	10 191 443
Crédits à la consommation	-	-	-	2 655 278	2 655 278	1 995 493
Crédits à l'équipement	6 057 531	94	15 910 361	446 886	22 414 872	19 237 040
Crédits immobiliers	21 144	-	10 048 318	15 809 071	25 878 533	23 484 409
Autres crédits	802 502	9 324 647	1 264 787	1 878 079	13 270 015	11 023 154
Créances acquises par affacturage	1 341	-	1 315 045	-	1 316 386	1 563 614
Intérêts courus à recevoir	103 712	40 468	502 120	219 255	865 555	823 352
Créances en souffrance	-	60	1 559 453	395 563	1 955 076	2 178 480
- Créances pré-douteuses	-	0	14 612	73 268	87 880	110 863
- Créances douteuses	-	41	113 354	86 666	200 061	1 449 759
- Créances compromises	-	19	1 431 487	235 629	1 667 135	617 858
TOTAL	9 338 450	9 548 662	53 651 314	21 869 840	94 408 266	89 054 163

III.11. VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEURS (B3)

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total 31/12/2018	Total 31/12/2017
			Financiers	Non financiers		
TITRES COTES	92 924	-	73	62 993	166 474	132 201
Bons du trésor et valeurs assimilées		-		-		-
Obligations	-	-		-		-
Autres titres de créance	-					-
Titres de propriété	92 924	-	73	62 993	166 474	132 201
TITRES NON COTES	402 289	38 516 909	20 834 794	1 105 001	62 795 711	62 004 167
Bons du trésor et valeurs assimilées		38 516 909	-		38 757 051	38 840 438
Obligations	372 029	-	-	1 018 523	1 377 535	865 529
Autres titres de créance	30 260				19 467	40 431
Titres de propriété		-	20 834 794	86 478	22 641 658	22 257 769
TOTAL	495 213	38 516 909	20 834 867	1 167 994	62 962 185	62 136 368

III.12. VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT (B4)

TITRES	Valeur comptable Brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-value latentes	Moins-values latentes	Provisions
<u>Titres de transaction</u>	44 960 924	44 960 924	23 113 044	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	24 481 857	24 481 857	22 759 996			
Obligations	356 018	356 018	353 048			
Autres titres de créance	-	-	-			
Titres de propriété	20 123 049	20 123 049				
<u>Titres de placement</u>	5 355 764	5 346 121	2 621 000	-	9 643	9 643
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 374 472	2 374 321	2 341 000		151	151
Obligations	286 717	286 717	280 000			
Autres titres de créance		-	-			
Titres de propriété	2 694 575	2 685 083	-		9 492	9 492
<u>Titres d'investissement</u>	12 655 140	12 655 140	11 836 288	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	11 900 873	11 900 873	11 095 400		-	-
Obligations	734 800	734 800	722 211			
Autres titres de créance	19 467	19 467	18 677			
TOTAL	62 971 828	62 962 185	37 570 332	-	9 643	9 643

III.13. DETAIL DES AUTRES ACTIFS (B5)

RUBRIQUE	31/12/2018	31/12/2017
Instruments optionnels	402	165
Opérations diverses sur titres (débiteur)	-	-
Sommes réglées à récupérer auprès des émetteurs	-	-
Autres comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	-	-
Débiteurs divers	768 607	1 598 868
- Sommes dues par l'Etat	91 369	71 845
- Sommes dues par les organismes de prévoyance	763	1 031
- Sommes diverses dues par le personnel	6 530	6 557
- Comptes clients de prestations non bancaire	-	-
- Divers autres débiteurs	669 945	1 519 435
Valeurs et emplois divers	16 379	444 157
- Valeurs et emplois divers	16 379	444 157
Comptes d'ajustement de hors bilan(débiteur)	88 958	145 062
Comptes d'écart sur devises et titres(débiteur)	9	-
Pertes potentielles sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Pertes à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	304 550	230 388
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (débiteur)	144 060	-
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	550 932	444 788
- Produits à recevoir	535 121	426 595
- Charges constatées d'avance	15 811	18 193
Comptes transitoires ou d'attentes débiteurs	172 407	257 060
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	2 046 304	3 120 488

III.14. TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION (B6)

Exercice 2018

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice				PRODUITS INSCRITS AU CPC
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise	
A) PARTICIPATION DANS LES E/SES LIEES				22 389 752	-48 193	311 599	22 126 346					1 390 284
CHAABI INTER.BANK OFF SHORE (CIB)	Banque	2 200	70,00%	14 731	1 841	0	12 890	30-juin-18	15 403	10 774	USD	175 420
CHAABI BANK (BCDM)	Banque	37 478	100,00%	425 505	-4 177	0	429 682	30-juin-18	44 410	173	EURO	
BPMC	Banque	15 000 000	75,00%	101 813	250	0	101 562	30-juin-18	18 997 380	1 210 609	FCFA	
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Holding	172 039 570	70,03%	2 801 546	-33 507		2 835 053	30-juin-18	288 606 026	15 446 248	FCFA	165 257
BANQUE DES MASCAREIGNES	Banque	2 218 065	100,00%	438 100	-12 600	0	450 700				Roupie mauricienne	
MEDIAFINANCE	Banque	206 403	60,00%	141 052	0	0	141 052	30-juin-18	242 603	12 872	MAD	27 195
VIVALIS SALAF	Crédit Consommation	177 000	87,28%	288 133	0	0	288 133	30-juin-18	781 938	63 017	MAD	77 236
BP REM	Immobilier / Aménagement	188 000	43,13%	81 075	0	0	81 075	30-juin-18	240 057	35 625	MAD	3 881
CHAABI LLD	Services financiers	31 450	83,62%	32 352	0	0	32 352	30-juin-18	72 434	10 740	MAD	11 045
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assurance	50 000	77,43%	71 267	0	0	71 267	30-juin-18	352 474	40 336	MAD	38 715
DAR ADDAMANE	Services financiers	75 000	6,21%	4 694	0	0	4 694	30-juin-18	183 102	-23 531	MAD	
STE H. PARTNERS GESTION	Fonds d'investissement	5 000	50,00%	2 500	0	0	2 500	31-déc-17	15 659	1 014	MAD	
UPLINE GROUP	Banque	46 784	77,39%	777 225	0	0	777 225	30-juin-18	510 344	68 464	MAD	100 603
GENEX PARTICIPATIONS	Services divers	1 250	100,00%	1 360	0	97	1 263	31-déc-17	1 263	-5	MAD	
SCI OASIS YVES	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	3 282	0	0	3 282		0	0	MAD	
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier / Aménagement	8	99,33%	814	0	0	814	31-déc-16	-462	-5	MAD	
SCI OASIS JEAN	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	1936	0	0	1936	31-déc-16	-127	-116	MAD	
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'investissement	1 926 800	54,10%	1 042 399	0	178 034	864 365	30-juin-18	1 579 490	-4 833	MAD	
BANK AL YOUSR	Banque	340 000	80,00%	272 000	0	0	272 000	30-juin-18	285 935	-23 575	MAD	
BANQUE POPULAIRE PATRIMOINE	Immobilier / Aménagement	150 300	100,00%	150 300	0	0	150 300	31-déc-17	-366	-158	MAD	
AL AKARIA INVEST	Immobilier / Aménagement	1 350 300	100,00%	1 350 300	0	0	1 350 300	30-juin-18	113 480	-608	MAD	
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Services Paiements	15 000	83,74%	133 347	0	0	133 347	31-déc-17	49 138	8 619	MAD	
BANK AL AMAL	Banque	740 000	38,59%	329 709	0	0	329 709	30-juin-18	1 054 154	-1 309	MAD	
SIBA	Immobilier / Aménagement	3333	90%	59 200	0	0	59 200	31-déc-16	10 521	184	MAD	
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'investissement	162 880	63,97%	247 690	0	133 468	114 222	31-déc-17	261 582	85 798	MAD	52 074
MAROC LEASING	Crédit-bail	277 677	53,11%	493 623	0	0	493 623	30-juin-18	855 634	34 626	MAD	23 595
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier / Aménagement	10	90,00%	9	0	0	9		0	0	MAD	
BP SHORE GROUP	Holding	5 000	56,80%	2 840	0	0	2 840	30-juin-18	141 447	60 372	MAD	34 080

BP SHORE BACK OFFICE	Services divers	3000	1,00%	30	0	0	30	30-juin-18	22 000	13 592	MAD	300
ATLANTIC MICROFINANCE	Holding	110 000	100,00%	110 000	0	0	110 000	30-juin-18	109 469	756	MAD	
IMC (INFRA MAROC CAPITAL)	Fonds d'investissement	105 333	43,50%	1 766 971	0	0	1 766 971	30-juin-18	4 094 175	67 128	MAD	13 976
BP CENTRE SUD	Banque	1 086 198	56,01%	1 758 308	0	0	1 758 308	31-déc-18	4 876 761	259 435	MAD	110 972
BP FES-TAZA	Banque	1 809 653	57,05%	2 076 145	0	0	2 076 145	31-déc-18	5 578 815	170 368	MAD	112 018
BP LAAYOUNE	Banque	547 434	56,19%	515 799	0	0	515 799	31-déc-18	1354648	96723	MAD	43 841
BP MARRAKECH-B MELLAL	Banque	1 074 434	54,84%	1 024 213	0	0	1 024 213	31-déc-18	2 997 596	189 774	MAD	70 496
BP MEKNES	Banque	754 640	59,56%	1 527 084	0	0	1 527 084	31-déc-18	4 907 232	70 705	MAD	60 930
BP NADOR-AL HOCEIMA	Banque	683 742	65,79%	1 877 544	0	0	1 877 544	30-juin-18	4 889 104	123 476	MAD	60 622
BP OUJDA	Banque	644 183	60,97%	1 220 009	0	0	1 220 009	31-déc-18	3 260 008	145 081	MAD	75 565
BP TANGER-TETOUAN	Banque	914 357	57,25%	1 059 427	0	0	1 059 427	31-déc-18	3 047 916	92 454	MAD	38 844
BP RABAT-KENITRA	Banque	1 784 955	56,92%	1 861 466	0	0	1 861 466	31-déc-18	4 611 208	363 669	MAD	154 240
SOCINVEST SARL		1 500	100,00%	1 500	0	0	1 500		0	0	MAD	
BGP INTERNATIONAL	Holding	200 000	100,00%	200 000	0	0	200 000		0	0	MAD	
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION				265 380	0	27 383	237 997					7 731
ATPS	Services divers	300	100,00%	2 351	0	0	2 351	31-déc-17	2 037	-228	MAD	
SOGEPOS	Immobilier / Aménagement	35 000	13,20%	4 622	0	0	4 622	31-déc-17	46 092	9 812	MAD	1 231
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services financiers	98 200	13,24%	12 853	0	0	12 853	31-déc-16	202 971	83 632	MAD	6500
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Services financiers	400 000	12,50%	50 000	0	741	49 259	31-déc-17	394 074	13 278	MAD	
CASABLANCA TRANSPORTS	Services divers	4 000 000	0,38%	15 000	0	3 731	11 269	31-déc-17	3 005 130	-124 913	MAD	
SOCIETE DE BOURSE DE CASABLANCA	Services financiers	387 518	8,00%	31 373	0	0	31 373	31-déc-17	651 810	28 253	MAD	
PART MAMDA RE	Assurance	600 000	16,67%	100 890	0	0	100 890		0	0	MAD	
AUTRES				48 292	0	22 912	25 380					
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE				104 046	-1 598	0	105 643					0
AWB MOROCCO MAURITANIE	Holding	14 940	33,03%	54 046	-1 598	0	55 643	31-déc-17	16 368	-31	EURO	
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement supérieur	131 000	38,17%	50 000	0	0	50 000	30-juin-17	67 454	9 358	MAD	
D) EMPLOIS ASSIMILES				1 580 335	9 842	8 322	1 562 170					21 868
UBAF	Banque	250 727	4,99%	136 990	-3 887		140 878	31-déc-17	316 890	-1 313	EURO	
BACB	Banque	104 150	6,10%	59 895	-2 027		61 922	31-déc-17	216 833	6 825	Livre Sterling	
BACB				116 884	15 853		101 030				USD	
UBAE	Banque	159 861	4,66%	90 500	-2 568		93 068	31-déc-17	226 543	9 440	EURO	960
BMICE	Banque	150 000	4,00%	57 393	1 923		55 470	31-déc-17	147 064	-1 814	USD	
AUTRES (y compris C/C)				1 118 672	548	8 322	1 109 803					20 908
Total Général				24 339 513	-39 948	347 304	24 032 157					1 419 882

Exercice 2017

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice			PRODUITS INSCRITS AU CPC	
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net		Devise
A) PARTICIPATION DANS LES E/SES LIEES				20 020 859	38 318	244 501	19 738 040					1 048 753
CHAABI INTER.BANK OFF SHORE (CIB)	Banque	2 200	70,00%	14 364	1 475		12 890	30-juin-17	21 119	7 099	USD	110 149
CHAABI BANK (BCDM)	Banque	37 478	100,00%	434 674	4 991		429 682	30-juin-17	45 383	146	EUR	
BPMC	Banque	15 000 000	75,00%	104 006	2 444		101 562	30-juin-17	18 122 989	347 475	FCFA	
BPMG	Banque	100 000 000	77,25%	147 437	5 467		141 970	30-juin-17	144 134 921	19 292 308	GNF	19 667
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Holding	155 181 030	68,46%	2 326 903	23 941		2 302 962	30-juin-17	158 877 000	4 530 000	FCFA	138 577
MEDIAFINANCE	Banque	206 403	60,00%	141 052	-	-	141 052	30-juin-17	246 036	18 691	MAD	
VIVALIS SALAF	Crédit Consommation	177 000	66,38%	169 728	-	-	169 728	30-juin-17	745 504	60 317	MAD	54 046
BP REM	Immobilier / Aménagement	188 000	43,13%	81 075	-	-	81 075	30-juin-17	185 015	113	MAD	9 056
CHAABI LLD	Services financiers	31 450	83,62%	32 352	-	-	32 352	30-juin-17	53 334	6 680	MAD	9 204
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assurance	50 000	77,43%	71 267	-	-	71 267	30-juin-17	336 219	27 787	MAD	
DAR ADDAMANE	Services financiers	75 000	6,21%	4 694	-	-	4 694	31-déc-16	244 459	-10 141	MAD	
STE H. PARTNERS GESTION	Fonds d'investissement	5 000	50,00%	2 500	-	-	2 500	31-déc-16	14 645	1 522	MAD	
UPLINE GROUP	Banque	46 784	77,39%	777 225	-	-	777 225	30-juin-17	516 411	70 608	MAD	48 754
GENEX PARTICIPATIONS	Services divers	1 250	100,00%	1 360	-	83	1 277	31-déc-15	1 277	-9	MAD	
SCI OASIS YVES	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	3 282	-	-	3 282		-	-	MAD	
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier / Aménagement	8	99,33%	814	-	-	814	31-déc-16	-462	-5	MAD	
SCI OASIS JEAN	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	1 936	-	-	1 936	31-déc-16	-127	-116	MAD	
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'investissement	1 926 800	54,10%	1 042 399	-	162 727	879 672	30-juin-17	1 589 783	15 508	MAD	
BANK AL YOUHR	Banque	340 000	80,00%	272 000	-	-	272 000	31-déc-16	333 066	-6 934	MAD	
BANQUE POPULAIRE PATRIMOINE	Immobilier / Aménagement	300	99,87%	300	-	-	300	31-déc-16	-224	-458	MAD	
AL AKARIA INVEST	Immobilier / Aménagement	154 300	100,00%	154 300	-	-	154 300	31-déc-16	-5 758	-5 922	MAD	
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Services Paiements	15 000	63,74%	93 347	-	-	93 347	30-juin-17	45 059	4 052	MAD	
CHAABI DOC NET	Gestion des Archives	-		-	-	-	-		-	-		4 432
BANK AL AMAL	Banque	740 000	38,59%	329 697	-	-	329 697	30-juin-17	1 063 160	14 854	MAD	
SIBA	Immobilier / Aménagement	3 333	90,10%	59 200	-	-	59 200	31-déc-16	10 521	184	MAD	
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'investissement	400 000	64,00%	256 000	-	81 691	174 309	31-déc-16	175 783	6 037	MAD	
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53,11%	493 623	-	-	493 623	30-juin-17	830 001	29 938	MAD	23 595
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier / Aménagement	10	90,00%	9	-	-	9		-	-	MAD	
BP SHORE GROUP	Holding	5 000	56,80%	2 840	-	-	2 840	30-juin-17	140 570	54 001	MAD	
BP SHORE BACK OFFICE	Services divers	3 000	1,00%	30	-	-	30	30-juin-17	27 329	18 717	MAD	370
ATLANTIC MICROFINANCE	Holding	110 000	100,00%	110 000	-	-	110 000	30-juin-17	108 474	1 671	MAD	
IMC (INFRA MAROC CAPITAL)	Fonds d'investissement	73 204	43,50%	1 752 995	-	-	1 752 995	30-juin-17	4 023 920	38 717	MAD	11 989

AL AKARIA INVEST VI	Immobilier / Aménagement	233 000	40,00%	97 000	-	-	97 000		-	-	MAD	
BP CENTRE SUD	Banque	1 161 093	51,49%	1 758 308	-	-	1 758 308	31-déc-17	4 843 590	233 888	MAD	128 937
BP FES-TAZA	Banque	1 051 789	53,86%	1 016 186	-	-	1 016 186	31-déc-17	2 897 421	70 791	MAD	93 790
BP LAAYOUNE	Banque	589 919	52,13%	515 799	-	-	515 799	31-déc-17	1 363 376	92 381	MAD	34 658
BP MARRAKECH-B MELLAL	Banque	1 130 250	51,69%	1 024 213	-	-	1 024 213	31-déc-17	2 989 986	148 283	MAD	21 238
BP MEKNES	Banque	849 162	51,51%	1 059 959	-	-	1 059 959	31-déc-17	2 792 782	159 582	MAD	3 264
BP NADOR-AL HOCEIMA	Banque	868 238	51,86%	1 527 084	-	-	1 527 084	31-déc-17	5 038 976	123 116	MAD	75 410
BP OUJDA	Banque	755 487	51,61%	1 220 009	-	-	1 220 009	31-déc-17	3 328 649	160 012	MAD	27 153
BP TANGER-TETOUAN	Banque	996 226	51,77%	1 059 427	-	-	1 059 427	31-déc-17	3 105 215	81 065	MAD	77 074
BP RABAT-KENITRA	Banque	1 822 285	53,79%	1 861 466	-	-	1 861 466	31-déc-17	4 498 432	312 891	MAD	157 393
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION				257 880	-	29 085	228 796		4 375 296	-33 595		11 701
ATPS	Services divers	300	100,00%	2 351	-	-	2 351	31-déc-16	2 264	-8	MAD	
PART MAMDA RE				100 890								
SOGEPOS	Immobilier / Aménagement	35 000	13,20%	4 622	-	-	4 622	31-déc-16	46 137	10 375	MAD	1 301
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services financiers	98 200	13,24%	12 853	-	-	12 853	31-déc-16	202 971	83 632	MAD	10 400
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Services financiers	400 000	12,50%	50 000	-	2 892	47 108	31-déc-16	376 867	30 275	MAD	
CASABLANCA TRANSPORTS	Services divers	4 000 000	0,38%	15 000	-	3 281	11 719	31-déc-16	3 124 983	-196 610	MAD	
SOCIETE DE BOURSE DE CASABLANCA	Services financiers	387 518	8,00%	31 373	-	-	31 373	31-déc-16	622 073	38 740	MAD	
AUTRES				40 792	-	22 912	118 770		-	-		
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE				105 210	-433	-	105 643		82 059	9 325		-
AWB MOROCCO MAURITANIE	Holding	14 940	33,03%	55 210	-433	-	55 643	31-juil-15	14 605	-33	EURO	
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement supérieur	131 000	38,17%	50 000	-	-	50 000	30-juin-17	67 454	9 358	MAD	
D) EMPLOIS ASSIMILES				785 861	13 399	7 712	764 749		898 847	6 611		17 994
UBAF	Banque	250 727	4,99%	139 942	-936	-	140 878	31-déc-16	320 565	1 461	EUR	
BACB	Banque	104 150 GBP	6,10%	113 976	12 946	-	101 030	31-déc-16	208 393	2 719	LS	
BACB				61 914	-8	-	61 922				\$	
UBAE	Banque	159 861	4,66%	92 450	-618	-	93 068	31-déc-16	221 010	3 553	EUR	740
BMICE	Banque	150 000	4,00%	55 965	1 591	-	54 374	31-déc-16	148 878	-1 122	\$	
AUTRES (y compris C/C)				321 613	424	7 712	313 477		-	-		17 254
Total Général				21 169 810	51 285	281 298	20 837 227					1 078 449

Exercice 2016

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice			PRODUITS INSCRITS AU CPC	
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net		Devise
A) PARTICIPATION DANS LES E/SES LIEES	-	-	-	19 189 341	-84 554	293 214	18 980 680	-	-	-		908 973
CHAABI INTER.BANK OFF SHORE (CIB)	Banque offshore	2 200 USD	70,00%	15 527	2 637	-	12 890	30-juin-16	21 628	7 990	USD	68 477
CHAABI BANK (BCDM)	Banque	37 478 EUR	100,00%	413 908	-15 774	-	429 682	30-juin-16	44 624	-1 112	EUR	-
BPMC	Banque	10 000 000 FCFA	62,50%	17 828	1 550	-	16 279	30-juin-16	7 959 677	-141 341	FCFA	-
BPMG	Banque	100 000 000 GNF	77,25%	140 394	-1 576	-	141 970	30-juin-16	132 473 995	13 276 240	GNF	7 632
ATLANTIC BANK INTERNATIONAL (ABI)	Holding	113 964 700 FCFA	83,50%	1 886 985	-71 391	-	1 958 376	31-déc-15	170 763 000	6 638 000	FCFA	133 549
MEDIAFINANCE	Banque	206 403	60,00%	141 052	-	-	141 052	30-juin-16	223 310	2 345	MAD	-
VIVALIS SALAF	Crédit Const°	177 000	66,38%	169 728	-	-	169 728	30-juin-16	717 367	52 293	MAD	60 798
BP REM	Immobilier/ Aménagement	188 000	43,13%	81 075	-	-	81 075	30-juin-16	197 308	9 372	MAD	-
CHAABI LLD	Services Financiers	31 450	73,62%	23 152	-	-	23 152	30-juin-16	55 950	6 969	MAD	3 681
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assurance	50 000	77,43%	71 267	-	-	71 267	30-juin-16	279 432	28 127	MAD	-
DAR ADDAMANE	Services Financiers	75 000	6,21%	4 694	-	-	4 694	31-déc-15	231 890	-22 926	MAD	-
STE H. PARTNERS GESTION	Fonds d'invest	5 000	50,00%	2 500	-	-	2 500	30-juin-16	15 311	2 188	MAD	-
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	46 784	77,39%	777 225	-	-	777 225	30-juin-16	465 418	77 109	MAD	44 744
GENEX PARTICIPATIONS	services divers	1 250	100,00%	1 360	-	83	1 277	31-déc-15	1 276	-9	MAD	-
SCI OASIS YVES	Immobilier/ Aménagement	15	99,67%	3 282	-	-	3 282	31-déc-13	-1 483	-198	MAD	-
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier/ Aménagement	8	99,33%	814	-	-	814	31-déc-15	-457	-17	MAD	-
SCI OASIS JEAN	Immobilier/ Aménagement	15	99,67%	1 936	-	-	1 936	31-déc-15	-116	-13	MAD	-
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'invest	1 926 800	54,10%	1 042 399	-	162 560	879 839	30-juin-16	259 987	10 131	MAD	-
BANQUE PARTICIPATIVE DU MAROC	Banque	340 000	80,00%	272 000	-	-	272 000	-	-	-	MAD	-
BANQUE POPULAIRE PATRIMOINE	Immobilier/ Aménagement	300	99,87%	300	-	-	300	31-déc-15	228	-50	MAD	-
AL AKARIA INVEST	Immobilier/ Aménagement	300	99,87%	300	-	-	300	31-déc-15	164	-136	MAD	-
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Services Paiements	15 000	54,74%	75 343	-	-	75 343	31-déc-15	41 537	6 405	MAD	-
CHAABI DOC NET	Gestion des archives	36 626	31,84%	11 439	-	-	11 439	30-sept-16	61 537	6 163	MAD	-
BANK AL AMAL	Banque	740 000	38,58%	329 675	-	-	329 675	30-juin-16	868 701	9 804	MAD	-
SIBA	Immobilier/ Aménagement	3 333	90,10%	59 200	-	-	59 200	31-déc-15	10 318	242	MAD	-
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'invest	400 000	60,00%	256 000	-	130 571	125 429	30-juin-16	178 742	8 995	MAD	-
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53,11%	493 623	-	-	493 623	30-juin-16	810 521	26 397	MAD	23 594
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier	10	90,00%	9	-	-	9	-	-	-	MAD	-
BP SHORE GROUP	Holding	5 000	56,80%	2 870	-	-	2 870	30-juin-16	88 585	35 803	MAD	370
ATLANTIC MICROFINANCE	Holding	110 000	99,95%	110 000	-	-	110 000	30-juin-16	36 746	3 048	MAD	-
INFRA MAROC CAPITAL (IMC)	Fonds d'invest	45 644	43,50%	1 741 006	-	-	1 741 006	30-juin-16	3 984 621	64 725	MAD	-

BP CENTRE SUD	Banque	1 184 543	51,02%	1 758 308	-	-	1 758 308	31-déc-16	4 849 013	324 013	MAD	117 423
BP EL JADIDA	Banque	-	-	0	-	-	0	-	-	-	MAD	54 865
BP FES-TAZA	Banque	1 110 041	53,21%	1 016 186	-	-	1 016 186	31-déc-16	3 060 352	239 208	MAD	36 025
BP LAAYOUNE	Banque	590 426	52,01%	515 799	-	-	515 799	31-déc-16	1 346 032	95 476	MAD	25 734
BP MARRAKECH-B MELLAL	Banque	1 152 366	51,01%	1 024 213	-	-	1 024 213	31-déc-16	2 940 392	91 427	MAD	39 687
BP MEKNES	Banque	856 134	51,43%	1 059 959	-	-	1 059 959	31-déc-16	2 690 281	53 022	MAD	26 635
BP NADOR-AL HOCEIMA	Banque	871 068	51,16%	1 527 084	-	-	1 527 084	31-déc-16	5 068 499	198 112	MAD	73 901
BP OUJDA	Banque	764 672	51,32%	1 220 009	-	-	1 220 009	31-déc-16	3 271 927	104 860	MAD	47 887
BP TANGER-TETOUAN	Banque	1 012 975	50,80%	1 059 427	-	-	1 059 427	31-déc-16	3 196 232	213 002	MAD	31 824
BP RABAT-KENITRA	Banque	1 856 791	53,14%	1 861 466	-	-	1 861 466	31-déc-16	4 484 051	370 994	MAD	112 147
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION	-	-	-	156 991	-	32 173	124 818	-	-	0	-	10 090
ATPS	Services divers	300	100,00%	2 351	-	-	2 351	31-déc-15	2 272	74	-	-
SOGEOS	Immobilier/ Aménagement	35 000	13,20%	4 622	-	-	4 622	31-déc-15	43 263	7 895	MAD	990
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services	98 200	13,24%	12 853	-	-	12 853	31-déc-15	188 178	58 345	MAD	9 100
CABLANCA FINANCE CITY AUTORITY	Services financiers	400 000	12,50%	50 000	-	6 739	43 261	31-déc-15	346 090	5 151	MAD	9 100
CASABLANCA TRANSPORTS	Services	4 000 000	0,38%	15 000	-	2 522	12 478	31-déc-15	3 327 346	-85 605	MAD	-
SOCIETE DE BOURSE DE CASABLANCA	Services financiers	19 021	8,00%	31 373	-	-	31 373	31-déc-15	688 870	31 936	MAD	-
AUTRES	-	-	-	40 792	-	22 912	17 880	-	-	0	MAD	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	-	-	-	102 573	-3 071	-	105 643	-	-	-	-	0
AWB MOROCCO MAURITANIE	Holding	14 940 EUR	33,03%	52 573	-3 071	-	55 643	31-juil-15	14 605	-33	EUR	-
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement	131 000 000	38,17%	50 000	-	-	50 000	30-juin-15	45 771	3 746	MAD	-
D) EMPLOIS ASSIMILES	-	-	-	1 211 329	9 360	12 340	1 189 629	v	-	-	-	55 376
UBAF	Banque	250 727 EUR	4,99%	133 257	-7 621	-	140 878	31-déc-15	339 487	1 852	EUR	-
BACB	Banque	104 150 GBP	6,10%	61 278	-644	-	61 922	31-déc-15	217 223	-7 398	LS	-
BACB	Banque	-	-	123 201	22 171	-	101 030	-	-	-	\$	-
UBAE	Banque	159 861 EUR	4,66%	88 033	-5 035	-	93 068	31-déc-15	220 198	6 847	EUR	1 630
BMICE	Banque	150 000 USD	4,00%	60 495	2 724	-	57 771	-	-	-	\$	-
AUTRES (y compris C/C)	-	-	-	745 065	-2 235	12 340	734 960	-	-	-	-	53 746
Total Général	-	-	-	20 660 234	-78 265	337 728	20 400 771	-	-	-	-	974 439

III.15. CREANCES SUBORDONNEES (B7) AU 31/12/2018

Rubriques	Montant Global	APPARENTES				31/12/2018	31/12/2017
		Ets.De credit.Assim.	Eses Financières	Eses Non Financières	Autres Apparentes		
Créances subordonnées	123 337	120 000	-	-	-	123 337	314 427
Titres subordonnés des établissements de crédits et assimilés	123 337	120 000	-	-	-	123 337	314 427
Titres subordonnés de la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés aux établissements de crédits et assimilés	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés à la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Créances subordonnées en souffrance	-	-	-	-	-	-	-
Agios réservés sur créances subordonnées	-	-	-	-	-	-	-
(-) Provisions pour créances subordonnées en souffrance	-	-	-	-	-	-	-

III.16. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE (B8)
31/12/2018

NEANT

III.17. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (B9) 31/12/2018

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	843 980	82 956	3	926 933	481 510	65 678	-	547 187	379 745
-Droit au bail	142 601	-	-	142 601	-	-	-	-	142 601
-Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	701 379	82 956	3	784 332	481 510	65 678	-	547 187	237 145
-Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	6 785 633	1 212 563	130 764	7 867 432	2 454 088	229 892	647	2 683 332	5 184 100
-IMMEUBLE D'EXPLOITATION	1 432 742	32 607	-	1 465 349	750 204	46 363	-	796 567	668 782
Terrain d'exploitation	272 520	3 457	-	275 977	-	-	-	-	275 977
Immeubles d'exploitation bureaux	1 159 147	29 150	-	1 188 297	749 163	46 358	-	795 521	392 776
Immeubles d'exploitation logement de fonction	1 075	-	-	1 075	1 041	5	-	1 046	30
-MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	774 102	51 311	9	825 403	585 580	47 168	-	632 748	192 655
Mobilier de bureau d'exploitation	213 045	6 143	-	219 188	158 131	11 974	-	170 105	49 083
Matériel de bureau d'exploitation	44 013	2 380	-	46 393	32 488	2 259	-	34 747	11 646
Matériel informatique	412 521	42 537	9	455 049	314 777	25 580	-	340 357	114 692
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	3 022	-	-	3 022	2 893	30	-	2 923	99
Autres matériels d'exploitation	101 501	250	-	101 752	77 292	7 326	-	84 618	17 134
-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	699 249	54 467	-	753 716	482 973	45 020	-	527 992	225 724
-IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	3 879 540	1 074 178	130 754	4 822 963	635 331	91 341	647	726 025	4 096 938
Terrain hors exploitation	2 094 132	806 864	118 453	2 782 543	-	-	-	-	2 782 543
Immeubles hors exploitation	1 443 219	226 782	11 890	1 658 111	460 301	61 643	613	521 331	1 136 780
Mobilier et matériel hors exploitation	98 136	5 799	411	103 525	56 075	7 271	34	63 312	40 213
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	244 052	34 733	-	278 785	118 955	22 428	-	141 382	137 403
TOTAL	7 629 612	1 295 519	130 767	8 794 365	2 935 602	295 570	649	3 077 630	5 563 845

III.18. TABLEAU DES PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS (B9 BIS) 31/12/2018

Immobilisations cédées	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	plus-value de cession	moins- value de cession
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	-	-	-	-	-	-
-Droit au bail	-	-	-	-	-	-
-Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	-	-	-	-	-	-
-Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	1 065	-	1 065	1 158	93	-
-IMMEUBLE D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-
Terrain d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation bureaux	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-
-MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-
Mobilier de bureau d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Matériel informatique	-	-	-	-	-	-
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	-	-	-	-	-	-
Autres matériels d'exploitation	-	-	-	-	-	-
-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-
-IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	1 065	-	1 065	1 158	93	-
Terrain hors exploitation	1 065	-	1 065	1 158	93	-
Immeubles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel hors exploitation	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 065	-	1 065	1 158	93	-

III.19. TABLEAU DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (B10) 31/12/2018

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc				Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2018	Total 31/12/2017
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc				
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	-	103 706 934	50 783	77 544	103 835 261	102 983 048	
VALEURS DONNEES EN PENSION	22 500 037	1 200 074	-	-	23 700 111	17 163 016	
- au jour le jour	-	1 200 074	-	-	1 200 074	1 800 090	
- à terme	22 500 037	-	-	-	22 500 037	15 362 926	
EMPRUNTS DE TRESORERIE	500 000	623 482	4 175 081	1 368 880	6 667 443	6 819 879	
- au jour le jour	500 000	263 482	-	-	763 482	670 000	
- à terme	-	360 000	4 175 081	1 368 880	5 903 961	6 149 879	
EMPRUNTS FINANCIERS	-	-	704 843	2 407 748	3 112 591	3 950 121	
AUTRES DETTES	-	1 135 887	-	-	1 135 887	657 250	
INTERETS COURUS A PAYER	7 070	1 248 086	9 690	3 222	1 268 068	1 234 524	
TOTAL	23 007 107	107 914 463	4 940 397	3 857 394	139 719 361	132 807 838	

III.20. TABLEAU DES DEPOTS DE LA CLIENTELE (B11) 31/12/2018

DEPOTS	Secteur public	SECTEUR PRIVE			Total 31/12/2018	Total 31/12/17
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	1 839 907	1 504 251	6 267 649	27 315 119	36 926 926	38 604 256
Comptes d'épargne	-	-	-	7 494 756	7 494 756	7 290 598
Dépôts à terme	3 600 487	787 225	649 595	9 898 266	14 935 573	11 300 322
Autres comptes créditeurs	27 669	28 197	1 367 525	1 437 700	2 861 091	2 520 733
Intérêts courus à payer	38 077	8 433	7 642	141 884	196 036	178 152
TOTAL	5 506 140	2 328 106	8 292 411	46 287 725	62 414 382	59 894 061

III.21. TITRES DE CREANCES EMIS (B12)

Nature des titres	Caractéristiques					Montant
	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur nominale	Taux	Mode de remboursement	
Certificat de dépôts	11/07/2018	12/07/2020	100 000	0,01%	In Fine	10 000
Certificat de dépôts	21/12/2018	21/06/2019	100 000	2,51%	In Fine	1 500 000
Certificat de dépôts	21/12/2018	20/12/2019	100 000	2,64%	In Fine	1 500 000
TOTAL						3 010 000

III.22. DETAIL DES AUTRES PASSIFS (B13)

RUBRIQUE	31/12/2018	31/12/2017
Instruments optionnels vendus	198	693
Comptes de règlement d'Opérations sur titres	-	-
Dettes sur titres	-	1 863 978
Versement à effectuer sur titres non libérés	34 436	47 571
Provisions pour service financier aux émetteurs	-	-
Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs	-	-
Créditeurs divers	820 577	1 081 473
- Sommes dues à l'Etat	477 439	565 466
- Sommes dues aux organismes de prévoyance	114 806	88 112
- Sommes diverses dues aux actionnaires et associés.	38	38
- Sommes dues au personnel	2	-
- Fournisseurs de biens et service	2 538	2 605
- Divers autres Créditeurs	225 754	425 252
Comptes d'ajustement de hors bilan	15 040	19 418
Comptes d'écart sur devises et titres	-	427
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Gains à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (crédateur)	-	3 120
Charges à payer et produits constatés d'avance	558 625	477 883
- Charges à payer	522 074	410 276
- Produits constatés d'avance	36 551	67 607
Comptes transitoires ou d'attente créditeurs	140 217	171 624
TOTAL	1 569 093	3 666 187

III.23. TABLEAUX DES PROVISIONS (B14)

Exercice 2018

RUBRIQUE	Encours 31/12/2017	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2018
<u>PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR</u>	5 570 488	768 045	554 686	1 805	5 782 042
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	5 277 598	699 101	549 799	1 805	5 425 095
Titres de placement et d'investissement	11 591	700	2 649	-	9 642
Titres de participation et emplois assimilés	281 299	68 244	2 238	-	347 305
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	4 107 920	997 033	294 075	-1 692	4 812 569
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	573 655	56 854	95 616	-1 296	536 189
Provisions pour risques de change	90 981	-	90 981	-	-
Provisions pour risques généraux	3 159 886	546 610	-	-	3 706 496
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	37 309	-	37 309	-	-
Provisions pour autres risques et charges	246 089	393 569	70 169	-396	569 885
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
<u>TOTAL GENERAL</u>	9 678 408	1 765 078	848 761	113	10 594 611

Exercice 2017

RUBRIQUE	Encours 31/12/2016	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2017
<u>PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR</u>	5 810 171	835 001	1 069 696	-4 988	5 570 488
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	5 461 888	823 103	1 002 405	-4 988	5 277 598
Titres de placement et d'investissement	10 554	10 775	9 738	-	11 591
Titres de participation et emplois assimilés	337 729	1 123	57 553	-	281 299
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	3 075 992	1 066 505	37 842	3 264	4 107 919
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	570 361	30	-	3 264	573 655
Provisions pour risques de change	81 409	9 572	-	-	90 981
Provisions pour risques généraux	2 205 343	954 542	-	-	3 159 885
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	37 309	-	-	-	37 309
Provisions pour autres risques et charges	181 570	102 361	37 842	-	246 089
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
<u>TOTAL GENERAL</u>	8 886 163	1 901 506	1 107 538	-1 724	9 678 407

Exercice 2016

RUBRIQUE	Encours 31/12/2015	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2016
<u>PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR</u>	5 076 545	1 673 386	1 184 528	30 302	5 810 171
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	122 820	-	122 820	-	-
Créances sur la clientèle	4 586 163	1 661 802	1 005 656	30 302	5 461 888
Titres de placement et d'investissement	47 995	9 717	48 437	-	10 554
Titres de participation et emplois assimilés	319 568	1 867	7 615	-	337 729
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	2 573 762	549 419	54 521	-33 095	3 075 992
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par Signature	407 654	189 028	100	-33 095	570 361
Provisions pour risques de change	72 147	9 262	-	-	81 409
Provisions pour risques généraux	1 879 591	313 997	-	-	2 205 343
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	33 845	-	-	-	37 309
Provisions pour autres risques et charges	180 525	37 132	54 421	-	181 570
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
<u>TOTAL GENERAL</u>	7 650 307	2 222 805	1 239 049	- 2 793	8 886 163

III.24. SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE (B15)

RUBRIQUE	31/12/2018	31/12/2017
<u>Subventions et fonds publics affectés</u>	-	-
Subventions d'investissement reçues	-	-
- Subventions d'investissement reçues	-	-
- Subventions d'investissement reçues inscrites au CPC	-	-
Fonds publics affectés	-	-
- Fonds publics affectés	-	-
<u>Fonds spéciaux de garantie</u>	3 220 527	3 643 620
Fonds de garantie à caractère mutuel	-	-
- Fonds de garantie à caractère mutuel	-	-
-Autres fonds spéciaux de garantie	-	-
-Fonds de soutien CPM	3 220 527	3 643 620

III.25. DETTES SUBORDONNEES (B16)

Rubriques	Montant Global	Non apparentes	Ets.De credit. Assim.	APPARENTES			31/12/2018	31/12/2017
				Eses Financières	Eses Non Financières	Autres		
Dettes subordonnées	7 042 911	5 006 372	35 500	2 001 039	-	-	7 042 911	5 040 995
Dettes subordonnées à durée déterminée	7 000 000	4 976 000	35 100	1 988 900	-	-	7 000 000	5 000 000
Titres subordonnés à durée déterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès des établissements de crédit	35 100	-	35 100	-	-	-	35 100	21 400
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès de la clientèle	6 964 900	4 976 000	-	1 988 900	-	-	6 964 900	4 978 600
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès de la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-

Intérêts courus à payer	42 911	30 372	400	12 139	42 911	40 995
--------------------------------	---------------	---------------	------------	---------------	---------------	---------------

III.26. CAPITAUX PROPRES (B17)

RUBRIQUE	Encours 31/12/2017	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2018
<u>Réserves et primes liées au capital</u>	19 042 884	919 038	-	19 961 922
- Réserve légale	182 255	-	-	182 255
Autres réserves	7 794 082	919 038	-	8 713 120
Primes d'émission, de fusion et d'apport	11 066 547	-	-	11 066 547
<u>Capital</u>	1 822 547	-	-	1 822 547
Capital appelé	1 822 547	-	-	1 822 547
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires. Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	495 072	50 117	-	545 190
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 230 875	-2 230 875	-	2 456 192
TOTAL GENERAL	23 591 378	-1 261 720	-	24 785 851

III.27. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE (B18)

ENGAGEMENTS	31/12/2018	31/12/2017
<u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES</u>	39 257 699	36 332 840
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	620 881	1 579 504
Crédits documentaires impor	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédits confirmés	620 881	1 579 504
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	22 704 578	16 964 074
Crédits documentaires import	4 887 885	4 215 593
Acceptations ou engagements de payer	2 732 275	1 787 320
Ouvertures de crédits confirmés	15 084 418	10 961 161
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-

Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	6 124 524	8 246 764
Crédits documentaires export confirmés	754 275	976 305
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	5 370 249	7 270 459
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	9 807 716	9 542 498
Garanties de crédits données	850 877	1 110 166
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	3 795 307	3 626 185
Autres cautions et garanties donnés	4 615 826	4 162 236
Engagements en souffrance	545 706	643 911
Autres titres à livrer		
<u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS</u>	12 529 413	11 184 511
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	4 882	9 955
Ouvertures de crédit confirmés	4 882	9 955
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	11 718 801	10 821 034
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	11 718 801	10 821 034
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	805 730	353 522
Garanties de crédits	805 730	353 522
Autres garanties reçues	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

III.28. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE SUR TITRES (B19)

NEANT

III.29. OPERATION DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES (B20)

RUBRIQUE	Opérations de couverture	
	31/12/2018	31/12/2017
Opérations de change à terme	36 172 666	22 731 429
Devises à recevoir	7 121 481	853 387
Dirhams à livrer	711 253	548 799
Devises à livrer	17 170 914	10 642 478
Dirhams à recevoir	11 169 018	10 686 765
Dont swaps financiers de devises	-	-
<u>Engagements sur produits dérivés</u>	638 014	3 135 740
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	620 008	3 135 740
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	18 006	-

III.30. TABLEAU DE VALEURS ET SURETES REÇUES ET DONNEES EN GARANTIE (B21) 31/12/2018

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	202 959	-	-
Autres titres	22 808 767	-	-
Hypothèques	16 940 399	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	151 414 440	-	-
TOTAL	191 366 565	-	-

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	428 500	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	428 500	-	-

III.31. VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE (B22)

	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5 172 965	4 515 680	6 905 833	10 210 478	1 918 916	28 723 872
Créances sur la clientèle	3 168 781	11 354 263	11 535 780	32 428 618	34 048 353	92 535 795
Titres de créance		175 339	4 519 735	17 801 552	39 644 631	62 141 257
Créances subordonnées	-	-	-	120 007		120 007
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	8 341 746	16 045 282	22 961 348	60 560 655	75 611 900	183 520 931

PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	25 499 733	1 640 471	1 263 791	1 855 792	1 256 799	31 516 586
Dettes envers la clientèle	3 669 813	2 259 396	8 086 800	919 588	-	14 935 597
Titres de créance émis	-	-	3 000 000	10 000	-	3 010 000
Emprunts subordonnés	-	-	-	1 000 000	6 000 000	7 000 000
TOTAL	29 169 546	3 899 867	12 350 591	3 785 380	7 256 799	56 462 183

III.32. VENTILATION DE L'ACTIF, PASSIF ET HORS BILAN EN MONNAIES ETRANGERES (B24)

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
<u>ACTIF :</u>		
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	49 712
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	15 084 411	18 453 920
Créances sur la clientèle	5 737 997	4 704 555
Titres de transaction et de placement	808 252	832 999
Autres actifs	9 779	878
Titres d'investissement	69 698	91 542
Titres de participation et emplois assimilés	4 317 515	3 568 867
Créances subordonnées	-	-
TOTAL ACTIF	26 027 652	27 702 474
<u>PASSIF:</u>		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8 831 957	8 367 707
Dépôts de la clientèle	2 073 282	2 660 029
Autres passifs	15 122 413	16 674 738
TOTAL PASSIF	26 027 652	27 702 474
<u>HORS-BILAN:</u>		
Engagements donnés	12 919 197	11 135 588
Engagements reçus	3 552 128	4 266 468

III.33. MARGES D'INTERETS AU 31/12/2018 (B25)

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
INTERETS PERCUS	6 339 086	6 022 485
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	960 191	844 074
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 665 280	4 401 283
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	713 615	777 128
INTERETS SERVIS	3 670 387	3 493 951
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	2 909 329	2 706 912
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	758 912	787 039
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	2 146	-
MARGE D'INTERET	2 668 699	2 528 533

III.34. PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE (B26)

Rubrique	31/12/2018	31/12/2017
<u>Produits sur titres de placement (de propriété)</u>	25 697	51 426
- Dividendes sur titres OPCVM	-	-
- Dividendes sur autres titres de propriété	11 114	35 233
- Autres produits sur titres de propriété	14 584	16 193
<u>Produits sur titres de participation et emplois assimilés</u>	1 419 882	1 078 449
- Dividendes sur titres de participation	9 570	11 701
- Dividendes sur participations liées	1 390 284	1 048 753
- Autres produits sur titres de propriété	20 028	17 994

III.35. COMMISSIONS REÇUES ET VERSEES (B27)

Rubrique	COMMISSIONS 2018		COMMISSIONS 2017	
	E. Crédit	Clientèle	E. Crédit	Clientèle
<u>COMMISSIONS RECUS</u>	32 229	539 784	36 727	498 633
Commissions sur fonctionnement de compte	-	39 016	-	47 153
Commissions sur moyens de paiement	32 229	198 719	36 727	170 682
Commissions sur opérations de titres	-	-	-	14 061
Commissions sur titres en gestion/en dépôt	-	24 028	-	9 576
Commissions sur prestations de service sur crédit	-	42 758	-	41 492
Produits sur activités de conseil et d'assistance	-	133	-	6
Autres produits sur prestations de service	-	235 130	-	215 663
Commissions de placement sur le marché primaire	-	-	-	-
Commissions de garantie sur le marché primaire	-	-	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change billet	-	-	-	-
<u>COMMISSIONS VERSEES</u>	-	163 350	-	89 980
Charges sur moyens de paiement	-	6 717	-	10 478
Commissions sur achat et vente de titres	-	-	-	-
Commissions sur droits de garde de titres	-	-	-	-
Commissions et courtages sur opérations de marché	-	4 327	-	3 448
Commissions sur engagements sur titres	-	-	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change billets	-	132 398	-	60 956
Autres charges s/prestations de services	-	19 908	-	15 098

III.36. RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE (B28)

Rubrique	31/12/2018	31/12/2017
Gains sur titres de transaction	1 488 218	1 497 901
Perte sur titres de transaction	316 057	345 666
Résultat sur titres de transaction	1 172 161	1 152 235
Plus-values de cession sur titres de placement	219 546	573 582
Reprises de provision sur dépréciation des titres de placement	2 649	9 737
Moins-values de cession sur titres de placement	386	545
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	700	10 775
Résultat sur titres de placement	221 109	571 999
Produits sur engagement sur titres	-	-
Charges sur engagement sur titres	-	-
Résultat sur engagements sur titres	-	-
Produits sur engagement sur produits dérivés	69 630	289 612
Charges sur engagement sur produits dérivés	39 705	230 131
Résultat sur engagements sur produits dérivés	29 925	59 481
Produits sur opérations de change	1 028 980	883 276
Charges sur opérations de change	673 091	560 095
Résultat sur opérations de change	355 889	323 181

III.37. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (B29)

Rubrique	31/12/2018	31/12/2017
<u>Charges générales d'exploitation</u>	3 000 700	2 919 715
<u>Charges de personnel</u>	1 026 765	998 469
Salaires et appointements	292 874	303 508
Primes et Gratifications	418 949	407 615
Autres rémunérations du personnel	54 197	25 328
Charges d'assurances sociales	53 977	54 473
Charges de retraite	183 051	183 197
Charges de formation	22 372	20 908
Autres charges de personnel	1 345	3 440
<u>Impôts et taxes</u>	41 346	46 296
Taxe urbaine et taxe d'édilité	4 720	6 979
Patente	15 706	21 271
Taxes locales	3 147	837
Droits d'enregistrement	17	744
Timbres fiscaux et formules timbrées	4	8
Taxes sur les véhicules	9	14
Autres impôts et taxes, droits assimilés	17 743	16 443
<u>Charges extérieures</u>	396 016	364 503
Loyers de crédit-bail	27 654	27 900
Loyers de location simple	63 745	55 441
Frais d'entretien et de réparation	192 417	187 134
Rémunération du personnel intérimaire	2 148	800
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	76 268	59 470
Primes d'assurance	8 232	7 732
Frais d'actes et de contentieux	682	834
Frais électricité, eau, chauffage et combustible	24 870	25 192
<u>Charges externes</u>	1 121 292	1 145 283
Transport et déplacement	42 573	47 837
Mission et réception	9 776	10 988

Publicité, publication et relations publiques	96 026	111 361
Frais postaux & de télécommunication	85 764	97 023
Frais de recherche et de documentation	19 734	19 897
Frais de conseil et d'assemblée	1 587	1 500
Dons et cotisations	32 272	35 389
Fournitures de bureau et imprimés	10 019	9 929
Autres charges externes	823 541	811 359
<u>Autres charges d'exploitation</u>	119 754	100 457
Frais préliminaires	-	-
Frais d'acquisition d'immobilisation	-	-
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	99 895	83 690
Pénalités et délits	-	-
Rappels d'impôts autres qu'impôts sur les résultats	-	-
Dons libéralités et lots	-	-
Subventions d'investissement et d'exploitation accordées	-	-
Charges générales d'exploitation des exercices antérieurs	19 859	16 767
Diverses autres charges générales d'exploitation	-	-
<u>Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles</u>	295 527	264 707

III.38. AUTRES PRODUITS ET CHARGES (B30)

Rubrique	31/12/2018	31/12/2017
<u>Autres produits bancaires</u>	2 825 659	3 261 523
Plus-values sur cession de titres de placement	219 546	573 582
Commissions sur produits dérivés	-	-
Gains sur produits dérivés de cours de change	69 630	289 612
Produits sur opérations de change	1 028 980	883 276
Divers autres produits bancaires	1 504 855	1 505 315
Quote-part sur opérations bancaires faite en commun	-	-
Produits des exercices antérieurs	16 637	7 391
Divers autres produits bancaires	1 488 218	1 497 924
Reprise de provisions pour dépréciation des titres de placement	2 648	9 738
<u>Autres charges bancaires</u>	1 308 089	1 365 820
Moins-values sur cession de titres de placement	386	545
Charges sur moyens de paiement	6 717	10 478
Divers charges sur titres de propriété	-	-
Frais d'émission des emprunts	-	-
Autres charges sur opérations sur titres (Titres de transaction)	316 058	345 667
Pertes sur produits dérivés de cours de change	39 705	230 130
Autres charges sur prestations de services	24 234	18 546
Charges sur opérations de change	805 488	621 051
Divers autres charges bancaires	114 801	128 628
Quote-part sur opérations d'exploitation bancaires	-	-
Cotisation au fonds de garantie des déposants	108 213	128 626

Produits r�troced�s	-	-
Charges des exercices ant�rieurs	6 571	2
Divers autres charges bancaires	17	-
Dotations aux provisions pour d�pr�ciation des titres de placement	700	10 775
<u>Produits d'exploitation non bancaires</u>	1 429 681	1 598 452
Produits sur valeurs et emplois assimil�s	-	-
Plus-values de cession sur immobilisations financi�res	8 218	8 623
Plus-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	93	215 082
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle m�me	-	-
Produits accessoires	1 415 022	1 363 533
Subventions re�ues	-	-
Autres produits d'exploitation non bancaires	6 348	11 214
<u>Charges d'exploitation non bancaires</u>	5 759	166 907
Charges sur valeurs et emplois assimil�s	-	-
Moins-values de cession sur immobilisations financi�res	3 000	-
Moins-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Fonds de soutien CPM	2 759	166 907
Autres charges d'exploitation non bancaires	-	-

III.39. PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL (B32)

Intitul�	Montants	Montants
<u>I - RESULTAT NET COMPTABLE</u>	2 456 192	
. B�n�fice net	2 456 192	
. Perte nette	-	
<u>II - REINTEGRATIONS FISCALES</u>	1 669 177	
1- Courantes	1 496 772	
- charges sur exercices prescrits	8	
- TVA / cr�dits immobiliers au personnel	1 879	
- exc�dents d'amortissements	-	
- dons non d�ductibles	231	
- abandons de cr�ances	-	
- assainissement non d�ductibles des petites cr�ances	-	
-cadeaux et articles publicitaires	2 578	
-PRG	546 610	
- imp�ts sur les soci�t�s	945 467	
2- Non courantes	172 406	
- amendes et p�nalit�s de toutes natures et majorations non d�ductibles	208	
- divers	172 197	
<u>III - DEDUCTIONS FISCALES</u>		1 529 332
1- Courantes		1 415 860
- abattement sur les produits de participation		1 415 860
- reprise provisions ayant fait objet de r�int�grations		-

2- Non courantes		113 472
-autres déductions		-
-subvention fonds de soutien		-
-reprise provisions ayant fait objet de réintégrations		113 472

TOTAL	4 125 369	1 529 332
--------------	------------------	------------------

IV - RESULTAT BRUT FISCAL

. Bénéfice brut	si T1 > T2 (A)	2 596 037
. Déficit brut fiscal	si T2 > T1 (B)	

V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)

- . Exercice n-4
- . Exercice n-3
- . Exercice n-2
- . Exercice n-1

VI - RESULTAT NET FISCAL

. Bénéfice net fiscal	(A - C)	2 596 037
-----------------------	---------	------------------

OU

. Déficit net fiscal	(B)	
----------------------	-----	--

VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES

VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER

- . Exercice n-4
- . Exercice n-3
- . Exercice n-2
- . Exercice n-1

III.40. DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS (B33)

Détermination du résultat		Montant
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges	(+ ou -)	3 339 096
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes	(+)	551 305
. Déductions fiscales sur opérations courantes	(-)	1 415 860
. Résultat courant théoriquement imposable	(=)	2 474 540
. Impôt théorique sur résultat courant	(-)	915 580
. Résultat courant après impôts	(=)	2 423 516

III.41. TABLEAU DE REPARTITION DU CAPITAL (C1) 31/12/2018

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
BANQUES POPULAIRES REGIONALES		94 226 380	95 528 367	51,70%
TRESORERIE GENERALE	RABAT	1	1	0,00%
PERSONNEL		5 096 260	6 751 545	2,80%
DIVERS		82 932 015	79 974 743	45,50%
Total		182 254 656	182 254 656	100%

III.42. TABLEAU D'AFFECTION DES RESULTATS (C2)

Exercice 2018

A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'A.G.O du 16/05/2018 pour la BCP	Montants		Montants
Report à nouveau	495 072	Réserve légale	
Résultats nets en instance d'affectation	-	Autres réserves	919 038
Résultat net de l'exercice	2 230 876	Dividendes	1 184 655
Prélèvements sur les bénéfices	-	Autres affectations	77 065
Autres prélèvements	-	Report à nouveau	545 190
TOTAL A	2 725 948	TOTAL B	2 725 948

Exercice 2017

A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'A.G.O du 29/06/2017 pour la BCP	Montants		Montants
Report à nouveau	450 037	Réserve légale	
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	817 668
Résultat net de l'exercice	2 025 323	Dividendes	1 093 528
Prélèvements sur les bénéfices		Autres affectations	69 092
Autres prélèvements		Report à nouveau	495 072
TOTAL A	2 475 359	TOTAL B	2 475 359

Exercice 2016

A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'A.G.O du 23/05/2016 pour la BCP Et 18/05/2016 pour BP El Jadida	Montants		Montants
Report à nouveau	429 096	Réserve légale	9 113
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	692 071
Résultat net de l'exercice	1 943 222	Dividendes	1 127 289
Prélèvements sur les bénéfices		Autres affectations	93 808
Autres prélèvements		Report à nouveau	450 037
TOTAL A	2 372 318	TOTAL B	2 372 318

III.43. RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES (C3)

	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2016
Capitaux propres et assimilés	35 049 289	32 275 993	26 731 037
Opérations et résultats de l'exercice			
1- Produit net bancaire	6 203 935	6 089 556	5 926 484
2- Résultat avant impôts	3 401 659	3 107 520	2 768 238
3- Impôts sur les résultats	945 467	876 645	742 916
4- Bénéfices distribués	1 184 655	1 093 528	1 127 290
5- Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	919 038	817 668	692 071
Résultat par titre (en dirhams)			
Résultat net par action (*)	13	12	11
Bénéfice distribué par action année N-1 (*)	7	6	6
Personnel			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1 026 765	998 469	952 684
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 770	2 806	2 837

III.44. TABLEAU DES DATATIONS ET EVENEMENTS POSTERIEURS AU DERNIER EXERCICE CLOS (C4) 31/12/2018

* Date de clôture de l'exercice : 31/12/2018
 * Date d'établissement des états de synthèse : Mars 2019

II- Evénements postérieurs au 31/12/2018

NEANT

RatingsDirect®

Research Update:

Morocco-Based Banque Centrale Populaire Downgraded To 'BB' On Pressure On Capitalization; Outlook Stable

Primary Credit Analyst:

Anais Ozyavuz, Paris + 33 14 420 6773; anais.ozyavuz@spglobal.com

Secondary Contact:

Stephanie Mery, Paris (33) 1-4420-7344; stephanie.mery@spglobal.com

Table Of Contents

Overview

Rating Action

Rationale

Outlook

Ratings Score Snapshot

Related Criteria

Related Research

Ratings List

Research Update:

Morocco-Based Banque Centrale Populaire Downgraded To 'BB' On Pressure On Capitalization; Outlook Stable

Overview

- We expect Banque Centrale Populaire (BCP)'s capitalization will decline due to asset quality erosion, reflected in particular by increased provisioning for International Financial Standards 9 (IFRS 9) implementation.
- We also consider BCP's potential acquisitions in Africa, and although the bank is committed to bolstering equity, we view its recapitalization plan insufficient to prevent deterioration of our internal capital ratios.
- We are therefore lowering our long-term rating on BCP to 'BB' from 'BB+'.
- The stable outlook reflects our view that the financial profile of the bank is likely to remain unchanged over the next 12 months, despite BCP's potential expansion in higher-risk countries.

Rating Action

On Nov. 23, 2018, S&P Global Ratings lowered its long-term credit rating on Morocco-based Banque Centrale Populaire (BCP) to 'BB' from 'BB+'. The outlook is stable.

At the same time, we affirmed our 'B' short-term issuer credit rating on the bank.

Rationale

The downgrade primarily reflects our view of BCP's asset quality erosion, indicated in particular in increased provisions for IFRS 9 (Moroccan dirham [MAD] 3.7 billion) implementation, which has reduced the bank's capitalization over 2018. Furthermore, we see major challenges in other geographies where BCP operates. BCP entered exclusive talks with French Group BPCE to acquire its four African subsidiaries in Congo, Cameroon, Madagascar, and Tunisia, where risks are typically higher. As a result and contrary to our previous projections, we now expect BCP's asset quality indicators will deteriorate. If the potential acquisitions are completed, the bank's consolidated risk-weighted assets will likely increase, while its asset quality metrics will further deteriorate.

Research Update: Morocco-Based Banque Centrale Populaire Downgraded To 'BB' On Pressure On Capitalization; Outlook Stable

We see the bank's recapitalization plan, including raising capital through rights issuance by the end of 2019, and through subordinated debts issuance, as insufficient to maintain its risk adjusted capital (RAC) ratio sustainably above 5.0% (5.06% as of Dec. 31, 2017). Our forecasts factor in the full impact of IFRS 9 on the bank's capital by the end of 2018. Although the Moroccan regulator is allowing banks to smooth this impact over a five-year period, we load the full impact from the day of implementation.

We continue to see BCP's business position as strong, given its solid business franchise and leading market position in Morocco. The bank's geographic diversification is increasing, with its foreign activities contributing up to 18% of operating income at year-end 2017, and a strategy to further increase this contribution by 2020.

We continue to see the bank's exposure to risks as a neutral factor for the rating despite higher nonperforming loans (NPLs) than peers. BCP's conservative coverage policy partly explains our view. Finally, we assess the bank's funding and liquidity as a neutral rating factor, based on its strong deposits base, which is mainly unremunerated (67%), and its adequate levels of liquid assets.

Outlook

Our stable outlook on BCP reflects our expectation that the bank's financial profile is likely to remain unchanged over the next 12 months, despite its expansion in Africa. In our opinion, the bank's earnings will be sufficient to absorb the expected rise in NPLs and cost of risk following the potential acquisitions in Africa.

Downside scenario

A downgrade seems unlikely in the next 12 months. However, it could be triggered by a simultaneous decline in the bank's capitalization, with its RAC ratio dropping below 3%, and a sharp deterioration in asset quality. The later could be triggered by an unexpected and significant decline in the performance of the Moroccan economy, or significant materialization of unexpected risks at new subsidiaries if the potential acquisitions go through.

Upside scenario

A rating upgrade also appears remote over the next 12 months as it would require a significant strengthening of the bank's capitalization, with its RAC ratio sustainably exceeding 5%. This could be triggered by a higher-than-expected capital increase or a significant reduction in risks on the asset side of the bank's balance sheet. However, this is not our base case scenario.

Ratings Score Snapshot

Issuer Credit Rating	To	From
SACP	BB/Stable/B	BB+/Stable/B
Anchor	bb	bb+
Business Position	Strong (+1)	Strong (+1)
Capital and Earnings	Weak (-1)	Moderate (0)
Risk Position	Adequate (0)	Adequate (0)
Funding	Average (0)	Average (0)
Liquidity	Adequate	Adequate
Support	(0)	(0)
GRE Support	(0)	(0)
Group Support	(0)	(0)
Sovereign Support	(0)	(0)
Additional Factors	(0)	(0)

Related Criteria

- Criteria - Financial Institutions - General: Risk-Adjusted Capital Framework Methodology, July 20, 2017
- General Criteria: Methodology For Linking Long-Term And Short-Term Ratings , April 7, 2017
- General Criteria: Group Rating Methodology, Nov. 19, 2013
- Criteria - Financial Institutions - Banks: Quantitative Metrics For Rating Banks Globally: Methodology And Assumptions, July 17, 2013
- Criteria - Financial Institutions - Banks: Banks: Rating Methodology And Assumptions, Nov. 9, 2011
- Criteria - Financial Institutions - Banks: Banking Industry Country Risk Assessment Methodology And Assumptions, Nov. 9, 2011
- General Criteria: Use Of CreditWatch And Outlooks, Sept. 14, 2009

Related Research

- Morocco Outlook Revised To Negative On Budgetary Pressures; 'BBB-/A-3' Ratings Affirmed, Oct. 5, 2018
- Banking Industry Country Risk Assessment Update: October 2018, Oct. 26, 2018

*Research Update: Morocco-Based Banque Centrale Populaire Downgraded To 'BB' On Pressure On Capitalization;
Outlook Stable*

Ratings List

Downgraded; Ratings Affirmed

	To	From
Banque Centrale Populaire Issuer Credit Rating	BB/Stable/B	BB+/Stable/B

Certain terms used in this report, particularly certain adjectives used to express our view on rating relevant factors, have specific meanings ascribed to them in our criteria, and should therefore be read in conjunction with such criteria. Please see Ratings Criteria at www.standardandpoors.com for further information. Complete ratings information is available to subscribers of RatingsDirect at www.capitaliq.com. All ratings affected by this rating action can be found on S&P Global Ratings' public website at www.standardandpoors.com. Use the Ratings search box located in the left column. Alternatively, call one of the following S&P Global Ratings numbers: Client Support Europe (44) 20-7176-7176; London Press Office (44) 20-7176-3605; Paris (33) 1-4420-6708; Frankfurt (49) 69-33-999-225; Stockholm (46) 8-440-5914; or Moscow 7 (495) 783-4009.

Copyright © 2018 by Standard & Poor's Financial Services LLC. All rights reserved.

No content (including ratings, credit-related analyses and data, valuations, model, software or other application or output therefrom) or any part thereof (Content) may be modified, reverse engineered, reproduced or distributed in any form by any means, or stored in a database or retrieval system, without the prior written permission of Standard & Poor's Financial Services LLC or its affiliates (collectively, S&P). The Content shall not be used for any unlawful or unauthorized purposes. S&P and any third-party providers, as well as their directors, officers, shareholders, employees or agents (collectively S&P Parties) do not guarantee the accuracy, completeness, timeliness or availability of the Content. S&P Parties are not responsible for any errors or omissions (negligent or otherwise), regardless of the cause, for the results obtained from the use of the Content, or for the security or maintenance of any data input by the user. The Content is provided on an "as is" basis. S&P PARTIES DISCLAIM ANY AND ALL EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR USE, FREEDOM FROM BUGS, SOFTWARE ERRORS OR DEFECTS, THAT THE CONTENT'S FUNCTIONING WILL BE UNINTERRUPTED OR THAT THE CONTENT WILL OPERATE WITH ANY SOFTWARE OR HARDWARE CONFIGURATION. In no event shall S&P Parties be liable to any party for any direct, indirect, incidental, exemplary, compensatory, punitive, special or consequential damages, costs, expenses, legal fees, or losses (including, without limitation, lost income or lost profits and opportunity costs or losses caused by negligence) in connection with any use of the Content even if advised of the possibility of such damages.

Credit-related and other analyses, including ratings, and statements in the Content are statements of opinion as of the date they are expressed and not statements of fact. S&P's opinions, analyses and rating acknowledgment decisions (described below) are not recommendations to purchase, hold, or sell any securities or to make any investment decisions, and do not address the suitability of any security. S&P assumes no obligation to update the Content following publication in any form or format. The Content should not be relied on and is not a substitute for the skill, judgment and experience of the user, its management, employees, advisors and/or clients when making investment and other business decisions. S&P does not act as a fiduciary or an investment advisor except where registered as such. While S&P has obtained information from sources it believes to be reliable, S&P does not perform an audit and undertakes no duty of due diligence or independent verification of any information it receives. Rating-related publications may be published for a variety of reasons that are not necessarily dependent on action by rating committees, including, but not limited to, the publication of a periodic update on a credit rating and related analyses.

To the extent that regulatory authorities allow a rating agency to acknowledge in one jurisdiction a rating issued in another jurisdiction for certain regulatory purposes, S&P reserves the right to assign, withdraw or suspend such acknowledgment at any time and in its sole discretion. S&P Parties disclaim any duty whatsoever arising out of the assignment, withdrawal or suspension of an acknowledgment as well as any liability for any damage alleged to have been suffered on account thereof.

S&P keeps certain activities of its business units separate from each other in order to preserve the independence and objectivity of their respective activities. As a result, certain business units of S&P may have information that is not available to other S&P business units. S&P has established policies and procedures to maintain the confidentiality of certain non-public information received in connection with each analytical process.

S&P may receive compensation for its ratings and certain analyses, normally from issuers or underwriters of securities or from obligors. S&P reserves the right to disseminate its opinions and analyses. S&P's public ratings and analyses are made available on its Web sites, www.standardandpoors.com (free of charge), and www.ratingsdirect.com and www.globalcreditportal.com (subscription), and may be distributed through other means, including via S&P publications and third-party redistributors. Additional information about our ratings fees is available at www.standardandpoors.com/usratingsfees.

STANDARD & POOR'S, S&P and RATINGSDIRECT are registered trademarks of Standard & Poor's Financial Services LLC.

WWW.STANDARDANDPOORS.COM/RATINGSDIRECT

NOVEMBER 23, 2018 6

CREDIT OPINION

29 November 2018

Update

 Rate this Research

RATINGS

Groupe Banque Centrale Populaire

Domicile	Morocco
Long Term CRR	Ba1
Type	LT Counterparty Risk Rating - Fgn Curr
Outlook	Not Assigned
Long Term Debt	Not Assigned
Long Term Deposit	Ba2
Type	LT Bank Deposits - Fgn Curr
Outlook	Stable

Please see the [ratings section](#) at the end of this report for more information. The ratings and outlook shown reflect information as of the publication date.

Analyst Contacts

Olivier Panis +33.1.5330.5987
 VP-Sr Credit Officer
 olivier.panis@moodys.com

Constantinos +357.2569.3009
 Kypreos
 Senior Vice President
 constantinos.kypreos@moodys.com

Badis Shubailat +971.4.237.9505
 Associate Analyst
 badis.shubailat@moodys.com

Jean-Francois +44.20.7772.5653
 Tremblay
 Associate Managing Director
 jean-francois.tremblay@moodys.com

CLIENT SERVICES

Americas 1-212-553-1653
 Asia Pacific 852-3551-3077

Groupe Banque Centrale Populaire

Update following affirmation at Ba1, outlook changed to stable

Summary

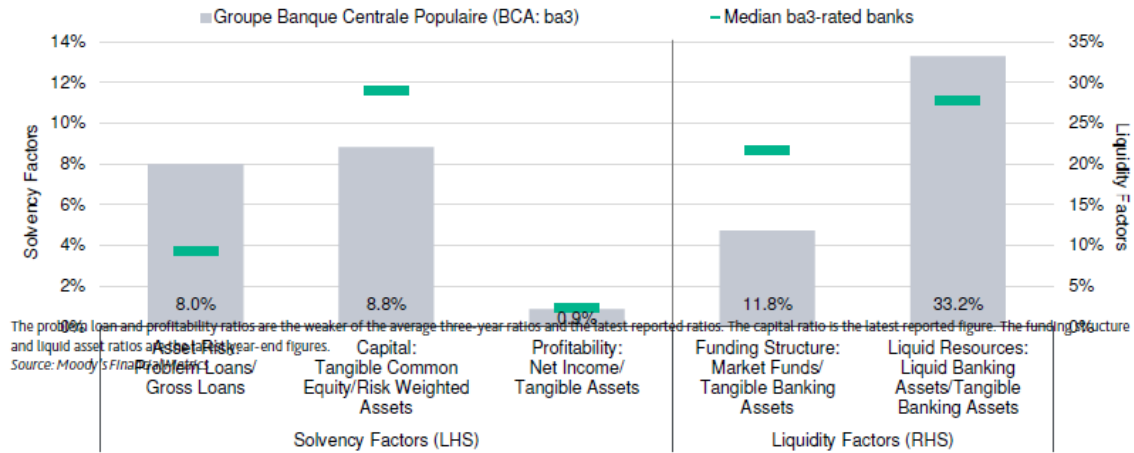
Groupe Banque Centrale Populaire's (BCP) Ba1 long-term global local-currency deposit rating reflects its Baseline Credit Assessment (BCA) of ba3 and our assessment of a very high probability of government support in times of stress. Furthermore, we assigned BCP a global foreign-currency deposit rating of Ba2/Not Prime, Counterparty Risk (CR) Assessment of Ba1(cr)/Not Prime(cr), as well as national scale local-currency and foreign-currency deposit ratings of Aa1.ma/MA-1 and Aa3.ma/MA-1, respectively. All the long-term global scale deposit ratings carry a stable outlook, in line with that of the [Government of Morocco](#) (Ba1 stable).

BCP's BCA of ba3 reflects the bank's solid operating income, which is supported by a well-established domestic franchise supportive of earnings growth and low cost of funding. BCP's BCA also captures a stable and diversified funding base along with a high level of liquid assets. These strengths are moderated by modest capital buffers, high asset concentration and a high level of problem loans, in particular in expanding portfolios in the sub-Saharan African region.

The Ba1 deposit rating is supported by our assessment of a very high probability of government support, which reflects the systemic importance of the bank because it represents around 27% of deposits in Morocco and is recognized under the Organic Law 02-12 as a strategic company in Morocco.

Exhibit 1

Rating Scorecard - Key financial ratios



This publication does not announce a credit rating action. For any credit ratings referenced in this publication, please see the ratings tab on the Issuer/entity page on www.moody's.com for the most updated credit rating action information and rating history.

Credit strengths

- » A stable and diversified funding base
- » A high level of liquid assets
- » Solid operating income, supported by a strong domestic franchise and the low cost of funding
- » Deposit ratings underpinned by our assessment of a very high probability of government support in times of stress

Credit challenges

- » Ratings constrained by a Weak+ Macro Profile, reflecting the bank's expansion in riskier sub-Saharan markets
- » Still high, albeit stabilizing, provisioning costs
- » Relatively weak asset quality, which will continue to constrain the bank's internal capital generation
- » Modest capital buffers, considering growing sub-Saharan operations and high asset concentration

Outlook

The outlook on the bank's deposit ratings is stable, in line with the outlook on the Moroccan government's rating.

Factors that could lead to an upgrade

Positive pressure on the bank's ratings could develop from sustained improvements in the fiscal consolidation of Morocco's government as an upgrade in Morocco's sovereign rating would imply. This could also be conditioned by a material improvement in asset quality and loss absorption buffers.

Factors that could lead to a downgrade

Negative pressure on BCP's ratings would develop following a deterioration in the operating environments where the bank maintains a presence leading to greater than expected asset quality deterioration and earnings as well as capital erosion; and/or a downgrade of the sovereign rating signaling a reduction in the government's capacity to support banks in case of need.

Key indicators

Exhibit 2

Groupe Banque Centrale Populaire (Consolidated Financials) [1]

	6-18 ²	12-17 ²	12-16 ²	12-15 ²	12-14 ²	CAGR/Avg. ³
Total Assets (MAD million)	381,275	383,545	351,711	328,829	309,630	6.1 ⁴
Total Assets (USD million)	40,192	41,036	34,751	33,161	34,164	4.8 ⁴
Tangible Common Equity (MAD million)	22,856	29,095	27,765	26,496	23,771	-1.1 ⁴
Tangible Common Equity (USD million)	2,409	3,113	2,743	2,672	2,623	-2.4 ⁴
Problem Loans / Gross Loans (%)	-	8.0	7.7	7.4	6.4	7.4 ⁵
Tangible Common Equity / Risk Weighted Assets (%)	-	8.8	9.4	9.6	8.6	9.1 ⁶
Problem Loans / (Tangible Common Equity + Loan Loss Reserve) (%)	-	43.6	42.3	42.5	40.8	42.3 ⁵
Net Interest Margin (%)	3.0	2.9	3.1	3.4	3.4	3.2 ⁵
PPI / Average RWA (%)	-	2.5	2.7	2.8	3.0	2.8 ⁶
Net Income / Tangible Assets (%)	1.0	0.9	0.9	0.9	1.1	1.0 ⁵
Cost / Income Ratio (%)	51.6	51.3	50.4	48.9	46.6	49.7 ⁵
Market Funds / Tangible Banking Assets (%)	11.0	11.8	9.9	8.4	11.0	10.4 ⁵
Liquid Banking Assets / Tangible Banking Assets (%)	28.5	33.2	33.2	30.0	28.2	30.6 ⁵
Gross Loans / Due to Customers (%)	90.5	89.6	86.9	88.3	94.6	90.0 ⁵

[1] All figures and ratios are adjusted using Moody's standard adjustments. [2] Basel III - fully-loaded or transitional phase-in; IFRS. [3] May include rounding differences due to scale of reported amounts. [4] Compound Annual Growth Rate (%) based on time period presented for the latest accounting regime. [5] Simple average of periods presented for the latest accounting regime. [6] Simple average of Basel III periods presented.

Source: Moody's Financial Metrics

Profile

Group Banque Centrale Populaire (BCP) was created in 1926 as a cooperative bank with a mission, specified by law in 1961 to collect savings and develop lending in every Moroccan region and to support the development of small and medium-sized corporates. The bank's cooperative architecture was completed in 2014 after the Moroccan government sold its share in Banque Centrale Populaire, the central organ of the group that is listed on the Moroccan Stock Exchange, to regional banks known as Banques Populaires Regionales, which own 52% of BCP's capital.

Detailed credit considerations

BCP's ratings are constrained by its Weak+ Macro Profile

BCP's Macro Profile of Weak+ incorporates the systemic risks associated with Morocco's operating environment and its domestic market (85.6% of total assets, [Macro Profile of Moderate-](#)), but also takes into account the bank's operations in sub-Saharan Africa (13.6% of total assets, Weak-) and the EU (1.1% of total assets, Strong).

BCP operates primarily in Morocco, where it benefits from (1) the country's relatively strong and sustained growth over the past several years, (2) its industrial policy agenda that supports the development of higher-value-added exporting sectors, (3) the coherent and sound economic policies and a high degree of political stability, and (4) the country's limited susceptibility to external risks. Nonetheless, operating conditions are also affected by Morocco's significant structural rigidities in terms of purchasing power, unemployment and competitiveness which authorities are seeking to tackle with major reforms including fiscal decentralisation and the introduction of a more flexible exchange rate regime.

Our view of Moroccan banks' operating environment also incorporates modest and broadly stable credit growth, as volatility in agricultural output is offset by solid demand from advanced economies and resilient household consumption. Although banks' asset quality began to stabilise in 2017, reflecting positive domestic economic conditions and improved underwriting standards, the banking system remains vulnerable to banks' increasing exposure to the higher risk Sub-Saharan Africa regions. These risks are somewhat mitigated by the gradual strengthening in bank supervision and macroprudential regulation under the banking law adopted in 2014 and the central bank law adopted in 2017. Moroccan banks benefit from relatively stable funding, consisting primarily of customer deposits.

For more details on the Macro Profile of each country, please refer to [Moody's Macro Profiles: A compendium](#).

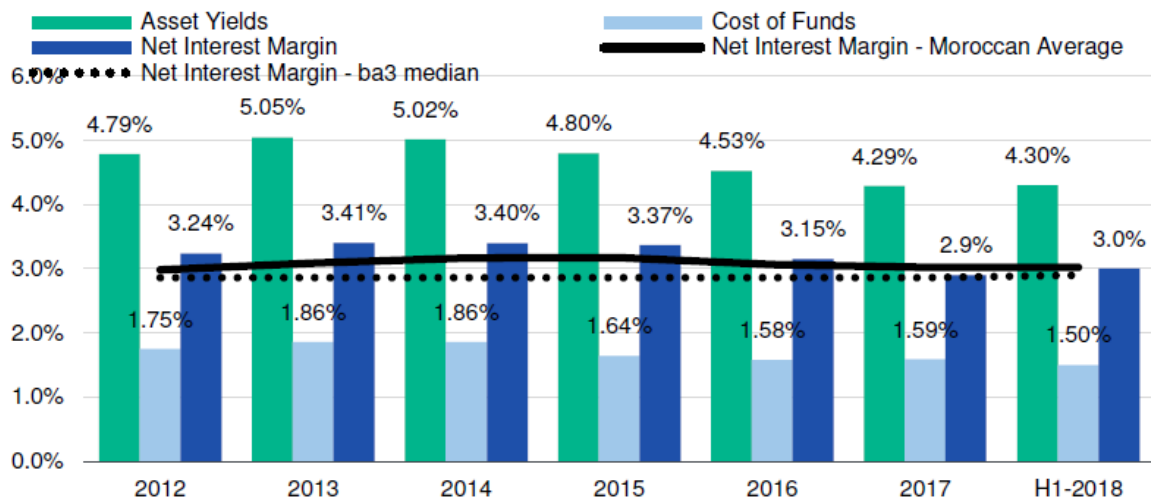
Solid operating income, supported by stabilizing provisioning costs

BCP's solid operating income benefits from the bank's large and diversified franchise in Morocco, which provides stable and low-cost sources of funding. Despite the increasing provisioning requirements, the bank's ratio of net income to tangible assets has been very stable in recent years. It increased to 1.0% as of June 2018 from 0.9% in 2017; broadly in line with the global median of 0.9% for banks with a BCA of ba3.

BCP has a strong franchise in Morocco as (1) the second-largest lender to the Moroccan economy (24% market share); (2) the second-largest bank in terms of consolidated assets (MAD381 billion or \$40.2 billion as of June 2018); and (3) the largest countrywide banking network, with over 1,500 branches, which provide the bank with a 30.5% market share of retail deposits in Morocco. While the group began its operations by developing primarily retail and small and medium-sized enterprise banking activities through its cooperative network of regional banks, Banques Populaires Regionales, it also gradually catered to all banking segments and products through its listed central organ, BCP. The group also diversified its activities early by covering nonresident Moroccans through Chaabi Bank in France (1972), with a 51.8% market share in their deposits and 39% market share in their transfers. More recently, the group decided to develop its sub-Saharan business through the acquisition of a majority stake in Groupe Banque Atlantique (ABI) in 2012, which has a presence mainly in West Africa (Niger, Burkina Faso, Cote d'Ivoire, Togo, Benin, Mali and Senegal).

BCP's franchise supported solid operating profit, with a ratio of pre-provision income to average risk-weighted assets (RWA) of 2.5% as of June 2018 (2.5% in 2017). BCP's cost of funding improved (to 1.5% as of the end of June 2018 from 1.9% as of year-end 2014) owing to a compound annual growth rate (CAGR) of 7.2% in current and savings account deposits over 2013-17, which represented 77.0% of the bank's deposit base as of June 2018. Still, in recent years, BCP's improved cost of funding has been offset by the negative impact of (1) slower credit growth in Morocco currently at 2.5% as of September 2018 year-on-year (Moroccan banking system credit grew at an annual average of 3.1% between 2013 and 2017 compared with 14% between 2006 and 2012); and (2) reduced lending rates (the ratio of BCP's interest income to average interest-earning assets declined to 4.3% as of June 2018 from 5% as of year-end 2014), which stemmed from the competitive Moroccan environment and reduced central bank rates (stable at 2.25% since 2016). In turn, BCP's net interest margin moderated to 3.0% as of June 2018 from 3.4% in 2014.

Exhibit 3
BCP's profitability metrics



Asset yields = Interest income/average interest-earning assets; cost of funds = Interest expense/average total funding; Moroccan average is based on Moody's rated banks (Attijariwafa Bank, Groupe Banque Centrale Populaire, BMCE Bank and Credit du Maroc).
Sources: BCP financials, Moody's Banking Financial Metrics

BCP's faster sub-Saharan lending growth (CAGR of 17.7% in 2013-17) — with its latest acquisition of 69.5% of Banque Internationale pour l'Afrique in Niger and Banque des Mascareignes in Mauritius, partly driving a 32.7% expansion in its sub-Saharan African book in 2017 — increasingly contributes to the group's operating income (Africa represented around 21% of BCP's consolidated operating income compared with only 16% of its consolidated lending as of June 2018). However, the higher operating costs linked to the recent integration of ABI within the group explain why African operations contribute only around 16% of the group's pre-provision income.

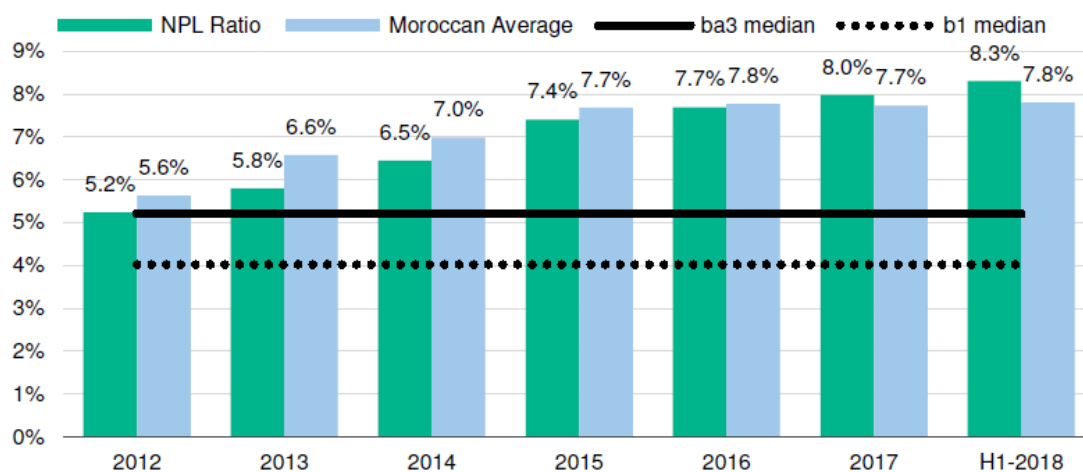
We expect BCP's pre-provision income to remain stable over the next 12-18 months because re-pricing and cross-selling strategies, together with a reduction in higher-cost term deposits and a cost-efficiency program, will mitigate the impact of a low-interest-rate environment and investments in the digitalization of the bank.

Following its increased provisioning efforts in recent years, BCP's cost of risk decreased to 30.7% of pre-provision income as of June 2018 from 39% as of the end of December 2016. We expect BCP's provisioning costs to stabilize in the quarters, after the implementation of IFRS 9 standards in H1 2018 boosted the loan loss reserves to 99% of the bank's problem loans from 80% in December 2017. Also BCP increased materially its provisioning of more risky portfolios in sub-Saharan Africa, where coverage ratio reached 108.6% of problem loans as of June 2018 (97.9% in 2017). Therefore, we expect BCP's net profit to remain broadly in line with that of global banks with a BCA of ba3.

Relatively weak asset quality despite improving coverage and an improving risk management framework

BCP's asset quality is relatively weak, with a ratio of NPLs to gross loans of 8.3% as of June 2018 (up from 5.8% as of the end of December 2013). Although we expect the improving macroeconomic conditions in Morocco and a solid risk management framework to support a stabilization of the bank's NPL ratio in the next 12-18 months, as well as a reduction in the medium term, we expect the ratio to remain significantly higher than the 5.2% global median for banks with a BCA of ba3.

In line with the rest of the Moroccan banking system (7.7% NPL ratio as of September 2018), BCP experienced an increase in problem loans in recent years, stemming from (1) subdued economic and credit growth in Morocco, which affected a number of sectors, including textile, shipping, manufacturing, real estate and hospitality, among others; (2) some large defaults in a relatively concentrated corporate loan portfolio, which represents 65.5% of BCP's credit (top 20 exposures represent between 150% and 200% of the group's tangible common equity); and (3) the higher proportion of NPLs in the bank's fast-growing subsidiaries in sub-Saharan Africa (Africa's NPL ratio was 10.3% as of June 2018 compared with 7.7% for Morocco).

Exhibit 4
 BCP's asset-risk metrics


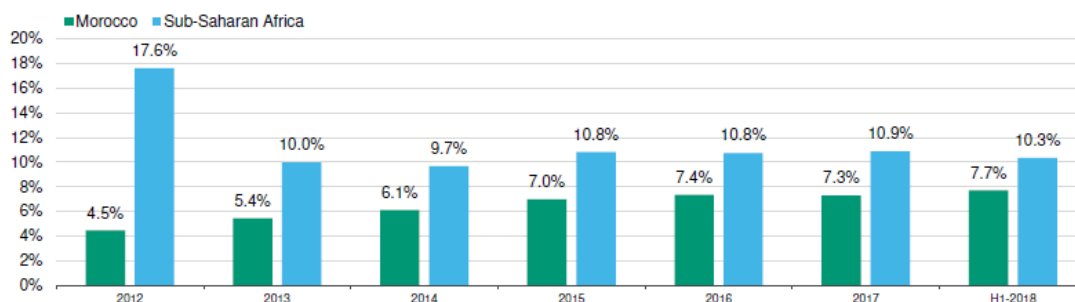
NPL ratio = Problem loans/gross loans; NPL coverage = loan-loss reserves/problem loans; Moroccan average is based on Moody's rated banks (Attijariwafa Bank, BCP, BMCE Bank and Credit du Maroc).

Sources: BCP Financials, Moody's Banking Financial Metrics

We expect NPLs to remain broadly stable in the short term. Our expectation reflects the solid risk management framework that was put in place to diversify risks within strictly monitored risk appetite limits. The monitoring and reporting of ABI's risks, in line with the group standards, together with the implementation of a countrywide risk management and provisioning framework, were fully deployed since 2016. These frameworks should allow better control of the risks taken by the bank's sub-Saharan Africa subsidiaries. However, over the medium term, the bank's asset quality challenges will increase as it recently entered exclusive negotiations with French Group BPCE to acquire four of its African banks in Tunisia, Cameroon, Congo and Madagascar. Although this transaction would broaden BCP's geographical reach in Africa, the expansion would be in more challenging markets than those in its domestic base and the West Africa Economic and Monetary Union (WAEMU) where most of its foreign presence has been concentrated so far.

In Morocco, we view the bank's growth in the next three years to be mainly supported by the granular retail segment, which will reduce borrower concentration. Finally, we expect BCP's domestic activities to benefit from robust economic growth in Morocco, which we expect to be around 2.9% in 2018 and 3.2% in 2019, supported by fast-growing exporting sectors, such as automotive, energy and aeronautics, and by increased levels of public investment. This trend has already resulted in a reduction in loan volumes classified as "watch list" in 2017.

Exhibit 5
 BCP's problem loans/gross loans by geography



Sub-Saharan Africa based on consolidated metrics.
 Source: BCP

In this context, for the second half of 2018, we expect slower NPL formation, improved asset recoveries and sustained high levels of write-offs on legacy, fully provisioned problem loans after all recovery actions have been exhausted.

BCP gradually increased its coverage of problem loans to 80% as of December 2017 (71% in 2013) and 99.2% as of June 2018 following the first-time adoption of IFRS 9 accounting standards in H1 2018. In particular, the increase in provisions for the African assets brought the level of coverage to 108.6% of problem loans as of June 2018, well above the 78% average for the monetary zone of West Africa. Nonetheless, we expect the expansion in more risky sub-Saharan African economies to further increase the bank's provisioning requirements in the coming years.

Modest capital buffers

BCP's capital buffers are modest by global standards, considering the bank's high borrower concentration and rapid credit growth in the weaker operating environments of sub-Saharan Africa (17.7% CAGR for loans between 2013 and 2017).

The bank's tangible common equity moderated at 8.8% of adjusted consolidated RWAs¹ as of December 2017 (9.4% as of year-end 2016) on the back of an 11.4% increase in RWAs in 2017, compared with the 13.0% global median for ba3-rated banks. During the first half of 2018, this metric dropped to 7.9% mainly underpinned by the first time adoption of IFRS 9 accounting standards in Morocco. Although the reported consolidated Tier 1 ratio and capital adequacy ratio (CAR) of 10.3% and 12.4%, respectively, as of June 2018 were above the regulatory minimums (9% and 12%, respectively), they were below the Moroccan banking system averages of 11.0% and 13.7%.² As of June 2018, BCP's capital ratios included a MAD3.6 billion support fund that is available for mutual support to the central and regional cooperative banks, of which MAD3.0 billion is classified as Tier 1 capital and MAD0.6 billion as Tier 2 capital. The stability of the bank's CAR was also supported by the domestic issuance of a MAD4 billion subordinated debt in 2017, with maturities between seven and 10 years.

We expect the bank's capitalization to remain modest in light of (1) continued balance-sheet growth, which we expect to be sourced mainly from sub-Saharan Africa and Morocco's retail banking segment; and (2) additional provisioning requirements, despite strong provisioning efforts in recent years, particularly in Africa. We expect the bank to meet additional capital needs by increased core capital and subordinated debt issuances.

Strong and stable liquidity position and funding

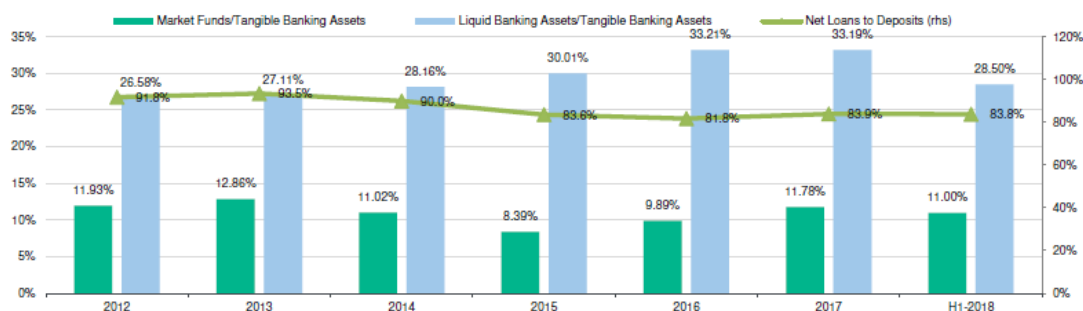
Owing to its dominant retail franchise in Morocco, BCP has a broad, diversified and stable deposit-funded profile, which we expect to remain its main credit strength.

Customer deposits represented 79% of BCP's non-equity funding as of June 2018. In recent years, in the context of moderate credit growth and the material expansion of its branch network, BCP's deposit growth outpaced loan growth (CAGR of 6.8% for customer deposits compared with 3.4% for gross loans between 2013 and 2017), allowing the bank to gradually improve its net loan-to-deposit ratio to 83.6% as of the end of December 2017 (83.8% as of June 2018) from 93.5% as of the end of December 2013. In 2017, the

bank's ratio of net loans to deposits increased on the back of faster lending growth (6.9%), driven mainly by an expansion of 32.7% of its African loan book, when the overall deposit base expanded by 5.3%.

The ratio of liquid assets to total banking assets improved to 33% in 2017 (28.5% as of June 2018) from 27% as of the end of December 2013. The bank posted a Basel III liquidity coverage ratio of 120% as of December 2017, well above the 90% minimum required in 2018.

Exhibit 6

BCP's funding and liquidity metrics


Sources: BCP financials, Moody's Banking Financial Metrics

We expect the structure of BCP's deposits in Morocco to remain very stable because 85% of the deposits are sourced from retail banking customers with limited depositor concentration (the top 20 depositors represented less than 5% of total deposits). BCP is also the first collector of deposits from nonresident Moroccans, which represented around 51% market share. In recent years, the bank's sub-Saharan African subsidiaries have also demonstrated fast growth in deposit collection (21% CAGR between 2013 and 2017), above that of loans (17.7%). The structure of the bank's sub-Saharan African subsidiaries tends to be more concentrated than that of Morocco because of the low banking penetration in West Africa and the corporate banking nature of most banking activities.

This deposit structure also provides an advantage to the group in terms of funding costs because 77% of customer deposits are made of low-cost current and savings accounts. Considering the excess liquidity of the bank, we expect the collection of term deposits (-5% in 2017 and flat during H1-2018) to remain more selective and its remuneration to decrease in the next 12-18 months.

While remaining below the 17.4% global median for banks rated at ba3, BCP's ratio of market funding to tangible banking assets increased slightly to 10.9% as of June 2018 (9.9% in 2016) on the back of higher recourse to central bank funding and a pickup in repurchase agreement funding. We expect recourse to long-dated debt issuances (not included in our Market Funding ratio) to slightly increase in the next 12 months, mainly via subordinated debt in order to absorb the gradual impact of IFRS 9 on regulatory ratios and the probable acquisition of BPCE subsidiaries in Africa.

Support and structural considerations

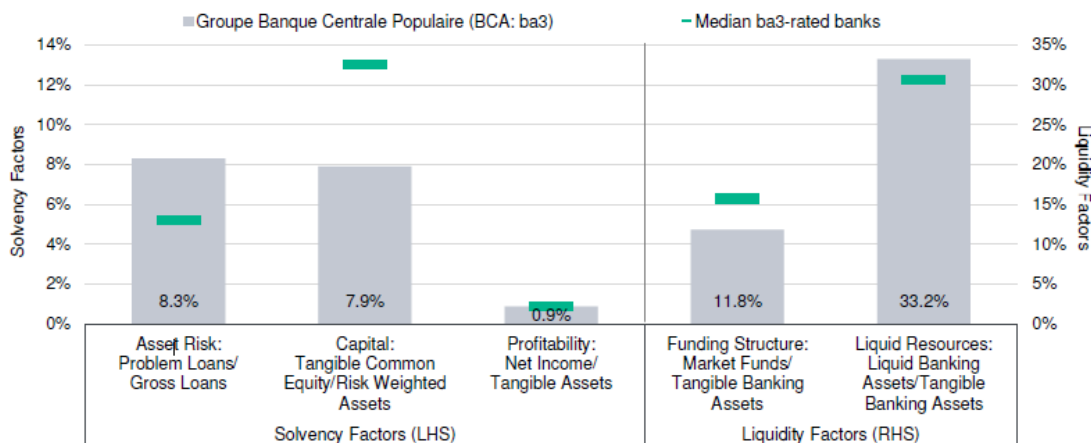
Government support

BCP's Ba1 local-currency deposit rating reflects our assessment of a very high probability of government support, given the bank's systemic importance as the second-largest bank in Morocco, which accounts for around 27% of domestic deposits. This high probability of government support is also reflected in the Organic Law 02-12, which identifies BCP as a strategic corporate in Morocco, and by past government support to banks in need. Consequently, BCP's global local-currency deposit rating is two notches higher than its BCA of ba3.

Counterparty Risk (CR) Assessment

The CR Assessment is positioned at Ba1(cr)

Exhibit 7



Source:

The CR Assessment, prior to government support, is positioned two notches above the Adjusted BCA of ba3, reflecting our view that its probability of default is lower than that of senior unsecured debt and deposits. We believe senior obligations represented by the CR Assessment will be more likely to be preserved to limit contagion, minimize losses and avoid the disruption of critical functions. In most cases, we then add the same likelihood of government support uplift as is currently applied to deposit ratings. In the case of BCP, its CR Assessment of Ba1(cr) is aligned with its deposit rating, which is already in line with the Moroccan government bond rating of Ba1.

Counterparty Risk Rating

Moody's Counterparty Risk Ratings are opinions of the ability of entities to honour the uncollateralised portion of non-debt counterparty financial liabilities (CRR liabilities) and also reflect the expected financial losses in the event such liabilities are not honoured. CRR liabilities typically relate to transactions with unrelated parties. Examples of CRR liabilities include the uncollateralized portion of payables arising from derivatives transactions and the uncollateralized portion of liabilities under sale and repurchase agreements. CRRs are not applicable to funding commitments or other obligations associated with covered bonds, letters of credit, guarantees, servicer and trustee obligations, and other similar obligations that arise from a bank performing its essential operating functions.

Groupe Banque Centrale Populaire's CR Rating is placed at Ba1/NP

We consider Morocco a jurisdiction with a non-operational resolution (non-ORR) regime. For non-ORR countries, the starting point for the CRR is one notch above the bank's Adjusted BCA, to which we then typically add the same notches of government support uplift as applied to deposit and senior unsecured debt ratings.

National scale rating

BCP's national scale ratings of Aa1.ma/MA-1 for local-currency deposits and Aa3.ma/MA-1 for foreign-currency deposits are derived from the bank's global scale deposit ratings and demonstrate that it is one of the strongest credits in the country, primarily reflecting the very high probability of government support that aligns the bank's ratings with that of the sovereign. National scale ratings are not intended to rank credits across multiple countries. Instead, the national scale ratings provide a measure of relative creditworthiness within a single country (Morocco in the case of BCP). Our national scale ratings are given a two-letter suffix to distinguish them from our global scale ratings. For example, national scale ratings in Morocco have the country abbreviation "ma".

The Aa1.ma rating reflects the positive pressures on the bank's ratings. The bank's national scale foreign-currency deposit ratings of Aa3.ma/MA-1 are constrained by the relevant country ceiling.

Sources of facts and figures cited in this report

Unless noted otherwise, we have sourced data relating to systemwide trends and market shares from the central bank. The global medians quoted in the report have been updated as of the end of September 2017 and are calculated using the most recent full-year financial data for rated banks. Bank-specific figures originate from the banks' reports and Moody's Banking Financial Metrics. All figures are based on our own chart of account and may be adjusted for analytical purposes. Please refer to the document [Financial Statement Adjustments in the Analysis of Financial Institutions](#) (published on 13 June 2017).

About Moody's Bank Scorecard

Our scorecard is designed to capture, express and explain in summary form our Rating Committee's judgment. When read in conjunction with our research, a fulsome presentation of our judgment is expressed. As a result, the output of our scorecard may materially differ from that suggested by raw data alone (though it has been calibrated to avoid the frequent need for strong divergence). The scorecard output and the individual scores are discussed in rating committees and may be adjusted up or down to reflect conditions specific to each rated entity.

Rating methodology and scorecard factors

Exhibit 8

Groupe Banque Centrale Populaire

Macro Factors

Weighted Macro Profile **Weak +** **100%**

Factor	Historic Ratio	Initial Score	Expected Trend	Assigned Score	Key driver #1	Key driver #2
Solvency						
Asset Risk						
Problem Loans / Gross Loans	--	--	--	b2	Collateral and provisioning coverage	Expected trend
Capital						
TCE / RWA	--	--	--	b3	Risk-weighted capitalisation	
Profitability						
Net Income / Tangible Assets	0.9%	ba3	↓	ba3	Expected trend	
Combined Solvency Score		b2		b2		
Liquidity						
Funding Structure						
Market Funds / Tangible Banking Assets	11.8%	ba2	← →	ba1	Deposit quality	
Liquid Resources						
Liquid Banking Assets / Tangible Banking Assets	33.2%	ba2	← →	ba2	Stock of liquid assets	
Combined Liquidity Score		ba2		ba1		
Financial Profile						
Business Diversification				0		
Opacity and Complexity				0		
Corporate Behavior				0		
Total Qualitative Adjustments				0		
Sovereign or Affiliate constraint:				Ba1		
Scorecard Calculated BCA range				ba3-b2		
Assigned BCA				ba3		
Affiliate Support notching				0		
Adjusted BCA				ba3		

Instrument class	Loss Given Failure notching	Additional Notching	Preliminary Rating Assessment	Government Support notching	Local Currency Rating	Foreign Currency Rating
Counterparty Risk Rating	1	0	ba2	1	Ba1	Ba1
Counterparty Risk Assessment	1	0	ba2 (cr)	1	Ba1 (cr)	--
Deposits	0	0	ba3	2	Ba1	Ba2

[1] Where dashes are shown for a particular factor (or sub-factor), the score is based on non-public information.

Source: Moody's Financial Metrics

Ratings

Exhibit 9

 Category Moody's Rating

GRUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Outlook	Stable
Counterparty Risk Rating	Ba1/NP
Bank Deposits -Fgn Curr	Ba2/NP
Bank Deposits -Dom Curr	Ba1/NP
Baseline Credit Assessment	ba3
Adjusted Baseline Credit Assessment	ba3
Counterparty Risk Assessment	Ba1(cr)/NP(cr)

Source: Moody's Investors Service

Endnotes

- 1 We adjust the bank's RWAs to include 100% of Moroccan government securities, based on the Ba risk weighting according to the Basel framework.
- 2 The perimeter of the capital ratios reported in BCP's annual report relates to activities in Morocco only, although the group also reports its solvency ratios on a consolidated basis to Bank Al-Maghrib. Once adjusted for the 100% risk weights of Moroccan government securities, the group's Tier 1 ratio and CAR were 9.8% and 11.8%, respectively, as of June 2018.

© 2018 Moody's Corporation, Moody's Investors Service, Inc., Moody's Analytics, Inc. and/or their licensors and affiliates (collectively, "MOODY'S"). All rights reserved.

CREDIT RATINGS ISSUED BY MOODY'S INVESTORS SERVICE, INC. AND ITS RATINGS AFFILIATES ("MIS") ARE MOODY'S CURRENT OPINIONS OF THE RELATIVE FUTURE CREDIT RISK OF ENTITIES, CREDIT COMMITMENTS, OR DEBT OR DEBT-LIKE SECURITIES, AND MOODY'S PUBLICATIONS MAY INCLUDE MOODY'S CURRENT OPINIONS OF THE RELATIVE FUTURE CREDIT RISK OF ENTITIES, CREDIT COMMITMENTS, OR DEBT OR DEBT-LIKE SECURITIES. MOODY'S DEFINES CREDIT RISK AS THE RISK THAT AN ENTITY MAY NOT MEET ITS CONTRACTUAL, FINANCIAL OBLIGATIONS AS THEY COME DUE AND ANY ESTIMATED FINANCIAL LOSS IN THE EVENT OF DEFAULT. CREDIT RATINGS DO NOT ADDRESS ANY OTHER RISK, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO: LIQUIDITY RISK, MARKET VALUE RISK, OR PRICE VOLATILITY. CREDIT RATINGS AND MOODY'S OPINIONS INCLUDED IN MOODY'S PUBLICATIONS ARE NOT STATEMENTS OF CURRENT OR HISTORICAL FACT. MOODY'S PUBLICATIONS MAY ALSO INCLUDE QUANTITATIVE MODEL-BASED ESTIMATES OF CREDIT RISK AND RELATED OPINIONS OR COMMENTARY PUBLISHED BY MOODY'S ANALYTICS, INC. CREDIT RATINGS AND MOODY'S PUBLICATIONS DO NOT CONSTITUTE OR PROVIDE INVESTMENT OR FINANCIAL ADVICE, AND CREDIT RATINGS AND MOODY'S PUBLICATIONS ARE NOT AND DO NOT PROVIDE RECOMMENDATIONS TO PURCHASE, SELL, OR HOLD PARTICULAR SECURITIES. NEITHER CREDIT RATINGS NOR MOODY'S PUBLICATIONS COMMENT ON THE SUITABILITY OF AN INVESTMENT FOR ANY PARTICULAR INVESTOR. MOODY'S ISSUES ITS CREDIT RATINGS AND PUBLISHES MOODY'S PUBLICATIONS WITH THE EXPECTATION AND UNDERSTANDING THAT EACH INVESTOR WILL, WITH DUE CARE, MAKE ITS OWN STUDY AND EVALUATION OF EACH SECURITY THAT IS UNDER CONSIDERATION FOR PURCHASE, HOLDING, OR SALE.

MOODY'S CREDIT RATINGS AND MOODY'S PUBLICATIONS ARE NOT INTENDED FOR USE BY RETAIL INVESTORS AND IT WOULD BE RECKLESS AND INAPPROPRIATE FOR RETAIL INVESTORS TO USE MOODY'S CREDIT RATINGS OR MOODY'S PUBLICATIONS WHEN MAKING AN INVESTMENT DECISION. IF IN DOUBT YOU SHOULD CONTACT YOUR FINANCIAL OR OTHER PROFESSIONAL ADVISER. ALL INFORMATION CONTAINED HEREIN IS PROTECTED BY LAW, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO, COPYRIGHT LAW, AND NONE OF SUCH INFORMATION MAY BE COPIED OR OTHERWISE REPRODUCED, REPACKAGED, FURTHER TRANSMITTED, TRANSFERRED, DISSEMINATED, REDISTRIBUTED OR RESOLD, OR STORED FOR SUBSEQUENT USE FOR ANY SUCH PURPOSE, IN WHOLE OR IN PART, IN ANY FORM OR MANNER OR BY ANY MEANS WHATSOEVER, BY ANY PERSON WITHOUT MOODY'S PRIOR WRITTEN CONSENT.

CREDIT RATINGS AND MOODY'S PUBLICATIONS ARE NOT INTENDED FOR USE BY ANY PERSON AS A BENCHMARK AS THAT TERM IS DEFINED FOR REGULATORY PURPOSES AND MUST NOT BE USED IN ANY WAY THAT COULD RESULT IN THEM BEING CONSIDERED A BENCHMARK.

All information contained herein is obtained by MOODY'S from sources believed by it to be accurate and reliable. Because of the possibility of human or mechanical error as well as other factors, however, all information contained herein is provided "AS IS" without warranty of any kind. MOODY'S adopts all necessary measures so that the information it uses in assigning a credit rating is of sufficient quality and from sources MOODY'S considers to be reliable including, when appropriate, independent third-party sources. However, MOODY'S is not an auditor and cannot in every instance independently verify or validate information received in the rating process or in preparing the Moody's publications.

To the extent permitted by law, MOODY'S and its directors, officers, employees, agents, representatives, licensors and suppliers disclaim liability to any person or entity for any indirect, special, consequential, or incidental losses or damages whatsoever arising from or in connection with the information contained herein or the use of or inability to use any such information, even if MOODY'S or any of its directors, officers, employees, agents, representatives, licensors or suppliers is advised in advance of the possibility of such losses or damages, including but not limited to: (a) any loss of present or prospective profits or (b) any loss or damage arising where the relevant financial instrument is not the subject of a particular credit rating assigned by MOODY'S.

To the extent permitted by law, MOODY'S and its directors, officers, employees, agents, representatives, licensors and suppliers disclaim liability for any direct or compensatory losses or damages caused to any person or entity, including but not limited to by any negligence (but excluding fraud, willful misconduct or any other type of liability that, for the avoidance of doubt, by law cannot be excluded) on the part of, or any contingency within or beyond the control of, MOODY'S or any of its directors, officers, employees, agents, representatives, licensors or suppliers, arising from or in connection with the information contained herein or the use of or inability to use any such information.

NO WARRANTY, EXPRESS OR IMPLIED, AS TO THE ACCURACY, TIMELINESS, COMPLETENESS, MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PARTICULAR PURPOSE OF ANY SUCH RATING OR OTHER OPINION OR INFORMATION IS GIVEN OR MADE BY MOODY'S IN ANY FORM OR MANNER WHATSOEVER.

Moody's Investors Service, Inc., a wholly-owned credit rating agency subsidiary of Moody's Corporation ("MCO"), hereby discloses that most issuers of debt securities (including corporate and municipal bonds, debentures, notes and commercial paper) and preferred stock rated by Moody's Investors Service, Inc. have, prior to assignment of any rating, agreed to pay to Moody's Investors Service, Inc. for appraisal and rating services rendered by it fees ranging from \$1,500 to approximately \$2,500,000. MCO and MIS also maintain policies and procedures to address the independence of MIS's ratings and rating processes. Information regarding certain affiliations that may exist between directors of MCO and rated entities, and between entities who hold ratings from MIS and have also publicly reported to the SEC an ownership interest in MCO of more than 5%, is posted annually at www.moody.com under the heading "Investor Relations — Corporate Governance — Director and Shareholder Affiliation Policy."

Additional terms for Australia only: Any publication into Australia of this document is pursuant to the Australian Financial Services License of MOODY'S affiliate, Moody's Investors Service Pty Limited ABN 61 003 399 657 AFSL 336969 and/or Moody's Analytics Australia Pty Ltd ABN 94 105 136 972 AFSL 383569 (as applicable). This document is intended to be provided only to "wholesale clients" within the meaning of section 761G of the Corporations Act 2001. By continuing to access this document from within Australia, you represent to MOODY'S that you are, or are accessing the document as a representative of, a "wholesale client" and that neither you nor the entity you represent will directly or indirectly disseminate this document or its contents to "retail clients" within the meaning of section 761G of the Corporations Act 2001. MOODY'S credit rating is an opinion as to the creditworthiness of a debt obligation of the issuer, not on the equity securities of the issuer or any form of security that is available to retail investors. It would be reckless and inappropriate for retail investors to use MOODY'S credit ratings or publications when making an investment decision. If in doubt you should contact your financial or other professional adviser.

Additional terms for Japan only: Moody's Japan K.K. ("MJKK") is a wholly-owned credit rating agency subsidiary of Moody's Group Japan G.K., which is wholly-owned by Moody's Overseas Holdings Inc., a wholly-owned subsidiary of MCO. Moody's SF Japan K.K. ("MSFJ") is a wholly-owned credit rating agency subsidiary of MJKK. MSFJ is not a Nationally Recognized Statistical Rating Organization ("NRSRO"). Therefore, credit ratings assigned by MSFJ are Non-NRSRO Credit Ratings. Non-NRSRO Credit Ratings are assigned by an entity that is not a NRSRO and, consequently, the rated obligation will not qualify for certain types of treatment under U.S. laws. MJKK and MSFJ are credit rating agencies registered with the Japan Financial Services Agency and their registration numbers are FSA Commissioner (Ratings) No. 2 and 3 respectively.

MJKK or MSFJ (as applicable) hereby disclose that most issuers of debt securities (including corporate and municipal bonds, debentures, notes and commercial paper) and preferred stock rated by MJKK or MSFJ (as applicable) have, prior to assignment of any rating, agreed to pay to MJKK or MSFJ (as applicable) for appraisal and rating services rendered by it fees ranging from JPY200,000 to approximately JPY350,000,000.

MJKK and MSFJ also maintain policies and procedures to address Japanese regulatory requirements.

REPORT NUMBER 1151685

CLIENT SERVICES

Americas	1-212-553-1653
Asia Pacific	852-3551-3077
Japan	81-3-5408-4100
EMEA	44-20-7772-5454

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Augmentation de capital par apport en numéraire réservée aux salariés de la BCP et BPR, aux agents détachés auprès des filiales et aux agents des entités concernées, du 10/06/2019 au 14/06/2019 inclus

Numéro de bulletin : _____, le ____/____/____

Matricule : _____

Numéro de compte espèces BCP :

	Code agence	Clé	Série
Numéro de compte espèces BCP :			

Employeur : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Nationalité : _____

Type identifiant (*) : _____

N° Identifiant : _____

Pays de résidence : _____

Sexe : _____

Type de pièce d'identité : _____

Numéro pièce d'identité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

E – mail : _____

Numéro de compte titres BCP : _____

Première participation à une offre réservée aux salariés :

Oui Non

Ayant pris connaissance du Guide du salarié et de la Note d'information, visée par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, sous référence VI/EM/009/2019 en date du 27 mai 2019 et disponibles dans les locaux de mon employeur, je vous prie de bien vouloir procéder dans le cadre de l'augmentation de capital, à la souscription à titre irrévocable pour mon compte :

Tranche 1 : Formule des actions réservées

Prix de l'action	Droit en Nombre d'actions	Droit en montant d'action	Nombre d'action souhaité	Montant à souscrire	Montant financé par apport personnel	Montant financé par crédit in fine
221 DH			

Tranche 2 : Reliquat

Prix de l'action	Nombre d'actions	Montant souscrit	Montant financé par apport personnel	Montant financé par crédit in fine
221 DH				

Les ordres de souscription seront irrévocables après la clôture de la période de souscription, soit le 14/06/2019 à 15 h.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Je soussigné, donne mandat par les présentes à BCP de souscrire en mon nom et pour mon compte, à titre irrévocable, dans la limite des montants que j'ai indiqués ci-dessus, des actions BCP qui seront émises dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés de la BCP, BPR et agents détachés auprès des filiales, des entités concernées (au titre de la Formule des actions réservées et du reliquat).

J'autorise BCP à débiter mon compte du montant relatif aux titres qui me seront alloués et financés par apport personnel.

Je déclare sur l'honneur que :

- Ma souscription au titre de la « Formule des actions réservées » n'excède pas le montant maximum autorisé ;

- Je suis salarié d'une entité du groupe BCP au Maroc titulaire et actif à l'issue de la période de souscription, soit le 14 juin 2019 ;

-
- Je ne délivrerai qu'un seul bulletin de souscription des actions BCP. Les souscriptions multiples sont interdites et frappées de nullité dans leur intégralité et leur globalité ;
 - J'accepte les termes de cette augmentation de capital qui sont présentés au niveau de la note d'information visée par l'AMMC ;
 - J'ai pris connaissance des informations contenues dans la note d'information visée par l'AMMC ainsi que des termes et conditions de ma souscription et je reconnais être tenu par leurs termes ;
 - Ce mandat de souscription constituera un mandat irrévocable à la fin de la période de souscription, soit le 14/06/2019 à 15 h 00 inclus.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Avertissement

NB / Tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur. Une note d'information visée par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux est disponible, sans frais, au siège social de l'employeur, auprès des services chargés de recueillir les demandes de souscription, à la Bourse.